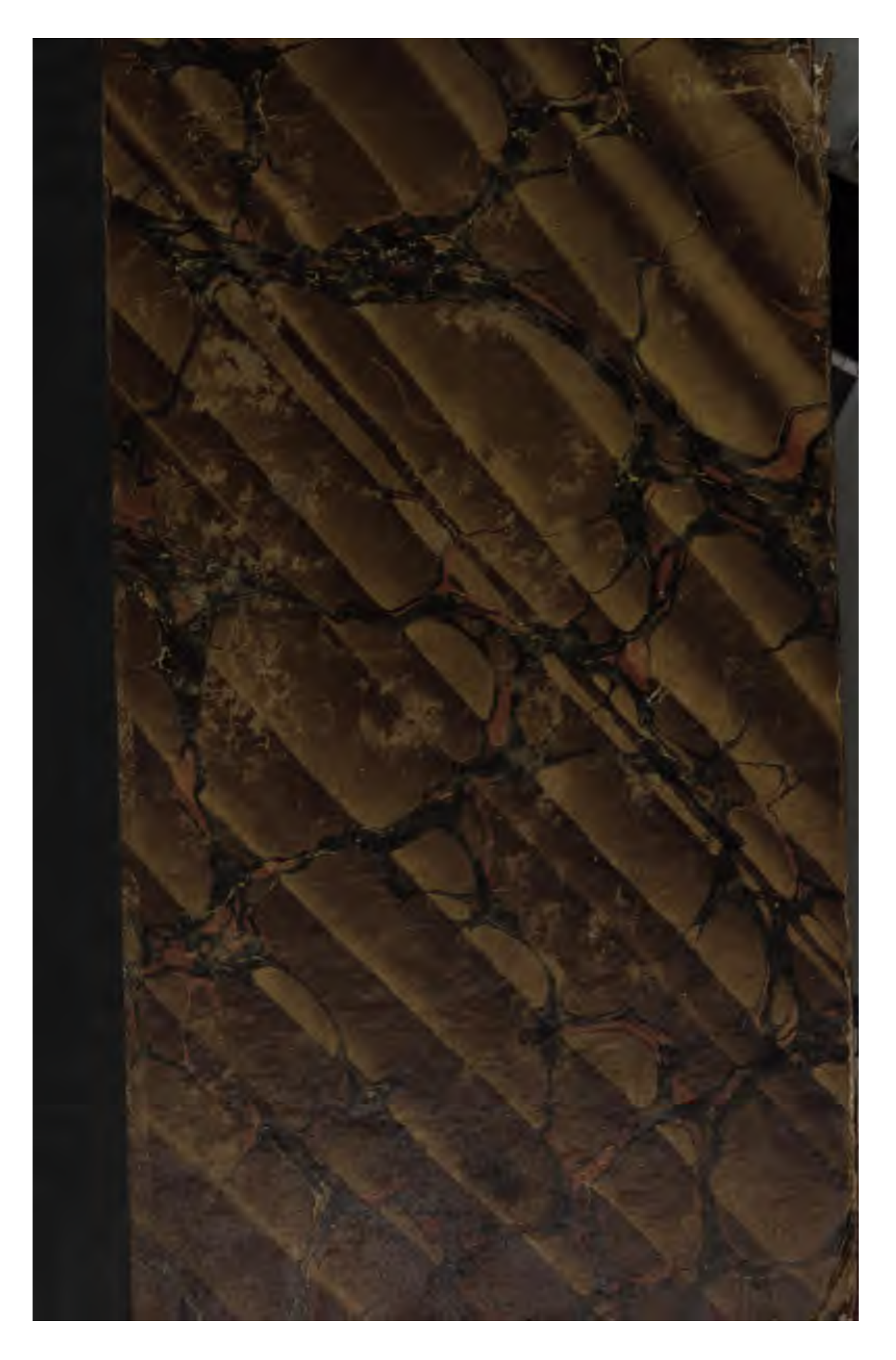



STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

N° 31. 3e SÉRIE. T. 11. JUILLET 1842. 1

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER,

PUBLIÉ

SUR LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES OFFICIERS DES ARMÉES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES,

PAR

J. CORRÉARD,

ANCIEN INGÉNIEUR.

TROISIÈME SÉRIE. — T. XI.

18e ANNÉE.

PARIS,

J. CORRÉARD, DIRECTEUR DU JOURNAL,

RUE DE TOURNON, 20.

1842.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

DE L'AGRANDISSEMENT

DE L'ENCEINTE

DES FORTIFICATIONS DE PARIS

DU COTÉ DE L'EST,

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LA DÉFENSE DE LA VILLE, ET AVEC LA DÉFENSE GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Des bases qui ont été proposées pour la défense générale du royaume, considérées dans leurs rapports avec l'agrandissement de Paris dans l'Est et avec son installation sur le coteau de Brie à Villeneuve-Saint-Georges.

Quel est, en nous maintenant dans les hypothèses que nous venons d'exposer, le rôle que jouerait l'agrandissement de Paris dans l'Est ; ce qui revient à se demander quel y serait le rôle du *camp de la Brie* que cet agrandissement rend possible ? On a déjà pu le reconnaître. Nous le constatons de

nouveau pour bien préciser les idées. Si l'armée que nous avons supposée à cheval sur la haute Seine prend sa base sur Paris pour de là tenir en échec jusqu'à la Loire, ce *camp permet de la couvrir à sa base.* Que ce camp n'existe plus, qu'une portion des forces ennemies puisse de prime abord se montrer sur le coteau de Brie à Villeneuve-Saint-Georges et menacer d'y passer la Seine, il ne semble plus possible que l'armée de défense se maintienne dans la position que nous disons; qu'elle reste dans la Brie. Il faut qu'elle passe sur la rive gauche de la Seine, soit au loin pour y prendre sa base sur la Loire, soit près de Paris pour s'en rapprocher et y rentrer. Mais quand nous avons supposé l'armée de défense prenant sa base sur la Loire, et tenant de là en échec jusqu'à Paris, *c'était encore ce même camp de la Brie qui le rendait possible;* c'était lui qui, en obligeant l'ennemi à un grand détour, l'amenait sous les positions de l'armée de défense rangée sur la rive gauche de la haute Seine. C'était lui qui rendait pour l'ennemi le passage de la Seine difficile au-dessus de Paris. Du jour où ce camp n'existe plus, la difficulté à franchir la Seine n'est plus la même.

Que si l'armée de défense quitte la haute Seine pour se rapprocher de Paris et y défendre le passage de la Seine près de la ville, l'intérieur du royaume n'est plus défendu contre l'invasion qui s'avance par la Bourgogne; l'ennemi va pouvoir pénétrer entre Seine et Loire; et l'investissement éloigné commence; l'investissement éloigné, qui pour une pareille agglomération est aussi à redouter que l'investissement immédiat.

On voit que la liaison qui existait entre les trois points de Paris, Montereau et du coude de la Loire, n'existe plus ; c'est que c'était *au moyen du camp de la Brie* que cette liaison

se trouvait établie. C'est ainsi que, bien qu'il paraisse assez indifférent, sur une ligne de quatre-vingts lieues, comme est celle qui s'étend de l'embouchure de la Seine au coude de la Loire, que Paris soit de quelques lieues ou plus haut ou plus bas, cette différence cependant acquiert une importance réelle, puisque, *selon qu'il sera de ces quelques lieues ou plus haut ou plus bas, il peut former ou ne pas former le nœud de la ligne, et maintenir la liaison entre toutes ses parties.*

Mais écartons les hypothèses que nous avons admises ; ne raisonnons que d'après l'examen de la topographie des lieux. Que voyons-nous ? Que de Paris vers la Lorraine règne la Marne ; que de Paris vers la Bourgogne règne la haute Seine ; que de Paris au coude de la Loire, règnent l'Yonne et le Loing ; que le coude de la Loire se rapproche de Paris ; et que cette succession de lignes peut être utilisée pour la défense tant de la ville que du royaume. Mais que voyons-nous aussi ? Qu'il suffit que l'invasion occupe le coteau de Brie à Villeneuve-Saint-Georges pour qu'elle tourne à leur base toutes les dispositions défensives qui auront été établies sur ces lignes. Ainsi donc, soit dans l'hypothèse des moyens de défense que nous avons admis, soit dans l'hypothèse de ceux qu'on peut adopter, l'agrandissement de Paris dans l'Est, et par suite, l'installation de la ville en force sur la Brie que cet agrandissement rend possible, semble avoir une sérieuse importance ; installation qui ne devient plus possible dans les mêmes conditions, du moment que la ville ira s'éloignant toujours de Seine et Marne, et que ne remplaceront pas les ouvrages par lesquels on voudra y suppléer. *Et c'est ainsi que le mouvement qui déplace la population dans Paris peut avoir des rapports réels avec la défense générale du royaume.*

Parallèle entre l'importance défensive de l'Aisne, de la Marne et de la haute Seine.

Dans ces développements, nous avons eu plusieurs fois occasion de parler de la ligne de l'Aisne, de celle de la Marne et de celle de la haute Seine; il peut ne pas être inutile de rechercher quelle est leur importance respective.

L'Aisne a joué un rôle en 1814. Les événements semblaient l'appeler à en jouer un autre en 1815. Mais d'où venait la défense en 1814, quand elle s'est portée sur l'Aisne? Elle venait de la haute Seine, qu'elle quittait pour couvrir les approches de Paris; or, Paris n'a plus besoin qu'on le couvre. Si, en 1815, la guerre eût continué, c'est bien à Laon, à Soissons que se rassemblait l'armée de défense; mais que serait-il arrivé quand des forces ennemies auraient paru en Bourgogne?—Qu'il aurait fallu quitter l'Aisne. Il suivrait de là que depuis qu'une invasion peut paraître en Bourgogne plus aisément qu'auparavant, l'Aisne n'a plus la même importance.

La Marne semble en avoir davantage. Elle n'est pas si éloignée de la Bourgogne. Elle permet de constituer, de Paris vers la Lorraine, une ligne de défense qu'on ne peut tourner comme celle de l'Aisne: car on ne peut le faire sans rencontrer les forces qui sont sur la haute Seine et avec lesquelles celles en arrière de la Marne peuvent se lier. D'ailleurs, la Marne n'est pas autant parallèle à la frontière de Lille à Strasbourg qu'on pourrait le croire; sa direction la porte obliquement sur cette ligne, par Verdun et Metz dont elle est le prolongement direct. Voyons si elle peut suffire aux besoins de l'offensive; et supposons les forces installées sur cette ligne de la Marne, et de là par Verdun

et Metz, d'où elles font face aux forces de l'invasion installées à leur tour sur la Moselle, la Meuse et les Ardennes, et menaçant de déboucher sur l'Aisne, comme cela a eu lieu en 1792. Mais si la défense porte ses principales forces sur la Meuse et sur la Moselle, de là elle menace les communications de l'ennemi, et *elle doit dégager l'Aisne.* Il faut le rappeler, plus que jamais les grandes forces viendront d'au delà du Rhin ; une initiative qui paraîtra sur l'Aisne, soit qu'elle y pénètre par les Ardennes, soit qu'elle y vienne en les tournant par la Sambre, ne tirera jamais son principal appui que des forces venues d'au delà du Rhin : or, c'est le Rhin qu'on menace si on est en force sur la Moselle, et la portion du Rhin que la défense doit surtout chercher à atteindre, celle de Coblentz à Manheim. Ainsi donc, l'armée de défense, en se portant sur la Meuse et sur la Moselle, *peut dégager l'Aisne ;* et, pour le faire, il lui suffira que sa base d'opérations, qu'elle va désormais prendre par Nancy, Neufchâteau et Troyes, d'où elle contient en même temps l'invasion sur le haut Rhin, il lui suffira que cette base soit couverte. Or, ce service, que Verdun et l'Argonne peuvent lui rendre près de la frontière, la Marne suffit pour le lui rendre plus en deçà, à l'aide de la Ferté, de Château-Thierry, de Châlons, à l'abri desquels un corps d'observation pourra faire contenance plus aisément que derrière l'Aisne, et d'où il prend par le travers ce qui voudrait menacer la base d'opérations de l'armée occupée en Lorraine. La Marne semble donc dans ce cas donner tout le secours nécessaire. Nous avons vu que si, au lieu de prendre l'offensive, l'armée bat en retraite, ces mêmes positions de la Marne donnent encore leur utilité, ce qui ne serait pas possible si elles étaient sur l'Aisne : c'est entre elles et la Seine supérieure que les forces se concentrent. Que si on se rapproche davantage de Paris, le paral-

tête va être tout à l'avantage de la Marne qui va désormais entrer continuellement en action. Ce ne serait que mieux sans doute, si on peut fortifier à la fois l'Aisne et la Marne ; mais s'il y avait un choix à faire, il semble que ce serait en faveur de la Marne qu'il faudrait se prononcer ; et la principale raison est celle qu'on tire du retour possible d'une invasion par la Bourgogne. Nous rappellerons à ce sujet un passage du *Portefeuille* de 1814 : *Ces longues marches sur l'Aisne*, dit M. Fain, *ont éloigné l'armée de sa ligne d'opérations, renfermée jusqu'ici entre la Seine et la Marne ; on se voit avec inquiétude transporté aux débouchés des Ardennes. Les craintes sur ce qui se passe derrière nous augmentent avec les distances qui nous séparent de la Seine.* Et c'est ce qui arrivera chaque fois qu'on laissera l'ennemi sur la haute Seine pour se porter sur l'Aisne, quand bien même Paris sera fortifié ; et c'est aussi ce qui, en pareil cas, ne tardera pas à obliger d'abandonner l'Aisne pour revenir entre Seine et Marne.

Mais, quant à la haute Seine, il semble que c'est à elle qu'appartiendra le grand rôle ; c'est sur elle que se concentreront les forces destinées à empêcher l'investissement de la ville, destinées à couvrir le centre du royaume ; elles devront y tenir le plus longtemps possible. Aussi, tout en demandant des ouvrages sur la haute Seine comme sur la Marne, avons-nous été conduits à les demander plus importants et plus considérables sur la haute Seine ; tels sont, entre autres, ceux de Montereau.

Pour achever d'exposer comment se placerait le rôle de la Marne par rapport à la haute Seine et par rapport à l'ensemble de la défense, en même temps que pour récapituler cet ensemble, nous dirons que la principale ligne de défense se trouverait établie de Paris par la haute Seine, Troyes, Neufchâteau et la Lorraine ; que tant que les forces de la

défense se maintiendraient en Lorraine, elles tiendraient de là le haut Rhin en échec ; que tant qu'elles tiendraient en échec le haut Rhin, l'armée du centre à son tour pourrait se maintenir sur la rive droite du Rhône ; et que c'est dans cette situation que la ligne de la Marne couvrirait la ligne principale à sa base du côté du Nord, assurant par là la liaison de Paris avec l'ensemble ; c'est ainsi que le tout s'enchaînerait. On retrouve ici le rôle que jouerait la Lorraine, *elle serait comme le nœud de la défense de Bitche à Genève ;* et on retrouve aussi le rôle de Paris, qui serait comme le nœud de tout l'ensemble.

On dira : Mais vous embrassez là de grandes distances ? Je répondrai par le chiffre élevé des armées modernes et la mobilité qu'elles ont acquise ; et je rappellerai que dans nos dernières guerres on a vu des corps d'armée, à vingt et trente lieues de distance l'un de l'autre, agir dans le cercle des mêmes opérations militaires. A Wagram, n'a-t-on pas vu une armée partie de l'Adriatique et une armée partie du Rhin, arriver sur le même champ de bataille ? En 1814, la marche de l'armée de Silésie ne se combinait-elle pas avec celle de l'armée occupée à traverser le territoire suisse ? Plus tard, dans cette même campagne, n'a-t-on pas vu des mouvements de l'armée du Rhône retentir dans la vallée de la Seine ? Enfin, en 1815, quel était, je ne dirai pas la ligne des cantonnements, mais plutôt le front de bandière du camp de l'armée française ? L'espace de Lille à Metz, espace de soixante lieues ; car ce n'a pas été pour entrer en campagne qu'on est sorti de Lille et de Metz, ç'a été pour arriver sur le terrain même du champ de bataille. Et où était le quartier général ? A Paris ; c'est de là qu'est partie la garde, aussi pour se porter sur le terrain du champ de bataille. Et ce n'a pas été sans intention, c'était parce que le général

voulait dérober à l'ennemi son point d'attaque. Ainsi, voilà un triangle de soixante lieues de côté qui, à la lettre, sert de théâtre aux mouvements préparatoires non de la campagne, mais de la bataille ! Comment, après cela, trouver exagéré que nous embrassions de pareilles distances ? quand surtout tout annonce que les armées seront à l'avenir encore plus considérables qu'elles n'ont été.

On dit encore : Mais cette ligne de défense dont vous parlez, passant par Nancy, Neufchâteau, Troyes et Paris, voyez quel singulier circuit vous lui faites décrire, en la dirigeant ainsi par la haute Seine pour remonter à Paris. Je dirai que ceci a pour cause l'intention de la faire servir contre l'invasion de l'Est; mais, au reste, cette objection peut nous amener à quelques remarques.

Il est bien vrai que nous faisons un détour pour passer par le sud-est de la vallée de la Seine ; il est bien vrai que nous avons été conduits à reporter le plus possible la défense dans l'est de la vallée, à la reporter le plus possible dans le sud de la vallée ; il est vrai que l'opinion que nous avons plusieurs fois citée d'après M. Koch voulait aussi la porter dans cette région; il est vrai que cette partie a été le principal théâtre de la campagne de 1814; et que toutes nos recherches nous ont toujours conduits à nous en rapprocher. Quelle serait donc la cause de ceci? Ne serait-ce pas que cette partie de la vallée de la Seine serait en réalité *le centre naturel de la défense générale du royaume ?* ceci ne tiendrait-il pas à ce que, nonobstant les dispositions qui nous feraient diriger les mesures défensives sur le centre artificiel qui lui est donné par la position de la capitale, *ce centre naturel reparaîtrait de lui-même, ferait sentir sa valeur, et nous obligerait malgré nous à nous en rapprocher ?* Il semble qu'en effet il en soit ainsi. Ce rôle d'ailleurs, cette

partie ne le reprend-elle pas d'elle-même? Tout à l'heure ne disions-nous pas que c'était à la haute Seine qu'appartenait le grand rôle, que c'était sur elle que devraient se concentrer les principales forces, qu'elles devraient tenir le plus longtemps possible? Et n'est-ce pas reconnaître indirectement que c'est là qu'est le centre de la défense? Par là se trouverait expliqué ce détour que faisait la ligne de défense, cette tendance qui nous ramenait toujours dans cette partie. Et ce rôle, elle peut le prendre sans que Paris perde rien du sien. Ce qui en résultera, c'est que ce sera avec connaissance de cause que nous agirons, que nous assignerons son rôle à chacun. Mais quelle en est donc la cause?

Pour préciser nos idées, nous ferons comme toujours, nous prendrons un point. Nous avons parlé du coude que forme la Seine de Melun à Nogent, et dit le rôle qu'il pourrait jouer; au-dessous de ce coude, et dans le sens contraire, elle en forme un autre de Montereau à Troyes, et dont nous avons aussi parlé. *Ne serait-ce point la partie en arrière de ce coude* qui pourrait nous représenter ce centre de la défense? Quelle est sa position dans l'ensemble du royaume, et quels seraient ses rapports avec les lignes défensives dont nous avons parlé? D'un côté, nous trouvons que la ligne du Nord qui descend jusqu'à Paris, descend aussi jusque-là, au moyen de la Brie qui la prolonge; ce coude de la Seine se trouve donc aussi bien que Paris, et avec son aide, être en contact avec cette ligne. La ligne de la Lorraine, nous venons de voir qu'elle doit y aboutir, puisqu'elle y passait pour aller rejoindre Paris. De plus, entre ces deux lignes, la Marne qui sert de liaison entre Paris et la Lorraine se trouve, par ce moyen, couvrir cette position du côté du Nord. Les forces que nous y supposons rassemblées, nous voyons qu'elles s'y trouvent à égale distance de Paris et de

la Lorraine ; de Paris, au secours duquel elles peuvent se porter pour l'aider à contenir ce qui voudrait passer entre lui et la Manche ; de la Lorraine, au secours de laquelle elles peuvent se porter pour l'aider à contenir ce qui voudrait passer au-dessous d'elle ; *c'est-à-dire qu'on occupe un point central avec lequel tout peut se lier*. Du côté du Sud-Est, nous avons vu que c'est dans cette direction que l'armée du centre ferait sa retraite, qu'elle opérerait son mouvement de conversion. Enfin de cette région on peut faire à volonté retraite ou sur la Loire, ou au delà du Loing qui unit la Loire et la Seine. Ne serait-ce donc pas là *le centre naturel de la défense générale du royaume*, le point où pourraient se faire les grandes concentrations de troupes, et où pourraient être préparés des camps pour les recevoir ?

En nous donnant les raisons de ce que nous faisions, ces remarques nous font voir que ce n'est pas la ligne de la Lorraine qui fait un détour pour remonter jusqu'à Paris, mais bien celle du Nord qui en fait un pour être prolongée jusqu'au centre de la défense. Il est à remarquer que le théâtre où nous plaçons ce centre de défense est celui qui se trouve cité dans le passage du général Koch, comme pouvant offrir déjà par lui-même de grandes facilités pour s'y maintenir. Et c'est quand viendrait le moment où la défense ne pourrait plus y rester, c'est alors qu'elle pourrait prendre sa retraite dans la direction de Paris, par Montereau, dont la position, à l'aide des grands ouvrages dont nous avons parlé, donnerait lieu à de nouveaux efforts de résistance, permettrait de prolonger la lutte, et peut-être de reparaître bientôt dans le centre de la défense pour de là tenir encore tout en échec et encore tout couvrir. Mais, dira-t-on, porter là le centre de la défense, n'est-ce pas reculer ? Oui, par rapport à la ligne du Nord, par suite de l'habitude qui nous

fait ne porter que sur elle notre attention. Mais ce n'est point reculer par rapport au Rhin, par où viendront désormais les grandes forces; *car c'est sensiblement se rapprocher de Coblentz et de Bâle; et ce sont là les points qu'il faut désormais avoir en vue :* et ceci même va nous donner la principale raison qui fait reconnaître ce point pour le centre naturel de la défense, et qui est que, par rapport à tout l'espace compris entre la Manche jusqu'aux bouches du Rhin d'une part, et le Rhin dans tout son cours de l'autre, espace qui est le véritable théâtre de la guerre en deçà du Rhin, ce coude de la Seine en est le centre. Si de ce point pris pour centre, vous portez un rayon sur la Manche, et que de là vous décriviez le cercle, c'est l'espace tout entier que vous embrassez; et vous reconnaissez *que ce coude de la Seine en occupe la base; qu'on peut donc le prendre pour en faire tout partir, pour y faire tout aboutir.* C'est aussi là ce qui explique la campagne de 1814, qui n'a dévié vers la fin que parce que Paris offrait une proie dont il n'y avait qu'à se saisir pour tout terminer : ce qui fait qu'on s'y est jeté, et ce qui n'est plus désormais possible.

Cette même opinion que nous avons plusieurs fois citée d'après M. Koch, le sentait aussi quand elle demandait qu'au préalable *on rendît les opérations militaires indépendantes de l'occupation de Paris :* elle sentait aussi que le centre naturel de la défense était ailleurs. Mais il faut faire mieux que se rendre indépendant de Paris, il faut s'en servir pour se couvrir du côté de l'Ouest : ce qui aurait lieu ici. Quant à Paris, nous disons qu'il ne perdrait rien du rôle important qui lui appartiendrait; et pour en juger il suffit de se rappeler ce que serait ce rôle, les lignes dont Paris est le nœud, et le parti qu'il tirera de chacune d'elles. C'est ainsi que nous avons vu qu'au moyen de la basse Seine il

tient en échec ce qui voudra la dépasser; qu'au moyen de la basse Marne il tient en échec ce qui voudra se porter sur la haute Seine; qu'au moyen de la haute Seine il se maintient en liaison avec les forces que nous y supposons rassemblées, pendant qu'en arrière de cette même ligne il se maintient en communication avec les provinces centrales du royaume. Son rôle n'y a rien perdu. Seulement dans ce cas, et à cette période de la défense, il est ramené au rôle d'un ouvrage détaché, mais d'un ouvrage qui à lui seul couvre une ligne de 80 lieues, et peut en outre avoir à porter l'effort des forces venues du côté du Nord. C'est donc sur cette ligne, sur ce coude de la haute Seine, de Montereau à Troyes, que nous pensons que doit être porté le centre de la défense; c'est là que nous pensons qu'il faudra créer aussi, un jour à venir, les plus grands, les plus puissants, les plus formidables ouvrages; pour, à l'aide de ceux de Paris et de leur influence que de là on a sur la gauche, compléter un ensemble d'où on pourra en quelque sorte *barrer le royaume par le travers;* sans que, ni à droite ni à gauche de cette véritable *barre de défense* et au moyen du parti que les forces actives peuvent en tirer pour y appuyer leurs mouvements, sans que, ni à droite ni à gauche, l'invasion puisse aisément la dépasser; pas plus qu'elle ne doit pouvoir aisément la percer à son centre. Et dans ce cas, ce serait par la ligne d'Orléans et de Fontainebleau, qui amène du centre du royaume; qui aboutit précisément au milieu *de cette barre de défense;* qui le fait en se tenant à égale distance de chacune de ses extrémités par lesquelles peuvent se montrer les forces ennemies, ce serait, disons-nous, par cette ligne d'Orléans et de Fontainebleau, de Fontainebleau défendu naturellement par la forêt qui l'entoure, par la Seine qui le couvre, ce qui le met à l'abri des surprises, que pourraient arriver,

au secours des forces occupées *sur toute cette barre de défense*, que pourraient arriver les ressources en hommes, les approvisionnements de vivres, de munitions de guerre, qu'on tirerait des provinces centrales du royaume. On peut remarquer par là que, soit qu'il s'agisse de chercher à barrer le royaume par le travers, soit qu'il s'agisse de chercher à occuper une position d'où on puisse aisément faire retraite, d'où on puisse aisément appeler ses ressources à son aide, cette ligne semble se présenter avec les conditions les plus favorables.

Veut-on maintenant apprécier encore mieux ce que sera le véritable rôle de Paris? Qu'on suppose qu'il ne soit pas fortifié; puis, qu'on suppose que le centre de la défense soit effectivement établi sur le coude de la haute Seine. Mais on viendrait nous dire et avec raison : Vous laissez entre vous et l'embouchure de la Seine une grande lacune; l'ennemi pourra y pénétrer; et en y pénétrant, il tournera par votre gauche tout ce que vous aurez établi sur le coude de la haute Seine. L'objection serait en effet fondée. Or, c'est à quoi répond précisément la fortification de Paris; c'est cette grande lacune qu'elle vient combler. On peut dire que c'est elle qui permet d'aller installer le centre de la défense sur le coude de la haute Seine.

En résumé, en ce qui touche l'importance relative de l'Aisne, de la Marne et de la haute Seine, la Marne semble bien plus importante que l'Aisne, et c'est à la haute Seine que semble appartenir le premier rôle.

De la position qu'occupe la vallée de la Seine dans l'ensemble du royaume.

Il faut remarquer que du coude du Rhin, de Bâle on est

presque au-dessous de la vallée de la Seine; on y est beaucoup au-dessous de Paris; on s'y trouve même au-dessous du centre de la défense. En effet, on s'y trouve à la même hauteur que Briare sur la Loire. Le parallèle de Bâle sur l'Océan, ce n'est pas l'embouchure de la Seine, c'est l'embouchure de la Loire; comme aussi le parallèle de l'embouchure de la Seine sur le Rhin, c'est Manheim qui est beaucoup plus haut que Strasbourg. C'est parce que la vallée de la Seine *est si haut et si obliquement portée,* qu'il arrive que l'armée qui franchit le coude du Rhin à Bâle la tourne de suite, et peut si aisément couper ses communications avec le reste du royaume; d'autant que non-seulement le coude du Rhin est aussi bas que nous le disons, mais qu'en outre, par suite de la direction que prend le Rhin quand on le remonte de Manheim, le coude de Bâle se trouve presque au-dessous des Vosges : aussi le méridien de Bâle est-il presque le même que celui de Bitche; et celui de Porentruy et celui du Jura sont encore bien plus avancés : circonstances qui acquièrent tant d'importance depuis l'affaiblissement de la neutralité suisse, lequel laisse en effet douter de ce que ferait cet Etat si de grandes forces se présentaient encore sur ses frontières pour obtenir le passage, garantissant sa nationalité, son indépendance, ne lui demandant aucun concours, ne lui demandant qu'un passage qui offrirait aux siens l'occasion d'écouler à haut prix leurs denrées. De tout cela il résulte que, par rapport à l'armée qui arrive par cette direction, la vallée de la Seine se trouve en l'air; *et c'est à quoi on remédie en portant le centre de la défense plus au sud-est de la vallée.*

Si on veut se séparer de l'idée que la ligne du Nord est toujours la principale; si on veut reconnaître que la ligne à surveiller désormais est *surtout celle du Rhin, de Coblentz à*

Bâle, on apercevra que ce coude de la Seine que nous considérons comme le centre naturel de la défense se trouve réellement en avant de Paris. Mais Châlons-sur-Marne, nous dira-t-on, l'est bien davantage ; sans doute, mais il est trop loin de la Bourgogne, et trop loin aussi du concours direct de Paris.

Prenez la carte de France et tournez-la de manière à prendre votre base sur la Bretagne et à faire face au cours du Rhin. Dans cette position vous verrez que ce coude de la Seine, que Troyes est en effet en avant de Paris ; qu'en même temps il n'est pas plus éloigné de la ligne du Nord que Paris ; que ce n'est pas reculer que d'y rassembler ses forces ; et que de là on fait aisément face à la Bourgogne. Vous y voyez comment par sa position la Lorraine peut former un véritable ouvrage détaché, et par rapport à ce qui venant d'entre Moselle et Meuse voudrait déboucher sur la Marne, et par rapport à ce qui venant par le bas Rhin voudrait tourner les Vosges ; vous y voyez qu'on peut ramener la ligne des côtes de la Manche à un rôle secondaire, tant elle est éloignée du Rhin, et depuis qu'elle aboutit sur Paris fortifié, sur Paris mis hors d'état d'être investi, sur Paris lié avec l'espace de Seine et Marne ; vous y voyez combien Bâle se trouve en effet au-dessous de la vallée de la Seine ; comme la frontière du Jura se rapproche de la Bourgogne ; et comme il devient nécessaire de rapprocher aussi de cette direction les points de la défense ; vous y voyez combien la ligne de Paris à Strasbourg est longue ; comme il est à propos de la réduire en faisant *que la Brie forme corps avec Paris*, et dès lors aussi combien il importe que Paris y soit installé en force pour y répandre son influence ; et aussi que vouloir empêcher que Paris ne s'en sépare, c'est vouloir empêcher qu'il ne recule. Vous y voyez comme il est naturel que du

coude de la Seine, où nous supposons les grandes forces rassemblées, la défense fasse sa retraite sur Paris par Montereau, et vous y voyez la raison des ouvrages défensifs de Montereau, du grand développement qu'on peut leur donner. On pourrait dire qu'on y voit la raison d'une partie des mesures dont nous avons parlé, en même temps qu'on y voit l'explication des faits historiques que nous avons rappelés : la cause du succès des Romains quand ils ont paru en Bourgogne, et celle de la profonde blessure qui a été portée à leur domination quand à leur tour les Bourguignons se sont jetés sur cette province.

De quelques réflexions séparées.

Voyons si, dans les dispositions mêmes qui se prennent, nous ne pourrions trouver des raisons à l'appui des mesures que nous proposons. Et d'abord, par rapport à Paris, considère-t-on généralement la portion de l'enceinte de Belleville à Ivry comme donnant de ce côté la principale défense ? Non ; on regarde cette défense comme donnée par le coteau de Belleville à Nogent ; et il me semble qu'on a raison. Considère-t-on encore cela comme suffisant pour établir la liaison de Paris avec l'espace de Seine et Marne, *en supposant que cette liaison soit à Charenton ?* Non ; car on va faire de grands travaux à Vincennes ; et il me semble encore qu'on a raison. Mais faites plus, portez l'enceinte même (en n'oubliant pas toutefois qu'il y a une raison première pour laquelle nous demandons qu'on l'y porte, et qui est que nous considérons l'extension qui en résultera comme nécessaire du jour où on voudra retenir la ville et la ramener), portez l'enceinte même sur le coteau ; puis portez Vincennes sur Avron, et vous atteindrez bien mieux votre but ; d'autant qu'à nos yeux *la liaison de Paris avec l'espace de Seine et*

Marne n'est pas à Charenton, mais sur le coteau de Brie à Villeneuve-Saint-Georges.

Par rapport à la défense générale du royaume, que fait-on encore? On étend le plus possible, dans la direction de l'Est, le réseau des places fortes du Nord, au moyen de Laon, de Soissons, de Réthel dont on a parlé. Plus dans l'Est encore, on parle de fortifier Thann; on fortifie Langres. Mais qu'on fasse un pas de plus; que d'abord on se décide à ouvrir les avenues de Paris; puis, qu'on rapproche les unes des autres les dispositions défensives que nous citons, et on aura *la ligne de l'Est,* laquelle occupe l'intervalle qui les sépare. Que si on ne se décide à ouvrir les avenues de Paris, on va multiplier les places outre mesure; et, ce qui en est l'inconvénient, il faudra, pour les garder, des armées qui feront défaut sur les champs de bataille où tout se pécide désormais. Mais vous-même, dira-t-on, vous les multipliez bien autrement? Je répondrai qu'à l'exception des provinces dont j'ai parlé, et que je suppose fermées, je suppose aussi qu'on les diminue autour, dans la pensée que ces provinces ainsi fermées pourront y suffire.

J'adresse ceci aux hommes de guerre de toutes les armes, et je leur dirai : Examinez si l'intérêt de la défense de Paris, et d'une défense plus étendue que celle de Paris, ne demande pas qu'on le ramène; surtout quand on se représente que si on ne le ramène, il ne tardera pas à dépasser les fortifications qu'on lui donne, du côté où il se porte, *du côté de l'Ouest.* Je sais que vous opposez à cela que vous lui avez donné de ce côté assez d'espace pour qu'il puisse s'y étendre sans en sortir; *je puis dire qu'en cela vous vous trompez;* s'il en profite, ce ne sera pas pour s'en tenir là; il

ira plus loin, il ira au delà, parce qu'au delà se trouve une rivière et ses rivages qui l'attireront à y descendre, qui le feront sortir de vos fortifications. Ce qu'il faut, au contraire, de ce côté, *c'est que les choses y restent ce qu'elles y sont et comme elles y sont.* Votre travail porte en lui un vice radical, en ce sens qu'il s'applique à une ville en état de marche; ville qu'on fortifie et ville qui marche sont deux choses qu'on ne pourra jamais concilier. Je sais que vous opposez encore que s'il sort de ses fortifications, ce sera dans un temps éloigné. *Je puis dire qu'en ceci encore vous vous trompez;* un demi-siècle, un quart de siècle le verra peut-être s'accomplir; et les fortifications qu'on élève ne sont pas de celles qu'on élève chaque demi-siècle. Mais j'admets que ce soit aussi reculé que vous le supposez, quand cela arrivera en sera-ce moins fâcheux? Y a-t-il donc un terme assigné à la durée de notre ville, qu'elle doive atteindre avant que cela n'arrive? Ce sera dans un siècle, si vous voulez, dans deux, dans trois, en sera-ce moins fâcheux? On dit encore : Mais si elle les dépasse, nous la fortifierons de nouveau; je l'admets encore. Mais comment lui rendre cette liaison de Paris avec l'espace de Seine et Marne, duquel elle est déjà séparée aujourd'hui, duquel elle le sera bien davantage encore à cette époque? Ne sera-ce pas un fait considérable dans tous les temps pour sa défense, que celui de cette liaison? Cette liaison n'est-elle pas menacée du moment que l'ennemi paraît sur le coteau de Belleville à Nogent? et ne concentrera-t-il pas tous ses efforts pour y paraître? et ne faut-il pas, pour la maintenir, que ce soit la ville elle-même qui se montre sur le coteau, qui s'y montre de sa présence, de son enceinte, et que le coteau ne succombe qu'avec elle? Et puis, dans sa marche continue vers l'Ouest, *sait-on comment cette ville se dirigera?* Sait-on si, délaissant sur la gauche l'es-

pace où se voit le bois de Boulogne et l'impasse de la Seine sous Meudon, elle n'ira pas se répandre de préférence sur la droite, dans la plaine de Clichy, dans celle de Saint-Denis, vers lesquelles se montrent en effet ses tendances; enveloppant Clichy, enveloppant Saint-Denis; allant par conséquent *s'offrir dans les trois quarts de sa nouvelle circonférence aux approches, au contact de l'ennemi;* et sortant, pour le faire, de dessous l'abri du coteau de Romainville, de dessous ces positions si formidables qui la protégent; laissant plus que jamais en arrière et l'espace de Seine et Marne et le point de jonction de ses deux rivières? On la fortifiera de nouveau, dites-vous? Mais qui lui rendra une position pareille? L'art n'y suppléera qu'imparfaitement, ou plutôt n'y suppléera pas; et l'investissement deviendra plus que jamais possible: *l'investissement, qui sera plus que jamais le côté faible de sa défense quand elle aura le double de population.* Où est, pour n'avoir pas à le redouter, où est donc la garantie, que dans la longue existence de notre ville, elle ne verra point tôt ou tard le Nord conjuré à ses portes; le Nord accru des populations qui s'y accumulent; le Nord en possession d'un moyen si rapide de les mouvoir, d'un moyen de se faire suivre de toutes ses ressources de vivres et de guerre; et que dans une pareille extrémité elle ne déplorera pas amèrement qu'on lui ait laissé quitter une position qui aurait doublé, triplé, qui aurait décuplé ses moyens de défense en même temps que ceux du royaume? Examinez donc ce qui en est; examinez cette position qu'il occupe encore et qui semble tout exceptionnelle; qui consiste en ce que, placé par rapport au Nord en arrière et sur un plan plus reculé que les replis de ses rivières et en quelque sorte au fond du croissant qu'elles présentent de ce côté; y occupant en outre un point milieu entre elles, il peut tout à la fois se servir des replis de l'Ouest

on pas aussi qu'on aurait dû présenter, en même temps que la loi, un ensemble de dispositions défensives qui se rattachassent à Paris. *C'est donc à des questions en quelque sorte pendantes que se rapporte ce Mémoire;* desquelles l'une, si on on juge par le rapport des deux chambres à l'occasion des places fortes du royaume, n'est pas encore nettement arrêtée dans les esprits. En effet, plusieurs des places demandées par le gouvernement ont été écartées sans motifs bien précis; il est visible que les esprits ne sont pas fixés.

Il est un point sur lequel je ne saurais trop revenir, c'est que cet agrandissement de l'enceinte dans l'Est, *c'est d'abord et avant tout dans un intérêt municipal qu'on le demande;* ce qu'il est aisé de reconnaître si on se rappelle que la première chose à faire pour prévenir le déplacement de la ville c'est de s'attacher à ce qu'elle ne s'avance plus dans l'Ouest, *à ce que les choses y restent comme elles y sont et ce qu'elles y sont.* Or, la ville augmente; cette augmentation s'élèvera peut-être dans l'avenir à la moitié de ce qu'est la ville de nos jours. Si donc on fait qu'elle ne s'avance plus dans l'Ouest, ne faut-il pas lui donner dans l'Est de quoi recevoir cette augmentation à venir? Et quelle augmentation qu'une augmentation égale à la moitié du Paris actuel! C'est toute une ville et une ville de premier ordre! Est-ce donc trop pour la recevoir que de lui donner l'extension proposée? A ce sujet, je renverrai au Mémoire du 7 janvier dernier, qui a pour objet d'exposer *de quelle étendue de terrain a besoin une ville pareille.* Qu'il demeure donc bien reconnu *que c'est d'abord et en premier lieu dans l'intérêt de la cité, de ses besoins à venir*, que cette extension de l'enceinte est deman-

dée ; et que ce n'est qu'incidemment qu'on examine si ce même agrandissement ne viendrait pas aider plutôt que nuire à sa défense.

Il y a eu, dans le moyen âge, un événement qui a été pour nous; ç'a été l'invention de l'arme à feu : c'est entre les mains de la nation la plus vive qu'elle doit donner le plus de valeur. Il y en a eu encore un autre; ç'a été la fortification moderne, qui fait une grande part au combat par l'intelligence; et, sous ce rapport encore, notre population n'est pas la dernière. *Mais le chemin de fer en Europe est contre nous; il est tout en faveur du nombre;* il fera de l'Europe un champ clos où les forces se toucheront, et les plus nombreuses auront l'avantage. Il se peut qu'il arrive en Europe, par suite du chemin de fer, ce qui est arrivé dans les Gaules par l'effet de la domination romaine. Avant elle, ce qui se passait sur les rives de la Garonne n'avait aucun rapport avec ce qui se passait sur celles du Rhin. La domination romaine a créé les routes, établi la liaison entre les différentes parties; les forces se sont rapprochées, mêlées, et l'ascendant est passé au nord des Gaules. Par la rapidité de sa marche, le chemin de fer va rapprocher en Europe les forces du Nord de celles de l'Occident; le Niémen, du Rhin; il faut redouter que, sur ce nouveau théâtre, l'ascendant n'y passe aussi aux forces du Nord; et il faut songer aux moyens de fortification pour rétablir l'équilibre.

Défiez-vous du chemin de fer en Europe ; des nations entières qui s'arment ; et de la fortune.

J'ai dit qu'il me paraissait que les chambres pourraient se préoccuper plus qu'elles ne le font de cette question. Ainsi, au sujet des chemins de fer, elles les donnent à la ville sans lui demander au préalable qu'elle se prononce sur la convenance de leurs points d'arrivée par rapport aux changements que ces points peuvent amener dans la distribution de sa population. Cependant ces changements peuvent être considérables. Au moyen du chemin de fer, tous les arrivages qui, par les transports ordinaires, pénètrent dans la ville et s'y répandent dans ses différents quartiers, se trouvent désormais concentrés sur un seul point, sur un point excentrique. Dans une ville dont la population serait fixée, ce pourrait être sans inconvénient; mais dans une ville où toute la population est déjà en mouvement pour sortir de l'emplacement qu'elle occupe, peut-il en être de même? N'y a-t-il pas à prévoir que le choix de ces points d'arrivée peut jouer un rôle important, soit pour combattre ce mouvement, soit pour l'accélérer? N'est-il pas à propos de s'en préoccuper quand on les établit? Et dans quelle question? Dans une question qui demanderait, tant elle est embarrassée, compliquée et par-dessus tout avancée, *qu'on ne laissât pas passer un seul fait sans le faire tourner au profit du résultat qu'on a en vue.* Nous dirons à ce propos qu'il nous semble que ce serait plutôt dans l'Est que dans le Nord qu'il faudrait désormais faire aboutir ces nouveaux chemins; devrait-on, pour les y conduire, les faire dévier et arriver ou par tranchée, ou par tunnel, ou par viaduc : toutes choses dont nous voyons ces chemins se préoccuper fort peu dans leurs parcours, et qui trouveraient ici leur justification dans l'intention de les *faire concourir à ramener la ville.* Il faudrait plus de développements pour exposer les motifs de cette opinion que nous ne faisons qu'indiquer ici. Ainsi

encore, on parle d'un chemin pour Strasbourg; j'ignore à quel tracé on songe; mais je trouverais bien préférable, par exemple, que ce fût par l'espace de Seine et Marne, qui conduit dans l'est de la ville, que par le nord de la Marne qui conduit vers le nord de la ville, qu'il arrivât; ce qui aurait encore l'avantage de le faire aboutir par la Brie, où il pourrait plus utilement servir à la défense, car il y serait conservé plus longtemps intact que du côté du Nord, où les premières courses de cavalerie le mettront hors de service. Ailleurs j'ai dit tout l'inconvénient qui résultera un jour à venir du choix qui a été fait de la Chaussée-d'Antin pour y versertout le mouvement des arrivages du Havre. Combien, je n'hésite pas à le dire, on est éloigné de se faire une idée juste de toutes les difficultés qui accompagnent la question de maintenir Paris dans son assiette!

Les chambres me paraissent donc dans une erreur véritable quand elles admettent que les mesures propres à ramener la ville doivent se renfermer dans le cercle des mesures municipales, qu'elles ne peuvent trouver leur appui que dans l'autorité municipale. Mais, peuvent dire à cela les membres qui les composent, du moins ceux qui appartiennent à la chambre des députés, nous sommes les députés des départements, et non les députés de Paris. A cette objection ne pourrait-on aussi répondre : Mais vous êtes aussi les députés du royaume; et à ce titre ne vous convient-il pas de vous préoccuper de ce qui intéresse sa capitale quand vous en faites une place forte, et que tout annonce que cette place forte pourra être délaissée par sa population? *N'est-ce pas là une situation qui appelle votre attention.* Ainsi encore, ce que vous pouvez ignorer et ce qu'il n'est pas hors de propos de porter à votre connaissance, à cause du rapport que ceci peut avoir à la question, *c'est qu'il n'est pas pos-*

sible, avec le mouvement qui se fait dans l'intérieur de la ville, *que la résidence du gouvernement reste où elle est.* Quelque forme de gouvernement que vous supposiez, il y a là un fait auquel tout gouvernement devra se soustraire, celui du contact où les grandes et nombreuses populations du centre de Paris qui s'approchent par suite du mouvement qui les entraîne vers l'Ouest, ne tarderont pas à se trouver placées par rapport à cette résidence. L'histoire du passé est là pour le prouver. Cette résidence se portera ailleurs; elle fera ce qu'elle a déjà fait plusieurs fois. Et du jour où elle le fera, du jour où elle ira au loin, elle entraînera à son tour sur ses pas toute une importante portion de la ville; elle achèvera, elle complétera le grand changement qui s'annonce. Combien, je le répète, on est loin de prévoir ce qui se prépare en cette affaire! Pour peu que vous recherchiez quels sont les points où il est possible que cette résidence se transporte en se déplaçant, il vous sera aisé de prévoir que plus que jamais la ville tout entière sortira des fortifications que vous lui donnez. N'est-ce donc pas là une situation qui demande attention? Est-ce donc se tromper que de penser que vous ne pouvez rester étrangers à des faits pareils, qui peuvent si considérablement affaiblir, peut-être annuler, ces mêmes remparts que vous élevez? Faut-il s'attendre à avoir à les recommencer dans un demi-siècle? Je n'hésite pas à le dire, *il n'est pas possible qu'il n'y ait là qu'une question municipale.*

Mais, peut-on dire encore, nous ne la connaissons pas suffisamment, cette question; elle sort du cercle de nos affaires ordinaires. A cela je répondrai : Demandez qu'on vous la fasse connaître; demandez qu'on vous l'expose sous toutes ses faces, sous tous ses points de vue, dans tous ses résultats. Demandez qu'on fasse qu'elle se montre clairement à vos yeux, comme vous avez demandé qu'on le fît et comme

on l'a fait pour la question des chemins de fer quand elle était à sa naissance et qu'elle vous était inconnue. Eh bien, peut-on ajouter encore, quand bien même nous la connaîtrons, que pourrons-nous pour elle? A cela je répondrai encore : Mais l'attention que vous y porterez, la préoccupation dont vous vous montrerez pénétrés à son égard, sera beaucoup pour elle; *la direction salutaire que par là vous imprimerez à l'opinion, en l'éclairant sur la nécessité de prévenir le grand changement qui se prépare, pourra beaucoup pour elle.* Votre autorité morale fixera les esprits. Insérez dans la loi, insérez dans le budget qui donnera l'allocation des fonds destinés à sa fortification, *une déclaration portant que depuis que Paris devient place forte, il importe que le gouvernement se préoccupe de prévenir le changement d'assiette qui se prépare;* et elle aplanira beaucoup de difficultés; et une pareille déclaration de votre part sera bien placée dans la loi, elle y sera un gage de votre prévoyance sur l'avenir. Cette même question des chemins de fer, à l'époque que nous avons rappelée, a reçu d'une insertion analogue une salutaire impulsion; et elle l'a due à la haute autorité qui appartient à vos actes; et il semble que ce serait une mesure de bonne administration que d'en faire usage ici.

Cette circonstance d'ailleurs ne sera pas la seule où vous pourrez servir cette question, et où vous pourrez tirer avantage de ce qu'elle vous sera devenue familière. N'est-ce pas vous qui prononcez sur les monuments de la capitale, dont l'influence a joué un si grand rôle dans le changement qui s'accomplit, et peut en jouer un si grand encore dans les mesures à prendre pour y remédier? N'y a-t-il pas à ce sujet des questions pendantes? N'avez-vous pas à lui donner un Opéra, qu'on peut faire servir au but qu'on se propose? Une Bibliothèque royale? Ne lui avez-vous pas donné tout récem-

ment un Opéra-Comique, dont on aurait pu porter l'installation et l'influence ailleurs, ce qui peut-être aurait eu lieu si les chambres, familiarisées avec ce sujet, *eussent envisagé cette installation sous ce point de vue?* Un Opéra-Italien, dont on aurait pu conserver l'installation et l'influence ailleurs, car il importe que désormais tout y concoure? Peut-être un jour vous lui donnerez un palais de l'industrie; mais, en attendant, ne lui donnez-vous pas des expositions industrielles, dont on peut demander que l'influence soit reportée dans une partie de la ville opposée à celle où on est en habitude de les porter; car il ne faut rien négliger en pareille matière. N'est-ce donc pas de vous que dépend le grand centre de la poste, dont quelques personnes prévoient déjà le déplacement à venir, lequel, du reste, semble s'opérer déjà partiellement? Et enfin n'est-ce pas vous qui prononcez sur ces chemins de fer dont j'ai parlé? Je n'hésite pas à le répéter, quelque grande que soit la part de la municipalité dans les moyens à prendre pour arrêter le mouvement qui entraîne Paris, la vôtre n'est pas moindre; et elle l'est au-dessus de toute autre, par *l'influence morale* qui appartient à vos décisions, à vos manifestations. Et enfin, s'il était vrai que cette liaison de la capitale avec l'espace de Seine et Marne eût une certaine importance pour sa défense; s'il était vrai qu'elle pût en avoir pour une défense plus étendue encore que celle de la ville; que la ville fût à la veille de quitter à tout jamais *une position unique et que rien ne lui rendra,* ne seraient-ce pas encore là des circonstances qui viendraient tout naturellement se placer sous votre compétence, sous votre attention? Et cette même allocation de fonds, ne vous fournirait-elle pas une occasion toute naturelle de vous en occuper? C'est assurément, et j'en reviendrai toujours là parce qu'il me semble que la réflexion en est fondée, *c'est as-*

surément un fait destiné à laisser de longues traces dans l'avenir, que celui de la fortification de Paris; convient-il donc que vous donniez aux générations qui nous remplaceront lieu de s'étonner que vous ne vous soyez préoccupés d'un mouvement qui entraînait sa population au dehors, *dans le temps même que vous éleviez ses remparts?* Ne semble-t-il pas qu'il y ait là une contradiction que les générations à venir auront peine à s'expliquer? Qu'il n'en ait rien été quand on a voté sur le fond même de la question, cela était tout simple, il fallait d'abord qu'elle fût résolue. Mais aujourd'hui qu'elle l'est, et que ce travail est en cours d'exécution, n'est-ce pas le moment de se préoccuper d'un point qui peut y jouer un si grand rôle.

Pourquoi m'adressé-je de la sorte aux chambres? pourquoi m'adressé-je de la sorte aux esprits militaires? C'est afin qu'il se forme, dans l'opinion, *la conviction éclairée et raisonnée qu'il faut, par tous les moyens possibles, prévenir le grand changement qui se prépare dans l'assiette de Paris;* et pour que, de cette conviction ainsi établie au dehors, *sorte la disposition la plus ferme à appuyer, à soutenir l'administration de la Seine dans l'adoption, dans l'exécution des mesures qu'elle reconnaîtra nécessaires.* C'est par là, c'est par ce concours d'efforts, qu'on arrive à surmonter des difficultés qui, au premier abord, semblent ne pouvoir l'être.

Quelques questions peuvent résumer ceci. Paris sortira-t-il des remparts qu'on élève? — Oui.

Le fera-t-il plus prochainement qu'on ne pense? — Oui.

Est-il difficile de l'en empêcher? — C'est une chose très-difficile.

Est-ce une chose impossible? — Ce n'est pas une chose impossible.

Dans ce nouvel ouvrage, consacré à toutes les armes, l'art de l'artillerie est traité avec une clarté admirable sous le rapport systématique, tactique et technique.

En entreprenant ce grand travail, l'auteur a eu pour but de rendre cet art et la pratique de l'artillerie familiers aux officiers de toutes armes, et de mettre à leur portée les connaissances spéciales d'une branche de l'art militaire qui embrasse tous les éléments de la science de la guerre.

Si parfois l'auteur entre dans des considérations d'une haute portée, c'est avec une telle lucidité qu'il les rend intelligibles à tous les militaires initiés aux premiers éléments des sciences.

Sous un gouvernement comme le nôtre, où tous les jeunes gens sont appelés à la défense du pays, où chaque soldat porte, comme l'a dit figurément Louis XVIII, *le bâton de maréchal dans sa giberne*, le traité du colonel de Breithaupt sur l'art pratique de l'artillerie ne peut manquer d'exciter un vif intérêt.

Nous nous proposons d'en publier successivement les articles les plus importants, en attendant que quelqu'un entreprenne la traduction complète d'un ouvrage qui lui donnera des droits à la reconnaissance des officiers de toutes les armes avides de science.

Le général RAVICHIO DE PERETSDORF.

Napoléon, une partie de nos glorieuses campagnes, comme capitaine commandant une batterie d'artillerie à cheval. (*Note du traduct.*)

I.

DESTINATION DE L'ARTILLERIE EN GÉNÉRAL.

De ce que l'arme affectée à une troupe détermine sa propriété, il en résulte que sa destination et son instruction dérivent de son matériel. L'artillerie, armée aujourd'hui de canons, d'obusiers et de mortiers, est destinée, dans la guerre offensive, à détruire les ouvrages extérieurs des villes et villages fortifiés, les ouvrages en terre des positions retranchées, etc., à renverser l'ennemi dans les batailles et à préparer ainsi l'attaque des autres armes.

Dans une guerre défensive, à mettre les villes et positions fortifiées en état de résister aux attaques de l'ennemi ; et dans les batailles, à le tenir à distance.

Le canon, l'obusier ainsi que le mortier, sont des armes qui ne peuvent être employées comme la cavalerie, que sur un terrain qui permet les allures du cheval, car elles ne peuvent se mouvoir que par le moyen de voitures. Il résulte de là que l'artillerie de campagne, dans toutes les circonstances, doit être regardée comme partie intégrante de l'ensemble. L'artillerie de siége ou pesante, couverte par des parapets en terre ou en pierre, possède seule quelque indépendance.

D'après les destinations développées ici de l'artillerie, son effet principal tient au choix de son matériel, soit pour l'attaque et la défense des places, soit pour renverser l'ennemi

dans les batailles ou le tenir à distance. On doit donc prendre principalement en considération, dans ce cas, la mobilité durable des bouches à feu. Ainsi l'artillerie doit se partager, sous le rapport tactique, en légère et en pesante.

Comme on est généralement persuadé aujourd'hui que les armes ne peuvent être fabriquées de bonne qualité, avec le moins de dépense possible et conformément au but qu'on se propose, que dans les établissements militaires, et comme l'artillerie réunit la connaissance des différentes armes, en ce qu'elle se sert elle-même pour sa défense personnelle de celles de l'infanterie et de la cavalerie, à l'exception de la lance, on a donné à l'artillerie, dans tous les pays, la direction des ateliers d'armes; de là s'est formée peu à peu une artillerie technique de qui les autres troupes reçoivent leur armement.

Cette attribution de l'artillerie ne doit pas lui faire empiéter sur les droits des autres armes; car l'artillerie tactique existe également et indépendamment de la fabrication de ses propres armes dont elle est aussi chargée; elle reçoit ses bouches à feu, comme le fantassin son fusil, le cavalier sa lance ou son sabre, des magasins de l'État; d'ailleurs l'infanterie a perfectionné elle-même son arme principale, le fusil, autant que l'artillerie ses bouches à feu; ce qui est prouvé d'une manière évidente par des écrits intéressants d'officiers d'infanterie sur la fabrication des armes à feu portatives. De même que de l'artillerie tactique est née une artillerie technique, de l'infanterie tactique pourrait résulter aussi une infanterie technique qui fabriquerait son fusil et pourrait avoir un magasin séparé de ceux des bouches à feu.

Mais comme jusqu'à présent la cavalerie ne s'est pas occupée de la partie technique de son arme dans toute son

étendue, mais seulement et de préférence de la confection de son harnachement, car le cheval réclame particulièrement tous les soins du cavalier, la cavalerie pourrait aussi avoir ses magasins particuliers de harnais, comme l'infanterie les siens.

Cependant une telle disposition devant entraîner non-seulement l'augmentation des bâtiments affectés à la fabrication et aux dépôts d'armes, mais aussi le personnel de l'administration, on a senti la nécessité de donner à l'artillerie tous les établissements et ateliers d'armes.

D'après sa destination, l'artillerie devant toujours se montrer avec les autres armes, elle doit connaître les propriétés de la cavalerie et de l'infanterie, afin de mieux apprécier ses propriétés particulières.

II.

PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES DE LA CAVALERIE.

La cavalerie, sur un terrain qui favorise ses mouvements, est supérieure aux autres armes, parce que la grande célérité des ses mouvements lui permet non-seulement de mettre obstacle aux leurs, mais encore de les empêcher de se mettre en ordre et de les disperser par son apparition subite et inattendue. Elle est surtout supérieure à l'infanterie pour la capacité tactique, depuis qu'elle a adopté ses mouvements par pelotons; car on la voit maintenant se développer pour se porter en ligne avec une célérité extraordinaire, se refor-

mer et changer de front avec la même promptitude. L'histoire est là pour confirmer, par des exemples, cette supériorité de la cavalerie sur les autres armes. La bataille de *Waterloo,* entre autres faits, nous montre qu'un régiment de cavalerie anglaise fut suffisant pour rompre un corps d'armée français, le mettre en désordre, empêcher son ralliement et, profitant du moment favorable, décider en grande partie cette importante victoire.

Le principal effet de la cavalerie s'obtient dans l'attaque en la réunissant par masse pour opérer une charge ; c'est-à-dire qu'il s'obtient par le choc.

III.

PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES DE L'INFANTERIE.

L'infanterie, armée de fusils à percussion et par conséquent en état de combattre en toutes circonstances, par toute sorte de temps et sur toute sorte de terrain, offre la résistance la plus persévérante contre chacune des autres armes et se trouve sous ce rapport supérieure à la cavalerie ; car elle présente contre l'effet de l'artillerie un but plus petit que celle-ci ; c'est aussi qu'elle peut bien mieux que la cavalerie utiliser les avantages d'un terrain accidenté, et y trouver plus de sûreté. Par conséquent, l'infanterie est une arme qui peut opposer d'autant plus de résistance à l'attaque la plus vigoureuse, qu'elle sait mieux choisir et utiliser le terrain. Et même, elle peut devenir invincible par des dispositions empruntées à l'art de la fortification. Par cette raison elle est l'appui le plus sûr de la cavalerie et de l'artillerie.

IV.

PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES DE L'ARTILLERIE.

Il résulte d'une manière évidente des propriétés particulières de l'infanterie et de la cavalerie et de la destination de l'artillerie de campagne, soit dans les marches stratégiques, soit dans les opérations tactiques, que cette dernière se montre partout comme partie intégrante du tout, et que dans l'emploi de l'artillerie pesante, les autres armes lui sont subordonnées jusqu'à ce que leur attaque soit convenablement préparée. Mais dans toutes les circonstances l'artillerie, adaptée au terrain et à la position de l'ennemi, détermine l'ordre primitif et le choix du projectile à employer. L'artillerie technique doit avoir les connaissances des sciences naturelles et techniques les plus vraies, afin de confectionner avec le moins de temps et de dépense les armes de la manière la plus convenable et la plus conforme au but qu'on se propose, et afin de pouvoir les appliquer à toutes les destinations que les circonstances peuvent exiger. L'artillerie tactique doit en outre posséder particulièrement la réflexion et la résolution, afin que les combinaisons souvent difficiles des différentes circonstances qui s'opposent à l'exécution des opérations tactiques puissent être promptement saisies et utilisées pour son avantage et celui des autres armes. Il est donc d'autant plus nécessaire qu'elle joigne l'impétuosité de la cavalerie à la précision de son emploi, qu'elle ne peut jamais entrer dans un engagement corps à corps comme cela arrive souvent aux autres armes.

néral, dans la ligne de défense. Il n'en fut pas ainsi à l'arrivée de l'armée française à Moskou; malgré que les divisions de cette armée fussent très-affaiblies et surchargées d'artillerie, on se hâta de traîner après soi jusqu'à Moskou, avec des efforts extraordinaires et non sans de grands dangers pour l'armée, le dépôt principal et peu mobile des munitions, au lieu de le laisser dans les places du Dniéper et de la Dwna pour le cours ultérieur des opérations.

L'impossibilité de faire rétrograder ces munitions fit qu'on les détruisit journellement, ainsi que les voitures destinées à leur transport, tandis qu'elles eussent pu servir à continuer la guerre en 1813.

Dans le cas d'une guerre défensive, cette partie de l'approvisionnement, qui n'a plus besoin de suivre immédiatement l'armée, se trouve dans les places de la ligne défensive. Mais indépendamment des places d'approvisionnement qui seraient dans cette ligne ou sur la base d'opérations, il en faut encore d'autres en arrière; l'établissement de ces dépôts est une entreprise très-hasardeuse, comme le prouvent les pertes extraordinaires de ces objets faites en 1812, 1813 et 1814, où l'on omit les principes qu'on vient de poser.

Pour alléger les transports, les obus ne reçoivent pas leur chargement. La poudre est transportée dans des barils et les gargousses confectionnées dans des caisses.

Cette partie des munitions qui est transportée dans des caisses permet de donner à la voiture une forme quelconque. Dans des cas extraordinaires on se sert de voitures à l'entreprise; par ce moyen, l'Etat ne serait pas obligé d'employer à cet objet en temps de paix un capital improductif et ruineux. Si ces voitures ont des essieux en fer, comme elles sont ordinairement très-chargées, on doit autant que

possible diminuer le frottement du moyeu contre l'épaulement de l'essieu.

VI.

VOITURES POUR LES APPROVISIONNEMENTS ET RECHANGES.

Ces voitures doivent avoir une mobilité suffisante pour suivre sans difficulté les batteries auxquelles elles appartiennent hors de la portée des armes à feu de l'ennemi, sans toutefois perdre de vue la simplicité et l'uniformité du matériel dans toutes ses parties, qui est le premier principe de tout bon système d'artillerie. Par suite de cela, on prend pour cet usage la voiture du parc mobile destinée au transport des munitions, avec cette différence que le coffre de l'avant-train n'a aucune séparation, afin d'être propre à recevoir toute sorte d'objets, et que le train de derrière n'a aucun coffre, mais a des ridelles, comme le chariot à munitions français. Ces ridelles ont cinq pieds de longueur, et cette partie de la voiture est surmontée d'un couvercle enveloppé d'un prélart.

Le coffre de l'avant-train reçoit de préférence les outils des bourreliers et charrons. Le train de derrière contient les objets d'approvisionnement nécessaires, comme cuirs, bois et fers destinés aux réparations des harnais et des voitures dégradés pendant la marche, et de plus les objets de rechange.

La quantité et l'espèce des objets d'approvisionnement

et de rechange dépend particulièrement de la qualité des chemins que l'on doit parcourir, des ressources du pays où la guerre doit avoir lieu, de l'intelligence et de l'activité des officiers chargés du matériel à tirer parti de ces ressources, soit dans les marches, soit dans les cantonnements.

En partant de ce principe, on doit diminuer l'approvisionnement à prendre dans les dépôts et faire usage de tout ce qui est susceptible de réparations, afin qu'à la paix les arsenaux ne se trouvent pas encombrés de voitures de toute espèce dont le capital improductif se perd avec le temps. Ainsi à l'ouverture de la campagne de 1812 contre la Russie, on traîna inutilement un nombreux matériel depuis le Rhin jusqu'à la deuxième base d'opération qui s'étendait de Breslau à Dantzig, et en 1815 contre la France, depuis la Vistule et l'Oder jusqu'au Rhin; car non-seulement les objets d'approvisionnement que l'on traînait pouvaient être trouvés dans les pays peuplés que l'on traversait, mais encore les places de la ligne d'opération, dans l'un comme dans l'autre cas, pouvaient fournir tous ces objets ainsi que les munitions.

Ces voitures peuvent être construites par les premiers ouvriers venus, puisqu'elles ne doivent servir que pendant une campagne, et dans ce cas, on peut s'en rapporter aux exemples que l'on a sous les yeux; ils sont bons à suivre.

Dans les guerres de 1790 à 1800, l'armée autrichienne dut s'approvisionner dans les pays de Wurtemberg et de Bade en munitions de campagne et de siége, et elle le fit avec avantage.

En partant de ce principe, on a aussi diminué l'approvisionnement des pièces de réserve. Dans toutes les campagnes de la révolution française jusqu'en 1812, la cavalerie a

fait toutes ses marches sans être suivie d'une seule forge, et cependant elle n'a pas pour cela négligé le ferrage de ses chevaux, tandis que le moindre détachement d'artillerie, depuis son point de départ jusqu'à la base d'opération, à peu d'exception près, en avait toujours une bien approvisionnée en fer et en charbon, sans qu'il eût souvent une seule fois occasion de s'en servir. La cavalerie a même fait tous ses mouvements à partir de la base d'opération sans forge, et ses chevaux n'en ont pas moins eu toujours leur ferrage en bon état.

Cependant dans la campagne de 1812, la cavalerie wurtembergeoise sentit le besoin d'en avoir pendant le cours de ses opérations; elle en improvisa une avec une voiture du pays sur laquelle elle mit une enclume, une plaque de cheminée et un soufflet; quoique peu commode, elle lui suffit pendant toute la campagne.

VII.

VOITURES A MUNITIONS POUR L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE QUI ENTRENT DANS LA LIGNE DE COMBAT.

Comme une bouche à feu sans munitions ne peut entrer en ligne, et que l'affût adopté pour l'artillerie de campagne, même d'après le système reconnu le plus approprié au but qu'on se propose, ne peut en transporter, d'après l'expérience des campagnes les plus mémorables, que pour ou-

vrir le combat, il doit y en avoir d'autres à la suite de chaque pièce pour les besoins d'une bataille.

On peut transporter avec le canon de 6 et l'obusier de 7 liv.

	Canon de 6.	Obusier de 7 livr.
Dans l'artillerie anglaise.	48 coups.	24 coups.
— prussienne. . .	60	20
— autrichienne. .	24	12
— russe.	18	»

D'après les consommations de munitions de l'artillerie wurtembergeoise pendant les campagnes de 1812 et 1814 que j'ai fait connaître dans mes projets sur le perfectionnement de l'artillerie, il arriva plusieurs fois, soit pendant un jour de combat, soit pendant une bataille, qu'elle s'éleva à quatre-vingt-quatorze coups par pièce d'une batterie à cheval composée de quatre canons de 6 et de deux obusiers. Dans le nouveau système d'artillerie publié dernièrement par l'auteur (1), l'affût du canon de campagne de 24 court peut transporter quatre coups sur son essieu, son avant-train vingt-trois. On doit donc faire suivre immédiatement cette pièce de soixante-huit coups, afin de pouvoir se suffire dans les moments de la plus grande consommation.

Les munitions à la suite de l'artillerie de campagne seront transportées, soit sur des mulets de bât, soit dans des caissons fermés.

Comme il est reconnu qu'un cheval porte beaucoup moins qu'il ne traîne, et que celui qui est chargé de munitions doit

(1) Traduction publiée dans le *Spectateur militaire*. (*N. du tr.*)

encore être conduit par un homme monté, il reste à savoir s'il ne serait pas plus avantageux de faire suivre immédiatement les munitions des pièces de campagne dans des caissons construits à cet effet, et si la bouche à feu doit se mouvoir dans toutes les circonstances indépendamment de ses munitions, eu égard à l'état des chevaux, ce qui est particulièrement à considérer dans les mouvements stratégiques.

Il a été admis en principe que ces caissons à munitions devaient être construits de manière que leur avant-train, qui d'abord était analogue à celui de l'affût, fût le même que ce dernier. Mais les raisons que l'on donne de cette disposition ne sont pas suffisamment fondées pour ne pas remplacer les voitures à munitions actuelles par celles de l'armée russe, qu'on appelle tombereaux; car au moyen de ces voitures et d'une prolonge attachée, d'après la méthode anglaise, à leur corps d'essieu et à celui de l'affût, une pièce dont l'avant-train aurait été démonté peut encore suivre tous les mouvements tactiques, ce qui se conçoit aisément dans un affût à crosse, à cause de la mobilité de cette dernière. Dans ce cas les chevaux de devant de l'affût seront attelés au tombereau à deux roues, et ceux de derrière à l'avant-train démonté qui sera retiré du combat.

De cette manière, rien ne reste en arrière, tandis que lorsqu'on remplace dans une retraite précipitée l'avant-train démonté d'un affût par celui d'un caisson, ce dernier ou l'affût est perdu. On pourrait objecter que si le tombereau à munitions et l'avant-train de l'affût venaient à être détruits, on serait obligé d'abandonner la bouche à feu; mais cela peut aussi arriver avec des caissons munis d'avant-trains. D'ailleurs si on employait l'avant-train du caisson d'une autre pièce, on pourrait aussi dans le cas dont il est question

IX.

RAPPORT NUMÉRIQUE DE L'ARTILLERIE AUX AUTRES ARMES.

Comme la bouche à feu, principale arme de l'artillerie, est l'unité tactique de l'artillerie, leur nombre détermine la force des troupes de cette arme.

Le rapport du nombre des bouches à feu à celui des troupes d'infanterie et de cavalerie, eu égard à leur destination spéciale, sous le rapport de la tactique, de la stratégie et des finances, ne peut être déterminé que par l'expérience de la guerre.

Dans la guerre de sept ans, où l'on reconnut les avantages attachés à des mouvements tactiques qui se succèdent rapidement les uns aux autres, on se convainquit que ces mouvements pouvaient avoir lieu avec d'autant plus de promptitude, que la largeur des subdivisions tactiques est plus en rapport avec leur profondeur, et que chacun de ces mouvements peut être exécuté par le chemin le plus court. En conséquence de cette observation, on réduisit la force des bataillons, et les régiments de cavalerie furent ramenés de 1,000 à 1,200 hommes à 600 ou 800, divisés en 4 compagnies ou escadrons, subdivisés en 2 divisions et en 4 pelotons.

Cette réduction en hommes et en chevaux n'ayant pas été étendue à l'artillerie de campagne, cette dernière fut répar-

tie comme autrefois et en mêmes proportions, dans les bataillons d'infanterie et régiments de cavalerie, de sorte que le nombre des bouches à feu se trouva être de 7 à 8 par 1,000 hommes d'infanterie ou de cavalerie. L'artillerie se trouva ainsi à charge à l'armée et à l'Etat.

Napoléon avait fixé à 3 le nombre de ses bouches à feu par 1,000 combattants, sans pour cela nuire à l'effet de l'artillerie, parce qu'au lieu de la laisser comme autrefois disséminée dans les bataillons et escadrons, il la réunit en batteries, qu'il attacha aux divisions. Il avait remarqué que son effet est toujours dépendant d'un certain nombre de coups tirés d'après des vues déterminées, et qu'il est d'autant plus puissant que le nombre des pièces est plus grand. Il est certain que lorsque ces pièces sont disséminées dans la ligne, leur effet est bien moindre (1).

L'effet le plus positif de l'artillerie consiste donc dans la réunion d'un grand nombre de bouches à feu là où elles peuvent agir.

Le rapport indiqué ci-dessus entre le nombre de bouches à feu de campagne avec celui des troupes de toutes armes, ainsi que leur répartition en batteries de 6 à 8 pièces attachées aux divisions, fut donc reconnu avantageux et généralement adopté. Aussi on obtient plus de succès avec l'artillerie organisée de cette manière, que disséminée comme auparavant dans les bataillons et régiments.

D'après ce qui a été déterminé pour la confédération ger-

---

(1) Les grandes batailles que Napoléon a livrées prouvent la supériorité que lui donnèrent les batteries nombreuses. Aussi en eut-il, dans plusieurs cas, de 100 pièces. *(Note de l'auteur.)*

qui fut inutilement traînée jusqu'à Moskou, et qui fut perdue avec les autres armes dans la retraite.

Dans les opérations militaires défensives, le matériel d'artillerie qui se trouve en plus après l'affaiblissement de l'infanterie et de la cavalerie doit être renvoyé sur-le-champ avec toutes les autres voitures inutiles dans les places fortes en arrière, situées sur la ligne d'opération.

Si dans les opérations de cette nature, l'artillerie eût toujours suivi un pareil principe, elle n'eût jamais été à charge à l'armée. L'histoire militaire nous fournit de fréquents exemples de la vérité de ce principe, et principalement celle de la bataille de Leipzig. A la suite de cette bataille l'armée alliée française se trouva arrêtée par l'encombrement des voitures dans le défilé en arrière de la ville, et fut obligée d'abandonner non-seulement ce matériel, mais encore quelques portions de troupes qui forcément restèrent à l'ennemi.

X.

RAPPORT NUMÉRIQUE DES TROUPES D'ARTILLERIE AUX TROUPES DES AUTRES ARMES, POUR LA DÉFENSE DES PLACES, EU ÉGARD A LEUR SYSTÈME DE FORTIFICATION.

Le système de fortification adopté pour une forteresse détermine, dans toutes les circonstances, le nombre de bouches à feu nécessaire tant pour son attaque que pour sa défense. Mais comme l'artillerie, sans la coopération des autres armes, ne peut ni défendre et encore moins attaquer

une place ; il s'ensuit que pour l'un comme pour l'autre cas, il doit y avoir entre ces armes un rapport qui dépend de la nature de la fortification.

C'est parce qu'on n'a pas cherché à déterminer ce rapport, que l'on conserve quelquefois pendant de longues années de paix, des pièces en sus de celles nécessaires au service des écoles, dans la vue de l'attaque d'une forteresse de premier rang. Ce sont ordinairement des bouches à feu de tous les calibres qu'on y réunit pour le cas d'une guerre prochaine sur la frontière.

Le capital considérable et improductif employé aux bouches à feu de siége ; la grande dépense annuelle qu'elles entraînent tant pour leur conservation que pour leur armement, leur approvisionnement et l'instruction des officiers d'artillerie dans tous les détails d'un service si compliqué, ont donné naissance au canon court de 24 qui, d'après les expériences de Mayence de 1828, est d'un effet suffisant pour la guerre des siéges, et qui peut être construit de telle sorte qu'il suive les pièces de campagne, et par suite puisse être employé à l'attaque d'une place, et la prendre avec l'artillerie de campagne du corps d'armée qui en est chargé, sans attendre l'arrivée d'un équipage de siége toujours difficile à mettre en mouvement.

Comme l'assiégeant doit toujours être supérieur à l'assiégé ; que dans la guerre de siége la prépondérance est principalement due à l'artillerie, et qu'à nombre égal de bouches à feu, leur supériorité dépend de la prompte exécution du tir et de sa justesse, on détermine le nombre et l'espèce de ces dernières nécessaires pour la défense, d'après celui qu'il faut dans les ouvrages de fortification. Si la place assiégée est armée de canons en bronze, l'assiégeant peut l'attaquer avec un nombre inférieur de bouches à feu,

et cependant avoir l'avantage, pourvu qu'il y emploie des canons en fer; car on sait, d'après ce qui a été dit ailleurs que ces dernières ont une plus grande efficacité.

Mais lorsque la place a aussi des pièces en fer, l'assiégeant doit avoir une artillerie plus nombreuse, afin de prendre la supériorité sur l'assiégé.

L'auteur E. Wenzel qui, dans ses écrits, a répandu beaucoup de lumière sur la guerre des siéges, fixe de la manière suivante le nombre de bouches à feu nécessaires à la défense d'un front ordinaire de fortification, eu égard aux ouvrages collatéraux, savoir :

12 canons de 24, 18 ou 16.
16 — de 12 pesants.
12 — de 12 légers.
20 — de 6.
10 obusiers de 10 livres.
10 — de 7 livres.
14 mortiers de 50 ou de 25 livres.
22 — de 10 ou de 7 livres.
6 pierriers.

En omettant les pierriers, dont on ne se sert que pour la défense des fossés, il reste encore 116 bouches à feu.

Pour un front construit d'après la nouvelle méthode, le même auteur augmente le nombre de bouches à feu de

12 canons de 24 ou de 18.
3 — de 12.

qu'il prend sur le dépôt de 100 pièces des calibres ci-dessus établi dans la place.

Ce nombre de bouches à feu de réserve, établi vraisemblablement sur l'hypothèse de pièces en bronze, peut être notablement diminué si elles sont en fer.

Si l'on considère que l'assiégeant établit son artillerie sur un espace circulaire quatre fois aussi grand au moins que celui que l'assiégé a à sa disposition, et que par suite son feu est convergent, tandis que celui de l'assiégé est divergent, on peut admettre pour l'attaque d'un front ordinaire les données qu'on trouve dans les ouvrages de sir John May, sur l'attaque des places.

D'après les décisions relatives au corps d'armée de la confédération germanique, qui fixent son effectif à 31,386 hommes, y compris une réserve de 10,462 hommes, l'artillerie de siége se compose de

3	canons	de	24.
5	—	de	18.
2	—	de	12 pesant.
3	obusiers	de	10 livres.
2	mortiers	de	48 livres.
2		de	30 livres.
2	—	de	10 livres.
1	pierrier	de	60 livres.

En partant de cette base, il faudrait pour l'attaque d'un front de fortification les bouches à feu d'une armée de 156,930 hommes, et pendant le siége laisser inactives les 312 pièces de campagne qui appartiennent à cette armée. La difficulté attachée à la réunion des pièces de siége des différents corps d'une armée est jusqu'à présent la cause des lenteurs attachées à la guerre des siéges et aux opérations militaires qui sont basées sur cette guerre; car en prin-

cipe, la base de ces opérations est occupée par des forteresses qu'il faut prendre avant d'aller plus loin.

Comme aujourd'hui la plus grande partie de l'artillerie de campagne d'un corps d'armée destiné à faire un siége doit rester inactive dans un parc, les avantages attachés à une artillerie de campagne qui pourrait en même temps être employée dans un siége sont évidents; car un corps de 40 à 50,000 hommes pourrait, avec sa propre artillerie de campagne, si elle était construite d'après ce principe et quelques mortiers qu'on y ajouterait, entreprendre le siége d'une place forte et le terminer avec succès.

Le huitième corps d'armée de la confédération, qui est fort de 31,386 hommes, a 6 mortiers, c'est-à-dire un mortier pour 5,000 hommes. Cette proportion est admise comme un maximum par John May pour l'attaque d'une place dont on veut pousser le siége avec rigueur.

Ce rapport des mortiers à celui des canons pour l'artillerie de siége est d'autant plus admissible, que les fusées incendiaires accompagneront cette artillerie.

Le rapport des mortiers aux canons, dans la défense des places, est plus dépendant du système adopté pour la fortification, que du nombre d'hommes de la garnison.

XI.

FUSÉES INCENDIAIRES POUR LE SERVICE DE CAMPAGNE.

L'effet des fusées incendiaires est semblable à celui des canons et des obusiers; elles seraient préférables à ceux-ci

à cause de leur portée, si elles possédaient la même force impulsive, la même force destructive que le projectile du même calibre. Cependant comme leur effet est suffisant pour mettre une file de soldats ou un cheval hors de combat, et que leur justesse égale celle des obusiers, ainsi que le prouve Hoyer; qu'elles peuvent même dans une lutte de bouches à feu produire un effet plus que suffisant, elles ne sont pas à dédaigner à cause de la facilité de leur transport sur toutes sortes de terrains. Dans un combat de bouches à feu, l'artillerie de campagne, d'après l'expérience, n'aurait pas seulement à craindre pour son matériel, mais encore pour ses hommes et ses chevaux.

L'histoire militaire cite beaucoup d'exemples où, pour tomber sur les flancs de l'ennemi, l'infanterie doit parcourir des chemins tels que la cavalerie et encore moins l'artillerie ne pouvait la suivre : elle eût sans doute obtenu de bien plus grands résultats si elle eût été accompagnée de fusées de guerre.

Bien qu'il soit nécessaire, particulièrement pour une artillerie qui ne s'est pas encore occupée de la fabrication de ces fusées, de bien déterminer par l'expérience leur préparation et leur emploi, l'auteur de cet ouvrage est de l'avis du général Hoyer et se prononce pour son admission comme un complément avantageux aux instruments de destruction en usage dans les armées, et il voudrait, par cette raison, qu'on leur en donnât en remplacement des obusiers.

Si l'on attachait à l'infanterie des détachements de tireurs de fusées, l'indépendance de cette arme n'en serait que plus grande, parce qu'alors toutes les opérations stratégiques pourraient s'exécuter par la voie la plus courte et sans entraves, chaque homme, suivant Hoyer, pouvant porter 3 fusées du calibre de 6 sans être plus chargé que s'il portait un

Désignation des différentes fusées incendiaires préparées par le colonel Congrève.

ESPÈCE DE FUSÉES.	CHARGE.		PLUS GRANDE PORTÉE.	ÉLÉVATION NÉCESSAIRE.
			mètr.	degrés.
A boulet incend. de 44 l.	Boulet incend.	les grandes de 18 liv. matières combustibl.		
		les petites, id.	3000	60
A obus.	Obus.	5 1/2 pouces de calib.		
		12 livres, id.		
A boulet incend. de 32 l.	Boulet incend.	grande de 18 livres, matières combustibl.		
		moyenne de 12, id. .	1828	60
		le boul. incend. de 5 l.	2205	50 à 55
		petite de 18 livres, matières combustibl.	2743	50
		le boul. inc. de 19 po.		
A obus, id. . . .	Obus de 9 livres de calibre.		2743	50
A mitraille, id. . . .	Boîtes à mitraille qui, par l'explosion de la poudre, obtiennent la plus grande vitesse initiale. . . .	grandes avec 200 balles. . .	2205	55
		petites avec 100 balles. . .	2743	50
Idem de 12, id. . . .	Fortes boîtes en fer chargées avec 5 à 12 livres de poudre, qui sont inflammées par les fusées.		2205 à 2743	55
Idem, id. . . .	Boîtes à balles	grandes avec 72 ball.	1828	45
		petites avec 43 id.	2743	45

XIII.

FUSÉES INCENDIAIRES DANS LA GUERRE DE SIÉGE.

Suivant Hoyer, la fusée du calibre de 6 remplace avec avantage les obusiers de campagne ; il est d'avis qu'une fusée peut aussi remplacer cette bouche à feu dans la guerre de siége.

La fusée d'un plus fort calibre pourra même, d'après le même auteur, être substituée avec succès aux bouches à feu pesantes. Son effet sera très-désastreux, comme le prouve l'expérience, si elle est tirée de la distance où l'on établit ordinairement les batteries d'attaque.

On sait que dans un siége, les fusées incendiaires rendent les plus grands services pour chasser l'ennemi des places d'armes des ouvrages extérieurs; leur effet est plus particulièrement redoutable aux têtes de sape. On voit donc que l'usage de ce projectile donne plus de force à la défense d'une place, soit parce que les embrasures destinées au tir des fusées ne doivent pas être aussi écartées que celles des canons, et permettent par conséquent plus de résistance, soit parce qu'on peut tirer par la même embrasure plusieurs fusées, pendant qu'on ne tire qu'un seul coup de canon, à cause de la lenteur du chargement de ce dernier. En tous cas, l'emploi des fusées sera toujours plus utile à l'assiégeant qu'à l'assiégé.

Les fusées à éclairer, pourvues d'un parachute, seront

aussi plus avantageuses que les balles à feu, car la lumière qui vient d'en haut éclaire toujours mieux que celle qui vient d'en bas.

XIV.

TIR DES FUSÉES SUR LE CHEVALET DE SIÉGE.

Le premier servant monte sur le chevalet pour nettoyer avec une éponge le tube en fer dans lequel les fusées sont placées ; il répète cette opération après chaque coup ; il amorce ensuite avec une petite corne et place la fusée dans le tube ; enfin il arme le chien, examine si tout est prêt et fait partir la détente au moyen d'une ficelle.

Le deuxième servant reçoit les fusées du troisième et les remet au premier qui est au haut du chevalet, après avoir enlevé soigneusement la pièce de toile qui couvre la lumière. Pendant tout le temps de l'exercice, il aide le premier servant et met le feu après s'être éloigné de quinze à vingt pas pour n'être pas incommodé de la fumée.

Le troisième servant porte les fusées au pied du chevalet et les remet au deuxième ; il peut les apporter l'une après l'autre ou en apporter deux à la fois ; seulement il ne doit pas en avoir de nouvelles avant que les deux premières ne soient tirées.

Le quatrième servant se tient avec les fusées et leurs baguettes en arrière à une distance convenable. Il ouvre les caisses où se trouvent 6 fusées empaquetées. Comme cette

opération est l'affaire d'une moment, il doit attendre pour ouvrir une nouvelle caisse que la précédente soit épuisée.

Cette répartition du service rend la tâche de chaque hommes très-simple, quarante homme et six chevalets suffisent à entretenir un feu très-vif. Un sous-officier peut très-bien surveiller deux batteries de fusées. Un officier a sous ses ordres toutes les batteries.

Quelque grand que soit le nombre des chevalets, on doit toujours les espacer de 10 mètres, afin que le chargement et le tir des fusées ne soient pas gênés.

XV.

FUSÉES A BALLE A FEU.

Lorsqu'on lance une balle à feu par le moyen d'une fusée, elle abandonne celle-ci en arrivant au point culminant de la trajectoire, et elle reste ensuite suspendue en l'air par le secours d'un parachute, si bien qu'au lieu de donner une lumière passagère comme le fait celle qui est lancée par les moyens ordinaires, elle répand une clarté vive qui dure au moins cinq minutes ; temps suffisant pour observer pendant la nuit les mouvements de l'ennemi sur terre comme sur mer. Ce moyen est surtout très-important pour les bâtiments de guerre, soit pour poursuivre l'ennemi, soit pour donner des signaux à de grandes distances. Dans un siége, il peut être employé à éclairer pendant la nuit les travaux des assiégeants. Il est bon de remarquer qu'aucun effet semblable ne peut être obtenu par le tir des canons ou des mortiers,

parce que l'explosion doit nécessairement déranger les dispositions prises pour la suspension de la lumière.

Le grand défaut des premières fusées tenait à ce que la baguette étant placée parallèlement au cartouche, n'avait pas le même axe que ce dernier. Il en résultait un mouvement de rotation d'autant plus irrégulier que la force d'impulsion était plus grande.

Maintenant les baguettes ont le même axe que les fusées. De plus on ne se contente point de les tirer sous de grands angles, on peut aussi les tirer horizontalement. Elles lancent en outre au milieu de l'ennemi des obus ou des boulets.

A la suite d'efforts soutenus pendant quinze ans, on est parvenu enfin à les diriger avec exactitude. Dans l'été de 1819, on fit des essais comparatifs entre des fusées et des canons tirant des boulets à une distance moyenne; les fusées atteignirent plus souvent le but que les boulets.

Il est donc indispensablement nécessaire que d'autres nations que l'Angleterre soumettent à un sérieux examen ce nouveau moyen destructeur. On ne voit pas pourquoi, en effet, elles n'iraient pas aussi loin que les Anglais dans le perfectionnement de ces projectiles.

Un des points principaux de la fabrication des fusées incendiaires est naturellement la connaissance de leurs parties constituantes (1); ces parties varient suivant le calibre des fusées, comme on peut le voir dans le tableau suivant qui

---

(1) Je tiens cette composition d'un témoin oculaire. Lorsqu'une commission fut nommée pour assister aux expériences de Woolwich, expériences qui devaient être faites tant sur les fusées destinées à incendier des villes et des bâtiments de guerre, que sur celles destinées à la guerre de campagne, le général Congrève fit un mé-

renferme (au moins me l'a-t-on assuré) les meilleures compositions.

CALIBRE de	1 à 1 $\frac{1}{4}$	3	6	12	17 à 24	32	42
Chlorate de potasse (1).	4	5	6	7 $\frac{1}{2}$	9	10	12
Salpêtre...	2	2 $\frac{1}{2}$	3	3 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	5	6
Charbon...	1	1	1	1	1	1	1
Soufre....	1	1	1	1	1	1	1
Longueur..	177 1 $\frac{1}{2}$: 49	283	228	266	308 à 335	406	457
Diamètre en millimètr..	2 $\frac{3}{4}$: 57	70	89	114	127 : 149	152	164

---

moire secret où il décrivit les essais faits antérieurement, et les classa en trois catégories :

1° Examiner le système en son entier, sous le rapport de la fabrication, de la manœuvre, etc.;

2° Chercher à connaître les portées et l'effet de ce projectile dans son état actuel, soit dans une guerre maritime, soit dans une guerre sur terre ;

3° Rechercher en tous cas les améliorations dont les fusées sont susceptibles, et l'emploi qu'elles peuvent recevoir ultérieurement.

(*Note de l'auteur.*)

(1) Il doit exister quelque erreur relativement au chlorate de

APERÇU GÉNÉRAL

SUR

LA CAVALERIE,

Par M. Ch. DE TOURREAU,

CAPITAINE DE CAVALERIE EN RETRAITE,
CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Sarrians (Vaucluse), 15 mai 1842.

La cavalerie française, on l'a déjà dit, serait la meilleure de toutes, si les prévisions qui doivent l'entourer étaient en tout ce qu'elles doivent être, et si une sorte de vertige ne s'attachait au contraire à les faire négliger de la manière la plus déplorable. Et cependant qu'attend-on pour lui imprimer cette attitude victorieuse et franche, qui défie les orages et les désastreuses éventualités ? Qu'attend-on pour vivifier et donner du ressort à l'un des principaux agents de nos prospérités ? pour assurer à jamais notre fortune militaire et la mettre dans l'impossibilité de nous échapper ?

Oui, notre cavalerie serait la meilleure de l'Europe, si on le voulait, et surtout si on savait s'y prendre, tant à cause de la qualité de ses chevaux, qui seraient assez abondants en France, sans payer tribut à l'étranger, si l'on savait enfin édifier pour l'avenir, qu'en raison de notre intelligence ca-

ractéristique, qui décuplerait nos moyens matériels, si on avait le bon esprit de s'entendre à les mettre à leur place, en débrouillant les éléments divers qui si heureusement abondent autour de nous. Il est toutefois des conditions essentielles à la régénération de nos troupes à cheval : c'est *le bon vouloir, la sagacité cavalière* et *la ténacité persévérante dans l'exécution.*

Mais il est un point auquel on ne saurait trop s'arrêter ; c'est qu'en fait de cavalerie *la qualité* est si essentielle sous tous les rapports et l'emporte tellement sur le nombre, qu'il vaudrait infiniment mieux la restreindre *en quantité*, que de l'avoir toujours incomplète dans sa constitution organique, et privée des véritables et seules conditions qui doivent à toujours entretenir et consolider sa force.

La cavalerie de *bataille* surtout, pour la maintenir constamment bonne et en état d'agir, exige des soins si multipliés et si incessants, qu'il est incroyable qu'on ne s'en occupe pas avec tout le zèle qu'elle comporte, et dont un dangereux laisser-aller nous priverait au moment même du péril, si on n'y prenait garde ; perdant ainsi tout le fruit de nos travaux de paix, qui seuls pourtant peuvent nous préparer dignement à la guerre. Ces choses ont été reconnues, dites, sanctionnées et mises en évidence, par tout ce qu'il y a d'officiers capables en France ; et néanmoins en a-t-on tenu compte ? Non, mille fois. Ne s'étudie-t-on pas au contraire à tourner en aveugle dans le cercle persévéramment vicieux, dont on se donnerait bien garde de franchir les limites ? N'est-on pas de plus en plus fasciné par la rétrograde routine, retenu par l'ornière de la mesquinerie et du contresens ? Qu'attendre donc de gens tellement asservis à des faits et gestes sans avenir qu'ils se croiraient perdus s'ils ne se tenaient de plus en plus cramponnés à leur lisière ? Il

est vrai qu'il y a des exceptions remarquables et des hommes éminemment supérieurs, qui finiront peut-être, on doit l'espérer, par faire entendre et apprécier leur langage; et Dieu veuille qu'il en soit bientôt ainsi ! Mais jusqu'à présent une triste remarque est à faire : ne dirait-on pas que l'on s'attache toujours comme par fait exprès, à mettre de côté des idées saines, marquées au coin du bon sens et d'une lumineuse expérience ? c'est que, dans notre siècle de paroles oiseuses, dans ces élucubrations avocassières qui prennent trop souvent la place du bon et du vrai, on s'attache bien plus aux phrases dorées, si vides de sens pour la plupart, qu'aux choses solides exprimées naturellement et sans fard, et comme le vernis de la superficie est rarement dépassé, surtout lorsque l'intrigue s'en mêle ; tel est l'écueil où vont s'abîmer nos plus chères espérances et la sécurité de nos destins.

Ce qu'il y a de plus important en cavalerie, et ce dont à peine on se doute, c'est d'assortir ses éléments, avec le soin le plus minutieux, seul moyen d'en tirer tout le parti convenable. Et cependant, que fait-on pour cela ? Il devrait être oiseux de descendre à des choses aussi naturelles qu'exigibles ; mais de simples ordres ont-ils seulement jamais été donnés dans ce but ? et si par hasard ils l'avaient été, ce dont je doute, comment ont-ils été exécutés ? A-t-on par exemple eu égard aux dispositions naturelles des hommes, en les destinant à l'arme qui leur convient le mieux ; et pour celle des troupes à cheval, a-t-on seulement songé au soin de les choisir de préférence parmi les mieux constitués, ayant la taille et la force convenables ? étant amis des chevaux, les ayant souvent approchés, soignés, montés, élevés et en ayant enfin contracté l'habitude et le goût ? Hélas ! non. Il serait étrange au contraire qu'on ne

les eût pas plutôt classés dans l'infanterie ; et cependant quelle différence pour les résultats ultérieurs.

A-t-on eu seulement l'idée, en observant de judicieuses nuances à l'égard des hommes destinés à la cavalerie, de les astreindre à servir une couple d'années de plus que dans les autres troupes, en raison de la difficulté de leur instruction et du temps nécessaire à leur faire contracter les errements qui leur sont propres, quitte à les dédommager d'une manière ou d'autre ? car, on en conviendra, n'observer aucune différence dans les lois organiques qui régissent notre cavalerie, et les confondre dans leur application et dans leur but, n'est certes pas d'un bon jugement, ni même seulement dans la nature des choses. On sait le temps, les peines et les travaux de toute espèce que nécessitent les troupes à cheval ; n'est-il pas dès lors absurde, lorsque les cavaliers sont à peine formés, susceptibles enfin de rendre les meilleurs services et qu'ils commencent à acquérir une certaine expérience du métier, de les renvoyer si malencontreusement chez eux, où tout ce qu'ils ont fait tourne dès lors en pure perte ? car, il n'en est pas de la cavalerie de bataille comme des autres armes. La première ne reçoit son impulsion et sa force que de l'agglomération constante à l'étendard de ses cavaliers ; et il ne serait certes pas indifférent de faire perdre longtemps de vue à ses soldats les habitudes régimentaires auxquelles ils ont tant de peine à se plier.

Qui a donc pu rêver une réserve de cavalerie *réglée*, dont tous les prestiges s'évanouissent en l'absence du régiment ? lesquels prestiges ne sont pas aussi aisés à ressaisir qu'on pourrait communément le croire.

L'intelligence, l'aptitude et le savoir militaires, que doivent indispensablement posséder les officiers, sous-officiers et soldats de cavalerie ; les positions et conjonctures

qu'ils sont appelés à traverser dans le courant de leur carrière, soit en paix, soit en guerre ; la nécessité où ils sont constamment de suffire à eux-mêmes dans une infinité de positions essentielles, où ils doivent savoir se guider dans la variabilité de leurs errements ; tout me porte à soulever une question d'autant plus grave qu'elle est généralement moins approfondie, conséquemment moins connue et appréciée dans ses phases les plus intimes : il s'agit des cantonnements de la cavalerie.

Au plus grand intérêt de cette arme, doit-elle de préférence, tant à cause de l'exiguïté de certains quartiers, de leurs dispositions vicieuses, eu égard à l'état sanitaire des chevaux, au prix exorbitant que coûteraient certaines réparations urgentes, certaines constructions de bâtiments non encore existants, etc., etc., être cantonnée ou non ? Cette question serait facile à résoudre par l'affirmative, si, quittant l'ornière de la désastreuse routine, on voulait enfin descendre aux motifs puissants et irréfragables qui prescriraient cette mesure. Mais comment faire adopter pour la cavalerie un mode d'existence qui sort si franchement des idées reçues ? comment arriver à faire apprécier à leur juste valeur les conséquences incalculables, dans l'intérêt de sa prospérité, d'un nouveau mode d'établissement qui livrerait les troupes à cheval à leurs véritables errements, en forçant les officiers de tous grades, les sous-officiers et les simples cavaliers, à savoir en tout temps se conduire par eux-mêmes ?

On a souvent déblatéré, non sans raison, contre la malheureuse habitude qui veut, bon gré mal gré, retenir constamment les escadrons d'un même régiment agglomérés sous l'œil du maître, c'est-à-dire du colonel. On dirait, en présence de cette disposition énoncée, qu'il n'y a

qu'un seul homme capable dans le régiment ; que tout doit généralement passer par sa filière, annihilant ainsi tous les grades, le sentiment respectable et fécond de leur propre force. Et cependant, est-ce là l'état normal de la cavalerie ? Pas le moins du monde. En campagne, par la force même des choses, très-souvent la cavalerie se fractionne à l'infini ; comme aussi tout à coup elle est sujette à passer de cet état de dispersion aux réunions les plus formidables. En temps de paix, il y a impossibilité de la faire participer à toutes ces positions ; mais au moins faut-il la maintenir autant que possible dans celles qui, à la guerre ou sur pied de guerre, et quelquefois même en paix, lui doivent être les plus familières.

Il ne doit point être question dans tout ceci de convenances personnelles ou de perfectionnements illusoires, qui presque toujours portent à faux. Consultez la nature des choses, agissez en conséquence ; mais surtout ne vous créez pas des monstres et des fantômes d'impossibilité, que le bon sens repousse, et qui n'existent réellement que dans les imaginations.

Qui n'a pas observé cent fois que les chevaux étaient infiniment mieux dans les villages, dans de bonnes écuries, exemptes des perfides coups d'air, sous les soins immédiats et assidus de leurs cavaliers, où ils peuvent au moins se coucher et respirer un air salubre sur une bonne litière, que dans ces casernes très-mal construites *à grands frais*, où le ridicule de certaines dispositions le dispute si souvent à l'absurde et à la pernicieuse routine ? Qui n'a pas établi ce trop vrai parallèle, si ce n'est ceux qui n'ont jamais rien vu, et qui ne savent pas plus se rendre compte des choses qu'ils ne savent les observer ?

Dans les villages, au moyen de certaines prévisions, les

fourrages ne seront-ils pas toujours infiniment meilleurs que dans les garnisons, après avoir passé par l'étamine des fournisseurs *et de leurs compères* ? et sur ce rapport essentiel, comme de tout ce qui en dérive, les chevaux et le gouvernement n'y gagneront-ils pas au centuple ?

Je sais bien que le système des cantonnements, sous une foule de rapports, ne conviendrait pas à tout le monde ; mais qu'y faire ? L'essentiel est que les errements de la cavalerie s'en ressentent à leur plus grand avantage ; que les hommes y trouvent aussi un nouveau motif d'attachement au drapeau ; et qu'enfin le service y reconnaisse un gage de prospérité, et l'instruction générale le développement le plus favorable à sa véritable consistance.

Mais l'instruction des recrues, dira-t-on, ne rencontrerait-elle pas dans ces dispositions nouvelles des contrariétés sans nombre, provenant de la dispersion des escadrons et pelotons ? Sans doute, si on voulait persévérer à ne trouver ce qui est bon, que dans les habitudes actuelles; mais qui ne voit qu'elles sont fautives à plus d'un titre ? qui ne voit qu'elles doivent être tôt ou tard brusquement rompues, et qu'alors on regretterait amèrement de n'avoir pas mis les troupes à cheval à un autre pli ?

Si d'ailleurs, par trop attaché à nos habitudes ordinaires quant à l'instruction, on voulait y persévérer, qui empêcherait de réunir autour du colonel à un point central des cantonnements, et les recrues et les éléments d'instruction nécessaires ? Tout n'en irait que mieux, et les escadrons détachés trouveraient, chefs et soldats, dans un mobile évident d'émulation, le véritable type du cavalier qui, se préparant sans cesse aux réunions, soit de peloton, soit de l'escadron ou du régiment, puiserait dans cet état de choses des motifs toujours renaissants de zèle, d'amour-

propre et de véritable encouragement. Qui doute que ce système habilement appliqué ne parvienne à porter nos régiments à l'apogée de leur perfection, et tous les membres d'une troupe sans exception, comme tous les détails du service, au comble de leur puissance ?

Qu'objecter au surplus contre cette nouvelle manière de diriger la cavalerie ? Les étrangers, du moins une partie d'entre eux, n'y voient-ils pas toutes sortes de motifs de prospérité ? et s'il en est ainsi parmi eux, combien plus le cavalier français, qui ne vit que d'intelligence et d'amour-propre bien placé, n'y trouverait-il pas d'aliments à ses constants efforts et à sa traditionnelle ardeur ! Ainsi sous les rapports de bien-être en tous points, sous celui des errements de guerre que nous ne devons cesser d'avoir en perspective ; sous ceux d'économie dérivant d'une meilleure qualité de fourrages, des soins individuels apportés aux chevaux ; sous le rapport non moins essentiel de satisfaction personnelle chez tous les membres d'une troupe ; sous celui de l'état sanitaire des hommes et des chevaux ; enfin, sous les rapports d'ensemble et de perfectibilité générale, prenant sa source dans les bons errements de toute nature, qui ne doivent cesser de nous diriger ; tout enfin établira une telle différence entre les deux manières d'exister de la cavalerie au grand avantage de celle que nous préconisons, qu'on ne concevrait pas que le doute pût seulement un seul moment subsister. Je sais bien que les arguments contre cette innovation ne manqueront pas ; mais seront-ils assez convaincants pour entraîner la conviction ? Oui, aux yeux de ceux qui n'approfondissant rien, se laissent toujours traîner à la remorque des idées rétrogrades sinon fausses, et des dispositions vermoulues. Mais qu'on examine les choses de près ; qu'on les voie avec l'œil et les inspira-

tions de l'expérience ; qu'on les sonde dans toute leur profondeur avec le tact exercé et la lucidité du génie, et l'on verra si du parallèle des deux manières le système des cantonnements ne prévaudra pas sur l'autre et ne révélera pas, avec les idées les plus militaires et les mieux adaptées aux choses de la guerre, le sentiment des plus hautes convenances.

Le système des cantonnements est non-seulement favorable aux hommes, aux chevaux, aux progrès en tous genre; mais encore précieux à la discipline. Ici, je m'attends à avoir des assauts à soutenir ; mais ils seraient si faciles à repousser qu'en vérité je ne sais s'il vaut seulement la peine de se mettre en attitude de défense ; car enfin n'y a-t-il pas mille motifs de perdition de plus dans les garnisons quelles qu'elles soient, que dans un modeste village ? D'ailleurs, on aura au village cent moyens de répression et d'encouragement qu'on ne soupçonne même pas, et qui agiront bien autrement sur le moral et l'esprit du soldat, que tous ceux dont nos règlements, dans leur excessive abondance, sont si persévéramment prodigues et qu'on applique si souvent à tort et à travers.

Si les cantonnements présentent des avantages incalculables à la cavalerie, ces avantages n'influent-ils pas également sur le bien-être du pays ? Celui-ci n'a-t-il pas des fourrages, des viandes, des comestibles de toutes sortes à débiter, et pour lesquels il trouve un débouché tout naturel sans avoir à redouter la rapacité des fournisseurs de toute espèce, au grand détriment du gouvernement, des hommes et des chevaux ? Si on adoptait ce système, quel est le village, le hameau ou le bourg, qui ne ferait pas ses efforts pour avoir un escadron, un ou deux pelotons, etc. ? et les fumiers

ne trouveraient-ils pas naturellement leur meilleur comme leur plus facile emploi ?

Il serait trop long de développer à fond toutes les conséquences d'une telle mesure, mais à coup sûr elle milite victorieusement en faveur de son adoption, et personne n'en ignore la portée et l'empire.

Arrière donc les hommes à courte vue et ceux qui, sous prétexte d'édifier, ne savent que détruire tout en adorant le Pactole qui coule toujours pour eux à pleins bords.

En résumé, le système des cantonnements évite les malversations, soustrait la cavalerie à la médiocrité des fourrages, à leur action délétère, et les promet toujours bons et nutritifs. Il fait évanouir la crainte que donnent les quartiers mal disposés, dont les courants d'air, le manque d'emplacement, l'état des pavés, etc., etc., portent la plus grave atteinte à l'état sanitaire des chevaux. Il donne tout naturellement des locaux de choix, propices à l'établissement des infirmeries, en laissant libres partie ou totalité des quartiers. Il sépare les diverses classes de maladies, et permet de choisir pour chacune d'elles l'emplacement le plus favorable à leur guérison. Il épargne au gouvernement des dépenses énormes en réparations et constructions de toute espèce, en permettant d'affecter une partie de ces sommes à des objets bien autrement utiles, en vue de maintenir les hommes et les chevaux dans un état continuel de prospérité, premier agent de tout ce qui se fait de bien en tous pays et en tout temps. Il débarrasse les villes d'une foule de cavaliers, qui, convenablement surveillés, n'enfreignent jamais leurs devoirs, mais que de fréquentes occasions dans les villes entraînent trop souvent à s'en écarter; et en cela encore la discipline y gagne nécessairement. Le service militaire s'en ressent en bien de toutes les manières, puisque, livrés

le plus souvent à eux-mêmes, les divers grades contractent l'habitude essentielle d'agir de leur propre mouvement, ce qui les prépare forcément à la vie guerrière, où il faut bien alors se passer de la surveillance immédiate des chefs supérieurs, qui, trop souvent mal entendue, annihile les moyens personnels des officiers et sous-officiers, et les efface de fait de la hiérarchie graduelle, ce qui ne leur laisse en définitive du grade qu'ils occupent, que la forme nominale.

Le chef de corps trouverait aussi dans ces dispositions un aliment continuel à son activité, car arrivant comme la foudre, à l'improviste, dans tel ou tel cantonnement, il faudrait bien qu'il sût si tout y est en ordre; si ses prescriptions sont soigneusement observées, et enfin si ses sous-ordres remplissent en tout leurs devoirs.

Les cantonnements, sous l'influence d'un chef doué de tous les moyens nécessaires, seraient aussi une puissante école pour tout ce qui a trait au service en campagne, et obvieraient par la pratique à une foule de choses généralement omises, dont on ne se doute pas même avec le secours des meilleures théories sur le service en campagne.

On ne parle pas des terrains de manœuvre qui se rencontrent de toutes parts dans les villages, et dont les garnisons sont si souvent avares, si non tout à fait privées.

Enfin, il y aurait tant à dire à l'avantage des cantonnements en opposition de tout ce qui se passe aujourd'hui, ce qui nécessiterait de vastes amplifications, mais qui n'échappe néanmoins à personne, qu'il faudrait avoir le bandeau le plus épais sur les yeux pour ne pas se rendre à l'évidence.

Une question non moins vitale se présente ici tout naturellement à l'appréciation, lorsqu'il s'agit de bonnes prévisions cavalières : c'est celle de l'endivisionnement.

Sans parler des puissances étrangères, qui trouvent dans

cette mesure l'une des meilleures combinaisons, jettons un coup d'œil rapide sur les résultats précieux que ces dispositions procurent.

N'est-il pas vrai que l'endivisionnement donne une grande facilité de mobiliser le plus rapidement possible les troupes de toutes sortes et les maintient constamment dans un état de famille et d'unité combattantes, l'un des premiers mobiles de célérité et par suite de succès ? N'est-il pas vrai que le chef de la division de la brigade, en permanence à la tête de sa troupe, en étudie bien mieux les besoins, les progrès, les exigences, et que ce chef, connaissant parfaitement tout ce qui la concerne en commandant la confiance, est plus à même que qui que ce soit d'en obtenir les services qu'on a droit d'en attendre ? N'est-il pas vrai encore que ce chef, institué naturellement par sa position, son *inspecteur permanent,* est mieux à même que tout autre d'éclairer le gouvernement sur le moindre de ses membres et de porter sur eux le jugement le plus lucide et le plus sain ? et, s'il en est ainsi, ce qui est irrévocable et évident à tous les yeux, à quoi bon les inspections annuelles, qui ne servent qu'à invétérer dans les troupes les abus qu'il serait si urgent de saper et de faire disparaître sans retour ? Ceci n'est point une vaine assertion : consultez les officiers d'expérience, tous vous diront d'abord, que ce n'est pas en douze ou quinze jours qu'on peut parvenir à la connaissance approfondie d'un régiment, et que l'inspecteur devant dès lors s'en rapporter uniquement, pour une foule de choses, au colonel du corps qu'il inspecte, c'est absolument comme si celui-ci s'inspectait lui-même. A quoi bon dès lors, on le répète, cet étalage inopportun d'inspections générales ? J'ai dit qu'elles ne servaient qu'à sanctionner ce que les corps présentent de vicieux, dans les replis les plus cachés de

leur intérieur. Oui, car il ne suffit que d'avoir observé, pour être pénétré de cette vérité incontestable. Ne voit-on pas les régiments les moins bien commandés pendant toute l'année se présenter à l'inspection d'une manière favorable et même recevoir de bonnes notes et des compliments, grâce aux faux-semblants que l'on s'attache d'afficher à l'époque critique, pour mieux fasciner les yeux de l'inspecteur; quitte à reprendre plus tard le cours habituel des mauvais errements! Que de choses étranges n'apprendrait-on pas à ce sujet, si l'on voulait bien descendre aux preuves flagrantes de cette vérité, et si l'on voulait surtout, armé du bon vouloir et de la sagacité nécessaires, se résoudre à faire enfin cesser ces marques si multipliés de subversives menées et de zèle trompeur qui sautent aux yeux de tout le monde!

On est donc fondé à conclure de tout ceci, que le système de l'endivisionnement est seul capable de couper court à tant de désordres, et que les dispositions naturelles et protectrices que nous invoquons sont aussi favorables à la conduite des troupes en elles-mêmes qu'économiques pour le trésor, par la facilité qu'on découvre de pouvoir, avec un immense avantage, se passer d'inspecteurs généraux; ce qui toutefois n'infirme pas la nécessité d'employer MM. les maréchaux, princes du sang, etc., aux grandes inspections extraordinaires qui, de temps en temps, à des époques indéterminées, doivent avoir lieu.

La cavalerie, chez toutes les nations, exige des soins infinis, personne ne l'ignore; mais en France, où elle a été si longtemps délaissée, il y a nécessité absolue de la soumettre à un remaniement complet de tout ce qui concourt à sa formation. Ce ne serait rien toutefois que de la former des meilleurs éléments organiques, si la partie essentiellement vitale continuait à rester négligée comme par le passé : je

veux parler des haras et remontes. A ce sujet, on ne peut s'empêcher de mentionner l'ouvrage très-remarquable de M. le major Hier, du cinquième régiment de chasseurs à cheval, qui se recommande autant par sa lucidité et sa force que par les vues solides et toutes militaires qu'il contient.

Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de mieux et de plus convainquant; aussi me garderai-je bien d'émettre ici mon opinion personnelle sur ce sujet, opinion qui, au reste, rend les armes à la brochure dont il s'agit. On ne peut qu'y renvoyer ceux qui s'occupent exclusivement de cet objet important.

La vérité respire dans toutes ses lignes, et l'expression la signale avec une telle énergie qu'il serait impossible de ne pas se rendre à ses raisonnements.

On ne peut donc qu'attendre les meilleurs effets d'un écrit qui flétrit trop loyalement ce qui est à reprendre, pour ne pas donner au pouvoir l'idée d'une prompte et large révision des branches de service qui, sainement considérées, deviennent par le fait les véritables sources de nos prospérités et de notre gloire.

M. Hier se recommande depuis longtemps à la sympathie des officiers de cavalerie, dont il est certainement l'un des plus distingués. Mais ce qui le relève singulièrement à mes yeux, c'est qu'il a le courage de ses opinions, *qu'il donne comme siennes, non comme bonnes*, ainsi qu'il l'énonce si modestement dans l'épigraphe de son livre.

Le major Hier est à la fois homme de cœur, d'intelligence et d'action; tout ce qu'il dit, il le proclame avec profondeur, verve et justesse. Il fait irrésistiblement naître la conviction, et son écrit, franc et loyal, est certainement l'un des plus lumineux qui aient paru depuis longtemps. Il n'y a

épargné ni ses soins ni ses veilles. Espérons qu'il sera apprécié à sa juste valeur, et qu'enfin luira bientôt pour la cavalerie, sous les auspices de cet écrit remarquable, le jour de la renaissance.

Parlerons-nous encore de la classe modeste des vétérinaires militaires?

Sans doute leur position, eu égard à leur savoir, est déjà convenablement appréciée par ceux qui, impartialement, mettent la main sur leur conscience. Mais que sert de voir les choses à leur véritable point de vue, pour les laisser à l'état d'abandon où on ne cesse de les reléguer? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'art vétérinaire est loin d'occuper le rang honorable qui lui est incontestablement dû; et dès lors il est évident qu'il y a, sous ce rapport, beaucoup à faire. L'art vétérinaire devient une étude d'autant plus essentielle aujourd'hui, que l'on n'a point encore reconnu, que je sache, la véritable cause de ces terribles mortalités de chevaux qui déciment nos régiments et les maintiennent dans l'état de perplexité qui les mine et les ravage. Et si les hippiatres étaient enfin l'objet du classement et de l'assimilation qui leur sont dus, nul doute que cette heureuse inspiration ne portât les fruits qu'on aurait droit d'en attendre. Une science toute spéciale ne peut décidément être mise en progrès que par des spécialités de même nature; et c'est probablement parce que trop d'hommes qui n'en ont effleuré que la superficie s'en mêlent, que les choses vont si mal et sont en voie d'aller plus mal encore. Organisez donc le service vétérinaire ainsi que le plus simple bon sens le réclame avec tant d'insistance. Mais songez surtout à soustraire ses véritables adeptes à ces influences pernicieuses qui, n'ayant jamais approfondi les choses ainsi qu'elles le requièrent au lieu de les améliorer, les jettent de plus en

plus dans le doute, l'incohérence et les plus pernicieux errements.

Que le ministre de la guerre interroge donc les véritables cordes qu'il doit faire vibrer, en remontant à la source des maladies chevalines qui désolent les rangs de la cavalerie. Pour cela il n'y a qu'un moyen qui seul commande la confiance : c'est de se faire rendre compte par qui de droit, c'est-à-dire par les vétérinaires de tous étages, des causes morbifiques qui si malheureusement s'impatronisent dans les corps. A la faveur de ces rapports ou mémoires, dont on signalerait les plus remarquables, que l'on tire une fois pour toutes des conclusions lucides et vraies, et qu'on agisse en conséquence. Mais pour obtenir ce résultat capital, ce n'est pas directement aux chefs de corps qu'il convient de s'adresser, bien que leur concours devienne également nécessaire ; mais aux hippiatres eux-mêmes, particulièrement aux plus distingués.

Je ne concevrais pas qu'on s'en rapportât entièrement aux chefs de corps pour arriver à un résumé scientifique qui ne peut être le produit que des hautes capacités artistiques. Mais, pour y parvenir sûrement, il faut nécessairement soustraire les vétérinaires qui doivent rester dans leur spécialité, aux influences désastreuses en dehors de la science, influences qui les empêcherait d'élaborer en conscience un travail qui nécessairement devra porter une vive lumière sur la haute question dont il s'agit.

Nous le répétons encore, il faut que l'opinion des vétérinaires émane religieusement toute d'eux, et qu'elle ne soit jamais torturée, défigurée et tronquée par des hommes qui, étrangers à l'art, veulent pourtant en tout mettre leur grain de sel, et dès lors tendent à vicier ce qui n'entre dans leurs attributions que dans un but de surveillance. Raison de plus

pour donner aux membres du corps vétérinaire suivant l'étage qu'ils occupent dans la hiérarchie, le degré de consistance qu'ils revendiquent, et l'assimilation que leur position exige impérieusement ; car c'est cette assimilation seule qui leur donnera le pouvoir et la force de se maintenir dans les limites de leur spécialité et la faculté de lutter contre des exigences auxquelles l'intérêt bien entendu de leur service leur fait un devoir de résister, au moins en ce qu'elles ont de fautif et de vicieux.

Il est dès lors de la plus haute importance d'organiser hiérarchiquement le corps des vétérinaires, qui ne devront de ce moment recevoir d'instructions d'un certain ordre, sur tout ce qui intéresse leurs fonctions, que de leurs chefs directs ; ce qui n'empêche ni la subordination, ni les égards, ni l'obéissance qu'ils doivent à tous ceux qui les priment dans le régiment, lesquels devront, à leur tour, ne rien exiger d'eux qui ne soit dans les convenances.

Les vétérinaires devront avoir à Paris, sous la main du ministre de la guerre, un conseil supérieur, composé des chefs hippiatres les plus consommés, seul moyen d'agiter et de résoudre convenablement les grandes questions hippiques, et connaître à cet égard de tout ce qui se fait dans les divisions, les brigades et les régiments, pour en référer, s'il y a lieu, au ministre de la guerre.

De cette manière il y a tout lieu de croire que le service vétérinaire en recevrait un nouvel et victorieux essor, et que l'état sanitaire des chevaux en éprouverait un avantage d'autant plus réel, qu'il n'y aurait jamais de conflit ni de fausses interprétations dans la conduite de ce service essentiel.

Mais il n'y a pas à hésiter ; c'est au plus tôt qu'il faut

mettre les mains à l'œuvre dans le but de mener à bien cet acte solennel de régénération.

J'ai manifesté dans le temps le désir de voir introduire dans le comité de la cavalerie quelques officiers inférieurs, pris parmi les plus instruits et les plus méritants. Tout le monde pénétra les motifs de cette disposition, sur lesquels il est conséquemment inutile de revenir. Mais ce n'est point assez, il faut encore que les bureaux de la cavalerie au ministère de la guerre, mis sous les ordres immédiats du comité, qui lui-même agira constamment sous la présidence du ministre, soient dirigés, selon le vœu général, par des *spécialités*, c'est-à-dire par des officiers de cavalerie de tous grades en retraite ou autres, les plus aptes à remplir les emplois auxquels ils seront destinés ; car, on conviendra qu'il est souverainement subversif et ridicule de faire régir les troupes à cheval par des hommes qui, n'ayant jamais exercé le métier des armes, sont dès lors tout à fait inhabiles à en évaluer les diverses exigences, et totalement incapables de résoudre certaines questions. Ceci s'applique d'autant mieux à la cavalerie, que ses détails sont plus compliqués, et que son action, dans mille circonstances difficiles, réclame de la haute direction plus d'expérience et de savoir, conséquemment des hommes entièrement rompus à ses errements. Ceci est d'une importance si généralement reconnue, qu'on a peine à comprendre qu'il puisse en être autrement. Et c'est sans doute à cette grave lacune dans la haute direction de la cavalerie qu'on doit toutes les fautes qui se commettent et se réitèrent si souvent.

Je sais bien que la cavalerie n'est pas la seule arme où l'on rencontre cette hérésie révoltante, et que l'infanterie n'est pas non plus exempte de ce fléau. Raison de plus pour sévir sur-le-champ contre ces abus inqualifiables ; et ce

contre-sens inouï qu'on ne peut attribuer qu'à la plus déplorable incurie et à l'absence du plus simple sentiment des convenances militaires.

Quelle confiance d'ailleurs l'armée peut-elle avoir en des individus qui n'ont jamais su ce que c'est qu'un soldat, et tiennent cependant en mains les destinées les plus précieuses à l'Etat (1) ?

L'un des plus grands fléaux des troupes, surtout dans la cavalerie, est sans contredit cette comptabilité si paperassière qui pèse incessamment sur elles de tout le poids d'incroyables exigences. Ceci a été dit et répété à satiété ; c'est une chose reconnue de tout le monde ; et cependant personne ne songe sérieusement à la simplifier et à la mettre en harmonie avec l'état de guerre où doivent tendre toutes les prévisions. Et pourtant, qu'est-ce qu'une administration si compliquée, qu'elle ne peut se traîner à grand'peine qu'au sein de la paix la plus profonde ; où même encore elle ne saurait, sans les plus graves inconvénients, étaler à grands frais son labyrinthe inextricable ? Mais cette étrange anomalie ne se manifeste pas seulement par le fait en lui-même ; le contre-sens est poussé au point d'éloigner de l'intendance ceux qui sont certainement les plus faits pour honorer et entretenir ses rangs. C'est ainsi que, par de machiavéliques combinaisons, les officiers comptables des corps n'ont accès à l'intendance que sous des réserves

---

(1) Il va sans dire qu'en adoptant cette grande et indispensable mesure, on conférerait à qui de droit, dans d'autres postes non moins importants, des équivalents, du moins au fur et à mesure d'extinctions.

tellement onéreuses à ces officiers, qu'autant vaudrait-il dire qu'on n'en veut pas.

Et de quels prétextes se sert-on pour les éliminer? Celui de l'âge! Ne dirait-on pas que, pour se tenir dans un bureau, il faille autant et plus d'activité que dans les rangs actifs de l'armée? En vérité *c'est par trop fort.* Avec cette manie de vouloir quand même, être militaire quoiqu'on ne le soit réellement pas, l'intendance voudrait nous faire croire que l'armée ne saurait se passer d'elle, tandis que sa véritable et seule mission consiste simplement à surveiller et rectifier l'administration des troupes, et non à s'immiscer à un certain point dans des détails qui ne sauraient jamais la concerner.

La guerre, au reste, fera bien, tôt ou tard, justice de tant de prétentions, et remettra, bon gré mal gré, les choses à leur véritable pli; ce qui sera pour l'armée un bienfait incontestable.

Espérons donc qu'à cet égrad le bon sens triomphera enfin, et qu'on n'aura bientôt plus à gémir d'envahissements anti-militaires, aussi fautifs sous les rapports de discipline et de confiance, que sous ceux non moins importants, de perfectibilité organique et de simple raison.

Mais il ne faut pas attendre le moment du péril et des alarmes pour trancher décidément dans le vif en remettant les choses dans l'état normal où elles doivent incessamment être maintenues.

Que dire encore de cette tendance toujours plus prononcée vers le caporalisme qui intervertit les rôles et les livre si souvent à la confusion et au désordre qui naît d'attributions mal comprises ou totalement méconnues? S'il est vrai que cette erreur antimilitaire, qui efface les étages graduels et les confond dans un inconcevable chaos, ne tend à rien

moins qu'à annihiler la confiance et à faire une tour de Babel des choses qui doivent être aussi nettes que précises; s'il est vrai que cet empiètement subversif de rouages qui entravent si malheureusement le jeu de ceux qui les avoisinent, les paralysent, les brisent et les énervent; s'il est vrai qu'on n'obtiendra jamais l'harmonie nécessaire tant que les choses en seront là; si enfin, un génie supérieur ne met pas un terme à cette triste manière de servir qu'attend-on pour briser tout ce que cela a de vicieux et d'antipathique aux véritables errements militaire? Car, n'est-il pas pitoyable de voir un officier général, un colonel, un chef d'escadron, etc., s'effacer de son rang pour descendre aux rangs inférieurs et y effacer en même temps leurs titulaires respectifs, qui y sont bien autrement utiles en maintenant la hiérarchie graduelle, qui, dans toute l'étendue de son échelle, doit surveiller, être surveillée, mais non faillir à sa propre action, à sa dignité, et enfin au bien du service?

Tant que les choses seront à ce point, et elles y resteront longtemps si on n'y met bon ordre, adieu les inspirations qui grandissent l'homme, la confiance qui anime tout; adieu les progrès de la partie élevée de l'art de la guerre, puisque les officiers de tous grades semblent s'étudier à tomber et à se maintenir à celui de caporal; adieu enfin le génie qui éclos dans toutes les positions, lorsqu'on laisse le champ libre à l'émulation, à l'amour-propre, et enfin à tout ce qui enflamme le zèle et donne du ressort à l'ardeur.

Il fut un temps où nos plus lucides combinaisons consistaient à présenter comme fin suprême l'uniformité des sous-pied et des boutons de guêtre; à étaler le plus roidement possible, à l'image des Prussiens, les porteurs de cols et d'habits étriqués, c'est-à-dire de vêtements très-propres à figurer pendant quelques heures à la parade d'un

théâtre ou d'une place publique ; ce temps, déjà loin de nous, ne semble-t-il pas n'avoir fui que pour se retrouver au même point, et nous présenter la même étroitesse de vues, grâce au caporalisme ? et cependant, ce ne sont pas les bons officiers qui manquent à la France, grâce à Dieu ! Mais pourquoi faut-il que leur intelligence soit si souvent mise à néant par ceux qui les priment, mais qui ne savent pas les mettre à leur place, encore moins en tirer parti ?

Si on étudiait bien les résultats d'un caporalisme inconsidéré dans les rangs de l'armée, on se trouverait singulièrement dépaysé, après avoir dicté des lois à l'Europe entière, par la vertu d'un bon commandement ; de se retrouver si mesquin après avoir été si grand ; et l'on aurait à rougir du rôle si retréci, auquel on s'est condamné en le mettant en parallèle avec celui d'un temps qui n'est plus, lorsque le canon de la victoire tonnait au delà de nos frontières. Je sais bien qu'après la série de nos glorieuses campagnes, le calme d'un repos complet n'est pas fait pour soutenir le prestige de nos destins ; que tout est pâle et désenchanté à côté du drame sublime. Mais enfin, les souvenirs sont là, on devrait au moins s'y rattacher par la pensée pour l'entretenir belliqueuse et la rendre utile à l'armée. Mais ce n'est pas du sein du caporalisme que sortiront jamais les hautes inspirations.

La cavalerie en France, pour un motif ou un autre, a malheureusement périclité. Les raisons de cette déchéance sont si connues et ont été si énergiquement signalées, qu'on a peine à comprendre comment cette arme importante reste dans le marasme et dans l'oubli. Cette faute énorme est d'autant plus inconcevable, que c'est peut-être la seule arme en France qui ait été si déplorablement négligée. Et cependant on le sait, les troupes à cheval ne

sont pas mises en attitude imposante en un clin d'œil ; il faut du temps, des soins, des prévisions de toute espèce, et surtout de la persévérance, pour les rendre ce qu'elles doivent indispensablement être ; et ce n'est point à l'heure du péril qu'on peut fructueusement s'en occuper.

Cependant, qu'arrivera-t-il ? c'est qu'au moment d'une guerre, où l'on sent enfin la nécessité d'avoir une bonne et nombreuse cavalerie, on dilapidera le trésor pour acheter des chevaux, n'importe comment et à quel prix; qu'on mettra des hommes novices sur des chevaux non encore formés, ce qui sera loin de constituer des cavaliers ; et qu'en définitive vous n'aurez point de cavalerie au moment suprême des combats. Est-ce là assurer les destins de la patrie ? et n'y a-t-il pas de quoi être indigné, à l'aspect de tant d'incurie, de laisser-aller et d'insouciance ? Nonobstant ce triste état de choses, que le canon menace de tonner, il faudra bien bon gré mal gré se procurer des chevaux ; mais où les prendre ? Voudra-t-on encore se rendre tributaire de l'étranger en se procurant à grands frais ses rebuts, si toutefois on peut les obtenir ; et croit-on, au milieu de cette incohérence de cavaliers peu instruits et non accoutumés aux grandes exigences de troupes à cheval, quelque nombreuse qu'elle soit, avoir de la cavalerie ? Quelle déception !

On le voit, on ne saurait dominer les événements qu'en mettant sur-le-champ la main à l'œuvre et en l'entourant d'autant de vigilance que de ténacité ; car, vouloir conjurer les orages de la cavalerie coalisée, avec de la milice improvisée et sans expérience, c'est rêver l'impossible et notre ruine.

Il faut donc à l'instant même, et sans perdre une minute, établir solidement notre système de cavalerie, et le réduire, s'il le faut, à des proportions raisonnables et susceptible pour la cavalerie régulière, de défier les événements. Mais

comme sa force numérique, pour faciliter la réunion des meilleurs éléments en tout genre et les rendre suffisants, doit être nécessairement restreinte, on obviera au défaut du nombre, par la cavalerie irrégulière bien choisie en tous points, seul moyen de parvenir *sans frais*, à combler la lacune qui ressortira flagrante de la rareté de ces mêmes éléments.

Mais ici, une remarque essentielle, trouve naturellement place :

Sans doute les chevaux, propres à la cavalerie hors ligne, bien qu'infiniment moins difficiles à rencontrer que ceux qui doivent monter la cavalerie de bataille, obvieront au défaut des qualités assez distinguées, pour trouver place dans la cavalerie régulière ; mais ils ne doivent pas moins présenter les conditions indispensables à une cavalerie à qui sera confié le service le plus actif, le plus fatigant et conséquemment le plus propre à déjouer certaines opérations cavalières ennemies, qui trouveront dans la prestesse de nos partisans, la ruine de leurs prévisions et la digue la plus formidable à leurs irruptions, n'importe sur quel point et dans quel but.

Il faut donc, en même temps que l'on établira sur les meilleures bases possibles, les dispositions organiques de notre cavalerie de ligne, s'occuper à la fois de la cavalerie irrégulière qui lui viendra victorieusement en aide, si le génie préside à son organisation. Mais nous le répétons, il n'y a pas un instant à perdre, et l'on ne pourrait qu'assimiler à un acte de haute trahison, le froid dédain dont on se rendrait coupable en face de l'urgence absolue où nous nous trouvons, de redonner à nos troupes à cheval la formidable attitude qui leur convient et qui seule, on ne saurait le nier, peut assurer à jamais la fortune de nos armées.

Comme nous l'avons déjà exprimé ailleurs, la cavalerie de

bataille ne saurait avoir une réserve militairement constituée au foyer domestique ; trop de motifs, nous l'avons déjà souvent expliqué, s'y opposent, pour qu'on puisse seulement y songer ; car la cavalerie régulière n'a de prestige et de force que par ses habitudes très-difficiles à contracter, et par sa continuelle présence à l'ombre de l'étendard. Mais il faut néanmoins, indispensablement, une réserve aux troupes à cheval, pour entretenir et augmenter leurs rangs au besoin ; et cette réserve elles la trouvent naturellement dans les dépôts régimentaires fortement constitués.

Mais, ce n'est point assez ; et comme d'après notre système, la cavalerie de ligne, en raison de la rareté de ses meilleurs éléments, doit être plutôt diminuée de nombre que d'être exposée à rester incomplète et à tomber en langueur, ce qui serait infaillible en raison de la rareté des chevaux qui lui conviennent, force est de récupérer ce nombre et de le dépasser même de beaucoup en créant pour la guerre une cavalerie irrégulière qui, militairement organisée et conduite, tout en épargnant des sommes énormes au trésor de l'Etat, deviendra l'un des secours les plus formidables qu'on puisse jamais invoquer, et un motif de sécurité pour la France et nos armées, qui reconnaîtront dans ces dispositions des auxiliaires aussi précieux que constamment assurés.

Telles sont les grandes mesures prévisionnelles dont on doit à l'instant même s'occuper avec toute l'ardeur et le zèle qu'elles revendiquent ; telle est la planche de salut que l'on doit se ménager et qui sauvera la France.

Les esprits étroits, dépourvus du don de l'investigation et inhabiles à sonder l'avenir et le fond des choses, ne concevront pas toute la magie et l'importance qui s'attachent à ces combinaisons ; mais qu'on les laisse à l'appréciation des officiers d'expérience, et l'on verra le parti immense qu'on

en pourra tirer, non-seulement à la guerre, but principal que l'on doit se proposer, mais même en temps ordinaire, où à notre malheureuse époque de dissensions civiles on en reconnaîtrait bien mieux encore toute la profondeur et la portée.

Quant à la cavalerie irrégulière, venant en aide à notre cavalerie de bataille, et par suite à toute l'armée, nous avons la conviction d'en avoir examiné dans nos divers articles, dont quelques-uns datent, comme on peut s'en convaincre, de plusieurs années, toutes les faces, et n'avoir rien laissé à désirer dans les diverses phases de cette question complexe; non que nous ayons la prétention de l'avoir traitée avec talent. La rapidité de nos aperçus démontre au contraire que nous n'en avons pas même eu la pensée ; mais, comme le vrai peut être saisi par les moins éloquents, et qu'un peu d'expérience à défaut d'autres moyens peut aussi trouver le fil conducteur qui mène à la prospérité de nos armes ; tel est le motif qui nous a porté à prendre la plume du soldat pour présenter tant bien que mal des considérations dans tous les cas utiles, et dont de plus habiles que nous pourront du moins saisir l'esprit et le but pour en faire profiter l'armée.

Mais la cavalerie hors ligne, soit en paix, soit en guerre, ne saurait être astreinte aux règles ordinaires : ce serait vouloir totalement manquer son but ; et l'on ne concevrait pas qu'à son égard on prît de demi-mesures et qu'on l'astreignît sous certains rapports aux lois qui régissent notre cavalerie de bataille, attendu que les errements de l'une, pour être bons et spéciaux, ne devant avoir aucune analogie avec les errements de l'autre, ces deux sortes de cavaleries bien distinctes doivent obéir à des exigences toutes différentes. Et c'est cette ligne de démarcation bien tranchée

qui donne à chacune d'elles la puissance d'action qui lui est particulièrement propre, entretient l'émulation, cet agent souverain de succès, et enfin donne à la cavalerie en général cette attitude imposante qui conjure et défie les revers et les désastres.

Les hommes superficiels, incapables d'apprécier à un certain point, bien moins encore d'approfondir les exigences sans nombre qui constituent les bonnes troupes à cheval, croiront avoir tout fait en les dotant en apparence des meilleurs éléments en hommes et en chevaux. Mais qu'ils se détrompent : c'est bien là une des conditions premières de leur prospérité ; mais c'est à l'esprit qui doit constamment les animer qu'il faut principalement s'attacher avec persévérance ; car c'est là l'âme de leur existence et qui doit les distinguer de toutes les cavaleries connues. Et cet esprit ne se rencontre, avec toutes les conditions désirables, que dans la cavalerie française, astreinte d'ailleurs aux autres lois organiques qui doivent indispensablement la régir ; car, le matériel de la cavalerie est sans doute beaucoup ; les soins dont elle doit être entourée, communs à toutes les nations, doivent sans nul doute exister dans toute leur plénitude ; mais quelle différence d'une cavalerie réunissant ces qualités essentielles, à celle qui y ajoute encore l'esprit dont elle ne doit cesser d'être pénétrée ! Et c'est en France uniquement, on le répète, que cet esprit brillera dans toute sa supériorité et vivifiera les rangs, par la seule conviction où ils doivent être de leur infaillibilité à vaincre. Cette conviction naît principalement de l'intelligence du soldat français, de l'amour-propre qui le dirige et du désir inné qu'il a de se distinguer, désir qui résume ses plus chères espérances. C'est là une vérité tellement reconnue, qu'on aurait peine à comprendre l'inhabileté qui confondrait ces brillantes

qualités avec celles communes aux hommes de tous les pays, et desquelles on ne saurait tirer le parti qu'on a droit d'attendre de notre caractère exceptionnel.

Indépendamment des avantages généraux que l'on recueillerait d'une bonne cavalerie irrégulière, il en est un qu'on ne saurait trop apprécier, et qui donnerait constamment à nos armées le chiffre imposant et *très-élastique* des troupes à cheval qu'elles seraient dans le cas de mettre en action, selon les conjonctures et les nécessités cavalières du moment. Cette facilité de se procurer tel chiffre que ce soit de cavalerie à sa convenance serait seule, on en conviendra, un puissant motif de fixer la plus sérieuse attention sur une institution qui, en sus de nos autres agents de succès, serait invinciblement dans le cas de fixer à jamais la fortune. Il ne s'agirait que de l'entourer des meilleures prévisions ; ce qui serait plus aisé que l'on ne se l'imagine communément. Je ne parle pas de l'économie notoire qui ressortirait pour le trésor de semblables dispositions ; elle saute aux yeux de tout le monde.

Il est donc évident qu'aujourd'hui, où la rareté des chevaux de bon aloi, propres à la cavalerie régulière, qui, en raison de cette pénurie, devrait être numériquement restreinte, pour avoir la latitude de la posséder dans toute sa perfection, doit avoir pour auxiliaires compensateurs de son infériorité numérique une puissante cavalerie hors ligne ; mais organisée à l'avance, avec tout le coup-d'œil que revendique une telle création, et dont les effets magiques, au moment opportun, feraient, j'ose le croire, amèrement repentir de n'avoir pas eu recours plus tôt à cette pensée aussi militaire que féconde.

Que coûterait au surplus de la mettre en essai ?

Mais il est de ces choses tellement évidentes, que les

essais, même les plus satisfaisants, n'ajouteraient rien à la conviction que tout homme de guerre expérimenté doit s'en faire.

Depuis peu de temps, et bien postérieurement à l'époque où nous avons essayé quelques aperçus sur la cavalerie irrégulière, venant en aide à nos armées, cette pensée semble enfin prendre quelque crédit. Mais une chose m'étonne; c'est qu'elle n'ait pas plus tôt développé son germe et étendu ses rameaux. Et cependant, tout nous annonce sa suprême influence; tout nous révèle son empire et sa haute portée. Mais comment le peuple le plus intelligent du monde n'a-t-il pas déjà su puiser dans l'expérience des faits accomplis les preuves irrécusables de la valeur des troupes à cheval hors ligne, lorsque judicieusement employées elles appellent si irrésistiblement la confiance, et garantissent les succès.

Rompant enfin le joug de la désastreuse routine, il est à croire que ce qui a été différé ne sera pas perdu, et que des errements nouveaux, venant en aide à notre cavalerie de bataille, ne tarderont pas à annoncer pour elle l'aurore de ses plus beaux jours. Fasse le ciel que notre espoir ne soit pas déçu, et que les événements de guerre ultérieurs signalent la nouvelle ère de sa puissance!

Ce qui accrédite de plus en plus le système d'une cavalerie irrégulière, c'est d'une part l'immensité de chevaux ne pouvant servir aux cavaleries réglées, qui se rencontrent de toutes parts, et qui, bien que privés des belles proportions favorables à la cavalerie de bataille, ne réunissent pas moins toutes les qualités que revendiquent impérieusement les troupes à cheval hors ligne. D'autre part, le choix des hommes propres à cette sorte de cavalerie ne sera pas moins facile, vu la multiplicité des éléments convenables à

cette arme, qui surgissent de toutes parts, et où l'intelligence française, l'amour-propre individuel, le désir de se distinguer, etc., etc., feront aisément rencontrer les plus dignes et les plus aptes à ce genre de service, surtout si la sollicitude clairvoyante du gouvernement favorise aux hommes d'action l'entrée de ces corps, comme volontaires, en leur faisant pressentir quelques avantages.

La cavalerie irrégulière deviendra donc pour notre cavalerie réglée une formidable réserve et sera pour les autres armes le plus énergique auxiliaire et l'un des plus souverains mobiles de succès.

Avoir au meilleur marché possible, pour l'heure du péril, une cavalerie imposante sous tous les rapports, sera donc pour la France l'une des plus belles combinaisons qui puissent jamais mieux assurer ses destins.

Les officiers de tous grades ont des attributions spéciales auxquelles ils doivent plus particulièrement s'adonner ; mais ces attributions, bien que distinctes, ne leur interdisent pas, tout au contraire, les connaissances plus élevées auxquelles ils doivent également participer ; car, le véritable officier de cavalerie doit avoir de l'ambition, c'est-à-dire le désir de se distinguer, ce qui est synonyme d'avancer.

Les officiers de cavalerie, dits inférieurs ou subalternes, seraient à mon sens de tristes officiers si, indépendamment de l'instruction attachée au rang qu'ils occupent, ils ne cherchaient à l'étendre et à s'élancer aux connaissances plus transcendantes, qui, un jour, doivent agrandir le cercle de leur activité. Mais on se tromperait gravement si on pensait que ces connaissances à part dussent rester stériles, même durant leur stage dans les rangs inférieurs, attendu qu'ils peuvent tous les jours à la guerre être utilement em-

ployés à des missions qui demandent autant d'expérience que de tact et de savoir ; et ceux qui sont doués de ces précieuses qualités ne pourront que dignement parcourir la laborieuse carrière à laquelle ils se sont voués. Il est donc d'un grand avantage pour le service, et en même temps pour les officiers qui se sentent animés du feu sacré, de se préparer par des études spéciales à jouer un jour un rôle plus élevé que celui qui leur est réellement échu en partage, et c'est à quoi on doit incessamment viser. Mais si cela est vrai à l'égard des échelons inférieurs, combien ne l'est-il pas davantage s'il est possible à l'égard des officiers supérieurs de tous étages !

On concevrait, à la rigueur, que les officiers inférieurs s'en tinssent strictement à leurs attributions réglementaires, qui les occuperont assez, en reculant même les limites de leur intelligence. Mais ce qu'il est difficile de comprendre, c'est que des officiers supérieurs, des colonels même, loin de chercher à acquérir des connaissances au-dessus de leur sphère, pour leur donner au moins l'espoir de rendre plus tard d'éminents services à la patrie, cherchent plutôt à descendre de leur rang, pour effacer à contre-sens, et décourager ceux qu'ils priment, en les frappant de nullité. Tel est cependant le triste exemple que nous ne cessons d'avoir sous les yeux ; et, s'il est un non-sens préjudiciable au service, à la subordination graduelle, à la dignité militaire, et enfin, à tout ce qui doit exister, c'est bien assurément celui-là. On le sait, on le voit, on en apprécie chaque jour les pernicieuses conséquences, et cependant on ferme les yeux et on laisse aller, je ne sais où, mais à coup sûr pour n'atteindre qu'un but étroit et mesquin. Il en serait tout autrement si, en général, nos officiers supérieurs avaient la tendance contraire.

En effet, l'étroitesse de vues ne mène qu'aux plus dangereuses impasses. Et, vienne l'heure du danger et des grandes choses, on sera neuf, entrepris et sans présence d'esprit, si ce n'est à la longue, celle qu'on acquiert par l'expérience et la seule force des choses. Mais, quelle différence lorsque l'on s'y est dignement préparé !

Faudrait-il corroborer notre dire par des exemples ? Hélas ! ils ne manqueraient pas ; et l'on verrait que plus d'une défaite a été malheureusement due à ce manque d'habitude de savoir bien juger les choses, au défaut de ce don précieux de savoir se suffire à soi-même ; et enfin, à ce manque de prévoyance si précieuse et de n'avoir point contracté de longue main l'habitude des grandes choses, au lieu de croupir, au sein de l'étroit caporalisme, des vétilles qu'il entraîne et de ces riens, dont on croit faire quelque chose en leur accordant une importance que certes ils ne mériteront jamais.

Fasse le ciel que, mis à l'œuvre dans des conjonctures suprêmes, notre trop grand laisser-aller ne nous devienne pas funeste ! Mais peut-on espérer subjuguer la fortune et surmonter les événements, lorsque nos inspirations ne nous portent que vers ce qui est mesquin, étroit, et sans la moindre consistance ?

Ce ne serait encore rien, si nos inférieurs ne savaient si bien nous juger, et si nous n'avions pas à appréhender d'être examinés de trop près, et exposés ainsi à perdre le talisman de tous nos avantages et avec lui la confiance. Mais on le sait, on ne se paye plus aujourd'hui que d'une monnaie ayant cours et réellement de bon aloi. De là la difficulté du commandement. Est-ce un bien, est-ce un mal ? c'est une question à résoudre. Cependant à ne suivre que les inspirations du bon sens, il y a fort à parier que c'est

non-seulement un bien, mais encore *un grand bien;* car enfin, celui qui a l'honneur de commander à ses semblables doit être au-dessus d'eux sous tous les rapports, la supériorité de rang ne devant appartenir qu'au plus capable. Cette clairvoyance, attachée à notre époque, est donc et nécessairement une garantie d'un bon commandement ; et s'il n'est pas toujours ce qu'il devrait être, du moins est-il dans ce cas flétri par l'opinion ; et c'est quelque chose dans un pays où l'opinion est souveraine et où l'on est sévèrement et justement jugé. Il y a donc lieu de conclure de tout ceci que le choix le plus lucide doit constamment se fixer sur le plus digne, lorsqu'il s'agit de le porter au pouvoir quel qu'il soit.

Il est dans la cavalerie un vice auquel on porte peu d'attention, et qu'il serait néanmoins fort essentiel de corriger, si toutefois on pouvait y parvenir ; c'est par le fait de l'instruction des recrues, ce changement continuel de chevaux entre les mains du premier venu ; ce qui désaffectionne tellement les cavaliers de leurs montures, que celles-ci ne reconnaissent plus la main qui doit titulairement les guider. En effet, la plupart des recrues, surtout dans le principe de leur instruction équestre, s'attachent presque toujours aux rênes, ce qui égare la bouche des chevaux et les prive de la sensibilité, qui fait le principal mobile de leur éducation. D'un autre côté, le cavalier titulaire du cheval, contrarié de cette sorte de banalité, perd forcément l'attachement qu'il doit à sa monture, et n'a plus pour elle, on le conçoit, ces soins empressés et incessants, qui font du cheval et du cavalier *un seul être,* aussi inséparables dans leurs affections réciproques qu'unis par l'attraction qu'ils ne doivent cesser d'avoir l'un pour l'autre.

Le cavalier ne doit donc jamais changer de monture, si

ce n'est dans des circonstances exceptionnelles qu'on ne peut éluder; et si la sollicitude du cavalier pour le compagnon de ses travaux est et doit être impérieusement exigible, c'est à la condition expresse qu'on lui en facilitera les moyens. Or, en tolérant et prescrivant même le contre-sens signalé, vous annihilez cette affection que doit avoir tout cavalier pour sa monture, vous le dégoûtez en la contrariant, tout comme vous empêchez aussi cette même affection de naître et de se consolider chez le jeune cavalier, qui n'a en perspective que les mêmes déboires, ce qui n'est pas fait, on en conviendra, pour lui inspirer l'amour de son cheval, et par suite celui du métier.

Il faut donc avoir dans les corps, et de toute nécessité, un certain nombre de chevaux particulièrement affectés à l'instruction des recrues, et ne tolérer ni prescrire les changements de chevaux aux cavaliers, dès qu'ils sont arrivés à l'école d'escadron, conséquemment formés à toutes les exigences du service. Ceci est bien plus important qu'on ne le pense généralement; et, dût-on faire des sacrifices pour en venir à cet égard à de meilleurs errements, le gouvernement et surtout les troupes à cheval y gagneraient encore. Ce n'est sans doute pas la première fois que de telles erreurs cavalières ont été signalées et commises; ce ne sera probablement pas la dernière. Mais, si l'on veut enfin avoir de la bonne cavalerie, il faudra bien, coûte que coûte, prêter l'oreille à d'aussi justes réclamations; car, rien n'est à négliger lorsqu'il s'agit d'une troupe dont les détails sont si complexe, et du perfectionnement desquels dépendent les succès et les triomphes. Il y aurait beaucoup à dire encore sur ce seul texte; nous nous contenterons pour le moment de cette légère indication, espérant qu'on voudra bien en tenir compte. Ceux qui ne voient les choses que

sonnelle, tout délassement, et les induisent enfin trop souvent à faillir ?

Quant aux punitions et moyens de répression réglementaires que le bon sens indique, mais dont l'application est quelquefois si défectueuse, qu'en dire ? Ne serait-il pas infiniment mieux, par la connaissance intime des hommes, de subordonner ces moyens répressifs à leur caractère particulier, au plus ou moins d'amour-propre qui les anime, au zèle dont ils sont doués, à la mauvaise volonté ou à l'endurcissement au mal, qui signalent quelques-uns ? et de cette application subtile et clairvoyante, selon le degré de susceptibilité d'un chacun, ne résulterait-il pas de bien plus grands avantages que de cette rudesse intempestive qui, prodiguée sans distinction, éteint le feu sacré loin de l'entretenir, annihile la confiance, propage la nonchalance, et ouvre la plus large porte aux mauvais errements ?

Que l'on consulte plus souvent l'intérieur des casernes, des chambrées, et les plus petits replis de tout ce qui s'y passe ; que de voix accusatrices n'entendra-t-on pas signaler les mauvais effets de ces moyens acerbes de répression, qui n'atteignent véritablement le but qu'en mains sûres et dignes. Quel concert de récriminations n'entendra-t-on pas s'élever contre ces croque-mitaines sans mission, qui ne savent que fausser la fibre du soldat, qu'ils doivent au contraire s'attacher à faire vibrer avec talent et délicatesse ! Et puis l'on s'étonne de ne pas obtenir de ses subordonnés tout ce qu'on peut en attendre ? on s'indigne de la désaffection que l'on fait naître, tandis que l'on pourrait au contraire créer la confiance et en tirer le meilleur parti. Prenez-vous-en donc à vous-mêmes si inhabiles à frapper à propos ; à vous seuls, qui ne jugez les hommes que d'après vos propres inspirations, qui certes ne sont pas toujours faites

pour captiver les cœurs, bien moins encore pour faire naître chez vos subordonnés l'amour du devoir, de la gloire et les hauts sentiments qui, à tous les étages, doivent distinguer le vrai brave. Ne vous en prenez, je le répète, qu'à votre propre ineptie, si les règlements militaires, si incisifs quand on sait s'en servir, produisent l'effet tout contraire, quand l'incapacité s'en mêle, et qu'elle dégoûte au lieu d'encourager.

On écrit sur tout aujourd'hui. L'art militaire, depuis que le glaive est rentré au fourreau, a eu aussi sa part de cette recrudescence de publications qui inondent la France. Cela doit être et j'ajouterai que c'est fort heureux ; car enfin, c'est par l'émission libre de la pensée militaire que les progrès prennent de la consistance ; et ce n'est même que là que les ministres, les hommes haut placés et enfin le génie, peuvent puiser les idées ascendantes de notre époque pour en faire profiter l'armée.

Sans doute les innovations, surtout celles d'un certain ordre, peuvent être souvent dangereuses ; mais il peut être *bien plus dangereux encore* de ne pas savoir distinguer ce qui doit rester stationnaire, de ce qu'il y a lieu de mettre en progrès.

Les publications de fantaisie et de caprice, dans une branche de littérature quelconque, bonnes ou mauvaises, peuvent n'avoir qu'une influence restreinte et passagère, et ne présenter même qu'une insignifiance complète. Il n'en est pas de même des écrits militaires quels qu'ils soient. Ceux-ci ne sauraient être négligés, nonobstant le plus ou moins de talent qui les signale ; car, le militaire qui se donne la peine de fixer sa pensée sur le papier ne peut être dénué de tout moyen. Cet homme nécessairement a beaucoup vu, confronté et su tirer des

conséquences solides. Il a certainement fait longtemps la guerre et l'a bien faite; et je le dis en toute conviction, celui qui n'est pas militaire dans l'âme ne s'occupe guère de ce métier *quand il n'y est pas impérieusement forcé.* Il ne pourrait d'ailleurs parler de certaines choses ne les ayant pas pratiquées en observateur, et n'ayant d'ailleurs jamais affronté les conjonctures qui font prendre en quelque sorte la nature sur le fait. Il est donc heureux que d'anciens officiers, témoins actifs de nos grands faits et gestes guerriers, veuillent bien encore aujourd'hui nous dire, en se rappelant ce qu'ils ont fait et vu, ce qu'il serait convenable de faire.

Peu comprennent les vastes combinaisons et la portée qui peuvent ressortir pour nos armées de la formation d'une cavalerie irrégulière asservie aux règles d'une bonne organisation. Nonobstant cette vérité, et peut-être à cause d'elle, un tel projet trouve en général peu de contradicteurs; et ceux-ci encore allèguent des motifs si faibles et si mal motivés, qu'en vérité ce serait vouloir perdre son temps que de chercher à leur répondre.

Dans la position actuelle de l'état militaire européen, la France, tout le monde en conviendra, ne saurait trop s'occuper de sa cavalerie, eu égard surtout à celle si nombreuse des Etats voisins.

La cavalerie régulière ou de bataille est trop coûteuse, trop difficile à bien monter, à se procurer en suffisance, à composer convenablement, et enfin à mettre sur un pied formidable, pour songer à l'élever au chiffre numérique auquel seul elle devrait indispensablement parvenir. Cependant, il faut arriver, bon gré mal gré, à ce chiffre important, et le seul moyen de l'atteindre est d'avoir recours à une bonne cavalerie hors ligne, venant en aide à l'autre, et par suite à l'armée entière. Les chevaux qui devront la monter et avec

lesquels elle sera *très-bien montée* (car, c'est l'arme qui doit avoir les meilleurs chevaux en raison de son service exceptionnel, et des fatigues qu'elle est sujette à supporter), ne feront pas faute à la cavalerie régulière, puisqu'ils devront être inférieurs en taille, conséquemment infiniment plus faciles à rencontrer en tous lieux. Ces chevaux, étant plus sobres que les autres, sont conséquemment plus propres à résister à toutes les fatigues ; leur conformation en est d'ailleurs un sûr garant. Comme on le voit, notre système ne touche en rien à l'état actuel de notre cavalerie, qui recevra au contraire de nos dispositions une force nouvelle, d'abord, par suite des auxiliaires dont nous voulons la doter; ensuite par l'extension très-élastique de leur chiffre, qui pourra être augmenté ou diminué avec la plus extrême facilité, selon les circonstances.

Si, au sujet de la cavalerie hors ligne, les esprits routiniers persistaient dans leurs vieux errements, du moins ne récuseraient-ils pas, je l'espère, les opinions militaires du plus grand capitaine des temps modernes, le coup d'œil d'aigle de l'empereur Napoléon, qui savait si bien sonder et approfondir les choses de la guerre. Eh bien ! lisez Jomini, le lieutenant-général comte Matthieu-Dumas ; recueillez aussi l'opinion d'une foule d'officiers de guerre et de mérite ; ils vous diront tous que l'empereur, par une sublime prévision, avait eu le projet de former une bonne cavalerie hors ligne, montée sur de petits chevaux (1); qu'il n'a cessé à persister dans cette idée féconde qu'à la sollicitation de

---

(1) Il désignait même comme les meilleurs, les chevaux lorrains et ceux des Ardennes pour monter cette sorte de cavalerie.

quelques officiers généraux, et *qu'il a eu plus tard sujet de s'en repentir*. Que deviennent donc les assertions des antagonistes de notre projet ? que deviennent ces fausses appréciations sur la cavalerie irrégulière, qui, bien comprise, doterait la France et son armée de l'une des plus vastes combinaisons de guerre, dont le génie saurait si bien profiter ?

A Dieu ne plaise que nous ayons jamais à regretter d'avoir négligé cettte planche de salut pour la France ! mais si enfin le cas arrivait, que d'amers reproches n'auraient pas à s'adresser ceux qui, comme les officiers généraux précités, auraient combattu une inspiration dont la victoire pouvait dépendre !

Que l'on cesse donc d'argumenter sur une question qu'on semble même ne pas comprendre, et qu'il serait néanmoins si important de voir approfondir.

Sans doute nos officiers généraux de cavalerie les plus distingués ont tiré le parti le plus immense de notre cavalerie, telle qu'elle était constituée à l'époque la plus brillante de nos triomphes ; mais croit-on que cette même cavalerie, douée d'ailleurs de la plus complète habitude de vaincre, commandée par les mêmes chefs, n'eût pas singulièrement ajouté à ses prestiges, si une formidable cavalerie hors ligne lui fût encore venue en aide ? Et n'y a-t-il pas tout lieu de croire que celle-ci, sous l'influence d'une vigoureuse impulsion, eût encore augmenté les palmes de nos armées, et peut-être conjuré des revers qu'il n'était pas en la puissance de notre cavalerie régulière de déjouer, ainsi d'ailleurs que les faits l'ont prouvé ?

Ce serait en vérité bien mal apprécier les choses, que de penser que des moyens *d'une souveraine énergie*, ajoutés à ceux déjà existants, bien qu'ayant de longue main fait leurs preuves,

ne dussent pas imprimer une nouvelle vigueur et infiniment plus de force aux opérations. Ce serait, on en conviendra, nier l'évidence même, insulter le bon sens, et se désigner soi-même comme incompétent dans la question, et incapable de toute saine appréciation.

Je sais bien que chacun a ses idées, qu'il motive à sa façon et d'une manière plus ou moins plausible; mais je n'ai jamais conçu que, nonobstant la divergence de nos jugements on puisse méconnaître que deux et deux font quatre.

Notre mobilité française nous a fait emprunter trop souvent à l'étranger des choses de la plus grande insignifiance, et personne que je sache ne s'est sérieusement gendarmé à cet égard. Concevrait-on que, dans les choses de haute gravité, comme la création d'une cavalerie hors ligne, on dédaignât de prendre aussi chez nos voisins ce qu'ils peuvent présenter de plus énergique et de plus victorieux ?

Des hommes superficiels ont allégué qu'une cavalerie irrégulière ne pouvait convenir à la France ; mais ont-ils justifié cette assertion aventurée, par des raisonnements solides et probants ? Non mille fois. Et si on examine de près cette affirmation et les conséquences qui en dérivent, on verra au contraire que c'est précisément là l'arme qui convient le mieux à la France, comme auxiliaire, et à laquelle le cavalier français convient le mieux. Cette vérité a trop souvent été développée par nous, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Il est une considération importante : pour lutter avec avantage, quelque moyen que l'on ait d'ailleurs, contre un ennemi qui possède des errements à part, et en dehors de ceux que nous appliquons nous-mêmes, il faut savoir aussi disposer de ces moyens de guerre exceptionnels. Et, de même que nous jugeons à propos d'entretenir

dans nos armées des dragons, des hussards, des cuirassiers, etc., que nos ennemis habituels possèdent aussi avec avantage, n'y a-t-il pas également nécessité, *dans une foule d'occasions*, de pouvoir leur présenter une bonne cavalerie hors ligne, non-seulement capable de contrebalancer celle de l'adversaire, mais encore en raison de notre intelligence nationale, en état de la surpasser, si ce n'est en nombre, du moins en heureuses prévisions, en combinaisons ingénieuses, comme en sagacité, eu égard au commandement ? Personne n'oserait le nier. Or, si ces choses de toute vérité sont évidentes aux yeux les moins exercés, que dire de ceux qui, par système, négligence ou aberration, dédaigneraient de les prendre en sérieuse considération et d'agir en conséquence.

Il est vrai qu'en général les idées les plus vitales, pour être admises à porter leurs fruits, ont besoin de subir de longues épreuves et de recevoir la sanction de l'expérience et du temps, ce souverain maître. Mais ici ce n'est pas le cas; *et puisqu'on veut être rétrograde*, que l'on jette un coup d'œil en arrière sur les faits de guerre accomplis, et l'on reconnaîtra les succès que l'on peut espérer d'une cavalerie hors ligne, comme aussi les revers que l'on aurait pu conjurer sous sa protection. Mais sait-on profiter de l'expérience ? Malheureusement non.

Les cavaleries irrégulières étrangères n'auraient sans doute pas appelé notre attention particulière sans les exemples réitérés de leur brillante coopération aux grands mouvements de guerre qui ont eu lieu. La cavalerie arabe, qui nous touche de plus près aujourd'hui, vient encore corroborer dans notre conviction la nécessité de s'y opposer avec avantage ; or, pour lutter contre elle avec un succès marqué, de même que contre les diverses troupes à cheval

de même espèce, réparties dans les armées européennes ou autres, il faut indispensablement une cavalerie analogue, seul moyen et le plus efficace d'arriver décidément à quelque chose de satisfaisant.

Notre habitude de vaincre, sous des chefs dignes de commander à de la cavalerie française régulière n'infirme nullement notre dire, lui prêtant au contraire une plus grande force et un nouvel ascendant. Et si notre cavalerie nationale a toujours, telle qu'elle était organisée, abordé avec bonheur les conjonctures les plus difficiles de la guerre, il est de toute évidence, on insiste sur ce point, que les mêmes éléments, soutenus, protégés et fortifiés par une cavalerie hors ligne, réunissant toutes les conditions désirables, contracteront de cette adjonction, en temps utile, infiniment plus d'énergie et de puissance; d'autant plus qu'on se garde bien dans notre système de toucher au prestige reconnu, de nos troupes à cheval actuelles, qui, loin de là, reçoivent des auxiliaires que nous voulons leur donner une action nouvelle et un plus salutaire essor.

Que deviennent donc, on le redit encore, les allégations, vides de sens, qui militent contre l'innovation que nous préconisons ?

Sans doute que les armées françaises, telles qu'elles existent, appelleront toujours le sourire de la fortune ; mais cela n'interdit nullement les militaires prévisions ; et si ces prévisions portent le cachet de la victoire, oserait-on bien en contester l'efficacité et l'empire ?

Nous avons, nous, une meilleure opinion de notre intelligence française, une plus haute foi en nos destins, si toutefois on ne commet pas de graves fautes en fait de prévoyance. Et l'on conviendra que c'en serait une énorme que de négliger des auxiliaires, d'autant plus imposants

qu'ils sont plus énergiques, et d'une élasticité telle qu'avec de la bonne volonté il ne faudrait que frapper la terre pour l'induire à enfanter d'innombrables et valeureux escadrons.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL

VICOMTE TIRLET.

Né à Moiremont (Marne) le 14 mars 1771, le général Tirlet s'est élevé par son mérite personnel au plus haut grade de l'armée, aux plus hautes dignités de l'Etat.

Volontaire au régiment de Bouillon, le 1er septembre 1792, il est mort le 29 novembre 1841, lieutenant général, pair de France, grand-croix de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, grand cordon de l'ordre de Charles III d'Espagne et de Newsky de Russie.

Il dut son premier avancement militaire à l'estime qu'il sut toujours inspirer à ses égaux. Après avoir combattu à Valmy, le jeune volontaire de Bouillon, versé dans les sciences mathématiques, s'était fait admettre à l'école d'artillerie de Châlons. Le élèves de cette école ayant été, en 1793, organisés en compagnie de canonniers, et dirigés sur nos frontières alors envahies de toutes parts, Tirlet en fut élu capitaine par les suffrages unanimes de ses camarades.

Le nom de Tirlet se trouve dès lors associé à tous les faits

mémorables de cette époque si féconde en grandes actions de guerre. Il a fait six campagnes aux armées de la Sambre, de la Meuse et du Rhin; quatre en Egypte et en Syrie; huit en Allemagne; six en Espagne et en Portugal. Durant la longue période de 1792 à 1841, il a servi sans interruption, et sa vie tout entière a été marquée par les faits d'armes les plus glorieux, par les actes du patriotisme le plus pur.

Le général Tirlet a surtout offert au plus haut degré le rare exemple de l'amour de la gloire dégagé de toute ambition personnelle. Chargé de 1794 à 1798, du service des pontonniers sur la Moselle, la Meuse et le Rhin, manquant d'équipages de pont, ne pouvant tirer aucune ressource de nos arsenaux épuisés, il dut tout créer sur les lieux. C'est par son habileté, sa persévérance et son courage que furent assurés, sur le Rhin, les passages de vive force qui firent la gloire de l'armée de Sambre et Meuse, et fondèrent d'une manière si brillante la réputation de Kléber et de Desaix. Le général en chef de cette armée, Jourdan, dit à ce sujet dans un de ses rapports : « Le capitaine d'artille-
» rie Tirlet, officier d'un grand mérite, qui porte dans le
» service un zèle et une activité au-dessus de tout éloge, et
» qui n'a jamais rien trouvé d'impossible, était certaine-
» ment l'homme le plus propre à remplir ce service im-
» portant. »

Ces généraux, à plusieurs reprises, voulurent faire récompenser de si éminents services par des grades que Tirlet remerciait toujours avec un désintéressement que Kléber signalait ainsi, dans un rapport daté de Coblentz le 1[er] pluviôse an v (30 janvier 1797) : « Le citoyen
» Tirlet, à ses brillantes qualités militaires joint une
» modestie qui lui a fait refuser les différents avance-

» ments auxquels l'avaient voulu porter les chefs qui surent
» l'apprécier. »

Les services du chef des pontonniers de l'armée de Sambre et Meuse avaient valu au commandant Tirlet un prix plus glorieux à ses yeux que des grades; il avait mérité l'amitié de Kléber ! Lorsque ce général fut appelé à faire partie de l'expédition d'Orient, il songea immédiatement à s'adjoindre le jeune officier d'artillerie qui l'avait si bien secondé sur le Rhin « Si vous aimez toujours la gloire de votre
» pays et la vôtre en particulier, lui écrivait-il le 30 germinal
» an VI (19 avril 1798), partez, mon cher Tirlet, aussitôt
» la présente reçue, c'est-à-dire à l'instant même, pour
» vous rendre en toute diligence à Toulon. Il n'y a pas une
» heure à perdre. Quoique nous prenions des directions
» bien différentes, nous serons néanmoins réunis plus tôt
» que vous ne pensez, et vous savez combien j'en aurai de
» plaisir.

» Communiquez tout cela le moins que vous pourrez.
» L'ordre que je vous envoie vous mettra au-dessus des
» formes usitées.

» KLÉBER. »

Le dévouement de Tirlet ne pouvait pas manquer à un si noble appel; c'est dans ses bras que tombait Kléber blessé sur la brêche à l'assaut d'Alexandrie; c'est encore Tirlet qui dirigeait les batteries de l'aile gauche de l'armée à la tête de laquelle Kléber immortalisa son nom à Héliopolis.

Nommé colonel à son retour d'Egypte, Tirlet fut appelé au commandement du 8[e] régiment d'artillerie. En peu de mois ce corps, dont les compagnies avaient été tenues dispersées pendant le cours des guerres précédentes, fut cité comme un modèle dans l'armée, pour l'instruction, la

discipline et la tenue. Ces résultats avaient été obtenus sans rigueurs. Le colonel du 8e régiment d'artillerie était considéré comme un chef de famille par tous les officiers et soldats. Le général Eblé, bon appréciateur du mérite, en rendant compte de ces faits, en qualité d'inspecteur général, terminait son rapport en signalant le colonel Tirlet « comme un des hommes les plus propres à commander à » leurs semblables et comme un sujet désigné par la voix » unanime de ses camarades pour occuper les emplois les » plus distingués de son arme. »

A cette époque, de pareilles notes ne grossissaient pas stérilement les dossiers des officiers dans les bureaux de la guerre. Le premier consul avait hâte de grandir les hommes qui pouvaient prêter un ferme appui à ses desseins. Le colonel Tirlet chercha vainement à décliner, comme à l'armée de Sambre et Meuse, un avancement qu'il ne croyait pas avoir assez mérité. Nommé général de brigade le 29 août 1803, il fut envoyé comme chef d'état-major d'artillerie à l'armée contre l'Angleterre.

Nous ne nous appesantirons pas sur les services que le général Tirlet rendit dans les hauts emplois qu'il occupa à partir de ce jour. Ces services sont inscrits dans nos fastes ; il suffit d'en indiquer les dates pour en rappeler l'importance.

A Austerlitz il commandait l'artillerie du deuxième corps, et à Wagram celle du onzième corps ; de 1806 à 1809 il avait commandé en chef l'artillerie de l'armée de Dalmatie à la tête de laquelle il avait repoussé un débarquement de Russes et de Monténégrins, tenté en l'absence du duc de Raguse, gouverneur de cette province. Un ordre du jour en date de Spalatza, le 15 juin 1809, mentionne que dans cette circonstance le général Tirlet n'a pas seulement fait preuve de

talents distingués comme artilleur, mais aussi dans l'emploi combiné des différentes armes.

La guerre de 1799 terminée en Allemagne, le général Tirlet reçut l'ordre de prendre en Espagne le commandement de l'artillerie du deuxième corps. Il fit sous Masséna la désastreuse campagne de Portugal. Les immenses travaux de l'artillerie devant les lignes de Torrès-Védras et à Punete ont mérité des éloges même de la part de l'ennemi. A la bataille des Aropiles, le 22 juillet 1812, où il commandait en chef l'artillerie, c'est par les bonnes dispositions de ses batteries de réserve que fut arrêtée la poursuite des Anglais et que notre armée put échapper à une catastrophe complète.

Général de division le 10 janvier 1813, le général Tirlet commandait en chef l'artillerie des armées réunies du midi et du Portugal lors de la défaite de Vittoria. Dans cette malheureuse journée, il ajouta de nouveaux titres à sa gloire. Le roi Joseph et le maréchal Jourdan reconnurent hautement, avec une généreuse impartialité, que le commandant de leur artillerie n'avait pas participé aux fautes qui avaient procuré la victoire aux Anglais. « Je ne puis quitter » l'armée, lui écrivait Joseph, le 13 juillet 1813, sans vous » dire tout ce qu'elle vous a dû à Vittoria ; je me rappellerai » toujours cette batterie de trente bouches à feu avec la- » quelle vous avez arrêté l'ennemi ; il devait être détruit » si la réserve d'infanterie eût secondé vos succès. Depuis » que nous sommes sur la Bidassoa, vous avez réparé nos » pertes. »

Le général Tirlet continua à commander l'artillerie de cette armée d'Espagne, sous le maréchal Soult, pendant la campagne de 1814, si glorieusement terminée à la bataille de Toulouse. Les dispositions de l'artillerie dans cette bataille

ont été citées comme des exemples à suivre, et sont restées un sujet d'étude.

La carrière militaire du général Tirlet paraissait noblement remplie, lorsque l'invasion de l'Espagne, en 1823, vint l'appeler à de nouvelles épreuves. Malgré la répugnance qu'il avait hautement manifestée pour une telle entreprise, il fut désigné pour en commander l'artillerie.

L'administration de cette arme avait été si négligée depuis 1815 qu'on était à grand peine parvenu à rassembler 1700 chevaux d'attelage pour le service de l'armée de 100,000 hommes formée au pied des Pyrénées. Cette armée, après avoir franchi la Bidassoa le 7 avril 1823 sur un pont improvisé, avait dû se hasarder à pénétrer en Espagne sans aucun moyen de transport pour les munitions d'infanterie, et avec de si faibles ressources en artillerie qu'on avait dû ouvrir le siége devant Cadix avec deux batteries de campagne. Huit mois après, grâce aux soins persévérants et à l'habileté du général Tirlet, l'armée rentrait en France suivie d'une nombreuse artillerie de campagne, de deux parcs de siége composés de plus de cent bouches à feu largement approvisionnées, de deux équipages de pont, avec un train fort de 12,000 chevaux de trait.

La paix n'était pas un temps de repos pour le général Tirlet ; son dévouement pour le bien du service, son zèle pour les progrès de l'arme à laquelle il appartenait, étaient sans terme. Témoin pendant la guerre de la Péninsule de la mobilité de l'artillerie anglaise, il signala, le premier, les avantages du système de matériel adopté maintenant parmi nous. A la suite d'un voyage qu'il fit en 1827 en Angleterre, il publia sur les différentes parties du service de l'artillerie dans ce pays des mémoires d'une haute importance. Ses vues sur l'emploi du fer dans la construction des bouches à

feu et des affûts ne peuvent manquer d'ouvrir un jour des sources nouvelles de puissance pour l'Etat et de richesses pour le pays.

Les travaux du général Tirlet n'embrassaient pas seulement les intérêts du service de l'artillerie. Nommé, en 1827, député du département de la Marne, et depuis constamment réélu à la chambre jusqu'au jour de son élévation à la Pairie (3 octobre 1837), il s'est occupé avec une égale ardeur de tout ce qui pouvait contribuer au développement de la grandeur et de la puissance de la France. Il a prononcé sur les haras, dans la session de 1828, un discours souvent cité comme autorité, et dont les propositions sont aujourd'hui reproduites par les partisans les plus éclairés de réformes dans cette branche du service public, si essentielle pour l'agriculture et l'armée. Ses observations sur le budget de la guerre ont presque toujours conduit à des réformes ou à l'adoption de mesures utiles. Il a émis, au sujet des fortifications de Paris, une opinion contraire à celle qui a prévalu, mais conforme aux doctrines proclamées par M. le maréchal Soult, et non moins remarquable par l'élévation des vues politiques que sous le rapport militaire.

Ses derniers travaux parlementaires (session de 1841) ont eu pour objet l'adoption d'un système raisonné de défense de nos frontières, le développement de la marine à vapeur et la création des chemins de fer. A ses yeux nuls sacrifices ne devaient être épargnés pour doter la France de ces moyens qui peuvent nous assurer, d'une part, sécurité sur le continent; de l'autre, l'empire de la Méditerranée et le transit du commerce européen.

Le général Tirlet n'était pas moins recommandable pour ses qualités dans la vie privée que pour les vertus dont il a fait preuve comme militaire et citoyen. L'austérité de ses

mœurs n'altérait en rien la douceur et l'indulgence de son caractère. L'élévation de sa fortune n'avait rien enlevé à la simplicité de ses goûts, à l'aménité de ses manières. Son amour pour la justice, sa loyauté et sa haute probité ont rendu sa mémoire chère et vénérée parmi tous ceux qui l'ont connu. Enfin, on peut avec vérité dire aussi de lui : *C'était un homme qui faisait honneur à l'homme !*

A. THIÉRY,
Chef d'escadron d'artillerie.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

DE L'ORGANISATION

DES PRINCIPALES PARTIES

DU SERVICE DE L'ARTILLERIE.

I.

RÉGIMENTS.—BATTERIES.

L'organisation actuelle des régiments d'artillerie a, sans nul doute, apporté d'heureuses modifications à l'organisation de 1829 : elle a placé toutes les batteries sur le même pied, et par là elle a fait disparaître une foule d'inconvénients de détails ; mais elle a conservé les deux vices radicaux de cette première organisation, qu'aujourd'hui tous les militaires reconnaissent.

Le premier est dans la base même de l'organisation, c'est-à-dire dans la réunion des canonniers-servans et des canon-

niers conducteurs avec leurs chevaux, en une seule et même compagnie que, pour cette raison, on a appelée *Batterie.*

Le second, qui se lie au premier, est dans l'exclusion absolue des champs de bataille du train des parcs, corps auxiliaire de l'artillerie, dont pourtant elle ne peut, à raison de cette exclusion, tirer régulièrement aucun secours à la guerre; anomalie qui est d'une contradiction la plus étrange.

Les inconvénients qui résultent de cet état de choses sont des plus graves : ils sont présentement généralement reconnus : ils sont constatés par l'expérience et par les faits aussi bien que par les difficultés sérieuses qui se sont présentées et qui surgissent encore à chaque pas dans toutes les parties du service et de l'instruction, et dans l'administration en général.

Par suite, plusieurs moyens sont indiqués pour mettre fin à un état de choses si contraire au bien du service en général, et aux intérêts bien entendus de l'arme en particulier : les antagonistes du nouveau système d'organisation voudraient revenir à la séparation par régiment de l'artillerie à pied et de l'artillerie à cheval ; mais les partisans de cet ancien système sont peu nombreux, et dans l'état actuel des choses sa réadoption ne pourrait être motivée ; et d'ailleurs cela ne modifierait en rien l'organisation actuelle des batteries.

Les partisans du système actuel forment au contaire l'immense majorité, et ceux-ci réclament les modifications qu'indique l'expérience, et qui, en effet, sont jugées propres à faire cesser les inconvénients signalés.

Mais sur ce point il paraît que, d'une part, on a, jusqu'à présent, mal jugé de l'emploi du principal moyen qui parti-

culièrement est reconnu le seul véritablement efficace, et de l'autre il se présente pour l'application générale de ce même moyen des difficultés que les uns considèrent comme pour ainsi dire sans terme, et que les autres, peu confiants en eux-mêmes, n'osent pas aborder.

L'examen des principaux inconvénients qui résultent de l'organisation actuelle pouvant seul éclairer la question et par suite conduire à sa solution, il importe d'entrer dans les détails mêmes de l'organisation et du service.

Composition d'une batterie en officiers et sous-officiers.

Les batteries montées, dont le complet sur le pied de guerre est, pour la batterie à cheval, de 222 hommes et 258 chevaux ; pour la batterie à pied de 212 hommes et 204 chevaux, sont commandées l'une et l'autre par :

1 Capitaine en 1er,	4 Officiers.
1 Capitaine en 2e,	
1 Lieutenant en 1er,	
1 Lieutenant en 2e.	

1 Adjudant sous-officier,
1 Maréchal-des-logis-chef,
8 Maréchaux-des-logis,
2 Fourriers,
12 Brigadiers.

Il convient de remarquer que, lorsque la batterie se com-

posait de deux compagnies distinctes, une d'artillerie et une du train, la compagnie seule d'artillerie avait 4 officiers et 6 maréchaux-des-logis, et celle du train, 2 officiers et 4 maréchaux-des-logis.

Ainsi, la batterie actuelle de guerre, à cheval ou montée, a deux officiers et deux maréchaux-des-logis de moins que l'ancienne batterie. Elle n'a pas plus d'officiers enfin qu'une simple batterie à pied qui n'a que 100 hommes et pas de chevaux. Cette fixation uniforme ne pourrait dans aucun cas être motivée.

Un escadron de cavalerie, dont le complet de guerre n'est que de 170 hommes et 150 chevaux, a 8 officiers, 8 maréchaux-des-logis et 16 brigadiers ; de plus un artiste vétérinaire dont sont privées nos batteries à cheval et montées qui ont jusqu'à 250 chevaux ! Comment pourrait-on justifier et cette absence d'un vétérinaire, et cette grande différence dans le nombre des officiers et des sous-officiers, quand on considère en outre le matériel considérable que conduit une batterie en campagne !

La nécessité d'avoir dans la cavalerie un grand nombre de chefs pour maintenir l'ordre dans le combat en ligne, est une considération qui certainement ne peut répondre à toutes les objections dans la question dont il s'agit. N'y a-t-il pas avant tout l'instruction à donner aux hommes et l'exercice aux chevaux ; la surveillance du service en ce qui concerne les soins à donner aux attelages, aux voitures, aux munitions ? Est-ce que ces intérêts de l'artillerie ne seraient que secondaires à côté de ceux de la cavalerie ? On serait porté à le croire en comparant l'organisation des deux armes.

Composition de la batterie en hommes et en chevaux.

D'après les principes de toutes bonnes organisations militaires, on ne doit réunir dans chaque partie élémentaire d'un corps de troupe que des hommes destinés au même service, par conséquent ayant les mêmes devoirs à remplir, le même équipement, même armement, la même solde, les mêmes masses, enfin la même instruction à recevoir.

Aucune de ces conditions n'existe dans la composition actuelle des batteries à cheval ou montées de l'artillerie.

La force extraordinaire d'une batterie montée et sa formation en une seule compagnie ayant deux instructions spéciales à recevoir, et par conséquent deux services spéciaux à faire, est donc une organisation contraire aux véritables principes de toute bonne organisation militaire.

Tous les hommes dans les batteries à cheval ont des chevaux à soigner ; seulement les canonniers-servans n'en ont qu'un, tandis que les canonniers conducteurs en ont deux ; d'ailleurs le service de ces deux classes différentes de canonniers étant très-distinct, l'instruction est toute spéciale pour chacune d'elles, l'équipement et l'armement sont différents.

Les batteries dites à pied montées ont la moitié de leur personnel qui effectivement est à pied, tandis que l'autre moitié est à cheval avec deux chevaux à soigner par homme. Les batteries à pied montées se composent donc de deux sections bien distinctes ayant chacune un service tout particulier et spécial, un équipement, un armement, une solde et des masses différentes, une instruction toute spéciale à recevoir. En un mot ces batteries présentent tout à la fois une

D'un autre côté, les 6 maréchaux-des-logis et les 6 brigadiers qui sont attachés aux pièces de la batterie, sur le champ de bataille, ne peuvent dans aucun cas être distraits de ce service : ainsi les attelages seraient ici sans surveillance directe ; car en général quand tout le monde est chargé d'un service, personne n'en est chargé effectivement, et alors il ne se fait pas ou il se fait mal. Et du reste les sous-officiers sont-ils libres, étant à cheval, de donner à la pièce qu'ils sont chargés de diriger tous les soins que le service exige ? Non, sans doute. Et cependant si dans les batteries à pied montées ils mettent pied à terre, à qui remettront-ils leurs chevaux ? Et si sur le champ de bataille ils viennent à être démontés, ils n'auront pas, comme dans les batteries à cheval, la ressource de prendre une nouvelle monture parmi celles des canonniers-servants. Ils resteront donc à pied, embarrassés de leurs porte-manteaux.

Enfin, les 3 officiers qui sont aux pièces seront-ils toujours présents ? Lorsqu'il viendra à en manquer, comment le service de la batterie sera-t-il assuré ? Il n'y aura plus comme le service l'exige un officier à chaque section de 2 pièces, car l'adjudant qui est attaché à la batterie n'est toujours qu'un sous-officier, et on peut douter qu'il puisse y avoir constamment une parfaite intelligence entre lui et les maréchaux-des-logis, chefs de pièces. Au surplus, on n'est pas toujours sur le champ de bataille : on campe, on bivouaque, on est cantonné ; on est dans l'obligation de diviser les chevaux pour les nourrir, et même pour les abriter ; car le cheval souffre encore plus que l'homme des intempéries de l'atmosphère, et sans soins il périt promptement ! C'est ici que le service intérieur exige les plus grands soins : le service du champ de bataille n'est rien en comparaison. Comment donc sera-t-il fait, si avec plus de 200 hom-

mes et 200 chevaux, il n'y a qu'un lieutenant et un adjudant? Ceci pourtant peut se rencontrer fréquemment! Si, d'un autre côté, les maréchaux-des-logis et les brigadiers des pièces suivent les attelages, les servants seront pour ainsi dire abandonnés à eux-mêmes! S'ils ne les suivent pas, comment seront soignés les chevaux? Mais, dans tous les cas, si aucun d'eux n'est chargé spécialement de ce service, il se fera mal; les chevaux seront mal nourris, mal soignés, ils périront; les harnais seront promptement dégradés, et le service se trouvera indubitablement compromis.

On objecte que dans les anciennes compagnies d'artillerie à cheval le service de l'artilleur et celui du cavalier se menaient parfaitement de front par les mêmes sous-officiers.

Cela est très-vrai; mais il y a une grande différence entre la composition d'une ancienne compagnie d'artillerie à cheval et la batterie actuelle : la première n'avait au plus que 70 à 80 chevaux de selle; la seconde a au-delà de 250 chevaux, dont 156 de trait, avec 5 différentes espèces de harnais. Le canonnier à cheval n'avait que son cheval de selle et un seul harnais à soigner; chaque canonnier-conducteur a deux chevaux et deux espèces de harnais. Dans les anciennes compagnies d'artillerie à cheval, les officiers, les sous-officiers et brigadiers, aussi bien que les canonniers, étaient d'une manière fixe dans leur compagnie, ils appartenaient tous au service à cheval et ne le quittaient pas : le canonnier qui passait brigadier, le brigadier qui passait maréchal-des-logis, étaient au courant du service des chevaux, comme du service de l'artilleur; rien n'était nouveau pour eux, tout marchait parfaitement; par conséquent l'instruction était menée de front et ne rencontrait aucun obstacle dans les deux parties distinctes du service.

Dans l'état actuel des choses, il en est bien autrement : la bat-

terie à pied montée a, pour la moitié de son personnel, une instruction et un service à pied, et pour l'autre moitié une instruction et un service à cheval : avec cela personne ne peut être considéré comme fixe dans les batteries; les officiers, sous-officiers et brigadiers, et même les canonniers, soit servants, soit conducteurs, sont susceptibles de passer par avancement du service à pied au service à cheval, et *vice versâ* ; dans cet état de choses, ils ne s'attachent véritablement ni à l'un ni à l'autre service ; ils ne peuvent par cette raison parvenir à les bien connaître et ne les connaîtront jamais parfaitement, parce que ces services étant l'un et l'autre très-étendus et compliqués, ils n'ont pas le temps nécessaire de s'instruire dans les détails, surtout dans ceux du service des chevaux, service qui réclame des soins de tous les instants et beaucoup de pratique, beaucoup plus de pratique que le service des bouches à feu avec ses immenses détails, et cela se conçoit. Avec de l'intelligence et quelque instruction, on arrive toujours à faire un bon canonnier-servant, un bon sous-officier d'artillerie ; mais pour avoir de bons canonniers-conducteurs, surtout de bons brigadiers et de bons sous-officiers, pour les conduire et diriger dans le service des écuries et tous les soins à donner aux chevaux, l'intelligence et l'instruction première ne suffisent pas, il faut encore y réunir du goût, de l'aptitude ou une longue expérience.

Or, en France, à l'exception de quelques contrées, la population est absolument étrangère aux chevaux : il se trouve donc rarement de jeunes soldats ayant l'habitude des chevaux, par conséquent connaissant les soins qu'ils exigent. Ainsi, ces hommes, qui, tout en débutant dans le service, sont chargés de conduire et de soigner deux chevaux avec deux espèces de harnais, exigent nécessairement une sur-

veillance de tous les instants ; ils doivent être exercés, instruits dans le service à cheval avec persévérance et aussi avec une connaissance entière de ce service, autrement ce serait un temps perdu, et l'on n'aurait que des bourreaux de chevaux au lieu de conducteurs.

Les maréchaux-des-logis et les brigadiers faisant le service des écuries doivent donc posséder parfaitement l'instruction relative aux chevaux : pour cela il ne suffit pas de quelques théories, c'est l'expérience de ce service, la pratique, qui leur est indispensable. Il faut qu'ils s'appliquent non-seulement à bien connaître tous les canonniers-conducteurs de la batterie à laquelle ils sont attachés, mais encore les chevaux, étudier leurs qualités, leur force relative, leurs défauts, leur tempérament sous le rapport de l'hygiène, et pouvoir juger des premiers soins à leur donner en cas de maladie, car l'artiste vétérinaire n'est pas toujours là, et d'ailleurs où le prendrait-on en campagne, puisque les batteries, avec leurs 258 chevaux, en sont privées ?

La spécialité dans le service pour les sous-officiers et les brigadiers est donc indispensable. Déjà dans plusieurs régiments elle a forcément été établie de fait, parce qu'on a reconnu que c'était le seul moyen d'assurer le service en général, l'instruction des hommes et la conservation des chevaux. D'après cela on ne pourrait se dispenser d'augmenter de deux maréchaux-des-logis les batteries à cheval et à pied montées sur le pied de guerre.

Dans toutes les principales parties du service militaire, la présence d'un officier est nécessaire, mais ici elle est indispensable : c'est l'œil du maître.

Un officier de service dans la cavalerie est le premier et le dernier à l'écurie : il veille à sa propreté et aux moyens d'assainissement qu'elle exige ; il voit donner le déjeuner

et le souper des chevaux, comme il assiste à la distribution de l'avoine après les deux pansages ; il étudie la manière de se conduire de chaque cheval dans les repas ; il fait séparer les gloutons de ceux qui mangent lentement ; il s'assure si tous prennent leur nourriture ; examine et fait examiner par le vétérinaire ceux qui ne mangeraient pas. Aux pansages, il voit tous les chevaux ; il examine les blessures, s'il y en a, pour reconnaître si elles sont soigneusement traitées. Il fait visiter en sa présence toutes les ferrures qui lui en paraissent susceptibles. Enfin, il fait entrer les sous-officiers et brigadiers de service dans tous les détails que les circonstances nécessitent, et leur donne ses instructions en conséquence.

Sans cette constante assiduité des officiers, on ne peut compter sur rien. Les sous-officiers de semaine, quelque zélés ou instruits qu'ils soient, peuvent négliger beaucoup de détails : dans plusieurs occasions ils s'en rapportent aux brigadiers, ceux-ci aux canonniers ; alors tout se fait mal, ou même ne se fait pas. Enfin l'absence des officiers, et même leur inexpérience des détails du service des chevaux, est une cause véritable d'indiscipline dans le corps, de désordre dans le service, et, par suite, de la ruine prématurée des chevaux.

Cependant, tous les officiers d'artillerie peuvent-ils avoir l'aptitude, le goût nécessaire au service des écuries ? et, ne l'ayant pas, pourraient-ils diriger ce service avec succès, avec fruit dans l'intérêt bien entendu de cette spécialité ? L'expérience et la raison disent que non.

Il est très vrai que l'artillerie ne pouvant rien à l'armée sans ses chevaux, le service relatif à ces derniers est évidemment l'objet important ; mais il ne faut pas en conclure que tous les officiers d'artillerie doivent pour cela être en

état de bien connaître et bien diriger ce service ; cette conséquence serait par trop forcée. Ce doit être, au contraire, un motif puissant d'en faire une spécialité, seul moyen d'assurer le service à la guerre.

En effet, l'instruction et le service relatif aux chevaux étant d'une nature absolument étrangère aux études premières, aux habitudes des officiers d'artillerie, on doit nécessairement compter que la plupart d'entre eux n'ont ni disposition ni goût pour l'étude spéciale du cheval, et surtout pour le service de détail des écuries. En effet, la nature de ces détails, ainsi qu'on vient de le dire, est entièrement étrangère aux études, à la science de l'artilleur proprement dit; le jeune élève, en arrivant dans un régiment, pourra bien aimer le cheval pour son agrément particulier, l'étudier même jusqu'à un certain point; mais quant aux soins multipliés que cet animal précieux exige, quant au service de détails des écuries, du harnachement et de la conduite des attelages, généralement il s'en occupera peu, et ne pourra même s'en occuper que superficiellement ; autrement il perdrait de vue ses études premières ; il deviendrait officier de cavalerie ; il s'adonnerait enfin à une spécialité dans le service de l'artillerie ; et c'est ce qui, en effet, arrive ordinairement pour chaque partie distincte du service de cette arme. Chaque officier, après avoir étudié particulièrement chaque branche du service de l'artillerie proprement dite, s'attache à l'une d'elles, soit par goût, soit par suite des circonstances où il s'est trouvé placé, et pour cela il n'a aucun effort particulier à faire sur lui-même, parce qu'ici tout se tient, tout se rapporte aux mêmes études. On a généralement dans l'arme le bon esprit de profiter de ces heureuses dispositions ; on emploie chacun suivant son aptitude particulière et d'après l'expérience que l'on sait qu'il a

acquise. On se garde bien, par exemple, d'exiger qu'un officier soit également apte à gérer toutes les différentes branches du service de l'arme, parce qu'on sait que ce principe est, en général, inadmissible, et serait, au surplus, contraire au bien du service.

Pourquoi donc exigerait-on que ces mêmes officiers fussent tous indistinctement propres à diriger le service des chevaux, service à part, rempli de détails tout à fait étrangers aux études spéciales, aux habitudes de ces officiers; service qui demande ou une aptitude particulière, ou une longue pratique; service, enfin, qui est une première spécialité dans l'armée en général !

Faire en sorte que la plus grande partie des officiers d'artillerie aient la connaissance du service des chevaux est un principe incontestable; mais vouloir que tous fussent aptes et tenus à le diriger convenablement dans tous ses détails; mais détourner de ce service ceux qui y sont particulièrement propres et qui en ont la pratique, est contraire à tous principes : c'est vouloir repousser le fruit de l'expérience; c'est vouloir demeurer constamment faible dans cette partie importante du service; c'est s'exposer à tout compromettre dans une circonstance importante et décisive; c'est, enfin, vouloir perdre le corps de l'artillerie proprement dit! Il importe donc, pour le service des batteries aussi bien et peut-être plus encore que pour chaque partie distincte du service de l'arme, de mettre chacun à la place que lui assignent son aptitude et son expérience.

Cette spécialité établie avec discernement et impartialité ne blesserait ni intérêt ni amour-propre; elle serait tout entière dans l'intérêt bien entendu du service, tandis que le système actuel a évidemment des résultats entièrement opposés.

Recrutement des batteries sur le pied de guerre.

Présentement si, sous un autre point de vue, on examine la réunion en une seule compagnie des canonniers-servants et des canonniers-conducteurs, on remarquera que les batteries en campagne n'ont aucun moyen de se recruter en canonniers-conducteurs exercés ni en chevaux dressés. En vain l'on prétendrait que le dépôt de chaque régiment sera organisé pour fournir au remplacement des hommes et des chevaux manquants dans les batteries qui seront à l'armée, on ne l'obtiendra pas; les dépôts seront toujours pour cela un moyen illusoire; ni les hommes ni les chevaux ne pourront y être convenablement exercés, et d'ailleurs en aura-t-on toujours le temps? Car enfin il faut bien reconnaître que peu d'hommes en France ont l'usage des chevaux, et qu'il faut donc surtout du temps pour former un canonnier-conducteur. Il n'en est pas de même pour le service des bouches à feu; nous l'avons déjà fait remarquer, tous les hommes d'une certaine intelligence y conviennent. Par conséquent, un canonnier-servant proprement dit peut être formé au dépôt et même en peu de temps. On peut sans inconvénient l'envoyer de suite à l'armée, au lieu qu'un canonnier-conducteur inexpert y laissera promptement périr les chevaux confiés à ses soins.

Au surplus, le dépôt du régiment sera-t-il là à la suite de l'armée pour fournir aux batteries les conducteurs et les chevaux qui viendront à leur manquer dans un moment pressant et peut-être décisif? Non, sans doute, car il fau-

drait pour cela que ce dépôt fût au parc du corps d'armée, ce qui, pour l'artillerie, est impraticable, puisque les batteries d'un même régiment sont dispersées dans tous les corps de l'armée et même à différentes armées à la fois. Ce sera le train des parcs qui s'y trouvera, et en conservant l'état de choses actuel, ce corps sera forcément, pour les conducteurs et les chevaux, l'auxiliaire des batteries sur le champ de bataille. Il faut donc le disposer pour remplir cet objet.

Si l'on prétendait qu'il y aurait à la réserve du corps d'armée une batterie montée pour remplacer celle du corps de bataille, on répondrait que ce ne serait point lever la difficulté : cette batterie serait toujours à recruter elle-même, et d'ailleurs on ne retire pas du champ de bataille une batterie parce qu'il lui manque quelques hommes et quelques chevaux ; on la complète, et pour cela ce ne doit pas être en tirant des hommes et des chevaux d'une autre batterie, ce serait là encore une véritable perturbation, surtout si ces batteries étaient de différents régiments, ce qui, comme on sait très-bien, pourrait fréquemment arriver.

Réforme et modifications que réclame le service.

On voit donc que tout démontre la nécessité de modifier l'organisation actuelle du service des batteries, ainsi que celui du train des parcs. Cette proposition résulte évidemment de ce qui précède.

Ce principe posé, il s'agit d'établir le mode d'organisation. La réunion des canonniers-servants et des canonniers-conducteurs présente, ainsi que nous l'avons vu, de grands

inconvénients relativement au service; elle n'en présente pas moins sous le rapport de l'administration et de la comptabilité. Cependant, en donnant à la batterie à cheval ou à pied montée un officier et deux maréchaux-des-logis de plus, en établissant la spécialité dans chacune des deux parties de ce service, on obvierait en grande partie aux inconvénients qui se rapportent au service intérieur proprement dit. Mais cette organisation porterait toujours avec elle un de ces inconvénients graves que l'on n'hésite pas à rappeler vice radical et de principe. L'artillerie en général ne serait bientôt plus que de l'artillerie de campagne, de l'artillerie légère proprement dite; c'est-à-dire un simple corps de troupe, *un corps combattant* et rien de plus! C'est déjà ainsi qu'un certain corps jaloux voudrait faire considérer l'artillerie; c'est à ce point qu'il désire la voir arriver, pour s'emparer par la suite et successivement de tout ce qui constitue le matériel de l'armée!

En suivant la voie ouverte, on serait indubitablement conduit à ce résultat, car tous les officiers d'artillerie ne seraient bientôt plus en effet que de médiocres officiers de troupes à cheval, des officiers du train, quoique bons officiers d'artillerie légère; mais ils ne seraient nullement des artilleurs comme il convient d'en avoir pour les différentes parties du service de cette arme.

On doit donc d'abord établir la spécialité dans les régiments : le service des chevaux et des attelages d'une part, celui de l'artillerie proprement dite de l'autre.

Examiner ensuite s'il convient de maintenir la réunion des canonniers-servants et des canonniers-conducteurs en une seule et même compagnie; ou de former deux compagnies, une des servants et l'autre des conducteurs, qui, réunies, constitueraient la batterie; ou, enfin, d'avoir des

Il conviendrait donc, ou plutôt il serait présentement nécessaire de conserver les officiers du train des parcs, non pas pour les admettre dans le corps de l'artillerie, mais pour continuer à y être employés dans leurs fonctions actuelles, en prenant toutefois la qualification d'officiers de *canonniers-conducteurs*.

Il est vrai qu'en suivant la règle admise jusqu'à présent de n'avoir qu'un lieutenant ou un sous-lieutenant en temps de paix dans chacune des compagnies du train, on aurait toujours à statuer sur les droits des capitaines et des chefs d'escadron formant l'état-major actuel de chaque escadron du train des parcs.

Quant à la règle dont il s'agit, pense-t-on qu'elle soit bien motivée? Le bien du service intérieur, qui est de tous les instants n'est-il pas sacrifié dans ce cas à une règle de supériorité dans le service extérieur, qui n'est toujours que momentané; règle qui, dans tous les cas, se trouve constamment sous le poids de l'exception, puisque très-souvent un lieutenant du train se trouve sous les ordres d'un lieutenant d'artillerie ou d'un sous-lieutenant, et que même un chef d'escadron peut se trouver sous le commandement d'un capitaine d'artillerie.

On dira qu'à grade égal l'inconvénient est moins grave, et que le dernier cas cité, celui d'un chef d'escadron commandé par un capitaine est généralement rare, cela est vrai; mais aussi les officiers du train de tous grades savent très bien qu'ils sont tous sous le commandement des officiers d'artillerie, et il n'y a pas d'exemple qu'il y ait eu jamais de conflit à cet égard. Ainsi, puisque d'ailleurs on reconnaît qu'à grade égal l'inconvénient pour le commandement est moins grave, pourquoi n'aurait-on pas dans chaque régiment un capitaine particulièrement chargé du

service des compagnies de canonniers-conducteurs attachés au régiment? Sur le pied de guerre surtout, le service de ces compagnies composées au moins de 130 hommes et 200 chevaux, exigerait évidemment le commandement d'un capitaine.

Quant aux chefs d'escadron du train, ne pourrait-on pas également les employer, au moins jusqu'à extinction, particulièrement dans les régiments qui auraient trois compagnies de canonniers-conducteurs formant un escadron dans ces régiments? Ces dispositions, qui évidemment seraient dans l'intérêt du service, ne constitueraient aucune nouvelle dépense, et ne présenteraient aucun inconvénient en ce qui concerne la hiérarchie des grades et du commandement.

La mesure relative aux officiers du train serait ou temporaire ou définitive.

Dans le premier cas, il ne se ferait pas de remplacement à l'effectif actuel des officiers du train devenus officiers de canonniers-conducteurs; seulement ces officiers seraient appelés, conformément à la loi, à remplir par avancement les emplois qui viendraient à vaquer entre eux, et les officiers d'artillerie ne seraient placés dans les escadrons de canonniers conducteurs qu'en commençant par le grade de sous-lieutenant.

Par ce moyen, les droits des officiers actuels du train seraient maintenus dans leur intégrité, et cette classe d'officiers s'éteindrait successivement.

Quant aux sous-officiers et brigadiers, ils concourraient nécessairement à l'avancement avec les autres sous-officiers et brigadiers du régiment dont ils feraient partie; mais ils ne pourraient être placés que dans le service spécial auquel ils seraient reconnus particulièrement propres, et pour lequel ils seraient spécialement proposés.

Dans l'hypothèse où la mesure serait définitive, on aurait alors dans l'artillerie une classe d'officiers auxiliaires comme sont les officiers de sapeurs et ceux du train du génie dans le corps du génie, et qui, au lieu d'être séparés des régiments, comme le sont aujourd'hui les officiers du train d'artillerie, feraient partie de ces régiments, et seraient ainsi constamment sous le commandement et à la disposition immédiate des chefs de chaque régiment, ce qui paraît bien préférable.

Ce dernier mode admis généralement obvierait à tous les inconvénients de l'organisation actuelle des régiments d'artillerie, et il aurait sur le premier mode que nous venons d'indiquer l'avantage précieux de ne pas être dans l'obligation, en cas de guerre surtout, d'augmenter le nombre des officiers d'artillerie ; par conséquent, de ne pas laisser, après l'état de guerre, un grand nombre d'officiers de cette arme excédant les besoins du service de paix ; officiers que l'on serait sans doute contraint de mettre à la réforme, et qu'en cas de guerre il faudrait se procurer de nouveau, ce qui serait en quelque sorte impossible, attendu qu'on ne peut pas improviser des officiers d'artillerie, ou que ceux qui pourraient ainsi être nommés en masse ne seraient probablement pas susceptibles de prendre rang dans le corps, et alors on se trouverait par le fait ramené au principe d'une classe auxiliaire d'officiers, d'où il paraîtrait résulter évidemment que ce serait le seul moyen qu'il conviendrait d'adopter.

Avancement dans les batteries.

Dans ce dernier système, toutes les places de sous-lieutenant dans les compagnies de canonniers-conducteurs reviendraient aux sous-officiers, comme cela a lieu présentement dans les escadrons du train des parcs. Ainsi, les sous-officiers, soit des batteries proprement dites, soit des compagnies de canonniers-conducteurs, qui seraient promus au grade de sous-lieutenants, pour être placés dans les compagnies de canonniers-conducteurs, ne seraient point officiers d'artillerie proprement dits; ce qui donnerait les moyens d'élever au grade de sous-lieutenant les adjudants et autres sous-officiers méritants, connaissant bien le service des chevaux, mais pas assez instruits d'ailleurs pour être officiers d'artillerie.

Par réciprocité, il conviendrait sans doute que les sous-officiers des compagnies de canonniers-conducteurs fussent admis à concourir pour les emplois de sous-lieutenant d'artillerie revenant aux sous-officiers de l'arme. Par ce moyen on satisferait aux droits de tous sans nuire à aucun intérêt; l'émulation serait la même dans les deux parties distinctes du service, dont la spécialité n'établirait aucune différence entre les individus, sinon celle de l'aptitude et de l'instruc-truction, et, à cet égard, ce serait encore un nouveau sujet d'émulation et un motif concluant de se considérer de part et d'autre comme faisant partie intégrante d'un même corps.

Résultats des réformes et des modifications proposées.

Si l'organisation des attelages de l'artillerie en compagnies de canonniers-conducteurs était généralement adoptée, on en conserverait les cadres présentement existants comme étant tous nécessaires à l'état de guerre, et le nombre de ces compagnies à tenir au complet par régiment serait réglé d'après les besoins du service, c'est-à-dire sur le nombre des batteries montées ou à monter, soit sur le pied de paix, soit sur le pied de guerre, et dans ce cas encore, pour l'attelage des parcs et des divers équipages d'artillerie, laissant les convois proprement dits à exécuter par entreprise, ce qui, on le répète, est le seul moyen convenable dans l'intérêt de l'État, et même dans celui du corps, qui n'aurait point à s'énerver pour former à l'improviste de nouveaux cadres qui sont à supprimer à la paix et conduisent à des réformes toujours pénibles à exécuter, parce qu'elles sont toujours contraires aux droits des officiers, et constituent toutefois une charge inutile pour l'État.

Au moyen de cette organisation, il n'y aurait plus aucune difficulté dans les régiments pour mettre les batteries en état d'être montées. La réunion d'une compagnie de canonniers conducteurs à une batterie du régiment constituerait la batterie dite montée : cette compagnie étant affectée spécialement à la batterie, elle serait dès-lors sous le commandement immédiat du capitaine commandant la batterie, soit qu'elle conserve ou non son administration ; c'est à-dire qu'elle fasse ou non partie permanente du personnel de la batterie.

Par ce moyen encore, la spécialité des deux parties dis-

tinctes du service de la batterie montée, que l'on ne peut se refuser de reconnaître, serait établie d'après les véritables principes d'ordre, de force et d'économie. Le service dans toutes les positions se ferait avec la plus grande régularité dans toutes ses parties. Chacun aurait le véritable esprit et l'amour de ses devoirs : par conséquent, l'instruction serait bien dirigée, elle serait forte dans l'une et l'autre spécialité, le service en général serait toujours parfaitement assuré, et le corps de l'artillerie resterait constamment et un corps savant et un des premiers corps combattants de l'armée.

Uniforme. — Equipement.

Dans cette organisation il n'y aurait rien à changer à l'uniforme actuel des régiments d'artillerie; car le service des batteries à pied aussi bien que celui des batteries à cheval comporte nécessairement l'habit court de troupe légère, ne serait-ce qu'à raison des inconvénients que présente un habit long, quelle qu'en soit la forme, soit pour monter à cheval, soit surtout pour se placer sur les coffrets et en descendre. Ainsi, la tunique ou habit rond que l'on paraît enfin disposé à adopter pour l'infanterie, et qui, en effet, lui convient parfaitement, ne convient nullement pour l'artillerie. Toutefois elle remplacerait convenablement la redingote actuelle des officiers.

Dans cette question de l'uniforme, nous ne faisons point abstraction des compagnies de canonniers-conducteurs, au nombre desquelles seraient les compagnies actuelles du train des parcs. Cependant, nous savons que cette règle trouverait des contradicteurs : « Il ne faut pas, dit-on, » trop multiplier l'uniforme de l'artillerie; ce serait le

» discréditer; ce serait l'exposer à recevoir de fâcheuses » atteintes. »

A cela nous répondrons d'abord, que cet uniforme ne serait guère plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui. Déjà les 14 régiments d'artillerie ont 168 sections ou compagnies de canonniers-conducteurs portant l'uniforme d'artilleur : en y incorporant les 36 compagnies du train des parcs, ce serait simplement augmenter d'un cinquième le nombre de ces sections ou compagnies, ce qui, véritablement, serait à peine sensible en ce qui concerne le port et l'extension de l'uniforme ; et d'ailleurs cette extension ne porterait que sur une troupe appartenant effectivement à l'artillerie. Il n'y aurait donc pas plus de raison de craindre le discrédit de l'uniforme que les fâcheuses atteintes dont on le croirait menacé : la discipline et l'esprit du corps n'y perdraient absolument rien.

Le corps du génie n'a pas eu ces craintes : les officiers, sous-officiers et sapeurs des régiments du génie, y compris les officiers et soldats du train qui en font partie, ont, en tout, le même uniforme que les officiers du génie attachés à ces régiments ou faisant partie de l'état-major particulier de ce corps ; seulement les officiers et soldats du train ont l'habit court au lieu de l'habit long que portent les officiers du génie et les officiers et soldats de sapeurs.

Cet exemple est, nous croyons, bon à citer, aussi bien pour le fait en lui-même que pour les conséquences qu'on en peut tirer, car le nombre des sapeurs et des soldats du train du génie, relativement au nombre des officiers de cette arme, est certainement en plus grande proportion que ne le serait le nombre des canonniers-conducteurs, avec celui des officiers et des autres troupes de l'artillerie.

Cependant, si l'on tenait à distinguer les officiers, sous-

officiers et soldats des deux services spéciaux des batteries, il suffirait de donner le bouton blanc et l'épaulette en argent aux compagnies de canonniers-conducteurs.

Quant à l'équipement et à l'armement, comme les sous-officiers et brigadiers des batteries à pied montées, attachés spécialement à la section des canonniers servants, n'auraient plus à s'occuper de la conduite et des soins à donner aux chevaux, ils ne seraient plus montés ; ce qui, du reste, ne convient nullement, ainsi que déjà nous en avons fait la remarque ; par conséquent, ils ne seraient plus armés du sabre de cavalerie.

Une bonne mesure à prendre pour les sous-officiers des batteries à pied serait qu'ils pussent au besoin monter sur les chevaux sous-verge de la batterie, pour laisser, dans le même cas, les coffrets libres aux canonniers-servants. Cette mesure est praticable et son utilité est incontestable, il suffit de l'énoncer.

Matériel de la batterie.

On a toujours remarqué, avec grande raison sans doute, que nous avions beaucoup trop de voitures à la suite de nos batteries en ligne de bataille.

La célérité qu'exigent aujourd'hui les opérations militaires pourrait présenter un nouveau motif de réduire ce nombre de voitures, qui oblige à avoir autant de petits parcs particuliers de réserve qu'il y a des batteries à un corps d'armée.

Notre système actuel de caissons et de coffrets paraîtrait faciliter cette mesure.

En effet, le service d'une batterie en bataille serait aujourd'hui parfaitement assuré avec le coffret chargé et un

caisson par pièce. Ainsi on aurait 16 voitures en ligne au lieu de 25 à 30, savoir :

Bouches à feu	6	16
Caissons à munitions	6	
Caisson d'infanterie	1	
Affûts de rechange	2	
Forge de campagne	1	

Par ce moyen, le nombre des chevaux, et par conséquent celui des conducteurs de chaque batterie, seraient réduits de près de moitié en première ligne, et cette ligne ne serait plus encombrée de chevaux et de voitures inutiles pour le moment. On pourrait même mettre la forge de campagne au nombre des voitures inutiles près de la batterie, car ce n'est jamais en ligne que se font les réparations.

Les voitures et les chevaux de réserve de la batterie, conduits par une deuxième section de la compagnie de canonniers-conducteurs, seraient au parc du corps d'armée avec les canonniers-servants de réserve de la batterie, et ce serait alors à ce parc que la batterie ferait prendre les objets matériels, les hommes et les chevaux qui viendraient à lui manquer et où elle ferait remettre les objets qui seraient à réparer. Cette réserve serait toujours tenue au complet en hommes et en chevaux par le régiment.

Nous pensons, du reste, qu'il convient et qu'il suffit de ne mettre que quatre chevaux à chaque voiture, comme cela s'est toujours pratiqué dans l'artillerie à cheval, même pour les pièces à la prolonge, attirail du plus grave inconvénient qu'a fait disparaître le nouveau système d'affût ; et d'autant mieux encore que d'après le mode actuel d'attelage, les chevaux tirant trait sur trait, les deux de devant, quand il y en

a six, sont toujours plus embarrassants qu'ils ne sont utiles. Il suffit pour parer aux pertes de calculer les chevaux d'attelage à raison de cinq par voiture, comme on l'a fait dans toutes les guerres de l'Empire.

Service particulier des batteries à cheval, sur le champ de bataille.

Les dispositions ci-dessus sont surtout indispensables pour les batteries à cheval, lesquelles étant spécialement destinées à servir avec la cavalerie, doivent toujours jouir de la plus grande mobilité possible.

A cet égard, il ne s'agit pas seulement du matériel dépendant de chaque batterie à cheval, mais encore du personnel et du grand nombre de chevaux qui lui est affecté.

Quand on considère que l'effectif d'une batterie à cheval sur le pied de guerre, est porté par l'ordonnance à 222 hommes et 258 chevaux dont 102 de selle de troupe, on ne peut qu'être effrayé de cette surabondance d'hommes et de chevaux pour le service d'une batterie dite légère! Pourquoi 82 canonniers-servants dans les batteries à cheval, quand 60 seulement sont assignés aux batteries à pied montées, et quand 30 peuvent suffire pour le service des pièces?

Dans une batterie à cheval, il suffit de cinq hommes montés pour le service de chaque pièce sur le champ de bataille : l'un d'eux, placé entre la pièce et le caisson, tient les chevaux des quatre servants manœuvrant à la pièce. Le servant-pourvoyeur peut, dans les mouvements, monter sur le coffret du caisson avec l'artificier.

des compagnies de ce nom, ainsi que la question relative aux officiers de ces mêmes compagnies, recevraient leurs solutions de l'expérience.

5° Par exemple, si l'organisation des canonniers-conducteurs en compagnie était généralement adoptée, la réunion de ces compagnies à une batterie à pied ou à cheval formerait une batterie montée, et dès lors il n'y aurait plus lieu de donner un lieutenant d'artillerie de plus à ces batteries, comme la nécessité en est démontrée, puisque la compagnie de canonniers-conducteurs aurait un officier sur le pied de paix et deux sur le pied de guerre, avantage des plus importants pour le corps de l'artillerie, qui ne serait plus alors dans l'obligation d'augmenter le nombre de ses officiers, et pourtant les choses rentreraient à cet égard sur le même pied où elles étaient pendant toutes nos guerres du consulat et de l'empire (1).

Enfin, un avantage incontestable dans tous les cas, c'est que, soit dans l'une soit dans l'autre des modifications proposées il n'y aurait, dans sa mise à exécution, aucune augmentation de dépense, car si d'un côté il y a quelques emplois à créer, de l'autre il y en a à supprimer, ce qui offrirait même plus que compensation en faveur de l'économie.

(1) Il est à remarquer que pendant un certain temps les compagnies d'artillerie ont eu deux seconds lieutenants, par conséquent cinq officiers d'artillerie par batterie.

II.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS.

Emplacements.

« Depuis longtemps l'on sentait, en France, l'inconvénient d'avoir concentré sur les frontières du Nord et de l'Est presque tous nos grands établissements d'artillerie. A la suite des guerres de la révolution, nos frontières ayant été portées sur le Rhin, et plus tard, sous l'empire, du Tibre jusqu'à l'Elbe, cet inconvénient disparut et l'on cessa de s'en occuper. Mais en 1816, après deux invasions successives, on reconnut plus que jamais combien il serait important pour la France d'avoir de grands établissements qui seraient à l'abri des tentatives de l'ennemi, et qui, dans une lutte à soutenir sur notre territoire, offriraient des ressources à nos armées concentrées vers la capitale ou manœuvrant sur la Loire.

« Aussi, dès que le comité de l'artillerie fut réorganisé,

une des premières questions dont il s'occupa fut celle de la création d'un grand arsenal avec école d'artillerie, et d'une double manufacture d'armes au centre de la France.

» Ce projet important, et dont on vantait alors tout le prix, ayant été soumis à la commission de défense des frontières, composée d'officiers-généraux choisis dans toutes les armes, fut adopté unanimement et appuyé par les considérations les plus puissantes.

» L'intérêt général dominait en ce moment sans rencontrer aucun obstacle. Les intérêts de localité gardaient le silence, parce qu'en effet qu'aurait-on pu dire en faveur d'établissements qui avaient pu être complètement désorganisés par l'invasion étrangère !

» On s'occupa donc aussitôt de rechercher les endroits les plus convenables pour l'exécution de ce grand projet.

» Bourges, Blois et Tours se disputèrent la possession du nouvel arsenal de construction à créer.

» Châtellerault et Moulins fixèrent particulièrement l'attention du comité pour la création d'une manufacture d'armes. On donna la préférence à Châtellerault, situé sur un beau cours d'eau, au centre de la France, et sur l'une des communications les plus importantes du royaume, celle de Paris à Bordeaux. »

Cette manufacture a remplacé celles de Charleville et de Maubeuge pour les armes à feu, et celle du Klingenthal pour les armes blanches.

Quant au grand arsenal avec école d'artillerie, il est encore à créer. L'emplacement n'en a pas même été arrêté, et l'on ne paraît pas s'en occuper. Voyons, à ce sujet, l'état des choses.

Ecoles d'artillerie et arsenaux.

Les écoles d'artillerie sont présentement au nombre de huit, dont trois ayant deux régiments, savoir :

Strasbourg, — Metz, — Toulouse ;

Et cinq n'ayant qu'un régiment, savoir :

Douai, — Besançon, — Lafère, — Rennes — et Vincennes.

Il y a de plus trois garnisons provisoires d'artillerie :

Lyon, — Valence — et Bourges.

Parmi ces trois garnisons, celle de Lyon est la seule qui, jusqu'à présent, doive être conservée et convertie en école. Il paraîtrait même que, dès le principe, on a pensé à en faire une *grande école !* Le régiment qui est provisoirement à Valence serait réuni à celui de Lyon.

Mais il est à considérer que l'établissement d'une école d'artillerie à Lyon présentera toujours de grands inconvénients. Le polygone ne peut être placé qu'à l'île de Pérache, et, dans cet emplacement, la ligne de tir ne peut être prise que dans la direction transversale du lit du Rhône, qui n'est pas assez éloigné de la butte pour éviter les projectiles qui peuvent en dévier ou la dépasser.

On ne voit pas comment le commerce pourra s'accommoder de ce voisinage.

Du reste, les écoles d'artillerie ne pouvant pas, en principe, être séparées des arsenaux de construction, l'arsenal de Grenoble devra nécessairement être transféré à Lyon.

avantageuse sur la Saône au milieu d'une contrée admirablement fertile, fournissant les bois et les fers de première qualité pour les constructions de l'artillerie; Auxonne, qui possède un arsenal de construction depuis le XVIIe siècle et qui, jusqu'à ces derniers temps, a eu une école d'artillerie renommée par ses nombreux et brillants travaux, par ses belles expériences dirigées par le savant artilleur Gassendi, le célèbre Lombard et une foule d'autres officiers de distinction; tous ces avantages et ces précédents, disons-nous, ont été sacrifiés pour satisfaire à des exigences de localité, à de prétendus avantages réclamés par la ville de Besançon. C'est un ministre de la justice, sous la restauration, bisontin, secondé du haut ministre des autels du département, qui, abusant de son pouvoir, a fait abandonner Auxonne pour Besançon, contrairement aux avis motivés de la commission de défense du royaume, du comité de l'artillerie et de celui du génie, et contrairement à tout esprit de justice et d'équité. Voilà comme, sous la restauration, on entendait les intérêts de l'État!

Ce n'est pas qu'Auxonne, petite place, convienne parfaitement pour une école d'artillerie; mais enfin l'école y existait dès l'origine des écoles d'artillerie; elle y avait son polygone, ses bâtiments pour les cours d'instruction, ceux pour la troupe, sauf les écuries, pour la construction desquelles, et même pour l'agrandissement du polygone, la ville venait de fournir les fonds jugés nécessaires; enfin l'arsenal de construction était là, comme il y est encore, en pleine activité, tandis que tout était et est encore en partie à créer à Besançon, qui, on ne saurait trop le répéter, ne convient nullement ni pour une école ni pour un arsenal de construction.

En abandonnant Auxonne, ce n'était donc point à Besan-

çon qu'il fallait aller s'établir, mais dans une place sur la Loire, au confluent de l'Allier, à Nevers, par exemple, où déjà existe un grand et bel établissement de forge, ou enfin à Bourges, comme déjà on en a eu le projet.

A Toulouse, où est établie une fonderie de canon, et où, nécessairement, on doit conserver un petit arsenal, on peut aussi y avoir une école d'artillerie; mais, dans cette partie de la France, un seul régiment suffit.

C'est donc dans l'intérieur qu'une grande école et un grand arsenal de construction avec une fonderie devraient être établis.

Il est à croire que ce projet d'une place centrale de dépôt sera enfin mis à exécution, et que les établissements d'artillerie, école et arsenal de Besançon et d'Auxonne y seront transférés, ainsi qu'un des régiments de l'école de Toulouse. Et, dans cette prévision, on ne fera sans doute à Besançon que les travaux d'établissements reconnus nécessaires pour le service de la place seulement.

Paris fortifié, et, ainsi qu'on se le propose, renfermant un arsenal de construction et un grand approvisionnement de matériel, ne pourrait pas être considéré comme tenant lieu de la place centrale dont il s'agit. D'abord, parce que Paris n'est point effectivement place centrale; ensuite, parce que le sort de Paris, place forte, sera toujours dépendant de l'état dans lequel pourra se trouver l'immense population renfermée dans ses murs, tandis que le sort d'une place de guerre proprement dite ne doit dépendre et ne dépend en effet généralement que de son gouverneur et de sa garnison. Le grand établissement d'artillerie devra donc être établi sur la Loire.

Les écoles d'artillerie sont commandées par un maréchal de camp de l'arme.

L'emploi de maréchal de camp commandant une école d'artillerie est suffisamment motivé non-seulement pour les grandes écoles ayant deux régiments, mais encore pour les petites écoles n'ayant qu'un régiment, car dans ces dernières il y a aussi un arsenal de construction qui, d'après le règlement sur le service de l'artillerie dans les écoles, est sous la surveillance du maréchal de camp commandant l'école.

D'ailleurs, il importe essentiellement que l'instruction théorique et scientifique des écoles, que les exercices de tir, les manœuvres d'ensemble et les nombreuses expériences qui ont lieu chaque année dans les écoles d'artillerie, soient dirigées par un chef supérieur, officier-général de cette arme.

Relativement aux sciences proprement dites, il ne suffit pas aujourd'hui d'avoir dans les écoles d'artillerie des professeurs de mathématiques dits *de sciences appliquées*, des professeurs de dessin, constructions architectoniques et fortifications ; la nécessité d'un professeur de chimie, minéralogie et métallurgie est aussi reconnue généralement nécessaire. Tous ces profeseurs peuvent se trouver dans le corps même.

On trouve cette opinion d'un cours de chimie, etc., déjà émise dans une brochure du colonel d'artillerie Ricci (présentement officier-général), publiée en 1823, sur l'organisation et l'instruction des écoles d'artillerie, ouvrage qui se distingue par un plan d'ensemble parfaitement conçu, mais que malheureusement on s'est montré jusqu'à présent fort peu disposé à suivre, surtout en ce qui concerne la partie matérielle ou d'établissement ainsi que nous venons de le voir.

III.

DIRECTIONS. — FONDERIES. — MANUFACTURES D'ARMES. SERVICE DES FORGES.

La direction des arsenaux de construction est confiée à des colonels d'artillerie : cela est très bien ; mais le service des fonderies et fabrication de bouches à feu, ainsi que celui des manufactures d'armes, dont l'importance est au moins tout aussi grande que celle des arsenaux, est confiée à des lieutenants-colonels et même à des chefs d'escadron n'ayant pour seconds que des capitaines de 2e classe qui ne sont là que pour leur instruction, tandis que les emplois très secondaires de directeurs d'artillerie dans les places sont occupés par des colonels ayant sous *leurs ordres* des sous-directeurs du grade de chef d'escadron, et même, dans les principales directions, de lieutenants-colonels. Comment pourrait-on motiver de telles dispositions ?

En ce qui concerne les fonderies et les manufactures

d'armes, la cause qui conduit à un état de choses aussi opposé à l'esprit d'ordre et de sage administration du corps de l'artillerie, c'est que pour chacun des services des fonderies, des manufactures d'armes et des forges, il existe, près du comité de cette arme, un colonel avec le titre d'inspecteur de chacun de ces services spéciaux.

Cependant les fonctions de ces colonels ne sont pas précisément d'inspecter les établissements dont il s'agit; elles consistent plus spécialement à correspondre avec le ministre pour l'ensemble de ces services, et à traiter près du comité de l'arme les questions relatives aux principes de fabrication, qui se présentent assez fréquemment, et pour la solution desquelles ils doivent nécessairement avoir des relations avec les chefs dirigeant ces établissements. Ainsi, les colonels inspecteurs étant de fait les chefs supérieurs des fonderies et manufactures d'armes, les officiers chargés directement des détails de ces services doivent nécessairement être d'un grade inférieur.

Ces dispositions ne sont certainement point concertées dans les véritables convenances du service. Pour la direction d'une fonderie de canon, d'une manufacture d'armes, le grade de colonel n'est certainement pas trop élevé, et l'expérience qu'un officier a acquise pour arriver à ce grade n'est véritablement point de trop.

Les emplois de directeurs de fonderie et de manufacture d'armes devraient donc être occupés par des colonels aussi bien que ceux de directeurs dans les arsenaux, et bien mieux, sans nul doute, que ceux de directeur d'artillerie dans les places.

Et puisqu'il est jugé utile d'avoir à Paris au dépôt central de l'arme, des officiers chargés de centraliser chacun de ces services spéciaux près du ministre, avec le titre et les fonc-

tions d'inspecteur de ces établissements, c'est évidemment à des maréchaux de camp que ce service devrait être confié, et alors ces officiers-généraux feraient nécessairement partie du comité, ce qui concorde parfaitement avec son organisation, puisque toujours il y a au moins deux maréchaux de camp faisant partie des membres de ce comité.

Il n'y aurait pas lieu de comprendre le service des forges dans la mesure dont il s'agit. Celles de ces usines où s'approvisionne le gouvernement au moyen de marchés, appartenant à l'industrie privée, des officiers d'artillerie n'y sont en quelque sorte que détachés pour surveiller la fabrication et procéder à la réception des fers coulés on forgés destinés à l'artillerie. Ils ne sont chargés d'aucune fonction administrative en ce qui concerne les travaux et les dépenses de ces établissements. Le service s'y trouve donc convenablement organisé. Le grade de lieutenant-colonel et même celui de chef d'escadron y offrent toutes les garanties désirables.

Le service des fonderies et des manufactures d'armes a une toute autre importance. Ces établissements appartiennent en propre au gouvernement, bâtiments, machines, outils, etc.: qu'ils soient exploités en régie ou à l'entreprise, la direction des travaux et l'administration en général s'y trouvent toujours entre les mains de l'officier d'artillerie qui, à ce titre de directeur, est ordonnateur secondaire par délégation du ministre pour toutes les dépenses de l'établissement, de même que dans toutes les directions d'artillerie.

Il paraît donc incontestable que le service des fonderies et celui des manufactures d'armes devraient être établis d'après les mêmes règles que pour le service des directions d'artillerie avec arsenal de construction; c'est-à-dire que ces

de troisième classe et reportés au service des fonderies e des manufactures d'armes ;

Puis quinze emplois de sous-directeurs également supprimés aux chefs-lieux des directions de deuxième et troisième classe, et ces emplois seraient reportés, savoir :

1° Quatre du grade de lieutenant-colonel à la gérance des quatre directions de troisième classe ;

2° Sept, tant du grade de lieutenant-colonel que du grade de chef d'escadron, aux sous-directions des forges et des manufactures d'armes.

De sorte qu'il n'y aurait effectivement que quatre emplois de sous-directeur supprimés.

Ces emplois seraient reportés en Algérie dans les places dont le commandement de l'artillerie comporte le grade de chef d'escadron.

Une dernière observation à faire sur le personnel des établissements d'artillerie, c'est que les capitaines en second qui, d'après les règlements, doivent être détachés dans le service du matériel plus pour leur instruction que pour les besoins du service proprement dit, ne devraient point être employés dans les directions de deuxième et troisième classe. C'est seulement dans les arsenaux, les forges, les fonderies, les manufactures d'armes, les poudreries, que ces jeunes officiers peuvent être employés utilement pour leur instruction. Partout ailleurs, ils perdent un temps précieux; et, d'ailleurs, soit dans le service d'artillerie des places, soit dans celui du chef-lieu de la direction, ils ne sont point assez occupés. Aucune considération personnelle ne devrait donc prévaloir sur le principe des règlements, tout d'intérêt pour l'officier lui-même.

IV.

SERVICE DES PLACES MARITIMES ET DES COT

Des compagnies de canonniers vétérans sont seules, depuis la paix, chargées du service de l'artillerie de terre dans les places maritimes et sur les côtes. Ces compagnies, formées pendant les guerres dernières, sous la dénomination de *canonniers-sédentaires*, et recrutées depuis par les hommes invalides de nos armées, ne se composent plus aujourd'hui que d'hommes très-âgés, dont l'effectif diminue nécessairement chaque jour et qui bientôt sera réduit à zéro, puisque, de même que les fusiliers vétérans, les compagnies de canonniers de ce même nom ne peuvent, d'après l'ordonnance du 16 mars 1838, se recruter que par des hommes impropres au service actif et ayant au moins 15 ans de service effectif.

En effet, dans l'état actuel des choses, ce moyen de recru-

tement est entièrement illusoire : les corps n'ont plus à fournir des hommes de 15 ans de service pour les vétérans. Ainsi, les compagnies de canonniers vétérans, qui présentement ne sont que médiocrement utiles et qui bientôt seront entièrement nulles, ne peuvent pas être considérées comme pouvant satisfaire, même en temps de paix, au service de l'artillerie des côtes. Elles ne sont susceptibles que de faire provisoirement un service de simple police comme les compagnies de fusiliers vétérans, dont elles ont l'organisation.

Les cadres des compagnies de canonniers vétérans ne pouvant pas, au besoin, être recrutés d'hommes valides, sont donc une charge inutile à l'État en général et à l'artillerie en particulier.

Il résulte de cet état de choses que très-incessamment, et finalement en cas de guerre maritime, on se trouverait au dépourvu, et que l'on serait dans l'obligation ou de constituer sur d'autres bases les compagnies de canonniers vétérans, ou de créer de nouvelles compagnies de canonniers pour le service des côtes.

Les compagnies d'artillerie de la garde nationale, qui, d'après la loi, peuvent être organisées dans les places de guerre et dans les cantons voisins des côtes, ne seront toujours que des moyens auxiliaires pour le service de l'artillerie.

Ainsi, à défaut d'organisation spéciale pour le service des côtes, le corps de l'artillerie, en cas de guerre maritime, aurait à fournir des batteries à pied de ses régiments pour ce service, ce qui n'a jamais eu lieu et n'est point en effet admissible.

Il importe donc essentiellement d'avoir spécialement pour le service de l'artillerie de terre, dans les places maritimes

et les batteries de la côte, des compagnies de canonniers valides, et pouvant, en cas de guerre, être immédiatement complétées par les moyens ordinaires.

Or, les treize compagnies de canonniers vétérans présentement existantes et non susceptibles, par le principe de leur organisation, d'être jamais d'une utilité réelle à l'artillerie, peuvent servir à former les cadres de treize compagnies de canonniers pour le service des côtes. Pour cela, on y ferait choix de tous les hommes encore valides dans tous les grades. Les autres seraient ou admis à la retraite, ou versés dans les compagnies de fusiliers et des sous-officiers vétérans.

Voici, du reste, les principales dispositions qu'il nous paraîtrait convenable d'adopter pour l'organisation de ces nouvelles compagnies.

ARTICLE 1er. Les compagnies actuelles de canonniers vétérans spécialement affectées au service de l'artillerie des places maritimes et des côtes prendront la dénomination de compagnies de canonniers des côtes.

MOTIFS. Les compagnies de canonniers chargées désormais, en temps de guerre comme en temps de paix, du service de l'artillerie sur les côtes, devant nécessairement être organisées et recrutées à peu près comme tous les corps de la ligne, la dénomination de *sédentaires* que ces compagnies avaient dans l'origine ne paraît pas plus leur convenir que celle de *vétérans*.

Puisque ces compagnies doivent être mises sur un pied tout militaire, elles doivent, comme toute autre troupe, être

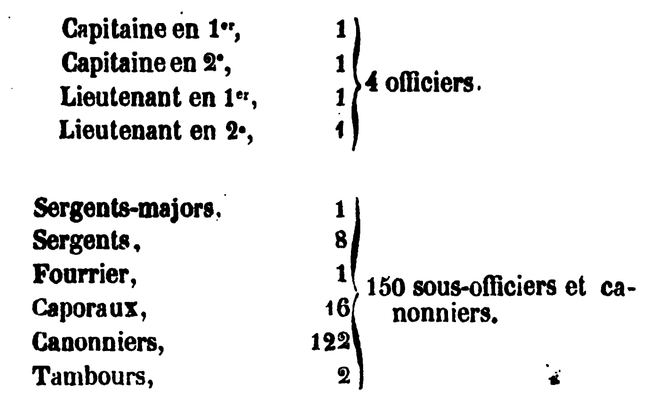
entièrement à la disposition de l'autorité militaire, ce qui exclut nécessairement la dénomination de sédentaires.

Au surplus, l'ordonnance du 16 mars 1838 ne reconnaît pas de *compagnies sédentaires*, mais elle reconnaît des compagnies de *canonniers garde-côtes*. (Chapitre 3 du titre XI.)

Ainsi, le service des compagnies dont il s'agit étant celui de *canonniers des côtes*, c'est évidemment cette dénomination qu'il convient de leur donner, et avec d'autant plus de raison que l'on reste ainsi dans les prévisions de l'ordonnance du 16 mars, dans laquelle sont établies les règles d'avancement pour tous les grades dans ces compagnies.

Enfin, l'organisation dont il s'agit n'est point une innovation : c'est la mise à exécution d'une prévision de l'ordonnance du 16 mars.

ART. 2. Les compagnies de canonniers des côtes seront composées ainsi qu'il suit :



Capitaine en 1er,	1	4 officiers.
Capitaine en 2e,	1	
Lieutenant en 1er,	1	
Lieutenant en 2e,	1	
Sergents-majors,	1	150 sous-officiers et canonniers.
Sergents,	8	
Fourrier,	1	
Caporaux,	16	
Canonniers,	122	
Tambours,	2	

MOTIFS. L'effectif en canonniers pourra être tenu au com-

plet ou au-dessous du complet, suivant les besoins du service.

Quant aux sous-officiers et caporaux, il sera toujours dans l'intérêt du service de les avoir au complet à raison de de ce que ces compagnies sont toujours, pour le service, divisées en très-petits détachements.

Art. 3. Il pourra y avoir en temps de paix comme en temps de guerre, à la suite de chaque compagnie de canonniers des côtes, quatre sergents et six caporaux sortant de l'artillerie de terre ou des corps de la marine.

Motifs. Ces sous-officiers et caporaux à la suite sont nécessaires, surtout en cas de guerre : la plupart sont employés comme gardiens de batterie, les autres comme instructeurs au dépôt de la compagnie, les titulaires se trouvant avec les détachements.

Art. 4. Les sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats des corps de l'artillerie de terre et ceux de la marine concourront au recrutement des compagnies de canonniers des côtes.

A cet effet, les inspecteurs-généraux de ces armes seront autorisés à désigner pour ces compagnies les hommes qui, par leur constitution physique ou morale, seront reconnus peu propres au service auquel ils appartiennent ;

Et ceux qui, à raison de leur âge, ou par suite de blessures ou d'infirmités, ne seraient plus susceptibles de faire un bon service dans leurs corps et seraient néanmoins reconnus encore très-propres à servir dans les compagnies de canonniers des côtes.

Motifs. Dans tous les corps de l'armée et à toutes les inspections générales ou trimestrielles, il y a des hommes proposés pour d'autres corps, et même pour d'autres armes. L'artillerie peut donc bien prendre cette mesure pour recruter des compagnies qui appartiennent à son service.

On ne pense pas qu'il convienne d'étendre cette mesure aux corps d'infanterie et de cavalerie, car présentement que chaque arme a ses compagnies de vétérans, l'artillerie serait exposée à ne recevoir que les mauvais sujets des autres corps.

Les bons soldats ou canonniers ne sont pas renvoyés parce qu'ils sont âgés : on les conserve au corps jusqu'à ce qu'ils aient le temps de service voulu pour la retraite. Il est vrai que présentement ces vieux serviteurs sont bien peu nombreux. Dans tous les cas, il serait préférable de les faire passer dans les compagnies de canonniers des côtes, de même que les blessés ou infirmes pouvant encore servir dans ces compagnies.

Art. 5. Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers désignés comme il est dit ci-dessus, pour les compagnies de canonniers de côtes, et qui, faute d'emplois vacants, ne pourraient y être admis avec leur grade, pourront y être classés provisoirement, les sous-officiers avec le grade immédiatement inférieur, les caporaux ou brigadiers comme canonniers.

Explication. Ce classement provisoire dans un grade inférieur serait facultatif : le ministre n'adopterait cette mesure que lorsqu'il la jugerait utile au service.

Art. 6. Seront admis à contracter un engagement pour les compagnies de canonniers des côtes les anciens sous-

officiers et soldats qui, étant libérés du service militaire, ne compteraient pas plus d'années d'âge au-dessus de 30 ans que d'années de service effectif sous les drapeaux. Ils devront avoir la taille de 1m653 au moins, être exempts d'infirmités et justifier d'une bonne conduite.

Expl. Au moyen de cette condition d'âge, ces hommes auraient à 60 ans le temps de service voulu pour la pension de retraite.

Art. 7. Les anciens sous-officiers, caporaux ou brigadiers admis dans ces compagnies y jouiront des droits accordés, dans ce cas, aux anciens militaires réadmis dans les corps de la ligne.

Expl. Ces droits sont, quant à présent, de pouvoir, dans des cas prévus, être nommé à l'ancien grade et de prendre rang dans ce grade d'après la première nomination.

Art. 8. Seront également admis par voie d'engagement dans les compagnies de canonniers des côtes les jeunes gens qui, ayant satisfait à la loi du recrutement, n'auraient pas plus de 30 ans d'âge et satisferaient en outre aux autres conditions énoncées en l'art. 6 ci-dessus.

Expl. Il doit être entendu que les divers engagements ci-dessus ne seraient admis que dans le cas où l'effectif des compagnies l'exigerait à raison des besoins du service.

Art. 9. Dans le cas d'insuffisance de ces divers moyens de recrutement pour les compagnies de canonniers des côtes, il y sera suppléé par la voie légale des appels.

MOTIFS. Il serait impossible de ne pas admettre cette disposition : en cas de guerre surtout on serait forcé d'y recourir.

ART. 10. L'avancement et la nomination aux grades et emplois de caporal, de sous-officiers et d'officiers dans les canonniers des côtes, auront lieu d'après les règles établies, pour ces compagnies, par le chap. 3 du titre XI, art. 271 à 282 inclusivement, de l'ordonnance du 16 mars sur l'avancement dans les corps de l'armée.

MOTIFS : Les dispositions de l'ordonnance du 16 mars, relatives à l'avancement dans les compagnies de canonniers des côtes, sont très-complètes et bien graduées. Il convient donc de les adopter sans modifications ; et d'autant plus que l'on évite ainsi toute discussion à ce sujet.

L'emploi d'adjudant de côte est même reconnu par cette ordonnance. Les capitaines en premier des compagnies de ce service sont admis à concourir pour cet emploi.

ART. 11. Indépendamment des exercices d'instruction ordinaire qui devront avoir lieu dans chaque détachement, les compagnies de canonniers des côtes seront exercées, à l'époque des inspections générales, au tir des bouches à feu, et même avec projectiles lorsque le ministre jugera convenable de l'ordonner.

Dans ce cas, il sera accordé des prix aux cononniers qui se seront distingués, conformément aux dispositions de l'art. 51 de l'ordonnance du 29 mai 1835, sur le service et l'instruction dans les écoles d'artillerie.

MOTIFS : On pense qu'il est dans l'intérêt du service

d'admettre cette disposition, qui déjà a été consacrée par l'ordonnance du 1er août 1831, portant création de 4 compagnies de canonniers garde-côtes en Algérie. C'est là, au surplus, un moyen de relever le service de ces compagnies.

ART. 12. Les dispositions des règlements sur le service de l'artillerie dans les places et en campagne sont applicables aux compagnies de canonniers des côtes.

MOTIFS : Cette disposition paraît nécessaire tant à cause des travaux que doivent exécuter ces compagnies comme troupes d'artillerie que relativement aux indemnités dues à ces mêmes troupes dans le cas de travaux extraordinaires.

ART. 13. La solde et autres prestations des compagnies de canonniers des côtes continueront à être les mêmes que celles qui sont fixées pour les compagnies de canonniers-vétérans par les tarifs en vigueur.

EXPL. : Ces tarifs sont :

1° Celui du 25 décembre 1837, n. 28, pour les capitaines;

2° Celui du 25 juillet 1839, pour les lieutenants;

3° Et à raison de l'augmentation de trois centimes à la solde des soldats et sous-officiers de l'armée, le tarif qui a été mis en vigueur le 1er janvier 1841.

ART. 14. Les sous-officiers, caporaux et canonniers des compagnies de canonniers des côtes jouiront également et sur le même pied que les régiments d'artillerie, de la haute paie d'ancienneté fixée par les règlements, et déjà attribuée aux canonniers-vétérans, et ils porteront les chevrons.

MOTIFS : La haute paie accordée aux compagnies de canonniers vétérans, par l'ordonnance du 17 novembre 1831, leur est également accordée, ainsi qu'aux compagnies de canonniers garde-côtes d'Afrique, par le tarif du 25 décembre 1837.

ART. 15. Le service des compagnies de canonniers des côtes donnera pour les récompenses militaires et pour la retraite les mêmes droits que celui des corps de la ligne.

EXPL. : Cette disposition a déjà été insérée dans l'ordonnance du 17 novembre 1831, sur le service des compagnies de canonniers vétérans, et dans celle du 1er août de la même année pour la création des compagnies de canonniers garde-côtes d'Alger.

Telles sont les principales dispositions que nous croyons propres à assurer le service de l'artillerie des côtes en temps de guerre comme en temps de paix. Sur le pied de paix, les treize compagnies actuelles sont suffisantes : en cas de guerre, on pourrait en augmenter le nombre, suivant les exigences du service.

Cette organisation, étendue aux principales places non écoles ou garnisons d'artillerie, serait parfaitement dans les convenances du service, en temps de paix comme en temps de guerre. Il suffit d'énoncer cette proposition pour faire voir tous les avantages qui ressortiraient de son adoption.

V.

DES INSPECTIONS GÉNÉRALES.

Depuis 1830, tous les corps et établissements de l'artillerie sont, ainsi que les autres corps de l'armée, inspectés tous les ans.

Sous le précédent gouvernement, les revues d'inspections générales n'avaient lieu que tous les deux ans.

Les inspections générales faites chaque année sont d'autant plus inopportunes que présentement et depuis plusieurs années des inspections particulières se font régulièrement tous les trimestres dans toutes les divisions militaires, lesquelles ont pour objet les opérations des inspections générales en ce qui concerne la troupe, hommes et chevaux; de sorte que les revues d'inspections générales n'ont plus pour objet particulier que de s'assurer de l'instruction des corps, de leur discipline, de leur esprit; de voir et d'interroger

quelques officiers; d'arrêter les notes données sur chacun d'eux par les chefs de corps, tant sur l'instruction que sur la conduite; d'approuver les listes pour l'avancement; enfin de visiter les établissements de l'arme, et de faire, s'il y a lieu, les propositions relatives au matériel en général et au service particulier des établissements.

Or, est-il nécessaire, est-il même utile de faire chaque année ces inspections générales? On ne le pense pas. Ce n'est pas d'une année à l'autre que des changements importants peuvent se faire remarquer dans les corps, soit en ce qui concerne les officiers, soit relativement à l'instruction de la troupe dont les éléments sont très-exactement les mêmes tous les ans, tant sous le rapport de l'âge que sous celui du temps de service des soldats, dont l'instruction, par conséquent, ne peut toujours être que la même après dix ans comme après une seule année.

A moins de cas tout particuliers, ce n'est pas d'une année à l'autre que les établissements de l'artillerie peuvent avoir besoin du stimulant d'un inspecteur-général, peuvent présenter des résultats qu'il importe de vérifier et de constater. Les travaux ordonnés par suite d'une inspection sont généralement à peine commencés lors de la revue d'inspection de l'année suivante. Et dès-lors la visite chaque année d'un officier-général, inspecteur-général devient absolument inutile, aussi bien pour le service que pour le personnel qui en est chargé.

Cette inutilité est bien reconnue par le corps du génie : dans cette arme il n'y a de revue d'inspection générale que tous les deux ans. Pour cela les places sont divisées en deux zones, et une seule de ces zones est inspectée chaque année. Cela se pratiquait déjà ainsi sous la restauration.

Ce mode pourrait, sans nul doute, être adopté dans l'ar-

tillerie, et, par suite, au lieu d'avoir tous les ans, pendant six mois de l'année, tous les lieutenants-généraux de cette arme occupés des inspections, il n'y en aurait que la moitié; et alors les travaux du comité ne seraient pas totalement interrompus pendant tout ce temps, comme ils le sont forcément avec les inspections annuelles, ce qui serait des plus avantageux pour le service, car avec le système actuel le comité de l'artillerie ne peut avoir de séances régulières pour les nombreuses questions qui surgissent chaque jour, que pendant les six autres mois de l'année; il a à peine le temps d'examiner, de résumer et de donner suite aux propositions résultant des opérations de l'inspection générale de l'année précédente. Et d'ailleurs, ce travail sur lequel on revient fastidieusement chaque année, après six mois d'intervalle, est véritablement sans portée, par conséquent sans véritable intérêt, et surtout sans profit. Quelle différence si seulement on laissait écouler une année sans s'occuper des mêmes choses, sans revenir sur les mêmes détails!

L'ordonnance du 19 août 1836, qui détermine un nouveau mode d'inspection générale des troupes, semble entrer dans le système que nous invoquons.

L'article 2 porte : « Les inspections des troupes n'auront « plus lieu à des époques fixes. Les inspecteurs-généraux se « rendront près des corps lorsque le ministre de la guerre « leur en donnera l'ordre ou l'autorisation. »

L'ordonnance du 16 mars 1838, sur l'avancement dans l'armée, admet, au moins éventuellement, ce même système. L'art. 76 porte les dispositions suivantes :

« Lorsque, dans le courant d'une annnée, il n'est pas fait « d'inspection générale, notre ministre de la guerre donne « aux lieutenants-généraux commandants les divisions, si les « besoins du service l'exigent, la mission de procéder, dans

» les corps d'infanterie et de cavalerie sous leurs ordres, à
» la formation de la totalité ou d'une partie des tableaux et
« listes pour l'avancement.

« Dans ce cas, la même mission peut être donnée aux
« commandants d'école et aux directeurs de l'artillerie et du
« génie à l'égard des officiers d'état-major et des troupes de
« ces deux armes, et aux chefs de légion pour la gendar-
« merie. »

Très-certainement que, dans l'artillerie, cette mesure exceptionnelle s'appliquerait également à la désignation des officiers et sous-officiers pour l'école de cavalerie, et à celle des sous-officiers et canonniers pour l'école de pyrotechnie.

On voit donc que non seulement il n'est point entendu par les règlements qu'il doit y avoir inspections générales des troupes chaque année, mais même que ces inspections peuvent n'avoir lieu que tous les deux ans, et ces prévisions s'appliquent nécessairement aux établissements comme à la troupe.

Les opérations d'inspections générales n'étant que bisannuelles, elles présenteraient au moins de l'intérêt aux officiers-généraux qui en seraient chargés, et cet intérêt serait partagé par les chefs de corps, par tous les officiers et par les corps mêmes; tandis que les inspections annuelles mettent les inspecteurs dans une position embarrassée; elles fatiguent inutilement les troupes et les officiers qui constamment et sans relâche ont toujours à instruire un grand nombre de jeunes soldats, ce qui, par conséquent, laisse peu de temps pour les grandes manœuvres.

Enfin, les inspections générales n'ayant lieu pour chaque

corps et établissement que tous les deux ans, on éviterait ainsi à l'état une grande dépense en frais de poste inutiles, et le ministre aurait à fournir et à recevoir en moins des *voitures de papiers*, livrets, états imprimés, ce qui ne serait pas non plus une petite économie.

Et dans cette même partie du service il y aurait encore d'autres économies à faire.

Par exemple, les instructions très-volumineuses du ministre pour les inspections générales dans lesquelles on entre dans tous les plus petits détails de la revue d'inspection, de manière à blesser l'amour-propre le plus robuste et le moins susceptible, sont réimprimées chaque année ; mais réimprimées sur nouvelles compositions, comme si c'était un ouvrage tout nouveau. Et que l'on ne croie pas qu'il ne s'agisse ici que de la composition d'une instruction unique pour tous les corps de l'armée avec les dispositions particulières relatives au service spécial de chaque arme ! Il n'en est pas ainsi : chaque arme veut avoir son instruction particulière, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, gendarmerie, par conséquent il y a cinq compositions différentes, répétant les mêmes choses avec quelques variantes. Et ce travail se renouvelle tous les ans. Il est évident que dans tous les cas la dépense qui s'y rapporte pourrait se réduire des quatre cinquièmes, car on sait que les frais d'impression consistent surtout en composition.

Les diverses observations ci-dessus sur les inspections générales s'appliquent toutes indistinctement à la visite des armes formant l'armement des corps. Cette visite, qui fait partie des opérations des inspecteurs-généraux, n'étant faite que tous les deux ans, remplirait parfaitement le but

qu'on se propose, et l'artillerie n'aurait pas à fournir chaque année pour ces visites, et à détourner ainsi de leur service ordinaire des capitaines et des contrôleurs, dans une saison surtout où les travaux de l'arme exigeraient particulièrement leur présence, celle des contrôleurs surtout, qu'il faut presque toujours dans ce cas suppléer dans les directions pour les travaux d'entretien des armes en magasin, opérations qui ne peuvent se faire avec fruit que dans l'été.

Tout concourt donc à démontrer la convenance et même la nécessité, dans l'intérêt du service et du trésor, de n'ordonner les revues d'inspections générales dans les corps et les établissements que tous les deux ans.

Un officier.........., d'artillerie.

OISIVETES

DU

MARECHAL DE VAUBAN

MEMOIRES INEDITS.

MÉMOIRE

CONCERNANT

LA CAPRERIE,

LA COURSE ET LES PRIVILÉGES

Dont elle a besoin pour se pouvoir établir, les moyens de la faire avec succès sans hasarder d'affaires générales, et sans qu'il en puisse coûter que très peu de chose à Sa Majesté.

(30 novembre 1695).

La France, considérée par la situation où elle se trouve, et par l'état présent de ses affaires, a pour ennemis déclarés

(1) Ce mémoire est tiré comme le précédent, de la collection de Caligny, et du nombre des mémoires qui composaient le tome deuxième des Oisivetés.

l'Allemagne, et toutes les puissances qu'elle renferme, l'Espagne et tous les pays de sa dépendance en Europe, Asie, Afrique et Amérique, le duc de Savoie, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande et toutes les colonies qui leur appartiennent, aux Indes Orientales et Occidentales, la Hollande, et tout ce qui dépend d'elle dans les quatre parties du monde où elle a de grands établissements; pour ennemis non déclarés, mais indirects et envieux de sa grandeur, le Danemarck, la Suède, la Pologne, le Portugal, les Vénitiens, les Génois, et une partie des Suisses, qui tous favorisent ses ennemis sous main, par les troupes qu'ils leur vendent, par l'argent qu'ils leur prêtent et par leur commerce qu'ils protègent et mettent à couvert; pour amis tièdes, inutiles ou impuissants, le pape indifférent, le roi d'Angleterre chassé de ses états; le grand duc de Toscane, *les ducs* de Mantoue, de Modène, de Parme, et l'autre partie des Suisses, les uns fondus dans la mollesse d'une longue paix, et les autres peu affectionnés; pour ami utile et d'intérêt, le grand Seigneur seul, qui ne l'est que par hasard, et parce que de son côté il s'est trouvé engagé dans une guerre qui lui donne les mêmes ennemis que nous à combattre. Si après cela on se donne la peine d'examiner la puissance de tous les états ligués contre nous, on trouvera que leurs forces sont formidables par rapport aux nôtres, qu'elles les doublent et surpassent de beaucoup, et que si nous leur avons résisté des 7 ou 8 années, et même fait des progrès considérables sur eux, ce n'a été que par la bonne conduite du roi et en faisant des efforts extraordinaires qui, venant à s'épuiser, pourraient lui ôter peu à peu le moyen de les soutenir avec toute la hauteur du passé, et même le réduire à une fâcheuse défensive, par terre et par mer, qui, quoique vigoureuse et respectable, aura besoin d'un grand bonheur

et de beaucoup d'industrie, pour se tirer d'affaire et se pouvoir longtemps soutenir contre tant et de si puissants ennemis, qui de leur côté, s'apercevant que nous faiblissons, redoubleront leurs efforts et continueront à s'éloigner de la paix. Je ne prétends pas parler de la défensive de terre, ce n'en est pas ici le lieu, et le roi ses a vues particulières de ce côté là, sur lesquelles Sa Majesté peut former différents desseins, mais bien de celle que nous pouvons faire par mer, qui paraisse presque la seule d'où l'on ose se promettre quelque avantage, eu égard à la situation présente des affaires.

Il n'est pas besoin d'être un grand clerc pour savoir que les Anglais et Hollandais sont les principaux arcs-boutants de la ligue ; qu'ils la soutiennent par la guerre qu'ils nous font conjointement avec les autres puissances intéressées, et qu'ils la fomentent sans cesse par l'argent qu'ils distribuent annuellement au duc de Savoie, aux princes d'Allemagne et aux autres alliés : car les Espagnols, non plus que l'empereur, n'y contribuent que de leur crédit, de leur pays et de leurs troupes ; cela est évident, tout le monde le sait; les autres alliés n'y tiennent que par les pensions qu'ils en tirent, par le gain qu'ils font sur la grosse paye de leurs troupes, et parce qu'ils y sont en quelque façon contraints par la rapidité du torrent qui les entraîne. Ainsi la France doit considérer les Anglais et les Hollandais comme ses véritables ennemis, qui, non contents de la guerroyer ouvertement et à toute outrance par terre et par mer, lui suscitent tous les autres ennemis qu'ils peuvent par le moyen de leur argent. Or cet argent ne vient pas de leur pays, nous savons qu'il n'y a que celui que le commerce y attire; il ne provient pas non plus des fruits que la terre y produit, elle n'en rapporte que peu, et ce peu ne va pas jusqu'à leur fournir le néces-

saire à la vie, tels que sont les blés, les vins, les eaux-de-vie, les sels, les huiles, les chanvres, les toiles, les bois et mille autres sortes de denrées qui abondent dans le nôtre. Cependant toutes ces marchandises et plusieurs autres qui s'y fabriquent y abondent tellement qu'ils en fournissent jusqu'aux parties les plus reculées de la terre, d'où ils rapportent en échange une infinité d'argent et d'autres marchandises précieuses qu'ils répandent avec grand profit par toute l'Europe, ce qui se fait presque tout par mer, et très-peu par terre; car c'est par là qu'ils l'ont établi et qu'ils le soutiennent dans toutes les parties habitées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, où ces nations l'exercent avec toute l'intelligence et l'habileté possible, par le moyen de la prodigieuse quantité de vaisseaux qui vont et viennent continuellement de chez eux dans toutes les parties du monde, où ils ont des comptoirs établis pour toutes sortes de marchandises, au moyen desquelles ils se sont rendus les maîtres et dispensateurs de l'argent le plus comptant de l'Europe, dont la meilleure partie et la plus considérable leur demeure bien sûrement entre les mains, ce qui fait toute leur abondance, et fournit aux moyens de nous continuer la guerre. C'est en un mot de là que vient tout le mal que nous souffrons, et c'est ce mal qu'il faut combattre, et contre lequel il faut employer toute la force et l'industrie possible, mais d'une manière intelligente et capable de le pousser à bout; ce qui arrivera dans peu, si, après avoir bien reconnu nos avantages et les moyens d'en profiter, on prend sur cela un parti convenable qui ne se trouve point dans la guerre de terre. Elle ne saurait faire cet effet, car bien que nos armées aient souvent triomphé des leurs, les succès n'ont point donné d'atteinte à leur commerce, parce qu'ils en font peu par terre, et que ce peu est hors de notre portée. Cette

sera point par la guerre de mer en corps d'armées, vu que quelques efforts que nous ayons pu faire jusqu'à présent, les forces qu'ils nous ont opposées ont toujours été égales ou supérieures aux nôtres, et pour cela leur commerce n'a pas laissé d'aller son train. Ce ne sera point non plus par nos conquêtes, puisque nous sommes réduits à la deffensive, heureux si nous pouvons empêcher qu'ils n'en fassent sur nous. Ce ne sera point encore par la dévastation et par le dégât que nous pouvons faire chez eux, puisque cela ne pourrait tomber sur les Anglais et Hollandais, dont les pays sont hors de notre portée, pas même sur ceux de l'empereur, ni sur ceux de la plupart des princes d'Allemagne. *Ce ne peut* donc être que par la course qui est une guerre de mer subtile et dérobée, dont les coups seront d'autant plus à craindre pour eux qu'ils vont droit à leur couper le nerf de la guerre, ce qui nous doit être infiniment avantageux, puisque d'un côté il est impossible qu'ils puissent éviter la ruine de leur commerce (1), que par des frais immenses qui les épuiseront sans y pouvoir que très faiblement remédier, et que d'autre ils ne pourront nous rendre la pareille, puisque nous n'en avons que peu ou point d'étranger, qu'il est même à propos de négliger pour un temps, pour faciliter ladite course, l'utilité qui peut revenir de ce commerce, n'étant en

(1) L'année 1684, le roi ayant guerre avec les Génois, Sa Majesté prêta ses vaisseaux, gratis, à ses officiers de marine qui en armèrent 40, tant grands que petits, au moyen desquels ils leur prirent, brûlèrent ou coulèrent à fond 300 bâtiments en six mois de temps, ce qui les obligea à venir demander la paix, à quoi le bombardement n'aurait pu les réduire.

situation de ce royaume, et les bons effets que la course protégée et bien menée peut y produire, et enfin de ce qu'on s'est fait une fausse idée du mérite des armées navales, qui n'a point du tout répondu à ce que le roi en avait espéré, et n'y répondra jamais tant que la ligue d'à-présent subsistera, parce que vraisemblablement ils seront toujours plus forts à la mer que nous. Il faut donc se réduire à faire la course comme au moyen le plus possible, le plus aisé, le moins cher, le moins hasardeux et le moins à charge à l'État, d'autant même que les pertes n'en retomberont que peu ou point sur le roi, qui n'hasardera presque rien; à quoi il faut ajouter qu'elle enrichira le royaume, fera quantité de bons officiers au roi, et réduira dans peu ses ennemis à demander la paix à des conditions beaucoup plus raisonnables qu'on n'oserait l'espérer; mais avant que d'en proposer les moyens, il est nécessaire d'écouter les plaintes de ceux qui prétendent avoir eu raison de s'en rebuter, et de n'y pas hasarder leur bien davantage, et en y faisant attention commencer par retrancher toutes les vexations qu'on lui fait, et la privilégier en toutes manières, car ce ne sera que par là et par des apparences presque certaines d'y pouvoir faire de gros gains, qu'on trouvera moyen d'y engager une infinité de particuliers, à quoi on parviendra et même aisément si le roi, persuadé des vérités contenues en ce mémoire, en agrée les propositions, et veut bien se faire une affaire de les faire mettre à exécution et de les soutenir vigoureusement, à quoi je dois ajouter que tout le monde est présentement en goût des armements à cause des grosses prises qu'on vient de faire.

ABRÉGÉ DES DÉFAUTS

Qui causent le relâchement de la course et qui empêchent d'y mettre ceux qui sont en état de la faire.

Les plaintes des armateurs sont infinies et non sans raison, puis qu'il n'y a guère eu de moyens de les vexer qui n'aient été employés contre eux ; cela même est allé jusqu'à les considérer comme une espèce de voleurs, qui ne méritaient autre protection que la tolérance, ce qui leur a attiré beaucoup de mauvais traitement dans la plupart de leurs affaires, et tout cela pour n'avoir pas connu que de toutes les manières de faire la guerre, la course est sans contredit la plus utile à l'État, la moins à charge et la moins dangereuse. Je n'exposerai ici que l'abrégé des défauts, qui sont venus à ma connaissance, laissant le soin de les approfondir à ceux qui seront chargés d'en faire la recherche et de les corriger, à quoi je pourrai en ce cas fournir de bons mémoires.

Le premier et plus grand sujet de plainte est contre les fermiers-généraux, à cause des nouveaux droits qu'ils exigent sur toutes les marchandises provenant des prises, si outrés, que plusieurs armateurs ont abandonné la course pour ne la pouvoir plus soutenir, parce qu'il ne leur restait

rien, la plupart des prises mêmes leur tournant à perte, n'y ayant d'ailleurs eu sortes d'avanies et de violences qu'ils n'ayent essuyées à cette occasion de la part desdits fermiers qui, pour des riens n'ont pas fait façon de leur mettre des garnisons chez eux et de les vexer tantôt sur un sujet tantôt sur l'autre.

Le deuxième consiste à la défense de l'entrée des marchandises étrangères dans le royaume, qui proviennent des prises, sous prétexte que les armateurs en pourraient abuser en les y introduisant comme provenant des prises, et que d'ailleurs elles nuiraient aux manufactures du royaume; prétexte frivole s'il en fut jamais, le mal qu'il peut faire en nuisant aux manufactures, n'est nullement à comparer aux avantages qui peuvent revenir de la course qui sont bien d'une autre considération (1).

(1) La considération des manufactures ne doit pas faire d'obstacle à la course puisque leur pis aller sera d'en souffrir un peu pendant quelque temps, mais non d'en être anéanties, le dommage qu'elles en recevront ne peut entrer en comparaison avec le bien qui proviendra de la course de laquelle nous devons espérer l'enrichissement du royaume, la ruine de nos ennemis, ou la paix devant qu'il soit peu. Les droits du roi n'en souffriront point, puisqu'il n'y a qu'à en imposer sur les marchandises provenant de ladite course, comme sur celles du cru du royaume. Il n'y a d'ailleurs pas apparence que les corsaires puissent faire la contrebande en pleine mer, pour introduire les marchandises étrangères dans le royaume, sous prétexte de la course, car où prendre les rendez-vous, pour pouvoir trouver les correspondants à point nommé? Comment se mettre à couvert des rencontres de ceux qui ne sont pas d'intelligence et comme quoi se cacher

Le troisième est le préjudice qu'ils reçoivent par le commerce masqué des Espagnols, Anglais, Hollandais, Hambourgeois, Bremois, Lubequois, etc. qui le font tous sous les bannières de Dannemarck, Suède, Portugal, Gènes, Venise, etc., soit par le moyen de commission sobtenues sous de faux donner-à-entendre, ou par des lettres de naturalité dans les pays neutres, obtenues depuis la dernière guerre déclarée, ou par des ventes simulées, au moyen desquelles ils tirent des certificats comme quoi le vaisseau appartient à des naturels de ces pays, ou en y faisant bâtir des vaisseaux suivant leur fabrique qui appartiennent aux Hollandais, quoi que construits dans les pays neutres, ou en prenant des maîtres d'équipages originaires des pays et quelques pilotes ou matelots par le moyen desquels ils font entendre qu'ils en sont, ou en s'entendant avec des ambassadeurs et officiers de ces états qui les répètent, et avec lesquels ils trompent amis et ennemis. C'est de-là aussi qu'ils tirent leurs fausses commissions, congés, certificats et tous les connaissements qui peuvent nous tromper et nous donner lieu de croire que les prises sont Danoises, Suédoises, etc.

aux équipages? Je ne vois là nulle apparence qui me persuade de sa possibilité; supposé cependant que cela se puisse, ne faut-il pas toujours revenir au port, où la prise vraie ou fausse sera aussitôt saisie par les gens de l'amirauté, les marchandises scellées sans même que les corsaires et armateurs aient la liberté d'y toucher; et le tout inventorié, plaidé, adjugé et vendu au plus offrant, les droits payés, les armateurs remboursés, et le reste partagé entre les armateurs et les équipages, auquel cas, que deviendraient les marchandises de la contrebande et où en serait le profit?

Le 4e consiste à la trop grande quantité de passeports qu'on donne aux Espagnols, Anglais et Hollandais pour venir commercer en France, dont ils abusent tous ; ce qui diminue considérablement le nombre des prises.

Le 5e est la lenteur des adjudications qui cause le dépérissement des marchandises, rebute les matelots par la trop longue attente de leur part, retarde la jouissance de ce que les armateurs ont gagné, et les empêche d'augmenter leurs armements et d'en faire de nouveaux.

Le 6e consiste aux arrêts de révision, qui sont considérés des armateurs comme de véritables coupe-gorge, et en effet ils ne se trompent pas, vu que de tels arrêts, donnés des 4 ou 5 mois après les adjudications finies, les matelots payés, le prix de la vente dissipé, et en un mot l'affaire consommée, la perte n'en peut plus tomber que sur l'armateur, qui ne pouvant avoir son recours contre les matelots congédiés, et mille autres gens qui ont chacun tiré de leur côté, il s'ensuit que tout retombe sur lui et qu'il en est accablé.

Le 7e est le 10e de Monseigneur l'amiral sur le total des prises, droit d'autant plus onéreux que de sa part il ne donne aucune assistance aux armateurs qui puisse en quelque façon légitimer ce droit qui leur paraît injuste et le plus mal fondé de tous, puisque toutes les raisons qui pourraient le justifier lui manquent absolument, même jusqu'au prétexte, n'y ayant que la seule autorité du roi qui ait pu l'établir, quoique directement contraire à ses propres intérêts et à ceux de l'État, puisqu'il nuit extrêmement à la course. Cependant le droit est exigé avec toute la rigueur possible par les officiers de Monseigneur l'amiral, qui très-souvent veulent le tirer en denrées, ce qu'ils font pour vexer les armateurs et s'attirer des présents ; outre ce droit qui fait tant de bruit, ils se plaignent encore que Monseigneur l'amiral, se fait

payer 60 liv. pour la commission, et 50 liv. pour l'attache.

Le 8e consiste aux présents qu'on exige des armateurs, faute de quoi leurs affaires traînent et se perdent le plus souvent ou se terminent à leur dommage, et au profit de ceux qui savent mieux donner qu'eux. On prétend même que ces présents ne se terminent pas aux villes maritimes, et qu'ils en font faire jusqu'à Paris.

Le 9e est l'abandon des corsaires par terre et par mer, parce que personne ne les protège; au contraire tout le monde court sur eux par mer, parce qu'ils ne sont pas protégés des vaisseaux du roi qui n'ont point navigué sur l'Océan en corps d'armée, ni par escadre depuis deux ans. Il n'y a même eu que fort peu de gardes-côtes, très-faibles et hors d'état de paraître devant ceux des ennemis qui sont beaucoup plus nombreux et plus forts.

Le 10e est le dérèglement des matelots, qui n'étant engagés que volontairement, se font donner de grosses avances, et quand on rencontre l'ennemi, si l'affaire leur paraît dure, ils ne veulent pas se battre et se rendent facilement, parce qu'ils ont peu de chose à espérer des prises, sur lesquelles ils ont touché de grandes avances; à joindre que dans les abordages ils pillent tout ce qu'ils peuvent et font de grands désordres. Il y a beaucoup d'autres défectuosités dans la course qui l'ont ruinée, et qui ont besoin de corrections que j'omets exprès pour n'être pas si long, mais qui se retrouveront quand Sa Majesté aura pris la résolution d'en faire un règlement.

Voilà donc un extrait des vexations les plus communes de la course, qui chassent les armateurs, et font que le peu qui en reste se rebutent et ne la veulent pas faire Venons à

l'exposition de ce qui peut la relever, et fortement exciter ceux qui ont les moyens de la faire.

Le premier est de la rendre libre en sorte que tous ceux qui voudront armer, seuls ou en compagnie, le puissent faire indépendamment, sous les conditions générales qu'il plaira au roi d'y imposer par un bon règlement.

Le 2e qu'il plaise à Sa Majesté d'accorder successivement une des classes de matelots tout entière à la course, et que la levée pour les armateurs s'en fasse par les commissaires, de même que celle qui se fait pour les vaisseaux de Sa Majesté, que leur paie et nourriture soient règlées de même, avec la même autorité aux officiers sur la désertion et désobéissance, comme sur ses propres vaisseaux, ce qui est d'autant plus raisonnable, que l'objet de la course ayant pour but la destruction de ses ennemis, aussi bien que toutes les autres manières de faire la guerre, elle n'a pas moins besoin de discipline, bien entendu que quand il s'agira d'un conseil de guerre où il y va de la vie, ou de l'honneur des criminels, il est à propos qu'ils soient jugés par les officiers de Sa Majesté.

Le 3e que la part des équipages soit réglée par tiers, comme en Angleterre, Dunkerque et Ostende, ou par la solde comme sur les vaisseaux de Sa Majesté avec la robe taillée, contenant l'équipage des matelots des navires pris, et le 10e pour les officiers, dont ils seront déchus, toutes les fois qu'il se trouvera des coffres rompus entre deux ponts, dans le fond de calle, dans la chambre du capitaine, ou quelqu'autre excès non permis.

Le 4e qu'il soit permis de rançonner toutes sortes de vaisseaux ennemis qu'ils rencontreront à la mer, parce que le plus souvent il se trouve des prises médiocres dont la valeur n'est pas capable de rembourser l'armement, de qui

l'amarinage affaiblit les équipages, et la conduite dans les ports leur fait perdre un temps considérable, à manquer celui des bons parages, outre qu'il se trouve des vaisseaux chargés de marchandises qui sont de nul ou médiocre débit en France ; à joindre que l'argent nouveau doit être toujours reçu agréablement dans le royaume, par préférence aux marchandises inutiles, ou peu nécessaires quand il n'y va que d'une différence médiocre.

Le 5e que les droits établis depuis 1687 sur les marchandises prises en course, soient réduits à la moitié, sans quoi elle ne peut subsister, puisqu'un vaisseau de 30 pièces de canon dont l'armement aura coûté vingt mille écus, et qui aura fait une prise de sucre de la valeur d'autant, payant les droits sur le pied qu'ils sont, se trouvera en reste de vingt-trois mille livres en même temps que les fermes du roi profiteront de trente-sept mille ; au lieu qu'étant réduits à la moitié, l'armateur perdrait peu de chose et les fermes du roi en tireront encore 18,500, liv. qui est un gain très-honnête.

Le 6e que les marchandises provenant des prises soient traitées comme celles du cru du royaume, puisqu'en vertu des arrêts d'adjudication elles appartiennent aux sujets naturels du roi, à titre de conquête, et que sans la course le royaume en manquerait, au lieu que par la course elles y seront plus abondantes qu'en pleine paix (1).

(1) La contrebande. Il est défendu en France de faire entrer dans le royaume certaines marchandises étrangères, telles que sont les étoffes de soie, laines, toiles, chapeaux, bas, draperie, etc., qui cependant s'y vendent au moyen de la contrebande qui se fait ainsi. Un marchand achète cent pièces de drap

Le 7e que tous les vaisseaux pris en course puissent-être vendus aux amis et ennemis sans restriction, puisque c'est un moyen de faire entrer de l'argent dans le royaume, qui n'est pas à négliger ; et qu'on ne saura à la fin où les mettre, parce que les ports en seront incessamment pleins, celui de Dunkerque l'étant déjà jusqu'au Risban ; à joindre que des vaisseaux que l'on prend il y en a souvent d'inutiles pour la navigation de France, et dangereux pour l'échouage, et qu'enfin on aura peine à trouver à s'en défaire en ce royaume où il ne se fait pas assez de navigation pour les pouvoir tous employer, à joindre que ces vaisseaux pourront être repris plusieurs fois.

Le 8e que les arrêts qui adjugent les prises, soient plus promptement expédiés, pour empêcher le murmure des

d'Angleterre, dont il fournit la commission au directeur des droits du roi, qui a une clef du magasin où elles sont. Dans ce temps ou après, il arrive un vaisseau Génois, Portugais ou de quelqu'autre nation. Ce marchand convient avec lui de son fait, moyennant quoi il fait charger ses 100 pièces de drap en présence du directeur, s'obligeant de faire venir un certificat du conseil de la décharge qui a été faite dans celui de ces lieux où il en a apparemment destiné l'envoi ; après quoi il prend son temps pour retourner au vaisseau, où il paye un demi-frêt au capitaine, qui lui rend les 100 pièces de drap, avec des connaissements qu'il envoie à son correspondant et copie de sa commission, qui, à l'arrivée de ce vaisseau, la présente au consul qui les vise et en donne la déclaration en lui payant son droit ; moyennant quoi voilà la contrebande achevée, et les 100 pièces de drap chez leur marchand, qui prend son temps pour s'en défaire comme il le juge à propos.

matelots et la dépense des armateurs, qui se morfondent et se consomment à la suite du conseil, pendant que les prises dépérissent.

Le 9e qu'il ne soit plus parlé d'arrêts de révision en commandement, ou que du moins ils soient plus rarement accordés, et seulement par forme de requête civile, fondée sur la découverte de quelques pièces nouvelles bien légalisées et trouvées dans le vaisseau pris; toutes les autres pièces devant être réputées fausses ou suspectes; attendu que quand on navigue de bonne foi, les vaisseaux neutres portent les pièces justificatives contenant la propriété des marchandises chargées par les amis, et que du moment que quelqu'un manque d'éclaircissement, c'est une preuve de dissimulation et de fraude qui mérite confiscation.

Le 10e que le dixième de Monseigneur l'amiral soit réduit au vingtième du total, ou au dixième du profit des prises, après les frais payés, l'armement remboursé aux armateurs. La raison de cette réduction est fondée sur ce que le dixième de Monseigneur l'amiral lui produit plus que ne ferait le sixième d'un intéressé qui risque son bien et le perd souvent, au lieu que Monseigneur l'amiral ne hasarde jamais rien et profite de tout; que s'il ne profite de rien, l'armement tout entier tourne en pure perte pour les armateurs, ce qui fait que son dixième lui est aussi avantageux que le pourrait être le quart d'un particulier qui serait intéressé pour cette somme dans tous les armements du royaume. Au reste on ne doit pas se persuader que cette réduction puisse préjudicier à ses droits, je suis fort éloigné de cette intention, étant très-certain que quand ils cesseront d'être onéreux, pour un armateur qui se trouve à présent, il s'en fera dix, et pour lors les profits qui lui viendront de ce droit, aug-

menteront au double et au triple, quelque modération qu'on y puisse apporter (1).

Le 11e qu'il soit défendu aux receveurs de Monseigneur l'amiral de lever son droit en espèces, et à tous les officiers de l'amirauté et tous autres généralement quelconques, de recevoir ou se faire donner des présents par les armateurs, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de privation de leurs charges et de punition exemplaire en leurs personnes

(1) Quand on a travaillé à ce mémoire on ne savait pas que Monseigneur l'amiral, n'avait d'autres appointements que le dixième des prises, ce qui est surprenant, puisque étant officier de la couronne, il n'y a pas de raison de ne lui en pas régler aux dépens de l'État, et non lui donner à prendre sur le bien des particuliers, qui hasardent leur bien et leur vie pour le service du roi, dans l'espérance du gain, dont ils sont en partie frustrés par les droits qu'on lève en son nom. Que Sa Majesté lui donne donc des appointements comme au grand maître d'artillerie, et en conséquence de ces appointements, que ces droits soient au moins réduits au vingtième du net des prises tous frais payés. Monseigneur l'amiral y trouvera son compte en ce que ses appointements étant perpétuels en paix et en guerre, cela sera mieux et de beaucoup plus sûr pour lui, à quoi il faut ajouter que la diminution de ce droit onéreux, joint au bon ordre qu'on y pourra mettre, si on veut bien se conformer aux avis de ce mémoire, engagera bien plus de gens à faire la course et qu'il se fera par conséquent plus des prises; le roi même y gagnera considérablement, parce que les ennemis s'en trouveront plus mal et que la grande quantité de denrées qui proviendront de la course, augmenteront ses droits en enrichissant l'état.

Le 12e que tous les frais de justice, d'emmagasinage, décharge et amarinage, soient réglés à tant par cent de profit des prises, afin que chacun étant intéressé pour son compte à la course, les devoirs en soient plus assidus, et que tout s'y exécute avec diligence et fidélité sans chicane ni malversation.

Le 13e que toutes navigations pour commerce étranger, hors celle qui est nécessaire à la subsistance de nos colonies de l'Amérique, soient interdites pendant cette guerre; puisque ni plus ni moins le grand nombre de vaisseaux ennemis n'en laissent échapper que peu ou point des nôtres, et que l'impossibilité de pouvoir trouver des matelots suffisamment pour les armées navales et la course, doit exclure le commerce qui est aujourd'hui la partie faible de l'État, qui ne regarde que quelques particuliers; que la course toute misérable qu'elle a été a plus apporté de denrées en France depuis la guerre, que ce commerce depuis la paix la plus affermie.

Le 14e qu'il plaise à Sa Majesté de destiner un certain nombre de ses vaisseaux forts de 40, 50 à 60 canons, pour garder la côte et favoriser les corsaires dans les parages plus ordinaires. On se trompe de croire que les vaisseaux de Sa Majesté, accordés à des particuliers par des recommandations intéressées favorisent la course, puisque les armateurs ne songent qu'à leur intérêt et que le roi, sous leur commandement, risque sans profit ses vaisseaux, au lieu que si les mêmes vaisseaux étaient en escadre, ils donneraient la chasse aux gardes-côtes ennemis et pourraient faire des prises pour le compte de Sa Majesté, et de plus il est de fait que depuis que Sa Majesté a commencé d'accorder des vaisseaux, il ne s'en est pas construit un seul de 30 pièces pour la course.

Le 15e que les commissaires de marine, avec deux arma-

teurs choisis entre les principaux dans chaque port, tiennent registre du nom et rang des vaisseaux destinés pour la course, afin d'en faciliter le départ, et hâter la levée des équipages : les commissaires et les deux armateurs étant mutuellement surveillans les uns des autres, pour empêcher toutes préférences intéressées et tenir la main à ce que les matelots soient honnêtement satisfaits.

Le 16e que l'arrêt de 1673 en faveur des armateurs français, contre les capres, corsaires et vaisseaux de guerre ennemis, qui leur accorde 500 liv. par canon pris sur eux, soit remis en vigueur, sinon pour 500 liv., du moins pour 300 liv., puisque c'est un moyen pour les armateurs de nettoyer en partie la côte de corsaires et de se dédommager de leur perte quand ils n'ont rien trouvé. Et cela ne sera pas d'un petit secours pour nos gardes-côtes, et fera que les corsaires qui se sentiront un peu forts, ne craindront point d'attaquer tous ceux qui leur paraîtront plus faibles et même égaux, au lieu que présentement ils les évitent comme gens avec lesquels il n'y a que des coups à gagner.

Le 17e que le choix des officiers pour la course soit à la nomination des armateurs, qui n'en recevront aucun de ceux qui leur seront recommandés, que par le consentement unanime de toute la société, et pour éviter les mauvais sujets qu'on y introduit, et qu'on leur fait après valoir comme des bons.

Le 18e que les prises qui se feront depuis 10 mille livres en bas puissent être adjugées par les officiers de l'amirauté des lieux où elles seront amenées, ce qui fera deux bons effets; l'un que les armateurs seront plus tôt en état de remettre à la mer, et l'autre que les armateurs qui peuvent être des matelots ou des gens de peu de considération, n'étant pas obligés d'aller à Paris pour suivre un procès qui leur mange

partie de la prise, laisse dépérir l'autre, et leur fait perdre bien du temps qui pourrait être mieux employé ; au lieu que la prompte expédition sur les lieux leur donnera courage d'armer promptement de nouveau avec des doubles chaloupes et petits bâtiments proportionnés à leur force, qui ne laisseront pas de faire bien du mal à l'ennemi.

Cet article regarde principalement les petits corsaires, matelots, officiers, mariniers, qui n'ont jamais vu Paris, et ne savent lire ni écrire, ni rien de la conduite qu'il faut tenir dans la poursuite des affaires, mais qui dans leur métier sont capables de faire des entreprises très-hardies, quand il y va de gagner et d'y faire leurs affaires.

Le 19e que si un ou plusieurs vaisseaux du roi attaquant des vaisseaux ennemis sont joints par un ou plusieurs de nos corsaires accourus au bruit du canon, et que ceux-ci se mettant en devoir de les secourir, attaquent les ennemis de leur côté, et contribuent à la victoire et prise de leurs vaisseaux, il paraît juste qu'on leur en fasse part; laquelle peut être réglée sur la proportion du nombre des canons ; mais si un corsaire attaquant un vaisseau ennemi est secouru après le combat commencé, par un ou plusieurs vaisseaux du roi qui lui en facilitent la prise, il me paraît que ceux-ci n'y doivent point prendre part sur le pied des canons, parce que leur nombre est si disproportionné à ceux des corsaires que leur part en serait absorbée; mais on pourrait régler cela sur le dixième du net de la prise, ou à quelque chose de moins pour les vaisseaux du roi, bien entendu que cela ne doit avoir lieu que pour ceux qui auront battu, et rien pour ceux qui n'auront pu arriver assez tôt, et n'y auront paru que comme spectateurs, c'est ce qui doit être bien éclairci, pour éviter toutes contestations.

En Levant quand un gros vaisseau associe un petit avec

lui, on ne compte que par les hommes et point par les canons, ce qui donne lieu aux petits de ne pas éviter les gros.

Finalement qu'il plaise au roi de commettre certain nombre de personnes intelligentes pour travailler au dévoilement du commerce masqué, pour ensuite prendre les résolutions nécessaires à pouvoir prévenir les abus et tromperies que les ennemis nous font continuellement par toutes les faussetés et dissimulations dont ils usent, qui demandent beaucoup d'éclaircissement, et ensuite une ordonnance qui expose nettement et amplement les moyens par lesquels Sa Majesté prétend y remédier.

Toutes ces demandes et plusieurs autres de moindre conséquence qui se *trouveront* quand il sera question de travailler à un réglement final, ont tant d'enchaînement que les unes, accordées sans les autres, ne sauraient produire l'effet qu'on en espère pour l'établissement de la course; mais j'ose bien aussi assurer que si Sa Majesté a la bonté d'y acquiescer et de faire ensuite un bon réglement sur cela, elle en verra dans peu des effets qui la surprendront agréablement.

Après avoir réglé l'affranchissement de la course, il sera nécessaire d'en régler la conduite, et pour cet effet, d'observer que ladite course étant une guerre libre et de caprice qui se fait pour le roi, aux dépens des particuliers, on ne doit point la gêner ; il suffit qu'elle se fasse dans les règles ordinaires, et qu'elle soit vigoureuse et bien soutenue; mais pour parvenir à la rendre florissante, il y a plusieurs choses à observer pour la pouvoir accommoder à la force et faiblesse de ceux qui la peuvent entreprendre, et la nécessité de la mettre en état est pressante, puisque de toutes les manières de guerroyer, c'est celle qui promet le plus, pour

bientôt mettre nos ennemis à la raison. Il faut donc établir un système sur le pied duquel toutes sortes de gens qui auront de quoi y mettre le puissent faire, et y trouver leur compte. Ce système se peut à mon avis réduire aux moyens suivants, dont le premier considère le roi comme premier armateur, qui a quantité de matériaux assemblés dans ses arsenaux, et beaucoup d'ouvriers tout prêts, postés sur les lieux où il est bien plus facile de bâtir promptement que partout ailleurs. C'est pourquoi j'estimerais fort qu'on fit une ou plusieurs sociétés, à la tête desquelles on mettrait l'intendant de la marine du lieu, ou un commissaire général, et deux ou trois autres armateurs choisis pour directeurs, qui, outre la part qu'ils pourraient avoir dans les armements comme les autres armateurs, auraient encore des appointements réglés aux dépens de la société pour la peine d'en diriger les armements, et d'en faire la régie. Cela demande un réglement particulier consenti par les premières sociétés qui se formeront, qui servira de modèle pour toutes les autres. Ces sociétés ou compagnies se pourraient établir à Brest, au Hâvre, à Dunkerque, Rochefort, Bayonne, Toulon, Marseille, et en un mot, partout où il y a des arsenaux et des intendants ou commissaires de marine; ces établissements à peu près formés sous pareilles conditions que les demandées en dernier lieu, le roi fournissant les matériaux à bâtir et les équipages, et les armateurs les façons du vaisseau, les vivres et les payements des équipages, remarquant qu'il y faudrait recevoir toutes sortes de gens qui auraient de quoi y mettre 500 liv. en sus, afin d'être plus en état de faire de gros armements et des entreprises de long cours, qu'il faudra tenir très-secrètes et seulement confier aux directeurs et gens choisis pour l'exécution, encore ne faudra-t-il leur déclarer qu'après être embarqués.

Le 2e moyen est celui des sociétés volontaires qui feront bâtir des vaisseaux à leur dépens, sans que le roi y fournisse rien, celles-ci se conduiront selon l'intention du réglement général de la cour, comme elles l'entendront sans qu'on leur puisse rien prescrire que ce qui sera contenu audit règlement.

Le 3e est pour ceux qui la veulent faire seuls, indépendamment et sans société, à qui elle doit aussi être permise sous mêmes conditions, afin que tous ceux qui auront de quoi la faire, soit d'une façon ou d'autre, puissent trouver lieu de se contenter.

Outre ce que dessus le roi peut encore faire faire la course pour son compte particulier en de certains temps, par les meilleurs voiliers de ses vaisseaux, en y intéressant les officiers et matelots pour un tiers, comme les corsaires de Dunkerque, ou en leur donnant la solde ordinaire, et le 10e des prises pour les officiers et équipages, afin de les obliger à s'évertuer et faire sur cela tous les devoirs possibles.

Tous ces moyens mis en œuvre et bien placés, il est certain que dans très-peu de temps il se fera un très-grand nombre d'armateurs, qui peu à peu formeront des compagnies considérables capables d'aller chercher les ennemis jusque dans les parages les plus éloignés, non-seulement de l'Europe, mais encore de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, qui est le vrai moyen de les pousser bientôt à bout, malgré toutes leurs précautions, mais comme cette manière de guerroyer ne serait pas suffisante si elle n'était appuyée, vu que sitôt que l'ennemi s'apercevra de ce grand nombre de corsaires, il prendr ses mesures pour s'en garantir, en faisant son commerce par convoi, et par mettre quantité degardes-côtes en mer, forts et répandus partout, et apparemment quantité de grandes et petites escadres, au moyen desquelles

ils attaquent nos corsaires, et notre commerce côtier qu'ils ruineraient facilement, si de notre part nous ne prenions de bonnes mesures pour les en empêcher, lesquelles mesures pourront à mon avis se réduire à trois grosses escadres, savoir : une de 8, 10 à 12 vaisseaux de 30 à 50 canons, deux ou trois frégates de 12, 14 ou 18 pièces et quelques brûlots, mouillés tout l'été dans la rade de Dunkerque et dans le port, commandée par un chef d'escadre ; une autre dans la rade de Brest, de 15, 20, 25 à 30 vaisseaux du port de 60 à 80 canons. 4 à 5 frégates légères de 18, 20, 24 pièces, et les artifices de 18 à 20 petits brûlots tout prêts dans les magasins, cette escadre commandée par l'un des vice-amiraux, un lieutenant-général et deux chefs d'escadre, toujours prêts à mettre à la voile ; une autre escadre de 15 à 18 vaisseaux du port de 50 à 60 canons, mouillés dans la rade de Toulon, commandés par un lieutenant-général et un chef d'escadre, avec quelques brûlots, quelques frégates et corvettes pour envoyer aux nouvelles

On suppose 1° que ces trois escadres seront mouillées dans la partie la plus avantageuse des rades ; 2° qu'elles s'y tiendront toujours en état de mettre à la voile ; 3° que les officiers et équipages s'y tiendront aussi assidus qu'en pleine mer, et 4° que les entrées de ces rades qui sont déjà bien précautionnées de batteries qui croisent sur les passes, le seront encore davantage par augmentation de batteries, de bombes et de canons, et qu'elles seront de plus, avantagées de ce qui peut dépendre de la marine, comme de brûlots disposés pour prendre l'avantage du vent, d'estacades et mouillages reculés, pour donner jour aux batteries de terre, et tout cela me paraît aisé et très-sûr.

1° A commercer par la rade de Dunkerque (1), elle est

(1) Cette rade n'est pas si assurée que les autres, mais M. Bart

fermée par le Bambarck, par-dessus lequel aucun gros vaisseau ne peut passer en quelque temps que ce soit ; il n'y a que les très-médiocres, encore n'est-ce que dans les malines. Il n'y a donc que les passes qui sont opposées, de manière qu'un même vent ne peut servir aux deux à la fois; il faut de plus entrer en colonne, et ensuite présenter le flanc aux batteries des châteaux Vert et de l'Espérance, en faveur desquels l'expérience s'est déclarée les deux dernières campagnes, de manière à faire comprendre que quand on voudra joindre l'effet des vaisseaux et brûlots au leur, il n'y aura que malheur et perte à souffrir pour les ennemis qui voudront y mettre le nez.

2° Le goulet qui fait l'entrée de la rade de Brest sera dans peu (1) bordé de 200 pièces de canon et de beaucoup de

qui connaît parfaitement ces mers, prétend que ce n'est pas une affaire, qu'on ne laissera pas d'en faire le même usage. Il prétend même qu'avec une escadre de 7 à 8 vaisseaux de 30 à 50 canons, il obligera les Anglais et Hollandais d'en mettre plus de 30 à la mer, et si il ne laissera pas de sortir, ce qu'il a pratiqué depuis plusieurs fois fort heureusement.

(1) Louis XIV fit contruire en 1680 la nouvelle enceinte de Brest, et quelques-unes des formes du port. En 1683 Vauban avait rectifié le tracé de Recouvrance qu'on exécuta. Par ordre de Colbert, qui mourut la même année, il fit de vaines tentatives pour construire une batterie sur le Mingan, rocher situé à l'entrée du goulet. Il renouvella sans succès l'année suivante les mêmes tentatives, qui consistèrent à couler des blocs de pierres pour asseoir la batterie. Ce n'est enfin qu'en 1694, étant commandant pour le roi à Brest, qu'il fit les vastes et beaux projets

mortiers, ce qui peut encore être augmenté de 30 pièces de gros canon, moyennant quoi cette entrée deviendra si terrible qu'il n'y aura point d'armée pour si forte qu'elle puisse être, qui en ayant essuyé tout le feu pendant son entrée, n'en fut fort délabrée et aisée à achever de battre ; et si aux avantages du goulet on ajoute celui d'une vingtaine de brûlots placés les uns dans les anses du Mingan et de Portzic, et les autres derrière la Cormorandière, et que l'escadre qui se trouvera en rade se mette de bonne heure sous voile, et prenne bien l'avantage du vent et des batteries de la côte ; il est certain que l'ennemi y aurait fort à souffrir et qu'il serait presque impossible que son armée pût s'empêcher d'y recevoir un terrible échec, d'autant plus certain que ce ne serait pas assez que d'y entrer, il en faudrait sortir quand on pourrait, et, en attendant, beaucoup souffrir des batteries de la côte et encore plus du goulet en sortant, ce qui me persuade et doit persuader tout autre, que jamais il ne s'exposerait à tenter pareille avanture, pour peu qu'il soit capable de réflexion.

3° La rade de Toulon est encore plus sûre que les précédentes, et pour peu qu'on ajoute aux précautions prises la dernière campagne contre l'effet des bombarderies, on achèvera de la mettre en état d'y pouvoir tenir son escadre en sûreté, et si pour plus grande précaution on veut bien y joindre quelques galères en considération des brûlots, il est certain qu'elle y pourra demeurer en sûreté comme dans le port même. Mais si à la disposition de ces trois escadres

de défense de la rade, dont partie fut exécutée sous sa direction. A.

de vaisseaux, le roi veut bien ajouter un corps de galères tel que nous le dirons ci-après, Sa Majesté aura la satisfaction d'avoir pris toutes les précautions possibles pour la défense des côtes et pour la protection de la course et de son commerce ainsi que nous ferons voir par la suite de ce discours.

LES GALÈRES.

On doit être revenu de l'erreur ridicule de croire que les galères ne sont pas propres sur la mer océane, puisqu'il y a des endroits le long de nos côtes où non-seulement elles peuvent très-bien naviguer quatre mois de l'année, savoir : la moitié de mai, juin, juillet, août et la moitié de septembre, mais encore dans les autres saisons tout comme dans la Méditerranée, et encore bien plus sûrement, puisqu'il y a plus de ports, de rades et d'abris, propres pour elles dans nos mers de ponant que dans celles du levant.

Les endroits plus favorables pour les galères sont depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à celle de la Seine. Il y a bien encore le port d'Arcachon et Bayonne dans la côte de Guyenne et des Basques, Cherbourg, La Hougue et les îles Saint-Marcoff qui se peuvent accommoder, la Seine, Dieppe, l'entrée de la Somme, et la rade de Dunkerque ; ceux-ci ne sont pas, à la vérité, bons à tous les jours; ni tels qu'il faille trop compter dessus ; mais ils sont tous bons pour établir quelque marée, et en tout cas on serait à même, dans un besoin, de faire entrer les galères dans le bassin de Dunkerque; quant à Bayonne et Arcachon elles y seront fort en sûreté sitôt qu'elles seront entrées dans le port de l'un et dans la rivière

de l'autre. Ceux-ci non plus que ceux que je viens de dire ne doivent regarder que les entreprises extraordinaires et un peu hasardeuses, car pour l'ordinaire la vraie situation des galères pendant la campagne doit être sur les côtes septentrionales et méridionales de Bretagne, environ les îles de Bas et le Bréhat d'une part, les îles des Glenans, Port-Louis et le Morbihan d'autre part, parce que là elles sont dans les passages plus avantageux et dans le milieu de la côte, presque également à portée des deux extrémités du royaume. On peut même les séparer en deux escadres, l'une du sud et l'autre du nord, qui, n'étant éloignées que de peu, se rejoindront facilement. On pourra les faire joindre, en cas d'entreprise, aux vaisseaux de l'un ou de l'autre de ponant; comme celles qui resteront à Marseille à l'escadre de levant, pour agir suivant les résolutions qu'on aura prises.

Il ne faut plus nous dire que les chiourmes ne peuvent pas subsister dans ces pays-ci; j'ai vu celles des six galères de l'Océan, elles se portent fort bien, et je ne demanderais pas une meilleure santé ni plus d'embompoint que j'en ai vu dans les forçats de ces galères, qui même se plaisent mieux en Bretagne qu'en Provence. On ne doit pas pour s'en défendre citer les besoins que nous en avons en levant. Il se peut que le roi a des intentions de ce côté-là, mais je n'en vois aucune qui ne se puisse exécuter avec 20 ou 22 galères qui y resteront, puisqu'il ne s'agit pas de faire des siéges et que nous n'avons point de places détachées du royaume à secourir. Il n'est donc question que de défendre Marseille et Toulon de la bombarderie, ce qui se peut faire avec 20 galères comme avec 40, étant là beaucoup plus question d'une manœuvre bien adroite que du grand nombre. Quant aux autres petites places de cette côte que l'ennemi pourrait bombarder, elles ne valent pas la peine que le roi y hasarde

ses galères, ni le mal que l'ennemi pourrait y faire, la dépense à quoi il serait obligé pour cela ; vu que la considération de l'escadre armée de Toulon qui se pourra augmenter et celle des 20 ou 22 galères qu'on y pourra joindre, l'obligerait à un armement considérable qui lui coûterait beaucoup plus que le mal qu'il pourrait faire, ne lui apporterait de profit. Ainsi, quand le roi partagera les chiourmes de ses galères en deux corps, et que l'un sera employé en levant, et l'autre en ponant, il est très-sûr que celui de ponant sera incomparablement mieux employé et plus utilement que celui de levant.

Je ne vois donc nulle raison capable de pouvoir dissuader le roi de faire passer 10, 12 ou 14 chiourmes en ponant pour, avec les six qui y sont déjà, en composer un corps de 18 à 20. Je ne prétends pas proposer un passage de 12 ou 14 corps de galères de la Méditerranée dans ces mers-ci, mais bien d'y en bâtir, et puis que le corps d'une galère de marché fait ne coûte que 14,000 fr. à Marseille où les bois sont fort rares, vraisemblablement elles se feront ici à meilleur marché et si on ne les peut pas faire toutes la première année, on en peut faire la moitié celle-ci, et l'année prochaine l'autre, et bien raccommoder les six qui ont servi les deux dernières campagnes, observant de les faire comme les meilleures de Provence et non autrement, et de les mâter plus haut, parce que celles-ci ne le sont pas assez, et de les toutes faire à deux timons et non à un seul, le grand coursier de chaque galère de 10 à 12 pieds de long, et de 36 livres de balle, et les deux moyens de 10 pieds de longueur et de 18 livres de balle, supprimant les bâtardes comme beaucoup moins utiles. Les galères accommodées de la sorte vaudront incomparablement plus pour le combat que les ordinaires, et entreront facilement dans toutes les rivières sans être obligées à revirer ou faire les sils courts pour en sortir.

PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES

DES ESCADRES DE VAISSEAUX

disposées dans les rades de Dunkerque, Brest et Toulon suivant les propositions précédentes;

Il est très-certain qu'il en coûtera beaucoup moins qu'à la mer, parce qu'il ne serait pas nécessaire d'armer les plus grands vaisseaux ni d'équiper un hôpital non plus que des vaisseaux chargés de vivres et d'agrès pour l'armée, puisqu'ils seront mouillés dans les rades, près des places où il y a des arsenaux garnis de tout ce qui peut leur faire besoin; à joindre qu'ils seront exempts de tous les grands mouvements de la mer qui souvent démâtent ou rompent quelque chose dans les vaisseaux (1).

(1) Les propriétés générales des trois escadres seront : 1° leur propre sûreté dans des rades fortifiées où l'ennemi ne pourra les insulter, 2° de l'obliger à faire son commerce par convoi avec des escortes d'un tiers ou de la moitié plus fortes que ces escadres; ce qui d'une part occupera la plus grande partie de ses vaisseaux de guerre et de l'autre, ruinera ses marchands par les longues attentes et par arriver tous ensemble aux lieux de leur débit, dans

Leur situation fera que les convois seront toujours prêts et que nos flottes de commerce n'attendront point, ne seconsommeront pas en retards et ne hasarderont plus comme elles ont fait, parce qu'on sera toujours en état de leur donner de bonnes escortes.

Comme elles seront toujours prêtes à faire voile, les ennemis en seront incomparablement plus retenus et circonspects qu'ils ne l'ont été ci-devant, et cela fera qu'ils n'oseront se familiariser avec nos côtes, comme ils ont fait les années dernières, ni entreprendre de bombarder, notamment si elles se peuvent joindre à un corps considérable de galères.

On évitera par ce moyen toutes les petites et moyennes descentes; j'entends par moyennes celles de 2, 3, 4, 5 à 6 mille hommes qui se peuvent faire le long des côtes pour piller les petites villes et gros bourgs non fermés, dont toute la côte est remplie.

On pourra augmenter les batteries de Cherbourg, et en

l'obligation de vendre à bon prix et d'acheter cher; 3° d'appuyer la course par les détachements continuels qu'elles enverront dehors, avec ordre de se joindre les uns aux autres et même avec les corsaires en cas de besoin, et de se séparer suivant les ccasions; 4° de sortir quelquefois toutes entières quand la chose le méritera ou qu'il s'agira d'une entreprise considérable, soit sur les flottes prochaines, ou pour aller chercher l'ennemi dans ses parages plus éloignés, pour laquelle elles seront toujours prêtes, ne s'agissant en ces cas que de carener de frais, et d'augmentation de vivres. Ces escadres enfin feront tous les effets alternatifs d'une armée en corps et séparée et une guerre fort vive, prendront souvent des vaisseaux ennemis en feront prendre beaucoup d'autres et pourront éviter toutee affaires générales, qui est la manière de guerroyer qui convient le mieux à l'Etat présent des affaires de Sa Majesté.

A déduire sur le capital	40,000 liv.	
Reste à		38,490
Dont il faut ôter le 10e pour Monseigneur l'amiral.		3,849
Reste.		34,641

Duquel le dépositaire prend encore le 40e, montant à 866 liv. 0 s. 6 d.

Partant reste à faire état de 33,774 liv. 19 s. 6 d., qui se partagent en trois parties égales dont un tiers pour les matelots, et les deux autres pour les armateurs, le tiers des matelots montant à 11,258 liv. 6 s. 6. d.

Se partage comme ci-après.

Au capitaine.	35 parts.
Au lieutenant.	20
Au premier pilote.	18
Au maître charpentier.	15
Aux deux charpentiers.	12
Au maître canonnier.	16
Au deuxième canonnier.	10
Au chirurgien.	15
Au contre-maître.	12
A son compagnon.	10
Au capitaine d'armes.	15
Au cuisinier.	12
A 60 matelots à raison de 9 parts chacun	540
8 volontaires à 5 parts.	40
6 garçons à 2 parts.	12
Total, équipage 86 hommes,	782

Auxquelles il faut ajouter les payes de l'état-major et les aumônes, savoir :

Au gouverneur ou commandant.	5
Au major (1).	3
Aux aides-majors.	2
A la grande église une part, aux capucins une, aux récollets une, aux carmes une, aux minimes une, à l'hôpital une, ensemble.	6
Total général.	798 parts.

11,258 liv. 6 s. 6 d. divisés en 798 parts donne pour chacune. 14 liv. 2 s. 0 d.

Sur quoi les armateurs déduisent les avances qu'ils ont faites aux matelots.

Les deux tiers appartenant aux armateurs montent à 22,516 liv. 13 s.

Sur quoi il faut rabattre les dépenses qui suivent :

Pour les vivres, à raison de 7 s. 6 d. par jour pendant six semaines à 86 hommes.	1,354 liv. 5 s.
Extraordinaire du capitaine	100
Poudre, 600 liv.	600
Balles, grenades, mèches et autres artifices pour (2)	600
Dépense.	2,654 liv. 5 s.

Partant reste de profit pour les armateurs ci 19,862 liv. 8 s.

(1) Le lieutenant du roi a encore 5 parts.

(2) Qui fournit le vaisseau fournit aussi les armes.

Que si la course se fait sur un vaisseau du roi emprunté, il faudra rabattre la moitié de cette somme pour le tiers de Sa Majesté, montant à	9931 liv. 4.
Et partant les armateurs n'auront pour eux que.	9931 liv. 4.

NOTA. 1° Que s'il se rompt quelques cables ou cordages, le dédommagement se prend sur le tiers des matelots.

2° Que si le vaisseau se perd le roi en porte la perte moyennant le tiers qu'on lui paie.

3° Que si la course ne produit rien, les armateurs en sont pour les frais des vivres, des agrés et des avances faites aux matelots.

UN DERNIER MOT

SUR LA

CAVALERIE IRRÉGULIÈRE,

applicable à l'Algérie;

OU

Résumé de mes observations

RELATIVES A CETTE ESPÈCE DE TROUPES A CHEVAL (1).

On ne saurait nier que la cavalerie irrégulière dans une foule de phases de guerres, anciennes et modernes, n'ait rempli un rôle très-important, dans l'accomplisse-

(1) Voyez dans le journal des sciences militaires, tous les articles traitant de la cavalerie irrégulière, considérée comme auxiliaire de nos armées, notamment de la cavalerie de bataille.

ment des opérations que les armées belligérantes, ont jugées les plus propres à assurer leurs triomphes et leurs succès; et si, au temps des Romains, la cavalerie Numide, qui n'était autre que celle de nos adversaires d'Afrique, s'est acquise un renom à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire, bien que la guerre alors, fût astreinte à un tout autre système que celui de nos jours; il n'en est pas moins vrai que les cavaleries hors ligne de notre époque, mises en œuvre sur une grande échelle, à l'appui de nos armées régulières et dans une proportion relative, doivent acquérir une action d'autant plus puisssante, qu'elle est dominée par l'empire de la civilisation et l'influence du progrès général.

Cette vérité ne présente plus d'ailleurs la moindre alternative de doute, lorsqu'on se transporte aux grandes conjonctures militaires qui ont frappé nos yeux, et que le tact exercé du génie a pertinemment approfondies et jugées.

Lorsque le grand capitaine dans sa politique audacieuse, mais que le vulgaire est loin encore peut-être d'avoir bien comprise, lança ses armées triomphantes au sein de la péninsule Ibérique; ces troupes encore rayonnantes de gloire, auxquelles rien n'avait pu résister, se répandirent comme le torrent sur toute sa surface; et, bien que l'Espagne au moment de l'invasion, sous l'influence de l'unité d'intention et d'énergie qui fait vaincre, ait voulu résister à l'armée la plus aguerrie et la plus intelligente du monde, ses phalanges régulières ont dû néanmoins céder partout le pas, à la souveraine impulsion de nos armes. Et l'armée Française, qui n'avait qu'à se montrer pour enlever la victoire, s'étendit rapidement des Pyrénées aux côtes des deux mers jusques aux colonnes d'Hercule.

Mais le génie qui préludait aux destinées de l'Espagne,

arrêta subitement le triste sort qui pesait menaçant sur le pays; et, du sein d'une adversité glorieuse, vint à jaillir un instinct victorieux, qui osa par de nouvelles dispositions, se mettre sous la perspective du triomphe. Les sommités militaires de la Péninsule, après avoir judicieusement reconnu l'impossibilité de lutter de front avec les armées françaises eurent l'heureuse inspiration, de chercher à fractionner nos forces agissantes, pour les forcer à se désunir, à se morceler, et se ménager par là le moyen de les combattre en détail. A cet effet, de nombreuses *guérillas* furent rapidement formées et lancés sur toutes les directions, pour déterminer nos masses à se rompre et faire ainsi traîner la guerre en longueur, jusqu'à l'heure suprême des grands coups.

Le piège était adroit; il a par la force des choses même porté ses fruits; et nos formidables colonnes, bien qu'occupant tout le pays, n'étaient à proprement parler maîtresses nulle part; et se trouvaient partout en butte à un ennemi acharné qui, se multipliant à l'infini par toutes les directions et son activité, les tenaient constamment en échec et en alerte.

La prestesse et la principale vertu de ces innombrables guérillas qui sillonnaient l'espace dans tous les sens, ont été particulièrement dues à une multitude de partis à cheval, qui, par la vitesse et la subtilité de leurs mouvements, et la grande connaissance des lieux, ne pouvaient que donner beaucoup d'occupation à nos détachements presque toujours vainqueurs, il est vrai, mais forcés toutefois à se livrer à des fatigues sans fin, et à des combats partiels, qui couraient aussi quelquefois des chances désastreuses.

Ces bandes cavalières étaient pour la plupart mal com-

mandées et privées de cette discipline exacte, si nécessaire qu'il ne saurait y avoir de bonnes troupes sans elle. L'armement plus qu'irrégulier, offrait peu de garanties, de même que la manière dont elles étaient équipées, et montées; et néanmoins, on ne peut se le dissimuler, ces partis, quelquefois audacieux, mais en général peu redoutables, ont su accréditer l'espoir d'obtenir un jour de meilleures chances, et, si cette cavalerie, dépourvue des éléments qui constituent les bonnes troupes, a pu pourtant telle qu'elle était, se soutenir assez de temps et nous tenir tête à un certain point, il est de toute évidence, qu'une cavalerie irrégulière astreinte à de meilleurs errements, aurait, par sa bonne constitution, son esprit et sa consistance, sur les armées opposées, une puissance d'action telle, qu'il faudrait avoir sur les yeux le plus épais bandeau, pour ne pas se rendre à cette vérité aussi sensible qu'irrévocable.

La Péninsule Hispanique a de tous temps été fertile en événements de guerre aussi remarquables qu'héroïques; mais la diversité et l'importance des faits d'armes accomplis sous l'empire, nous a révélé des préceptes et des causes secrètes de succès et de revers, qu'on ne saurait trop étudier. Là en effet, nos armes ont brillé dans la réalisation de grands mouvements stratégiques, comme aussi dans ceux qui caractérisent la petite guerre et doivent réagir de la manière la plus énergique sur les résultats définitifs d'une prise d'armes quelconque. Là s'est déployé avec autorité l'art d'investir et de défendre les places fortes; et, du sein de ces exemples à jamais mémorables, mais qu'il faut savoir apprécier pour en tirer parti, surgissent tant de hautes questions résolues déjà par l'expérience, qu'on ne concevrait pas le délire ou le mauvais vouloir qui négligerait de les mettre à profit.

Parmi toutes ces graves questions, celle relative à la ca-

valerie irrégulière, mériterait d'être particulièrement approfondie; et sa solution viendrait jeter une vive lumière sur ce qu'on a déjà dit de cette arme importante, qui, bien que peu appréciée par nos troupes, et même dédaignée par elles, n'a pas laissé que de les occuper et d'alimenter une guerre que l'Espagne avait le plus grand intérêt à soutenir, jusqu'au moment suprême de sa fin désastreuse.

Analogiquement parlant, les campagnes d'Espagne offrent beaucoup de ressemblance avec les campagnes d'Afrique, bien que l'on découvre des nuances qu'il est facile d'apprécier. Cette similitude ne peut manquer de fixer l'attention et met à même de tirer les conséquences les plus lucides. En Espagne, l'armée française comme on sait, occupait le pays dans tout son développement; et, bien que maîtresse, en apparence, de la majeure partie des places fortes, des meilleures positions, etc. entourée de ce prestige souverain dont la victoire fait resplendir le drapeau, elle n'a jamais pu néanmoins se dire maîtresse absolue du pays.

Là nos adversaires n'ont pu, il est vrai, lutter de front avec nos valeureuses troupes et leur expérience; mais ils ont su toutefois soutenir une guerre qui n'aurait sans doute jamais eu de fin sans la coopération de l'Angleterre, qui, saisissant le moment opportun concurremment avec l'armée espagnole, a eu l'habileté de frapper à propos les coups décisifs.

Comme en Espagne, nous occupons aujourd'hui la majeure partie de la surface Algérienne; comme en Espagne, nous défendons à outrance, les points que nous avons intérêt à garder; comme dans la Péninsule Ibérique, on se livre de temps à autre en Afrique à des expéditions plus ou moins importantes, plus ou moins lointaines et fructueuses, soit pour ravitailler certaines places, soit à l'intention de disperser des gros de troupes adverses plus ou moins impo-

sants, etc. Le succès a souvent couronné nos prévisions, bien que les fatigues, le climat, et par fois le temps contraire, soient venus en aide à l'ennemi. Mais nos opérations, il faut bien le dire, n'ont jamais eu une issue décisive; et néanmoins elles n'ont pas laissé pour la plupart, que d'être conduites avec habileté.

Mais l'habileté même en ces climats, privée de moyens impérieusement nécessaires, ne saurait, fût-elle encore mieux reconnue, surmonter la nature des choses et arriver avec la seule bonne volonté, au but qu'on doit se proposer. Elle ne peut prétendre que les Arabes éminemment fins, rusés, sobres et d'une incroyable activité, changent de nature et quittent l'ornière de leurs errements habituels, qui, s'ils étaient perfectionnés, donneraient l'idée de la tactique la plus victorieuse et la plus impossible à dérouter. Le talent militaire, ainsi que nous le comprenons, inspiré par les vrais principes de la grande guerre européenne, pourra-t-il jamais conjurer cette tactique naturelle des peuples nomades, qui les pousse, selon l'occurence, à se disperser dans toutes les directions, pour revenir plus tard au moment opportun ressaisir la série d'avantages d'autant moins douteux, qu'ils prennent mieux leur temps pour fondre à l'improviste sur vos faibles détachements, vos soldats isolés, vos convois, etc.

Mais, si vis-à-vis d'une population toute cavalière, l'occasion enfin se présentait de frapper un coup sérieux, avec de la cavalerie, pourriez-vous jamais le tenter, privé que vous êtes de forces cavalières nécessaires et qui, dans la conjoncture que je signale, vous viendraient si prestigieusement en aide? Sera-ce avec votre poignée de troupes à cheval, que vous entreprendrez ces coups de main suprêmes, en les amenant à leurs dernières conséquences?

Pourrez-vous sans vous compromettre et avec votre manque matériel de moyens, faire opportunément les grands détachements de cavalerie nécessaires pour mener à bien les opérations prescrites par la circonstance et à bonne fin; circonstance qu'il faut savoir saisir au moment même, avec la rapidité de l'éclair, et qui souvent dans toute une campagne ne se rencontre pas deux fois ?

Ce ne sera sans doute pas avec vos colonnes pesantes d'infanterie secondées de leur matériel, que vous songeriez dans le cas actuel, à tenter la fortune ; vous ne le pourriez d'ailleurs pas plus qu'on ne l'a déjà fait ; et les résultats obtenus n'engagent certes pas à se maintenir dans les mêmes errements. Vous ne sauriez donc avoir la pensée, avec les seuls moyens dont vous disposez, de faire plus que ce que vous avez déjà accompli, avec tant de bravoure et de sagacité.

Si faibles que soient à nos yeux les moyens d'action des Arabes, ils auront toujours, s'ils savent s'y prendre, la faculté de soutenir jusqu'à un certain point, le genre de guerre qui leur est propre et de la conduire jusqu'au moment où un auxiliaire formidable, leur venant en aide, trouvera l'avantage de frapper un coup décisif ; car enfin les Arabes sont chez eux : l'espace pour agir à leur convenance ne leur manquera jamais, ne fût-ce que celui que présentent les interstices entre nos positions. Ils sont acclimatés, vigilants, infatigables et vivent au sein de ressources que nous n'apprécions peut-être pas assez, mais qui n'en existent pas moins, surtout si l'on considère les mœurs de ces peuples, leur facilité à choisir l'échiquier de leur résistance principale, celle d'en changer subitement, et leur grande latitude de ne s'occuper que le temps nécessaire à leurs projets.

tres corps de l'armée. C'est en effet, dans ces positions isolées, mais essentielles, qu'éclate avec le plus d'audace, et d'efficacité, la souveraine magie de la cavalerie irrégulière, qui, convenablement impressionnée de la force de ses propres errements, peut prendre de là occasion de se livrer à ces actes de hardiesse, d'autant plus étonnants, qu'ils sont moins attendus et dès lors impossibles à prévenir et à déjouer.

L'histoire d'ailleurs en dit assez, pour faire naître et consolider la plus intime conviction à cet égard, si le simple coup d'œil de l'expérience n'en disait encore plus et n'évaluait judicieusement ce qu'on a maintes fois négligé et ce qui serait susceptible d'être désormais entrepris sur une plus grande échelle, à la faveur de ces troupes, qu'on n'a point encore assez étudiées, mais dont la puissance éclatera à la première occasion si elle est bien saisie, avec une telle énergie, qu'on ne pourra que s'incliner et rendre le plus juste hommage à ces troupes, dont on ne soupçonne même pas encore l'objet important, bien qu'il se révèle déjà à quelques yeux, d'une manière toute prestigieuse.

Veut-on des exemples frappants? Hélas! ils ne sont que trop faciles à retracer! En citant la trop désastreuse campagne de Russie, on aurait tout dit; et c'en serait assez, pour les hommes investigateurs et d'un jugement sûr; mais comme le vulgaire approfondit peu, nous nous livrerons à quelques observations succinctes, pour ceux qui ne craindraient pas de nier même l'existence du Soleil.

Tout le monde sait que l'empereur Napoléon avait eu le projet de former une cavalerie hors ligne, pour ménager et seconder sa cavalerie régulière; et qu'il n'y a renoncé, que par suite d'observations qui lui ont été faites par quelques officiers généraux, qui, ne s'étant pas bien rendu compte de ce qu'il y avait de génie et de bonnes prévisions

dans cette idée féconde, l'ont combattue, n'ayant probablement pas le coup d'œil assez exercé, pour en mesurer la haute portée. On sait aussi que, plus tard, le grand capitaine a eu lieu de se repentir d'avoir cédé à des objections qui, d'ailleurs, ne pouvaient être motivées par des raisonnements sérieux, et étaient incapables dans tous les cas de faire naître la conviction.

Les faits ont plus tard pleinement justifié les prévisions du grand homme, et ses regrets de n'y avoir pas donné suite; car, on ne saurait douter que dans la marche des armées françaises sur Moskou, une cavalerie irrégulière nombreuse, ne leur fût énergiquement venue en aide; comme aussi dans la retraite, nos revers atténués par ces troupes, eussent été sans contredit, ni si sérieux, ni si cuisants. Le froid était bien sans doute une des principales causes de nos malheurs; mais on tomberait dans une grave erreur, si l'on voulait révoquer en doute que la cavalerie hors ligne ennemie, n'y ait singulièrement ajouté en y mettant le comble; et l'on conviendra dès lors, que si on lui eût opposé une cavalerie analogue, impressionnée de l'instinct de ses propres errements, on n'eût sans doute pu conjurer à un certain point nos désastres; mais il est permis de croire au moins, qu'ils eussent été infiniment moindres; car, cette cavalerie de même nature que celle de l'ennemi, eût incontestablement mieux résisté que toute autre à la fatigue, aux privations, à l'âpreté de la saison; aurait facilité les ralliements, ralenti la poursuite et dès lors, démontré aux plus incrédules toute l'efficacité de son concours, en quelque situation que ce soit.

Croit-on qu'une cavalerie hors ligne numériquement imposante, n'eût pas révélé aussi dans les campagnes de France, la souveraineté de ses errements? Et l'ennemi harcelé, pré-

venu, manœuvré et coupé par elle, sur tous les points au moment opportun, n'eût-il pas eu infiniment plus de difficultés à vaincre, si même il en fût venu à bout?

Je ne crains pas de le dire : on ne concevrait pas qu'il fût possible à un militaire quelconque tant soit peu expérimenté, de décliner les salutaires résultats qui pourraient être dus à une bonne cavalerie irrégulière; mais enfin, si le doute venait à s'accréditer, je défie qui que ce soit de le justifier d'une manière tant soit peu plausible, même aux yeux les plus inexercés. Tandis que la puissance et l'efficacité de ces mêmes troupes à cheval, apparaîtront à l'homme de sens avec une telle supériorité de tactique, qu'il ne pourra que s'incliner devant les raisonnements simples et convaincants, qui chercheraient à établir à jamais leur empire.

La cavalerie hors ligne a tant d'occasions de se montrer avec avantage, surtout dans ces moments suprêmes où la victoire vaillamment disputée, suspend encore ses faveurs, qu'il serait étrange, sous le règne de la civilisation et du progrès, que l'absence de ces sortes de troupes de nos armées, n'éveillât pas la plus juste critique sur une lacune qu'on ne saurait trop tôt combler, et dont la négligence à la réparer attirera toujours au moment du péril le blâme de la plus juste sévérité.

Mais ce serait peu encore que d'y songer à l'heure des combats; il faut que cette cavalerie soit organisée à l'avance, du moins dans une judicieuse désignation sur le papier, pour qu'au premier signal, cette milice sorte ardente comme de dessous terre, pour accourir sur le théâtre de la guerre.

J'avais besoin, depuis long-temps que je me livre à quelques aperçus sur cette matière, de rencontrer enfin un appui solide à mes opinions, calquées d'ailleurs en quel-

que sorte sur les champs de bataille même ; et je vois avec une indicible satisfaction, que cet appui je l'ai heureusement trouvé dans les idées militaires, de l'un de nos officiers généraux les plus distingués, M. de l'Etang, qui, d'après l'annonce de la *Sentinelle*, du 16 février, vient de publier un opuscule sur la nécessité d'adjoindre à la cavalerie française *des Irréguliers*. Bien que je ne connaisse point encore cet écrit, je pressens qu'il doit être palpitant d'intérêt et de bonnes prévisions, car le général de l'Etang possède à un haut point le sentiment des convenances militaires.

Je n'ai certes pas la prétention de m'être rencontré avec lui dans une foule de traits lumineux qui, sans nul doute signalent son œuvre et qui n'appartiennent qu'à l'homme de guerre consommé ; mais je suis heureux, par le seul titre de son écrit, d'avoir comme lui, reconnu pour le fond, la nécessité de donner à notre brave cavalerie, pour auxiliaire, une portion imposante de cavalerie irrégulière, qui, militairement composée et conduite, ne pourra qu'obtenir la plus haute influence sur nos destinées. Et comme j'ai eu l'avantage en Espagne d'apprécier par moi-même tout ce que cet officier distingué est susceptible d'entreprendre, sous l'impression vive et directe de son propre jugement ; si j'osais former un vœu, ce serait qu'en Afrique ou dans la première guerre continentale, on lui conférât un haut commandement de ces troupes, attendu que dans une position isolée surtout, personne mieux que lui ne serait à même d'entreprendre et de réaliser des coups de main plus audacieux et peut-être plus décisifs.

La cavalerie irrégulière n'a pas seulement l'avantage de venir victorieusement en aide aux troupes à cheval régulières et à leurs fractions ; son concours n'est pas moins pré-

cieux à l'appui immédiat ou non des autres armes, qui, éclairées, protégées, soutenues ou flanquées par elle, ne sauraient jamais être prises à l'improviste, ni réduites à combattre sans que les forces de l'ennemi n'aient été préalablement sondées et leurs positions reconnues.

Mais le service attaché aux errements de la cavalerie hors ligne, est loin d'être du ressort de tout le monde, et même d'être encore compris dans toute sa portée. Cette guerre, assez ordinairement conduite par des détachements isolés, réclame plus que toute autre, on le conçoit, une grande intelligence de la part de tous, et une rapidité de conception chez les officiers et sous-officiers surtout, telle, que ce n'est qu'à l'aide des plus persévérantes recherches, que l'on parviendra à former convenablement ces corps Je m'empresse toutefois d'ajouter que leurs éléments, réunissant toutes les conditions désirables, loin d'être introuvables en France, se présenteront au contraire avec une telle abondance, qu'ils devront encore mieux, et à plus forte raison devenir l'objet du choix le plus délié et le plus subtil.

C'est donc à tort que nous avons presque toujours attaché à la seule dénomination de *cavalerie irrégulière* une sorte de défaveur, on pourrait même dire de dédain, qui sont bien loin pourtant d'être justifiés. Pourquoi au surplus cette défaveur et ce dédain? C'est que, dans la grande guerre Napoléonienne, nous avions bien souvent eu affaire à des troupes irrégulières qui, bien que d'un grand avantage pour leurs armées respectives, ne présentaient pas toutes, la distinction désirable; et si, telles qu'elles étaient, nous avons eu en maintes occasions la facilité de reconnaître leur suprême importance, il est hors de doute, j'insiste sur ce point, que des troupes françaises à leur instar, mais

mieux choisies et dirigées, acquerraient promptement autant de consistance et de considération que de gloire.

C'est déjà beaucoup que des officiers généraux et quelques officiers d'expérience aient pu reconnaître la nécessité d'une bonne cavalerie irrégulière en temps de guerre. Cette idée féconde, portera tôt ou tard ses fruits; mais il y aurait faute et danger à différer l'adoption d'un système, qu'aucun raisonnement ne saurait combattre avec succès. Et si la France, très-heureusement inspirée, a su déjà adopter pour son infanterie, l'emploi des armes à percussion; si d'ailleurs une foule d'améliorations importantes ont déjà reçu le cachet d'une haute sanction, ne serait-ce pas une conséquence de ce grand pas en avant, fait vers le progrès que d'attacher aussi à nos armées une cavalerie hors ligne; avec d'autant plus de raison et d'à propos, qu'elle est déjà en honneur chez quelques puissances étrangères? Il y aurait donc de notre part *faute immense*, si, déjà prévenus par les puissances rivales qui se trouvent bien de cette prévision, nous restions plus long-temps stationnaires à cet égard. Car, enfin, l'expérience de nos glorieuses campagnes doit nous éclairer; et il faudrait n'avoir jamais su observer, pour rester impassiblement inactif, lorsqu'il s'agit d'une innovation de cette importance.

Ce serait au reste avouer qu'on n'en conçoit ni la portée ni l'empire des circonstances, ce qui ne serait nullement admissible au sein d'une nation toute guerrière, qui sait si bien évaluer toutes les sources de notre gloire.

La vive lumière répandue aujourd'hui sur cette vaste question ne saurait d'ailleurs laisser d'incrédules que ceux qui, peu jaloux de notre avenir, ne craignent pas plus d'être accusés de mauvais vouloir, que d'incapacité militaire.

Mais le bon sens résumé par la clairvoyance publique, en fera tôt ou tard raison et provoquera, sans nul doute, le plus judicieux emploi de toutes ces données, qui habilement mises à profit, jetteront un nouvel éclat sur le pays et notre immortel drapeau.

Une bonne cavalerie irrégulière Française, adaptée au génie et à l'instinct cavalier des Arabes, aura surtout la plus haute influence sur cette terre d'Afrique, où la cavalerie est incontestablement appelée à remplir le premier rôle. Mais cette cavalerie doit être d'autant plus nombreuse dans ces parages, où tout nous révèle son véritable emploi, que les moyens employés jusqu'à ce jour sont plus insuffisants, plus erronnés et qu'ils ne commandent pas plus la confiance qu'ils n'appellent les véritables succès. Car, ce ne sont pas autant les avantages du moment qu'il faut envisager en Algérie que les succès plus certains et plus solides, que l'on doit à tout prix assurer à jamais à la France.

Nous l'avons déjà dit maintes fois, mais c'est un devoir de le répéter : il est étrange que la majeure partie des forces ennemies, consistant en cavalerie, arme la plus mobile de toutes, n'ait principalement pour antagonistes que de l'infanterie, secondée d'un pesant matériel, ce qui les rend le moins susceptibles d'être assez incisifs, qu'on me passe l'expression, pour arriver victorieusement à bonne fin. Encore si une économie bien entendue devait naître de nos dispositions actuelles, passe ; mais qui ne voit que cette prétendue économie, prétexte si peu français et toujours renaissant, n'est jamais qu'illusoire, puisqu'il ne fait que prolonger la guerre? prétexte qui d'ailleurs n'a véritablement pour adeptes que ceux qui n'ont jamais rien su approfondir, et dont l'inaptitude ne saurait concevoir la ma-

gie des nouveaux errements, qu'il serait si heureux de voir enfin mettre en pratique.

Je sais bien que, dans tout cela, on invoque sans cesse la bonne foi et la conviction de faire pour le mieux. Mais dans cette pépinière brillante d'officiers d'élite, ne s'en rencontrera-t-il pas d'assez influents pour saisir toutes les occasions d'enchaîner la fortune? et s'il en est, que ne proclament-ils leurs idées, et que la persévérance la plus tenace ne cherche-t-elle à les faire triompher ?

Il est une considération importante:

On ne cesse de réclamer pour des secours qui, on est loin de le nier, peuvent paraître nécessaires; mais ne peut-il advenir aussi que ces secours, si imposants qu'ils puissent être, s'ils ne cessent de présenter les mêmes errements que par le passé, ne servent qu'à devenir la proie de l'insalubrité du climat, des fatigues, des maladies de toutes sortes? A Dieu ne plaise que cette supposition soit fondée! mais, si elle venait enfin à se réaliser, que de reproches n'auraient point à s'adresser ceux dont le manque de coup-d'œil auraient provoqué ces déceptions; et de quels amers regrets ne seraient-ils pas incessamment bourrelés, de n'avoir rien su prévoir ni rien su reconnaître!

Si lors des principales expéditions qui ont eu lieu en Afrique, des forces imposantes eussent été accordées au Gouverneur, et que ces forces, militairement combinées, au lieu d'agir sur un seul point, eussent été divisées sur plusieurs, pour opérer simultanément sur les directions qui promettaient des combats, conséquemment des triomphes; ce développement de moyens eût, sans contredit, été victorieux, et eût épargné beaucoup de temps et des pertes en tout genre, qu'un système plus grandiose eût sans doute rendues infiniment moindres. Mais au moment présent, où

les saines prévisions doivent tenir lieu de tout, des secours, impressionnés des mêmes errements que par le passé, ne serviraient, on est fondé à le croire, qu'à provoquer de nouvelles pertes, sinon dues au feu de l'ennemi, du moins à l'intempérie du climat, à la fatigue et aux autres causes imprévues qui pourraient agir d'une manière fatale sur nos troupes, et cela par l'absence des seuls moyens dus à une cavalerie nombreuse, moyens que nous invoquons avec toute la persistance de la conviction.

Il est indubitable que cette cavalerie hors-ligne, venant en aide à notre cavalerie réglée, doit être composée, *en partie* d'indigènes; ceux-ci ne doivent pas être constitués en nationaux, on en pressent trop le danger. Mais, dispersés dans les escadrons de la cavalerie irrégulière française, soit par pelotons ayant des chefs dévoués et sûrs, soit autrement, ils ne pourront que rendre les plus signalés services; sans compter l'avantage de pouvoir puiser chez eux leurs propres errements, tout en les perfectionnant, pour arriver enfin, à la faveur de cette nouvelle tactique, à obtenir des succès réels, décisifs, qui seraient impossibles autrement.

Le nouvel essor qu'est susceptible de prendre l'art militaire, à la faveur des troupes irrégulières à cheval,est incalculable et ouvre la plus large porte au progrès; car, rien ne résiste au torrent dont l'impulsion franchit et brise tous les obstacles ; et cet essai sera d'autant plus victorieux, qu'en fait de cavalerie hors-ligne et par suite de ses errements, rien ne peut être prévu ni calculé d'avance. De-là l'impossibilité absolue de s'opposer à ses irruptions, à ses coups de main, à ses attaques soudaines; de-là l'impuissance de déjouer ses grandes courses hors de la sphère de l'armée ; sur les flancs ou le derrière de l'ennemi, et même entre ses interstices. De-là aussi la facilité pour la cavalerie hors-ligne

de pénétrer avec la rapidité de la foudre sur tous les points vulnérables de l'adversaire, de tourner ses positions, de l'inquiéter, de le harceler et de le réduire par la seule lassitude, en le privant de tout repos et le tenant constamment en haleine; et si enfin l'opportunité ou le hasard lui était contraire, que de facilité cette cavalerie éminemment vive et légère n'a-t-elle pas de vous donner le change et de vous échapper par toutes les issues, par toutes les directions, sans que vous puissiez jamais suivre ses traces, bien moins encore songer à la compromettre !

Le genre de guerre qui peut être conduite au moyen de cavalerie irrégulière concurremment avec la cavalerie de bataille et même *sans elle*, est loin encore d'être connu, si même seulement on s'en doute. Il est toutefois déjà pressenti par quelques officiers d'exception ; et s'il était appliqué en grand, on concevrait, mais peut-être trop tard, toute l'incohérence de quelques-uns de nos moyens actuels, surtout en certaines circonstances ; car enfin, la cavalerie irrégulière a pleine latitude *d'aborder l'ennemi* ou *de l'éviter à volonté*. Tandis que celui-ci est tout à fait impuissant à la forcer à combattre et à se dérober entièrement à son action. Cette seule vérité implique tant de combinaisons lucides de la part de la cavalerie hors-ligne, il y a tant à méditer sur ce seul texte, susceptible de tant de développements, qu'on ne concevrait pas de la part des officiers d'influence l'impossibilité qui les empêcherait d'étudier profondément une question qui, tôt ou tard, fera révolution dans la conduite des armées et d'où pourrait dépendre même le sort des empires.

Qui ne voit en effet qu'une formidable cavalerie irrégulière bien menée, présentant d'ailleurs les meilleurs éléments, peut, en maintes conjonctures, surtout sur un vaste

échiquier, frapper de la plus désastreuse paralysie les troupes asservies au joug de la routine ? Qui ne voit que ces troupes, si bien dotées qu'elles soient de tout ce qui les fait habituellement prospérer sur le champ de bataille, peuvent être livrées à toutes les horreurs du désespoir au sein de la plus cruelle famine, par la seule interception des convois et secours de tout genre qu'elles peuvent attendre avec anxiété? Qui ne voit que ces mêmes troupes, invincibles par leur réunion dans une conjoncture ordinaire, si elles sont forcées à se fractionner dans le but de pourvoir à leur subsistance, peuvent alors être écharpées en détail par la cavalerie irrégulière, habile à saisir toutes les occasions de l'assaillir et d'en avoir bon marché? Qui ne voit enfin, que les principaux motifs de sécurité dans des situations habituelles, peuvent devenir au contraire, par la présence plus ou moins éloignée d'un réseau de cavalerie habilement étendu, des causes de revers et de désastres !

La cavalerie, par le choix de ses hommes, la distinction de son commandement, la nature de ses chevaux (1) qui se contentent de peu, et que leur sobriété rend infatigables, ne peut se comparer à aucune autre, ni même à aucune troupe, pour la résistance, la facilité de son entretien ; et ces motifs

(1) L'un des plus grands avantages de l'espèce de chevaux propres à la cavalerie irrégulière, c'est qu'ils se rencontrent partout avec assez d'abondance, pour ne jamais faire craindre que les cavaliers restent démontés. Quant à la cavalerie hors ligne d'Afrique, il va sans dire qu'elle sera toujours montée par des chevaux indigènes. Et qu'on ne vienne pas alléguer la difficulté de les trouver et de les nourrir : comment font les Arabes ?

tout puissants accorderont toujours à ces sortes de cavaleries la prééminence quant à la vitesse, la soudaineté de leurs mouvements, leur exceptionnelle activité. Et comme on sait que le grand art de la guerre réside aujourd'hui surtout principalement dans les jambes, il est de toute évidence que c'est là l'un des véhicules de succès le plus certain et le plus supérieur. Je défie que l'on puisse controverser cette vérité d'un manière tant soit peu plausible; et dès lors il faut bien reconnaître que tout notre système repose sur les fondements les plus solides et les plus en harmonie avec ce qui doit indispensablement se passer à la guerre dans les grandes actions, comme dans celles moins importantes, mais qui se lient étroitement aux premières, qui peuvent se présenter.

Si le génie de la France adoptait enfin, pour ses armées, cette incomparable innovation, quelles sont les puissances de la terre qui oseraient jamais s'attaquer à la traditionnelle vaillance de ses défenseurs? Et si, privées du secours de ces importants auxiliaires, les armées françaises ont su vaincre pendant plus d'un quart de siècle toute l'Europe coalisée, réduites aux seules ressources du passé, combien ne prendraient-elles encore avantage de ce surcroit de moyens, que l'intelligence nationale saurait porter à son plus haut apogée?

L'unité d'action et de commandement fait généralement, partout où elle règne, sentir la suprématie de son empire; mais c'est surtout en France que cette unité s'annonce par les plus héroïques faits d'armes. Nos fastes guerriers l'ont d'ailleurs démontré; et si, sur la fin d'une immense carrière de gloire, la lassitude et la multitude innombrable d'ennemis que nous avions sur les bras, a fait, en définitive, incliner la balance des combats d'un autre côté, ne le doit-on

pas, en grande partie, à cette absence d'unité, dont le prestige s'est d'abord évanoui en Espagne, et plus tard, par l'exemple immoral de certaines défections qui ont plus porté coup à nos armes que le feu de l'ennemi ?

Mais fort heureusement nous n'en sommes plus là. Il y a aujourd'hui unanimité en France pour conjurer les orages venant de l'extérieur; car un seul violateur de cet état de choses serait tellement frappé de l'universelle réprobation, qu'un tel exemple, s'il venait jamais à être donné, serait à l'instant même inexorablement stigmatisé *par tous les partis*.

L'unité d'action se révèlerait de nouveau, avec d'autant plus d'énergie, dans la première guerre qui viendrait à surgir, si on avait recours aux auxiliaires que nous invoquons, que cette cavalerie, dans le cours des opérations, serait plus fidèle à répondre aux intentions du généralissime, et ferait pleinement ressortir l'immense lacune que nous avons si malheureusement laissé subsister dans nos guerres précédentes en nous privant d'un appui qu'on ne saurait remplacer. Ceci ne saurait être une vaine illusion : il ne s'agit que de raisonner et de savoir se rendre compte de ce qui a été fait, de ce que l'on a omis, de ce qui se passe et enfin, de ce que l'on pourrait faire. On se tromperait d'ailleurs gravement, si on inférait, de ce que la nécessité, devant prescrire, par fois, des détachements lointains, conséquemment livrés à eux-mêmes, ces détachements ne dussent participer a cette unité sans laquelle on ne peut rien entreprendre de grand; c'est, au contraire, sous l'influence de cette unité vivifiante, que ces troupes lancées opportunément dans telle ou telle direction essentielle, accompliront les prodiges, que l'intérêt de l'ensemble des opérations leur prescrira d'opérer.

C'est donc à l'unité du commandement, conséquemment aussi à celle d'exécution que nous ne devons cesser de sacrifier ; car l'unité est, sans contredit, le premier mobile de tout ce qui se fait de bien à la guerre, et à laquelle les troupes, quelles qu'elles soient, doivent être impérieusement astreintes.

Mais il faut distinguer quant à la cavalerie irrégulière ou hors ligne, de quelle manière l'obéissance et l'exécution des ordres doivent s'effectuer : on sent que, pour ces troupes, la surveillance et l'accomplissement des ordres donnés en grand, ne sauraient être trop immédiats ; s'il en était ainsi, vous ôteriez à ces troupes leur principale vertu, celle *de savoir prendre l'initiative à propos ; et en saisissant le moment le plus favorable d'agir ;* car c'est là l'une des premières causes de succès ; et ce n'est certes pas quand celui dont on dépend immédiatement est éloigné ; qu'il peut d'ailleurs y avoir des difficultés à la provocation ou à la transmission des ordres et quand le temps fuit ; que cette initiative subtile et hardie peut être couronnée d'un plein succès.

Que d'exemples de revers, occasionnés par la non appréciation de cette vérité importante !

Il faut donc que les chefs de la cavalerie irrégulière, bien qu'assujettis dans le fond aux instructions générales fournies par qui de droit, aient toute la latitude d'agir dans la sphère de leur activité, selon leurs propres inspirations, en profitant habilement des conjonctures, seul moyen de prendre les choses sur le fait, et de les faire servir à l'avantage de nos armes.

Si la cavalerie irrégulière, considérée comme auxiliaire de nos armées dans la conduite d'une guerre européenne, a le rôle le plus brillant à remplir, en favorisant d'une manière plus ou moins immédiate, les mouvements combinés

de nos colonnes ; si, en dehors même de leur sphère d'activité, cette cavalerie est souvent appelée à réaliser au loin ces coups de main audacieux, dont le secret, le silence, la vitesse, le coup d'œil et la bravoure clairvoyante sont l'âme ; si, dans des circonstances désespérées, cette cavalerie intrépidement conduite, peut, parfois, atténuer les revers, et même empêcher la fortune d'abandonner nos drapeaux ; si, enfin, la victoire complète doit être due à son infatigable activité ; et au soin que l'on aura pris de la lancer sur les directions les plus convenables, etc., etc. Son génie particulier n'éclatera pas moins au sein de l'Algérie, où elle proclamera encore mieux, s'il est possible, son empire et ses miracles.

Dans une guerre européenne, elle seconde merveilleusement les armées, dont elle devient le plus redoutable auxiliaire. Mais en Afrique, sa tâche s'agrandit d'autant plus que cette cavalerie devient là le principal agent de succès, et, à proprement parler, *la reine des armes.* Et cette primauté lui est d'autant mieux acquise, que ce n'est véritablement que par son concours que l'on arrivera enfin à aborder la cavalerie arabe, non-seulement pour lui faire lâcher pied par une fuite précipitée sur toutes les directions, ce qui, en définitive, ne mène à rien, puisque cette cavalerie revient plus tard sur vous en saisissant de meilleures chances; mais en la poursuivant à outrance, après l'avoir forcée à plier partout où elle songe à s'échapper, en ne s'arrêtant que lorsqu'elle s'arrête elle-même pour combattre ou crier merci. Voilà l'unique moyen de parvenir enfin à quelque chose de sérieux et de profitable ; mais nous ne saurions trop le dire, ce n'est qu'avec de la cavalerie essentiellement légère et mobile, que vous y arriverez. Et l'on conviendra que, dans une guerre de partis, conduite avec

cette vigueur, il serait parfaitement inutile d'y employer des masses d'infanterie, de l'artillerie, si ce n'est des pièces fort légères, etc., armes fort utiles sans doute, même dans ces parages, mais qu'il faut laisser à leur véritable destination, c'est-à-dire à garder et défendre certaines positions, les places fortes, camps retranchés, blokhaus, etc., etc., et se bien garder surtout de les livrer à des travaux et fatigues, aussi fréquentes qu'inutiles qui, ne cessant de provoquer des maladies et des déceptions de tout genre, ne vous laissent en définitive, que la conviction de ne pouvoir rien tenter de décisif et de complétement satisfaisant. Mais c'est surtout par des mouvements militairement combinés selon la nature des choses, que vous parviendrez à être fort dans ces contrées, et à vous faire redouter d'un ennemi qui n'a ni votre facilité de conception, ni votre intelligence, ni le pouvoir, quoique fin et rusé, de balancer vos efforts, s'ils sont ce qu'ils doivent être, imprimés par le génie.

Cette nouvelle tactique que nous désirerions voir appliquer en Afrique, loin de nuire à nos errements habituels, leur imprimera au contraire un nouveau prestige, une nouvelle consistance, et les fortifiera de toute la puissance incontestablement due aux combinaisons de la cavalerie irrégulière ou autre.

Ces nouvelles troupes, tout en parvenant à saisir enfin le vrai défaut de la cuirasse, auront évidemment encore un avantage non moins appréciable, celui de permettre la réduction de l'infanterie, de l'artillerie, etc., dans ces parages, ce qui compenserait probablement une grande partie et peut être la totalité des frais qu'occasionnerait le nouveau système que nous proposons. Et si, au surplus, le seul avantage de l'armée et de nos opérations en Afrique, devait

en résulter, ne serait-ce donc point assez pour décider le pouvoir à l'adopter?

Il est évident que d'une manière ou d'une autre nous aurons toujours en Algérie des points d'occupation plus ou moins distants les uns des autres à faire respecter, et que les intervalles de ces points d'occupation présenteront toujours des interstices tels, que, pour les seules communications urgentes, les troupes auront constamment des fatigues à subir, des convois à escorter, etc., etc. Or, si vous ne cessez de vous astreindre aux errements actuels, quel grand avantage pourrez-vous jamais vous promettre d'une dispersion de moyens qui vous induiront constamment à de nouveaux travaux? et, en supposant que l'ennemi venant à se raviser après avoir subi un échec quelconque, lançât à l'improviste, en temps utile, de forts détachements de cavalerie sur les points vulnérables de votre occupation, en traversant vos nombreux interstices, pour se livrer à quelque coups de main imprévus, ce qui, assurément, peut et doit arriver tôt ou tard; je le demande, est-ce là une position favorable à la colonisation? aurez-vous, de cette manière, jamais un seul instant de sécurité et de repos; et pourrez-vous donner suite à vos projets de perfectionnement ou autres? Tandis qu'avec les auxiliaires dont il s'agit, vos intervalles seront d'autant mieux assurés, que les premières tentatives des Arabes ne pourraient manquer de leur être décidément fatales; ce qui, anéantissant leur moral, leur ôterait toute intention de renouveler des courses cavalières, qu'il saurait devoir être déjouées, non-seulement entre nos propres lignes et leurs derrières, mais même au loin et en avant de ces mêmes lignes, dans toutes les directions qui nous présenteraient des avantages quelconques.

A l'abri de cette vigilante cavalerie, la colonisation ne

pourrait jamais être troublée, en ce que, la cavalerie arabe, traquée, manœuvrée et atteinte sur tous les points, finirait par renoncer à toute tentative et ne pourrait que se livrer au découragement. Il faut donc, en Afrique, même en temps ordinaires, de la cavalerie hors ligne, ne fût-ce que pour lier entre eux tous les points de notre occupation; car, même en temps ordinaires, il pourrait se faire que le pays ne fût jamais parfaitement libre de toute entreprise de la part des bédouins, dont la rapacité et les mœurs nomades les maintiennent, pour ainsi dire, toujours en armes.

En temps de guerre, nulle troupe, autre que la cavalerie irrégulière, n'atteindra mieux le but qu'on doit se proposer; et elle devra infailliblement ses succès à l'infatigabilité de ses chevaux, à sa surprenante mobilité, à sa prestesse non moins qu'à sa composition, à la distinction de son commandement; enfin à l'intelligence de ses cavaliers et à la nature toute exceptionnelle de ses errements.

L'adoption d'un système de cavalerie hors ligne venant à l'appui de notre cavalerie régulière et par suite de nos armées, aura sans doute ses partisans et ses détracteurs. Mais que ceux-ci veuillent bien nous dire les motifs de leur improbation et qu'ils cherchent du moins à nous convaincre à cet égard; car, ce n'est pas tout que d'improuver une mesure qui, aux yeux de bon nombre d'officiers d'expérience, porterait les plus glorieux fruits. Il faut encore prouver ce qu'on avance, par des raisonnements, sinon irrésistibles, du moins assez concluants pour être pris en certaine considération. Mais ce n'est pas à huis clos, que de telles questions s'agitent et doivent être traitées; et si leur importance s'est dévoilée par la publicité, c'est aussi par de la publicité qu'il faut chercher à la combattre. Or, nous n'avons encore rien vu paraître contre l'innovation que nous

préconisons; et, s'il en est ainsi, il faut croire qu'il y a quelque chose d'utile dans les observations que présentent nos aperçus; mais alors, qu'attend-on pour appliquer ce qu'ils peuvent renfermer de bon et de susceptibles d'arriver à quelque chose de profitable à nos armées et à la France?

L'importance d'une cavalerie irrégulière est si bien senie aujourd'hui par les officiers d'expérience; elle appelle si victorieusement les succès; elle remplit si énergiquement la lacune que présente numériquement notre cavalerie telle qu'elle est constituée, qu'il serait difficile d'opposer à sa création des raisonnements non seulement un peu plausibles, mais même renfermant le moindre vestige du tact militaire. L'économie, qui d'ailleurs en résulterait, pour le gouvernement lui-même en temps de paix, bien qu'ayant constamment, à l'heure du péril, le plus formidable et plus élastique développement de forces cavalières, ne saurait aussi échapper aux yeux les moins exercés, et si l'on considère la multitude de troupes à cheval, que les puissances peuvent en un clin-d'œil mettre en campagne; certes, c'est bien là un motif,ou jamais,de donner à notre système militaire,toute l'extension que revendique la puissance irrévocable des cavaleries étrangères. C'est là le but qu'il faut atteindre à tout prix; et le moyen est si simple, qu'il faudrait renoncer à accomplir nos glorieux destins, si on ne l'embrassait avec la plus vive ardeur.

Quoi de plus simple en effet, que d'établir à l'avance, dans tous les départements, des listes judicieusement combinées, de tous les officiers et soldats susceptibles d'entrer avantageusement en lice, au moment d'une guerre, et de se réunir spontanément, au premier appel? Quoi de plus facile que de diviser ces listes en anciens officiers et soldats, pour les répartir au moment convenable, de la manière la plus mili-

taire? Quoi de plus opportum encore, que de désigner, même avec leur assentiment, ceux des hommes qui n'ont jamais servi, qu'un noble élan inspirerait et dont la désignation, comporterait de ce moment depuis l'instant où ils figureraient sur les états, l'exemption fort juste de tout autre service? Quels frais d'ailleurs, cette disposition occasionnerait-elle au trésor?

Ne pourrait-on pas aussi établir que, même en temps de guerre, les anciens militaires, à part les officiers qui feraient partie de ces troupes, seraient seuls montés au compte du gouvernement; tandis que les volontaires choisis parmi les plus aisés, seraient équipés et montés à leurs frais?

Il va sans dire qu'en temps de guerre tous seraient soldés par l'Etat, soit que les prises faites sur l'ennemi y contribuassent, soit autrement.

N'est-il pas évident, qu'à la faveur de cette mesure provisionnelle, le gouvernement s'assure pour la guerre, et sans léser le moins du monde les ressources de l'Etat, le plus formidable déploiement de forces cavalières? Et n'est-il pas vrai encore que ces troupes prêtes à obéir au premier appel feront indubitablement naître avec la confiance, l'espoir le mieux fondé de succès infaillibles?

Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir mieux vu que beaucoup d'autres; mais il est des choses tellement sensibles et si palpitantes de raison et de vérité, qu'il est impossible de se dissimuler tout l'éclat qui jaillirait sur nos armes, de données qu'un peu d'expérience nous a suggérées et dont la réalisation ferait resplendir le drapeau, d'une auréole aussi assurée que nouvelle.

Il y aurait, sans doute, beaucoup à émettre encore sur une question aussi vitale; mais nous croyons en avoir dit assez pourtant pour appeler la plus sérieuse attention sur un

sujet, qui, dans tous les cas, ne saurait, sans prévarication, être négligé. Et si la diction est loin de recommander ces lignes ; si le talent ne les a pas dictées ; si enfin, elles ne sont pas coordonnées par le génie, ni entourées de ce vernis attrayant, qui attache, subjugue et convainct ; du moins, peuvent-elles avoir de l'utilité quand au fond, et faire naître d'autres idées plus substantielles, qui pourront, celles-là, porter les plus heureux fruits. S'il en était ainsi, nous nous applaudirions de les avoir tracées. Elles ne seront donc pas tout-à-fait perdues si elles contribuent, ne fussent que de loin, à provoquer de bonnes dispositions et à assurer la gloire et la fortune de la France (1).

CH. DE TOURREAU,
Capitaine de cavalerie en retraite ;
Chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Sarrians (Vaucluse), le 1er mars 1842.

(1) Si, par l'entremise de M. le directeur de ce journal, je venais à apprendre que ces aperçus ont obtenu quelque faveur, je me ferais un devoir de les réunir en corps d'ouvrage, en élaguant ce qui me paraîtrait superflu et en ajoutant ce qui me semblerait utile en représentant des idées nouvelles.

ANNONCES.

AUX PÈRES DE FAMILLE ET AUX CHEFS D'INSTITUTION.

QUESTIONS IMPORTANTES

Concernant les jeunes gens que l'on destine à l'École Polytechnique.

Brochure in-8°, par A. BOBIN, *chargé de l'Ecole Polytechnique au bureau des Écoles militaires*, au ministère de la guerre.

Paris, 1842, chez BACHELIER, imprimeur-libraire.

Nous ne pouvons mieux faire connaître cette brochure qu'en rapportant la table des matières qu'elle contient :

1. But et importance de l'Ecole Polytechnique;
2. Tableau des connaissances exigées ;
3. Observations faites par la *Gazette de l'Instruction publique*, relativement au baccalauréat ès-lettres ;
4. Réponses aux observations de la *Gazette* ;
5. Mode de concours ;
6. Bourses ;
7. Questions particulières aux candidats militaires ;
8. Etat civil des candidats;
9. Questions relatives aux Français domiciliés à l'étranger, et aux étrangers domiciliés en France ;
10. Descendans d'expatriés pour cause de religion;
11. Validité des actes de l'état civil;
12. Paiement de la pension par les parents à l'étranger;
13. Questions concernant les élèves reçus à l'Ecole;
14. Supputation des services des anciens élèves donnant droit à la retraite ;
15. Marche à suivre pour obtenir des renseignements.

POIDS, CHARGES ET DIMENSIONS PRINCIPALES

	DIAMÈTRE DE L'AME.	LONGUEUR DE L'AME (chambre non comprise).	POIDS DE L'OBUSIER.	CHARGES de l'obusier: pour le tir à obus.	CHARGES de l'obusier: pour le tir à balles.	DIAMÈTRE DE L'OBUS.
ANGLETERRE.	pouces.		livres.	livres.	livres.	pouces.
Obusier de 10 pouces (siége et place).	9,3840	2,990	2684,7			9,1494
Obusier de 8 pouces (siége et place).	7,5072	3,087	1334		(1) 3,242	7,2726
Obusier de 5 po. 1/2 (campagne).	5,1612	3,588 3,388	1037,5 416,8	1 0,926	(2) 1,853 0,926	4,9266
Obusier de 4 po. 2/5 (campagne).	4,1289	3,457	323,3	0,50	0,463	3,9413
AUTRICHE.				onces.		
Obusier de 10 livres (stein) (siége et place).	6,2277	3,626	853,4	30 24 18 12	2,145	6,0216
				livres.		
Obusier de 7 livres (stein) (campagne).	5,5086	4,094	561,7	1,430 1,144 0,858 0,572	1,430	5,3464

(1) La charge de l'obusier pour la cartouche sphérique ou l'obus rempli de balles est de 2 livres 779.

(2) Pour la cartouche sphérique, la charge de l'obusier est la même.

DES OBUSIERS D'ANGLETERRE ET D'AUTRICHE.

POIDS DE L'OBUS VIDE.	ÉPAISSEUR DE L'OBUS en pouces.	CHARGES DE L'OBUS.	POIDS DES BOITES à balles.	NOMBRE DE BALLES contenues dans les boites.	OBUSIERS EN FER.		
					Diamètre de l'âme.	Longueur de l'âme.	Poids de l'obusier.
livres.	pouces.	livres.	livres.				livres.
86,155	1,477	2,142					
36,592	1,126	1,737 (3)	35,676	90			
14,127	0,771	0,579 (4)	11,58	55			
7,411	0,612	0,289	7,527	55	5,1612	5,00	1245
					(pour siége.)		
20,592	0,564 à la lumière. 1,223 au culot.	0,786	21,736	57			
14,014	0,501 à la lumière. 1,084 au culot.	0,715	14,30	57			

(3) La charge de la cartouche sphérique est de 13,896 onces.
(4) La charge de la cartouche sphérique est de 5,588 onces.

POIDS, CHARGES ET DIMENSIONS PRINCIPALES

	DIAMÈTRE DE L'AME.	LONGUEUR DE L'AME (chambre non comprise).	POIDS DE L'OBUSIER.	CHARGES de l'obusier		DIAMÈTRE DE L'OBUS.
				pour le tir à obus.	pour le tir à balles.	
PRUSSE.	pouces.		livres.	livres.	livres.	pouces.
Obusier de 25 livres (stein) (siége et place).	8,3574					8,1932
Obusier de 10 livres (stein) (campagne).	6,2801	4,3484	1151,3	1,910 1,433 0,955	1,910	6,1449
Obusier de 7 livres (stein) (campagne).	5,4492	4,474	672,6	1,433 0,716 0,477	1,433	5,3140
RUSSIE.						
Obusier de 40 livres (siége et place).	7,2144	8,312	2940,9	5,013	6,684	7,0267
Obusier de 20 livres (campagne).	5,7261	8,25	1399,4	3,342	3,342	5,5619
Obusier de 10 livres (camp. artil. à chev.).	4,5446	8,750	722,7	1,671	1,671	4,3804
Obusier de 10 livres (camp. artil. à pied).	4,5446	7,75	655,8			4,3804
Obusier de 3 livres.	3,0423	8,75	221,4	0,626	0,825	2,9156

DES OBUSIERS DE PRUSSE ET DE RUSSIE.

POIDS DE L'OBUS VIDE.	ÉPAISSEUR DE L'OBUS en pouces.	CHARGE DE L'OBUS.	POIDS DES BOITES à balles.	NOMBRE DE BALLES contenues dans les boîtes.	OBUSIERS EN FER.		
					Diamètre de l'âme.	Longueur de l'âme.	Poids de l'obusier.
livres.	pouces.	livres.	livres.				
57,330	1,401	2,388 à 2,866					
26,276	1,062	0,955	28,485	56			
13,138	0,773	0,716	16,84	70			
32,932	1,052 à la lumière. 1,689 au culot.	1,879	46 788	94	7,2144	8,25	3225
					(siége et place.)		
16,797	0,891 à la lumière. 1,313 au culot.	0,835	22,889 28,253	48 94	5,7261	8,25	1554
					(siége et place.)		
8,198	0,656 à la lumière.	. . . .	11,418 14,673	48 132			
		0,574					
8,198	1,079 au culot.	. . . .	13,759 16,483	60 151			
. .	0,422 à la lumière. 0,656 au culot.	. . . .	4,699	38			

Pour établir une discussion qui ne laissât rien à désirer, sur la bonté comparative de nos obusiers et de ceux des principales puissances étrangères, et sur le degré d'efficacité des uns et des autres dans les circonstances les plus fréquentes et les plus importantes de la guerre, il faudrait avoir sur les derniers des renseignements plus étendus, plus précis et plus récents que ceux qui nous sont donnés par les tables du général Hoyer, établies en 1827. En effet, outre que depuis cette époque les étrangers ont pu, à notre exemple, modifier le système de leurs obusiers et envisager autrement les principes et les conditions qui en réglaient le tir, les tables n'entrent pas dans des détails suffisants sur la portée, la justesse et la force expérimentales de ce dernier, sur les effets qui résultent de l'explosion des obus, sur le degré de simplicité, d'uniformité et de mobilité des affûts et des caissons, sur le chargement de ceux-ci et les ressources qu'il présente, sur la répartition des obusiers dans les équipages, soit qu'ils agissent ensemble et isolés des canons, soit qu'ils forment batterie avec ces derniers ; ce qui modifie l'importance de leur mobilité absolue, etc. De pareils documents cependant seraient nécessaires pour établir une discussion approfondie et entièrement concluante, et les résultats auxquels elle conduirait pourraient être de nature à fixer certains points de la tactique de l'artillerie assez vagues et irrésolus, par cela seul qu'ils établiraient mieux la valeur absolue et relative de cette arme dans chaque puissance. L'artillerie, par la mobilité, la simplicité, le degré de perfection où elle est arrivée chez nous, et l'exemple du parti que Napoléon en a tiré, est destinée à être désormais l'âme des batailles, et les obusiers, ainsi que nous l'avons vu, sont appelés à jouer dans les différentes circonstances de la guerre un rôle qui est loin de le céder en importance à celui des

canons. Il est donc essentiel de bien connaître les ressources qu'ils présentent, non-seulement d'une manière absolue, ou relativement aux canons, mais encore relativement aux obusiers des autres puissances, parce qu'il est des circonstances fréquentes, comme celles de l'attaque et de la défense des retranchements, du passage et de la défense des défilés et des rivières, etc., où ils doivent entrer en lutte avec ces derniers.

Quoi qu'il en soit des renseignements qui nous manquent, nous tâcherons de profiter le mieux possible de ceux que nous avons, dans la comparaison que nous allons établir de nos obusiers avec ceux des principales puissances de l'Europe, d'abord sous le rapport de la portée, de la justesse et de l'efficacité du tir, et ensuite sous celui de la mobilité et des ressources qu'offrent les systèmes des obusiers attelés sur le champ de bataille. Nous puiserons dans cette comparaison quelques enseignements utiles, dont les uns viendront à l'appui des remarques que nous avons déjà faites sur le mode de tir de nos obusiers, susceptible de critique en plusieurs points, et dont d'autres montreront sous certains rapports l'infériorité de nos ressources vis-à-vis de celles des étrangers.

OBUSIERS ANGLAIS.

Obusiers de campagne. — Les Anglais ont trois espèces d'obusiers de campagne : l'obusier de 5 pouces et demi (pesant); celui de 5 pouces et demi (léger); et celui de 4 pouces deux cinquièmes, qui est à proprement parler un obusier de montagne.

L'obusier de 5 pouces et demi (pesant), du poids de 1037 livres 5, et du calibre d'environ $0^m,140$, a 3,588 calibres de longueur d'âme. On le tire avec des obus ordinaires, avec des shrapnels ou obus remplis de balles, et avec des boîtes à balles. Les obus, ayant comme les nôtres leurs surfaces concentriques, ont un diamètre d'à peu près $0^m,1335$ seulement, et pèsent vides 14 livres 127 : leur épaisseur est de $0^m,021$. Les shrapnels pèsent 18 livres 238, et les boîtes à mitraille 11 livres 58. Ces dernières contiennent 55 balles. L'obusier n'a que deux charges, l'une de 1 livre 853, pour le tir à shrapnels et à mitraille; l'autre de 1 livre, pour le tir à obus ordinaire. La charge de l'obus, déterminée par la condition d'être assez forte pour le faire éclater, est de 0 livre 579 : celle du shrapnel est de 5,588 onces. L'obusier avec son affût et son avant-train chargé pèse 3498 livres 9, c'est-à-dire presque autant que l'obusier de $0^m,151$ français, avec son affût et son avant-train également chargé. Le coffre de l'avant-train de l'obusier anglais contient 20 coups, dont 16 à obus et 4 à mitraille.

L'obusier de 5 pouces et demi (léger), du poids de 416 livres 8 et du même calibre que le précédent, n'a qu'une longueur d'âme de 3,358 calibres. On le tire avec les mêmes pro-

jectiles que le premier, et en employant pour tous une seule charge, qui est de 0 livre 926.

Enfin l'obusier de 4 pouces deux cinquièmes, qui est un véritable obusier de montagne, pèse 323 livres 3; a un calibre d'environ 0^m,112, et une longueur d'âme de 3,457 calibres. Il tire à obus avec la charge de 0 livre 50, et à mitraille avec celle de 0 livre 463. L'obus du calibre de 0^m,107 pèse vide 7 livres 411; son épaisseur est de 0^m,0165, et sa charge de 0 livre 289. La boîte à balles pèse 7 livres 527.

Il résulte des dimensions des obusiers anglais de 5 pouces et demi, de celles de leurs projectiles, et du poids des charges employées, que sous le rapport de la portée, de la justesse et de la vigueur du tir, ces obusiers ne peuvent soutenir la comparaison avec nos obusiers de campagne.

L'obusier de 5 pouces et demi (pesant), destiné à tirer le plus loin, et avec le plus de force, est loin d'offrir à un aussi haut degré que les obusiers français le moyen d'agir efficacement contre les masses de troupes, toutes les fois que les irrégularités du terrain n'exigent pas l'emploi d'un tir mou et plongeant. En effet, dans une pièce aussi courte, avec un obus du poids de 14 livres 70, ayant un vent de 0^m,0065, et tiré à la charge de 1 livre de poudre, le tir de plein fouet aux distances un peu éloignées ne doit pas avoir une grande justesse; le projectile produit, en agissant comme projectile plein, un effet bien inférieur à celui de notre obus de 0^m,149, et son explosion, eu égard à son poids, est à peine aussi efficace que celle de ce dernier. Les obus anglais ne contenant que 0 livre 579 de poudre, c'est-à-dire la quantité nécessaire pour éclater, et étant lancés d'ailleurs avec une petite vitesse, doivent avoir peu d'effet pour la destruction des ouvrages et du matériel de l'ennemi, tandis qu'il en est tout autrement des nôtres et surtout des obus de

0m,1635. Le poids des boîtes à balles n'étant que de 11 livres 58, et la charge employée avec elles dans l'obusier de 5 pouces et demi (pesant), étant de 1 livre 853, le tir à mitraille de ce dernier devrait, toutes choses égales d'ailleurs, avoir plus de portée et de force que celui de notre obusier de 0m,151; mais il est permis d'en douter si l'on considère d'une part le peu de longueur de la pièce anglaise, et de l'autre le peu de masse des 55 balles contenues dans les boîtes. Dans tous les cas, il est présumable que le grand écartement de ces balles et la faible vitesse qu'elles conservent rendent le tir à mitraille peu dangereux au delà de 600m, et qu'à cette même distance, comme aux distances plus rapprochées, celui de nos obusiers de 0m,151 est plus efficace, à cause du plus grand nombre et de la plus grande masse des balles projetées.

La supériorité du tir à mitraille de nos obusiers de 0m,1655 sur les obusiers anglais est naturellement encore plus marquée que celle des obusiers de 0m,151. Quant au tir des shrapnels, qui ne sont pas destinés à agir comme projectiles pleins, mais qui nous semblent avoir pour but soit de porter la mitraille aux grandes distances où les boîtes ordinaires ne sauraient atteindre, soit de réunir mieux et avec plus d'efficacité que ces dernières les balles vers un point à battre qui se trouve couvert, ses qualités sont contestables, principalement en ce qu'il exige pour produire de bons effets que l'explosion des projectiles ait lieu à une distance du but, dont la précision ne peut guère s'obtenir dans la pratique. Pour que le tir des shrapnels fût réellement supérieur au tir à mitraille ordinaire, et applicable en toutes circonstances, il faudrait qu'on pût régler à volonté la durée de la fusée de manière à faire éclater le projectile à une distance voulue, et que les balles, après l'explosion, fussent

toutes dirigées avec une vitesse convenable vers le point à battre. La première de ces conditions nous semble difficile à remplir, et ne peut être évidemment satisfaite qu'aux dépens de la simplicité des approvisionnements ou en compliquant le système des fusées. Quant à la seconde, on ne pourra jamais s'opposer à ce que les gaz provenant de l'inflammation de la charge des shrapnels exercent leur pression dans tous les sens, et détruisent en partie la vitesse acquise d'un certain nombre de balles en changeant leur direction. Au reste, il est impossible de bien apprécier à priori cette influence de l'explosion du shrapnel sur la force et la direction des balles qu'il renferme, et l'expérience seule peut donner à cet égard des indications certaines.

Aux distances éloignées, à 1.000 mètres, par exemple, l'inclinaison que le poids des shrapnels force à donner au tir, et le peu de vitesse qu'ils conservent au but, doivent rendre peu efficace l'effet d'un grand nombre de balles qui, lors même que l'explosion se fait à point, sont poussées par les gaz de la poudre, soit à droite, soit à gauche, soit en haut, soit en bas, soit en arrière et non pas en avant.

Aux distances plus rapprochées, ces inconvénients diminuent, parce que les shrapnels, et par suite les balles qu'ils contiennent, conservent plus de vitesse, sont moins dirigés en terre, et qu'un grand nombre de ces dernières doivent, à cause de ce double motif, arriver au but. Quoi qu'il en soit, nous croyons que, dans un terrain découvert, le tir des boîtes à mitraille ordinaires doit être supérieur à celui des shrapnels, aux distances qui ne dépassent pas 600 mètres. La circonstance la plus favorable à l'emploi de ces derniers nous semble être celle où l'ennemi se trouve disséminé dans une même direction que l'on peut donner au tir, derrière des accidents de terrain ou des obstacles qui le cou-

vrent, et qui arrêteraient les balles des boîtes cylindriques. Ainsi par exemple, pour battre d'enfilade à 500 ou 600 mètres une branche de retranchement d'une certaine étendue, les shrapnels, tirés avec la charge de 1 livre 853, pourraient, en éclatant un peu avant d'arriver au-dessus de la crête couvrante, produire de bons effets, tandis que les boîtes à mitraille ordinaires en produiraient de fort médiocres. Quoi qu'il en soit du mérite des shrapnels, des expériences faites en France ont fait reconnaître dans leur emploi des inconvénients et des difficultés qui n'ont pas permis de les adopter jusqu'à ce jour.

Aux distances de 400 à 500 mètres, et en deçà, dans un terrain accidenté et présentant à l'ennemi des masses couvrantes derrière lesquelles il peut s'abriter, il est possible que les obusiers anglais, et principalement ceux de 5 pouces et demi (légers), offrent dans certaines circonstances, par l'emploi du tir à obus et à shrapnel, les moyens d'agir plus efficacement que les nôtres avec nos approvisionnements actuels. Il nous semble cependant que la charge de 0 livre 926, du tir à obus de l'obusier de 5 pouces et demi (léger), qui correspond à peu près à la petite charge de notre obusier de $0^{m},151$, est trop forte pour fouiller convenablement un terrain accidenté aux distances de 400 à 500 mètres, et pour permettre de faire éclater, sans dépasser ces distances, les obus à l'endroit même de leur chute. S'il en est autrement, cela ne peut tenir qu'au vent extrême des obus et au peu de longueur de l'obusier, qui sont l'un et l'autre deux causes influant très-défavorablement sur la justesse du tir. Quoi qu'il en soit, en admettant la supériorité des effets des obusiers anglais dans certaines circonstances, nous reconnaîtrons que cette supériorité tient, non pas à leurs dimensions plus convenables, car ils sont au

contraire sous ce rapport infiniment inférieurs aux nôtres, mais uniquement à leur mode d'approvisionnement, qui leur permet de fournir un tir plus plongeant. En adoptant pour nos obusiers de campagne des petites charges plus faibles que les charges actuelles, ainsi que nous en avons reconnu plus haut la nécessité, et en mettant dans les approvisionnements trois charges différentes pour chacun d'eux, nous croyons pouvoir affirmer en toute sûreté de conscience, que dans toutes les circonstances possibles de la guerre de campagne, le tir des obusiers français aura une supériorité marquée sur celui des obusiers anglais.

Quant à la mobilité, à la simplicité, à la convenance du système des pièces sur leurs affûts, avec leurs avant-trains chargés, qui doivent aussi être prises en considération, nous avons encore un grand avantage sur les Anglais. Quoi de plus simple, quoi de plus convenable, en effet, que d'avoir des obusiers de même poids que les canons avec lesquels ils forment batterie, et pour ces obusiers, les mêmes affûts, les mêmes avant-trains, les mêmes caissons, les mêmes attirails que pour les canons? La mobilité convenable de ces derniers étant dûment établie, celle des autres l'est naturellement aussi. Chez les Anglais, au contraire, quelle différence! Ils ont quatre espèces de canons de campagne, de poids différents de ceux de leurs obusiers. Il faut à ceux-ci des affûts particuliers. Et quel embarras, quelle complication, à cause de la nécessité des rechanges, cette quantité de pièces, de voitures et d'attirails différents ne doit-elle pas entraîner dans les équipages? L'affût et l'avant-train chargé de l'obusier de 5 pouces et demi anglais pèsent ensemble 2,461 livres 4, c'est-à-dire environ 90 livres de plus que l'affût avec l'avant-train chargé de notre obusier de 0^{m},151. Il suit de là, que ce dernier, pourvu en guerre,

ne pèse guère plus que l'obusier anglais de 5 pouces et demi (pesant) et a sensiblement la même mobilité. En outre, le coffre de son avant-train contient 22 coups, tandis que celui de l'obusier anglais n'en renferme que 20, dont 16 à obus et 4 à mitraille.

L'obusier anglais de 4 pouces deux cinquièmes, qui est un véritable obusier de montagne, nous semble d'abord trop lourd pour remplir convenablement son objet. Il pèse en effet environ 60 kilogrammes de plus que notre obusier de 12, et cette différence est énorme lorsqu'il s'agit d'atteindre à travers des chemins escarpés, la cime des montagnes. En outre, la différence sensible de son calibre avec celui de l'obusier français, le peu de longueur de son âme, qui est à peine moitié de celle de ce dernier, le poids plus faible de son obus et de sa charge, le vent énorme du projectile, doivent rendre son tir à obus infiniment inférieur à celui de l'obusier français sous le rapport de la portée, de la justesse et de l'efficacité.

Quant au tir à mitraille, le nombre de balles que notre obusiers projette nous semble petit, et quoique leur masse contribue à en conserver au loin la vitesse et la force, nous aimerions mieux en voir un plus grand nombre dans des boîtes à balles de même poids. Quoi qu'il en soit, nous n'hésiterons pas à conclure que notre obusier de montagne est supérieur à l'obusier de 4 pouces deux cinquièmes anglais, sous le rapport du tir à mitraille, par ce fait seul qu'il nous est loisible, dans le cas où il y aurait avantage à le faire, d'adopter le calibre des balles anglaises, et qu'alors, en conservant à nos boîtes leur poids actuel, elles contiendraient beaucoup plus de balles que celles des Anglais.

Obusiers de siége. — Les Anglais ont deux espèces d'obusiers de siége et de place, l'obusier de 10 pouces et celui de

8 pouces. Leurs obus ont, comme ceux de campagne, leurs surfaces intérieure et extérieure concentriques.

L'obusier de 10 pouces, du poids de 2,684 livres 7, et du calibre d'environ $0^m,254$, a 2,990 calibres de longueur d'âme; son obus a $0^m,2476$ de diamètre, $0^m,04$ d'épaisseur, et pèse, vide, 86 livres 155 : sa charge est de 2 livres 142.

L'obusier de 8 pouces, du poids de 1,334 livres et du calibre d'environ $0^m,203$, a 3,087 calibres de longueur d'âme. On le tire avec des obus, des shrapnels et des boîtes à mitraille. Les obus ont $0^m,197$ de diamètre, $0^m,035$ d'épaisseur, pèsent vides 36 livres 592, et leur charge est de 1 livre 737 : celle des shrapnels est de 13,896 onces. Les boîtes à balles, du poids de 35 livres 666, contenant 90 balles, sont tirées avec une charge de 3 livres 242.

Il résulte du peu de longueur des obusiers de siége anglais et du vent considérable de leurs projectiles, que sous le rapport de la portée, de la justesse et de la force du tir, ces obusiers doivent être bien inférieurs aux nôtres. Les obus, en raison de leur faible vitesse et de la petite quantité de poudre qu'ils renferment, ont beaucoup moins d'efficacité que les nôtres pour détruire les parapets, les magasins de l'ennemi, et mettre à découvert l'intérieur de ses ouvrages. Au reste, les Anglais, conséquents avec eux-mêmes, renoncent à se servir de leurs obus de siége, ainsi que de ceux de campagne en manière de fougasses, et c'est là un tort, ou, si on veut, une conséquence de leur manière d'envisager le rôle des obusiers à la guerre, qui nous donne sur eux un avantage réel. Le tir habituel et presque exclusif de leurs obusiers est le tir à ricochet. Leur obusier de 10 pouces, à cause de l'épaisseur et du poids énorme de son projectile, a nécessairement beaucoup d'efficacité contre les hommes, les chevaux et le matériel; et sous ce rapport,

736, renferment 57 balles. Les charges de l'obusier sont réglées à l'avance, et au nombre de cinq. La plus forte, employée dans le tir à mitraille seulement, est de 2 livres 145 : les autres, pour le tir à obus, sont respectivement de 30 onces, 24 onces, 18 onces et 12 onces. La charge de l'obus est de 0 livre 786.

Une partie des observations que nous avons faites au sujet du tir des obusiers anglais sont applicables à celui des obusiers autrichiens.

L'obusier de 7 livres (stein), d'un calibre un peu plus petit que notre obusier de 0^{m},151, lui est inférieur sous le rapport de la portée, de la justesse, de la force et de l'efficacité du tir. C'est une conséquence naturelle, d'abord de l'infériorité de son calibre, mais principalement de son peu de longueur; de la masse plus faible et de la forme de l'obus, dont le culot restant entier après l'explosion, diminue le nombre des éclats et est une cause de déviation dans le tir; de la faiblesse de la grande charge; du peu de poids de la boîte à balles; du vent considérable des projectiles. Une détermination qui nous semble convenable de la petite charge et de charges intermédiaires entre celle-ci et la grande pour le tir à obus, permettrait vraisemblablement aux Autrichiens de tirer meilleur parti de leurs obusiers, que nous des nôtres, à des distances de 400 à 500 mètres et en deçà, dans des terrains accidentés, offrant à l'ennemi des masses couvrantes; mais, en reconnaissant avec franchise cet avantage fort recommandable, nous observerons que l'adoption des petites charges que nous avons conseillé de donner à nos obusiers, nous le fera acquérir à un degré supérieur. En outre, nous n'oserions affirmer que les quatre charges différentes des Autrichiens, ne sont pas un luxe inutile et compliquant les approvisionnements sans motifs suffisants.

OBUSIERS AUTRICHIENS.

Les Autrichiens n'ont qu'une espèce d'obusiers de campagne, et une espèce d'obusiers de siége.

L'obusier de campagne, dit de 7 livres (stein), du poids de 561 livres 7, et du calibre d'environ 0^m,149, a 4,904 calibres de longueur d'âme. On le tire avec des obus et des boîtes à balles. Les obus ont un culot, et pèsent vides 14 livres 014 : leur diamètre est d'environ 0^m,145 ; leur épaisseur à la lumière est de 0^m,0135 et de 0^m,029 au culot. Les boîtes à mitraille contiennent 57 balles et pèsent 14 livres 30. L'obusier tire avec quatre charges qui sont respectivement de 1 livre 430, 1 livre 144, 0 livre 858 et 0 livre 572 : la plus forte sert à la fois au tir à obus et au tir à mitraille. La charge des obus est de 0 livre 715.

Les obusiers de 7 livres (stein) font partie de batteries montées et de batteries à cheval. Dans les premières, l'obusier avec son affût et son avant-train chargé pèse 2.092 livres 9, et le coffre de l'avant-train ne contient que deux boîtes à balles. Dans les secondes, l'obusier avec son affût et son avant-train chargé pèse 2.009 livres 9, et le coffre de l'avant-train contient deux obus et 5 boîtes à balles. Les attelages ne sont que de 4 chevaux.

L'obusier de 10 livres (stein) pour siége et place, du calibre de 0^m,1685 et du poids de 853 livres 4, a 3,626 calibres de longueur d'âme. On le tire à obus et à mitraille. Les obus du diamètre de 0^m,163 ont un culot et pèsent vides 20 livres 592 : leur épaisseur est de 0^m,0153 à la lumière, et de 0^m,033 au culot. Les boîtes à balles, du poids de 21 livres

OBUSIERS PRUSSIENS.

Obusiers de campagne.— Les Prussiens ont des obusiers d campagne de 7 livres (stein) et de 10 livres (stein), qui correspondent à nos obusiers de 0m,151 et de 0m,1655. L'obusier de 7 livres (stein), du poids de 672 livres 6 et du calibre de 0m,1475, a 4,474 calibres de longueur d'âme. Les obus, ayant leurs surfaces intérieure et extérieure concentriques, ont un diamètre de 0m,144, une épaisseur de 0m,021, et pèsent vides 13 livres 138. Les boîtes à balles contiennent 70 balles et pèsent 16 livres 84. On emploie dans le tir trois charges qui sont de 1 livre 433, 0 livre 716 et 0 livre 4771. La plus forte sert à la fois au tir à obus et au tir à mitraille. La charge des obus est de 0 livre 716. L'obusier, avec son affût et son avant-train chargé, pèse 3.317 livres 3, c'est-à-dire environ 200 livres de moins que notre obusier de 24 avec son affût et son avant-train également chargé, et le coffre de l'avant-train renferme 20 coups, dont 15 à obus et 5 à mitraille.

L'obusier de 10 livres (stein) pèse 1.151 livres 3, a un calibre de 0m,170, et 4,3484 calibres de longueur d'âme. Les obus du diamètre de 0m,1665, et de 0m,02875 d'épaisseur, ont leurs surfaces concentriques, et pèsent vides 26 livres 276. Les boîtes à balles contiennent 56 balles et pèsent 28 livres 485. On emploie dans le tir trois charges, qui sont de 1 livre 910, 1 livre 433 et 0 livre 955. La plus forte sert à la fois au tir à obus et au tir à mitraille. La charge des obus est de 0 livre 955. L'obusier, avec son affût et son avant-train chargé, pèse 3889 livres 7, c'est-à-dire environ 300 livres de moins que le système analogue de notre obusier de 0m,1655,

et le coffre de l'avant-train ne contient que 8 coups, dont 4 à obus et 4 à mitraille.

En comparant les obusiers de campagne prussiens aux obusiers français qui leur correspondent, on reconnaît qu'il résulte de leurs dimensions, et principalement de leur peu de longueur, des dimensions et du vent de leurs obus, du poids de leurs boîtes à balles et de la quantité de balles qu'elles renferment, de celui des charges employées, etc., que leur tir, sous le rapport de la justesse, de la portée et de la vigueur, supérieur à celui des obusiers anglais et autrichiens, doit être inférieur à celui des nôtres. La détermination très-judicieuse des charges des obusiers prussiens, et la masse convenable de leurs obus, surtout de ceux de 10 livres, leur donnerait vraisemblablement sur les obusiers français l'avantage d'une plus grande efficacité de tir dans des terrains accidentés et à des distances de 400 à 500 mètres ou en deçà; mais, ainsi que nous l'avons déjà plusieurs fois observé, il ne tiendra qu'à nous de mettre cet avantage de notre côté, par l'adoption de charges plus faibles que nos petites charges actuelles. Quant à l'efficacité du tir aux grandes distances, ou dans des terrains unis, nos obusiers auront sur les autres une supériorité incontestable, soit qu'ils tirent à mitraille, soit qu'ils tirent à obus contre les hommes, les chevaux, le matériel et les ouvrages de l'ennemi. Notre tir à balles surtout, et principalement celui de notre obusier de $0^{m},151$, comparé au tir de l'obusier de 7 livres, dont la boîte ne pèse que 16 livres 84, produira des effets bien supérieurs à ceux du tir des Prussiens.

Les obusiers prussiens attelés, sur le champ de bataille, pèsent un peu moins que ceux des nôtres qui leur correspondent; mais outre que la différence de poids est trop faible pour avoir de l'influence sur la mobilité, qui tient d'ail-

leurs encore à d'autres conditions mieux remplies chez nous; leurs coffres d'avant-trains, du moins ceux de l'obusier de 10 livres, offrent en munitions, des ressources fort médiocres et bien inférieures aux nôtres. De plus, les obusiers prussiens exigent des affûts particuliers différents de ceux de leurs canons, ce qui complique la composition des équipages en nécessitant un plus grand nombre de voitures de rechange. Enfin les Prussiens n'ont pas d'obusiers de montagne, et nous avons sous ce rapport un grand avantage sur eux.

Obusier de siége. — L'obusier prussien de 25 livres (stein) pour siége et place, en raison de son calibre, qui est de $0^m,226$, et de la masse de son projectile, qui pèse 57 livr. 330, a vraisemblablement une grande efficacité de tir; mais comme nous n'en connaissons ni la longueur, ni le poids, ni les charges, nous ne pouvons établir de comparaison entre lui et notre obusier de $0^m,223$. Nous observerons toutefois que la variation de la charge des obus de 2 livres 378 à 2 livres 866 semble indiquer que les Prussiens les emploient non-seulement contre les hommes, les chevaux et le matériel, mais encore pour la destruction des parapets, des magasins et des ouvrages de l'ennemi.

En résumé, nous conclurons de ce que nous venons de dire que le système complet de nos obusiers est dans son ensemble supérieur à celui des obusiers prussiens.

OBUSIERS RUSSES.

Obusiers de campagne.— De tous les obusiers de campagne étrangers, les obusiers russes sont ceux qui par leurs proportions se rapprochent le plus des nôtres et dont les effets étendus, observés à la guerre, ont donné lieu à l'adoption de notre nouveau système.

Les Russes ont quatre espèces d'obusiers de campagne : la licorne de 20 livres ; celle de 10 livres pour artillerie à pied ; celle de 10 livres pour artillerie à cheval ; et enfin l'obusier de 3 livres, qui est un véritable obusier de montagne.

La licorne de 20 livres, du poids de 1.399 livres 4, et du calibre de $0^{m},155$, a 8,25 calibres de longueur d'âme, les obus ont un culot, un diamètre de $0^{m},1505$, et pèsent vides 16 livres 797. Les boîtes à balles sont de deux espèces : l'une, dite de grande portée, pèse 22 livres 889, et contient 48 balles ; l'autre, dite de petite portée, pèse 28 livres 253, et en contient 94. L'obusier n'a qu'une seule charge de 3 livres 342 pour le tir à obus et le tir à mitraille, et la charge de son obus est de 0 livre 835. Avec son affût et son avant-train, il pèse 3.170 livres 5, et ce dernier ne porte pas de munitions.

La licorne de 10 livres pour artillerie à pied, du poids de 655 livres 8, et du calibre de $0^{m},123$, a 7,75 calibres de longueur d'âme. Les obus ont un culot, un diamètre de $0^{m},1185$, et pèsent vides 8 livres 198. La boîte à balles de grande portée, du poids de 13 livres 759, contient 60 balles ; celle de petite portée en contient 151 et pèse 16 livres 483. La charge de l'obusier pour le tir à obus et le tir à mitraille

est de 1 livre 671, celle du projectile est de 0 livre 574.

L'obusier de 10 livres, pour artillerie à cheval, diffère du précédent par la longueur de son âme, qui est de 8,75 calibres, et par son poids, qui est de 722 livres 7. Il se tire avec la même charge et le même obus ; mais la boîte à balles de grande portée ne pèse que 11 livres 418 et ne contient que 48 balles, et celle de petite portée ne pèse que 14 livres 673 et ne contient que 132 balles.

L'obusier de montagne de 3 livres, du poids de 221 livres 4 et du calibre de $0^m,0823$, a 8,75 calibres de longueur d'âme. Les obus ont un culot et un diamètre de 0,0789. Les boîtes à balles, d'une seule espèce, pèsent 4 livres 69 et contiennent 38 balles. L'obusier a deux charges, l'une de 0 livre 626, pour le tir à obus, et l'autre de 0 livre 825 pour le tir à mitraille.

Il résulte de ce que nous venons de voir que la licorne russe de 20 livres, par son poids et ses dimensions, se rapproche beaucoup de notre obusier de $0^m,151$. Son calibre est de $0^m,004$ supérieur à celui de ce dernier ; mais la différence entre les diamètres des obus n'est que de $0^m,0015$, à cause du vent considérable de l'obus russe.

La licorne de 20 livres, en raison de la longueur de son âme, de la masse de son projectile et de la forte charge avec laquelle on la tire, doit avoir nécessairement une grande portée, une grande vigueur de tir, beaucoup de justesse dans le tir de plein fouet, et sous ce rapport elle est incontestablement supérieure aux obusiers de campagne des Anglais, des Autrichiens et des Prussiens. Il ne nous est pas démontré qu'il en soit de même à l'égard des nôtres, pas même à l'égard de notre obusier de $0^m,151$, du moins pour ce qui concerne le tir à obus. En effet, l'obus russe, il est vrai, a un peu plus de masse que notre obus de $0^m,149$, et

est tiré avec une charge plus forte d'un tiers; mais nous observerons, relativement à ce dernier avantage, que, d'après ce que nous avons vu plus haut, il est loin d'avoir sur la portée une influence aussi grande qu'on pourrait le croire. En outre, la licorne de 20 livres a sensiblement moins de longueur que notre obusier de $0^{m},151$, et son projectile a un vent considérable qui nuit essentiellement à la portée et à la justesse du tir. L'existence du culot dans l'obus, nuisible encore à la justesse du tir, l'est également à l'efficacité des effets produits, parce qu'elle diminue le nombre des éclats lors de l'explosion.

Quant au tir à balles, nous accorderons qu'en raison de la proportion plus forte de la charge ce tir avec la licorne russe, et en employant judicieusement les deux espèces de boîtes, aura plus d'étendue et produira plus d'effet que le tir à mitraille de notre obusier de $0^{m},151$; mais nous croyons que sous aucun rapport il ne sera supérieur à celui de notre obusier de $0^{m},1655$.

Quoi qu'il en soit, si l'obusier russe de 20 livres offre les moyens d'agir efficacement dans un terrain uni, il n'en est pas de même aux distances rapprochées dans des terrains accidentés, et toutes les fois que le but à atteindre exige l'emploi d'un tir courbe. Lorsque le cas se présente où il est nécessaire de tirer à ricochet plongeant, à des distances peu éloignées, les Russes ne peuvent que se servir de leurs boîtes à balles de petite portée, plus lourdes que les autres et renfermant un plus grand nombres de balles; mais, outre que les charges qu'ils emploient nous paraissent trop fortes pour donner un tir convenable, l'expédient auquel ils sont obligés de recourir est sans contredit un mauvais palliatif et un remède inefficace, dans les circonstances assez fréquentes où l'ennemi se trouve entièrement couvert par des

obstacles, et où il faut pour l'atteindre lui lancer des obus qui éclatent au point même de leur chute. L'emploi de deux espèces de boîtes par obusier amène d'ailleurs dans les approvisionnements une complication qu'il est toujours bon d'éviter.

Pendant les guerres de l'empire, l'expérience démontra souvent la justesse de la critique que nous venons de faire après coup, du poids trop considérable des charges des Russes. Il arriva fréquemment, en effet, qu'étant aux prises avec leur artillerie nous parvînmes à éviter de grandes pertes et même à nous soustraire entièrement à l'action de leur tir, en nous rapprochant à dessein de leurs batteries, et profitant pour nous couvrir des inégalités du terrain.

La licorne russe de 20 livres, avec son affût et son avant-train, pèsent environ 350 livres de moins que notre obusier de $0^{m},151$, avec son affût et son avant-train chargé; mais, outre que cette différence de poids est d'autant moins à considérer que les licornes de 20 livres agissent souvent simultanément avec les canons de 12 russes, dont ceux de longueur moyenne pèsent environ 300 livres de plus que les nôtres, nous observerons que l'avant-train ne porte pas de munitions, tandis que celui de notre obusier de $0^{m},151$ porte un coffret renfermant 22 coups qui permet d'engager une action sans attendre l'arrivée du caisson, et de n'exposer au besoin qu'une voiture aux coups de l'ennemi. Cet avantage est trop précieux pour pouvoir être contre-balancé par une différence de poids assez peu notable et qui, en vertu de l'établissement convenable de nos voitures, en met fort peu dans la mobilité des deux systèmes. Si l'on considère en outre que la licorne russe exige un affût particulier, tandis que celui de notre canon de 8 sert à notre obusier de $0^{m},151$, on pourra conclure qu'à tout prendre le système

de ce dernier, attelé, sur le champ de bataille, sera supérieur à celui de l'obusier russe.

Les licornes russes de 10 livres se rapprochent beaucoup de nos obusiers de montagne par leur calibre et surtout par le diamètre et le poids de leur obus qui sont presque identiques à ceux de l'obus de 12 français. Quoique la longueur de leur âme, et principalement celle des obusiers de l'artillerie à cheval, soit sensiblement plus grande que la longueur des obusiers français, leur tir, à charge égale, n'aurait vraisemblablement ni plus de portée, ni plus de justesse, ni plus d'efficacité que celui de ces derniers, dont les projectiles ont beaucoup moins de vent, leurs surfaces intérieure et extérieure concentriques, et produisent plus d'éclats dans l'explosion.

Mais les Russes, fidèles à leur système de tirer avec vigueur et d'agir à de grandes distances, donnent à leurs obusiers de 10 livres une charge considérable, moitié de la charge de leurs licornes de 20 livres, et triple de celle que nous employons avec notre obusier de montagne. Il doit en résulter, relativement au tir à obus, qu'en raison de la faible masse de leurs obus, ils remplissent assez médiocrement le but qu'ils se proposent, et qu'ils se privent des moyens d'agir efficacement aux petites distances dans des terrains accidentés.

Quant au tir à mitraille, nous pensons que, dans un terrain uni, les licornes de 10 livres peuvent produire de bons effets aux distances de 400 à 500 mètres avec les boîtes de longue portée, et à des distances plus rapprochées avec les autres; mais jamais contre un ennemi caché par des plis de terrain ou des obstacles qui le couvrent, la mitraille ne produira l'effet d'obus lancés à petite charge, de façon à

éclater au point même de leur chute. Nous observerons encore au sujet des licornes de 10 livres :

1° Que l'adoption de deux espèces d'obusiers de poids et de longueur si peu différents, pour l'artillerie à pied et l'artillerie à cheval, nous semble un luxe superflu et nuisant bien inutilement à la simplicité des équipages;

2° Qu'en considérant l'existence des deux espèces d'obusiers comme un fait accompli, nous n'approuvons pas l'idée de donner à l'artillerie à cheval les plus lourds et ceux qui ont la plus grande portée, attendu que le rôle de l'artillerie légère est généralement de se porter en batterie avec une grande rapidité et d'agir à d'assez petites distances.

En résumé, les licornes de 10 livres, relativement à leur mode de tir, sont susceptibles de la même critique que celles de 20 livres : de plus, leur calibre nous semble trop petit et la distinction de deux espèces, différentes par le poids et la longueur, inutile et nuisible. Elles ne peuvent sous aucun rapport soutenir la comparaison avec nos obusiers de campagne, et si elles ont plus de mobilité qu'eux, c'est là un avantage sans influence sensible dans leur appréciation relative, et analogue à celui des canons de 6 avec lesquels elles forment souvent batterie, sur nos canons de 8 qui n'en sont pas moins estimés à juste titre bien supérieurs.

Quant à l'obusier russe de 3 livres, il nous paraît avoir sur notre obusier de 12 une infériorité au moins égale à celle de ce dernier sur notre obusier de $0^{m},151$.

Obusiers de siége.— Les Russes ont deux espèces d'obusiers de siége et de place, dits de 40 livres, du même calibre de $0^{m},1953$; les uns en bronze et les autres en fer. Les premiers ont 8,312 calibres de longueur d'âme et pèsent 2.940 livres

9; les seconds ont 8,25 calibres de longueur d'âme et pèsent 3.225 livres. On les tire à obus avec la charge unique de 5 livres 013, et à mitraille avec la charge de 6 livres 684. Les obus, du diamètre de 0^{m},1902, ont un culot et pèsent vides 32 livres 932. Les boîtes à balles pèsent 46 livres 788 et contiennent 94 balles. La charge des obus est de 1 livre 879.

Sans avoir égard aux inconvénients attachés à l'emploi du sabot, les Russes ont donné à leurs obusiers de siége des longueurs analogues à celles des licornes de campagne et ont résolu d'employer avec eux, comme avec ces dernières, une charge considérable qui permît d'agir vigoureusement à de grandes distances. Il suit de là que les obusiers de siége russes doivent avoir sur les nôtres l'avantage d'une plus grande portée, d'une plus grande justesse et d'une plus grande vigueur d'action dans le tir de plein fouet; mais il résulte aussi de la fixation de leur charge unique, qu'ils sont impropres à produire dans un siége les effets si efficaces et souvent exclusivement possibles du tir plongeant. En outre, il ne faut pas se hâter de conclure de la concession que nous venons de faire aux obusiers russes, au sujet du tir de plein fouet, qu'au point de vue de l'efficacité absolue de ce tir ils cèdent l'avantage sur les obusiers français.

En effet, le tir de plein fouet des obusiers dans un siége, ne peut généralement utiliser sa force qu'en s'exécutant contre le parapet des ouvrages, les batteries et les magasins de l'ennemi, et, pour qu'il produise alors de grands effets, il est essentiel, avant toutes choses, que les obus contiennent une grande quantité de poudre. Or, la charge des obus de siége russes est fixée invariablement à 1 livre 879, tandis que celle des nôtres peut aller jusqu'à 2 kilogrammes 21, et en admettant que les Russes, imitant notre exemple, rem-

plissent entièrement leurs projectiles de poudre, dans les circonstances favorables, ces derniers en contiendraient toujours beaucoup moins que les nôtres, à cause de leur moindre capacité due à l'infériorité de leur calibre et à l'existence de leur culot. Il ne faut pas non plus perdre de vue, dans l'appréciation de l'efficacité absolue du tir à obus, que nos obus ont sur les obus russes l'avantage d'avoir beaucoup moins de vent, leurs surfaces concentriques et un poids plus considérable, en vertu duquel ils produisent plus d'éclats dans leur explosion.

Pour ce qui concerne le tir à ricochet, la masse considérable de notre obus de 0m,221 assure à l'obusier, ainsi que l'expérience le confirme, une grande justesse et beaucoup d'efficacité, et il est même vraisemblable que si les charges de l'obusier russe lui permettaient de fournir aux mêmes distances que l'obusier français un tir plongeant, il aurait, malgré sa longueur et eu égard à l'efficacité absolue du tir, l'infériorité sur le dernier à cause de la forme, du vent et du poids plus faible de son projectile.

Les obusiers de siége russes tirent à mitraille, et c'est là un avantage que nous avons reconnu plus haut en conseillant d'employer des boîtes à balles avec les nôtres.

Pour nous résumer en peu de mots nous dirons :

1° Que par le fait seul que les obusiers de siége russes ne tirent pas avec de faibles charges de manière à fournir un tir plongeant, le plus usuel et sans contredit le plus efficace dans les siéges, ces obusiers doivent produire des effets bien

inférieurs non-seulement à ceux des nôtres, mais encore à ceux des obusiers des principales puissances de l'Europe.

2° Que la grande longueur des obusiers russes est sans aucun doute avantageuse à la portée, à la justesse et à la vigueur de leur tir, mais que l'emploi du sabot qu'elle nécessite, et qui doit nécessairement avoir de fortes dimensions, nous semble un inconvénient trop grave pour être raisonnablement adopté.

Nous conclurons, en somme, que les obusiers de siége français sont supérieurs aux obusiers russes non-seulement par le mode d'exécution de leur tir, mais encore par l'établissement plus convenable et plus sage de leurs dimensions.

Bien que la discussion rapide à laquelle nous venons de nous livrer soit incomplète faute de renseignements nécessaires, on peut en tirer quelques enseignements utiles et des déductions logiques sur la manière dont les étrangers envisagent le rôle des obusiers à la guerre.

Les Anglais, les Autrichiens et les Prussiens considèrent les obusiers comme ayant pour but principal et presque exclusif de fournir un tir plongeant et d'atteindre, à des distances rarement très-éloignées, l'ennemi derrière les accidents de terrain et les obstacles dont il se couvre; tandis que les Russes les regardent comme devant produire au loin des effets de vigueur, à l'instar des canons. De là les formes des obusiers. Ceux des Anglais, des Autrichiens et des Prussiens tirant le plus souvent sous une inclinaison qui donne à leur tir de l'analogie avec celui des mortiers, ont peu de longueur d'âme, tandis que les Russes, voulant que le tir de leurs licornes fût tendu comme celui des canons, leur ont donné une longueur qui rapprochât leurs formes

de celles de ces derniers. De là aussi la détermination des charges que les Prussiens nous semblent avoir réglées de la manière la plus convenable et la plus rationnelle. Relativement aux obus, aucun parmi les étrangers, si ce n'est peut-être le Prussien dans l'emploi de son obusier de siége, n'a semblé apprécier les grands effets que ces projectiles convenablement chargés de poudre sont susceptibles de produire contre les parapets, les magasins et les ouvrages de l'ennemi.

Tous ont donné à leurs obus le plus de masse possible pour agir efficacement contre les hommes, les chevaux et le matériel, et ont déterminé leurs charges d'une manière invariable, de façon à produire le plus grand nombre d'éclats. Nous ne saurions qu'approuver la mesure relative à la détermination des épaisseurs des obus, mais l'invariabilité de leurs charges, du moins de celles des obus de siége et des obus de campagne du plus fort calibre, nous paraît susceptible de critique et de blâme.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que les étrangers font un plus grand usage que nous du tir à mitraille. Outre qu'ils l'emploient dans les siéges, leurs caissons de campagne sont approvisionnés d'un plus grand nombre de coups à balles que les nôtres. Ainsi les caissons d'obusier anglais de 5 pouces et demi (pesant) contiennent 4 boîtes à balles et 8 cartouches à balles sphériques : ceux de 5 pouces et demi (léger) ont 6 boîtes à balles et 8 shrapnels.

Les caissons d'obusiers de 7 livres autrichiens renferment 10 boîtes à balles : ceux d'obusiers prussiens de 10 livres, 9; et ceux d'obusiers prussiens de 7 livres, 15. Les tables du général Hoyer n'indiquent pas les nombres de boîtes à balles contenues dans les caissons des licornes russes.

Indépendamment d'un plus grand nombre de boîtes à mi-

traille, les étrangers mettent dans leurs approvisionnements de campagne quelques balles à éclairer et qui peuvent servir également à incendier. Les Prussiens en ont deux dans leurs caissons d'obusiers, et les Autrichiens trois dans les caissons des batteries montées, et deux dans ceux des batteries à cheval. Pour lancer ces balles, les obusiers autrichiens de 7 livres ont une charge de 0 livre 286. Les obusiers russes de 20 livres en ont deux, de 0 livre 261 et de 0 livre 305, et ceux de 10 livres pour artillerie à pied, deux de 0 livre 209 et de 0 livre 305, pour remplir le même objet. Les obusiers russes de 20 livres et de 10 livres ont aussi une charge de 1 livre 671 pour tirer des boulets incendiaires.

Nos caissons d'obusiers de $0^{m},1655$ n'ont que quatre coups à balles, et ceux d'obusiers de $0^{m},151$, six. Leurs coffres ne contiennent ni balles à éclairer, ni boulets incendiaires. La proportion des boîtes à balles nous paraît un peu faible eu égard aux usages des puissances étrangères qui doivent être pris en considération, et à l'efficacité du tir à mitraille des obusiers.

Nous pensons qu'il serait convenable d'augmenter de deux le nombre de boîtes à balles de chaque caisson, et de faire entrer dans son approvisionnement une balle à feu.

A l'époque de la modification de notre matériel, placés dans les circonstances les plus favorables pour profiter des leçons de l'expérience, après une guerre de vingt-cinq ans, nous avons cherché dans l'établissement de nos nouveaux obusiers à éviter les errements des étrangers et à réunir les avantages de leurs différents systèmes.

Le choix de dimensions et de proportions convenables pour les bouches à feu et leurs projectiles a permis d'atteindre ce double but. Nos obusiers de campagne, en effet, ont

avec leurs grandes charges, si ce n'est plus de portée et de vigueur, du moins plus de justesse et d'efficacité dans le tir de plein fouet que les licornes russes, et sont aussi, par la fixation heureuse de leurs dimensions et de celles de leurs obus, qui est une garantie de leur justesse, plus susceptibles que les obusiers anglais, autrichiens et prussiens, de produire de bons effets dans un tir courbe. Malheureusement, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois dans le cours de cet Essai, leurs petites charges sont trop fortes pour fournir un tir convenablement plongeant aux distances de 400 à 600 mètres auxquelles ce tir est le plus fréquemment employé ; mais heureusement aussi, c'est là un inconvénient qu'il est aisé de faire disparaître, et nous ne saurions trop y engager, en faisant entrer dans les approvisionnements des charges déterminées par l'expérience d'après des conditions analogues à celles que nous avons posées plus haut. Cette modification du nombre et du poids des charges, l'augmentation du nombre de boîtes à balles et l'introduction de quelques balles à éclairage et à incendie dans les approvisionnements seraient suivant nous une amélioration véritable, et assureraient au tir de nos obusiers une supériorité notable dans toutes les circonstances de la guerre.

Quoi qu'il en soit, et en ne considérant pour les uns et pour les autres que les usages existants, nous établirons que les obusiers français sont supérieurs à ceux des autres grandes puissances de l'Europe, par la détermination convenable de leur poids, de leurs dimensions et de celles de leurs projectiles, par la simplicité et l'homogénéité que cette détermination, ainsi que celle des affûts et voitures, introduit dans les éléments d'une batterie, par la mobilité de ses voitures et la facilité avec laquelle elles franchissent les obstacles et manœuvrent dans des terrains difficiles, par les ressour-

ces que les caissons et principalement les avant-trains des pièces présentent en munitions, enfin par le système complet de leur ensemble, qui, prenant quatre calibres différents ayant tous leur caractère propre, leur rôle assigné, permet d'employer efficacement l'artillerie dans toutes les circonstances possibles de la guerre de campagne ou de siége.

---

tuels de l'antiquité caractérisent l'idée qu'on se faisait alors de cette arme. Il est dit dans Tacite, *Germania*, cap. 30 : « *Equestrium sane virium id proprium, cito parare victoriam,* » *cito cedere. Velocitas juxta* formidinem, cunctatio proprior » constantiæ est (1). » Le *cito parare victoriam*, est encore aujourd'hui l'essence de la tactique dans la cavalerie. L'usage des armes à feu conduit lentement à un résultat, tandis que celui qu'obtient l'arme blanche est toujours plus brillant et plus décisif, surtout lorsqu'il est secondé par la vigueur du cheval. Les victoires rapides de la cavalerie sont aussi les plus complètes aujourd'hui. Cette remarque, appuyée sur de fréquents exemples, doit servir de réponse à ceux qui souvent se plaignent que la cavalerie est une arme trop coûteuse. Toute arme dont on ne se sert pas est évidemment trop coûteuse; les neuf dixièmes des munitions sont aussi prodigués inutilement ; mais aucune arme ne récompense plus complétement des soins qui lui sont donnés, qu'une bonne cavalerie bien employée. Souvent, dans l'espace de quelques minutes heureuses, on a vu 1,000 glaviers remporter un avantage et atteindre un but après lequel 10,000 fusils avaient tiré pendant des heures entières.

Influence de l'arme à feu sur la cavalerie.

L'invention des armes à feu ayant pour résultat, que

---

(1) La cavalerie a pour propriété de vaincre promptement et de se replier avec rapidité. La rapidité est voisine de la terreur, l'hésitation de la fermeté.

l'homme de guerre le plus brave peut être vaincu par le plus faible, même par un lâche adversaire, devait avoir naturellement une grande influence sur l'art de combattre et de faire la guerre. Intimidés par une arme contre laquelle le courage le plus héroïque semblait devoir échouer, tant qu'on ne pourrait parvenir à combattre à arme égale l'ennemi qui s'en servait, beaucoup ont pensé, depuis, que la bravoure avait considérablement perdu de son prix; que l'adresse de chaque individu à manier son arme à feu, que l'habileté du général en chef à faire mouvoir une ligne armée de fusils, pouvaient seuls décider la victoire, ou qu'une grande quantité d'armes à feu devait anéantir une quantité moindre qui lui serait opposée. Il n'est pas besoin de prouver que, dans cette manière toute mécanique d'envisager la guerre, on a oublié ce principe vital établi par l'expérience de tous les temps, que la bravoure et l'habileté ne peuvent se remplacer par rien, ni par aucune position, ni par aucune espèce d'armement, ni même par l'art; que généralement le corps, la forme et la masse ne peuvent rendre l'esprit superflu, encore moins le transmettre.

Du reste l'infanterie ne jouit pas seule des avantages que procurait l'invention des armes à feu. Dans le XVII[e] siècle et même jusque dans le XVIII[e], une partie de l'infanterie conserva ses piques, tandis que les cavaliers étaient armés de pistolets et de carabines, dont ils se servaient avant de faire usage de leurs sabres. La cavalerie autrichienne conserva cette coutume pendant la guerre de sept ans, et la cavalerie française jusque dans les dernières campagnes; Frédéric II l'abolit entièrement; dans sa cavalerie, les flanqueurs seuls pouvaient tirer, mais les régiments réunis, jamais, bien que les règlements prescrivissent l'exercice des armes à feu.

Idée de réunir en une seule troupe les avantages de toutes les armes.

L'introduction presque générale de l'arme à feu fit naître le désir de réunir les avantages des deux armes. On eut l'idée de créer une infanterie montée, c'est-à-dire une troupe qui, comme cavalerie, pourrait se mouvoir avec rapidité, mais qui, armée de fusils, ferait le service de l'infanterie pendant le combat ; car on s'était convaincu qu'à cheval les effets de l'arme à feu étaient encore très-incertains ; que la différence entre tirer et atteindre le but était encore immense ; enfin que le maniement de l'arme, la charge et la justesse du tir étaient infiniment plus difficiles à cheval qu'à pied.

Une multitude de difficultés, en partie insurmontables dans l'exécution, enlevèrent à l'idée de réunir en une seule troupe l'avantage de toutes les armes, son utilité pratique. S'il était possible de réunir des masses de cavalerie qui, avec la même habileté, la même énergie, pussent fondre sur l'ennemi, faire valoir les avantages de tireurs exercés, et combattre comme bataillons d'infanterie tantôt dispersés, tantôt réunis, lorsque la nature du terrain serait un obstacle aux manœuvres de la cavalerie, c'est alors que le problème serait entièrement résolu. Un corps ainsi composé pourrait être utilisé avec le plus grand succès en rase campagne, dans les défilés, les bois, les villages ; mais l'homme qui prétend à tout n'atteint ordinairement qu'à la médiocrité ; c'est pourquoi l'idée dont il est ici question a été à peu près abandonnée comme inexécutable en grand, et que les noms

seuls sont restés. Les chasseurs à cheval, les grenadiers à cheval, les carabiniers et les dragons de l'armée actuelle ont été fondus avec la cavalerie et renvoyés à l'usage de leurs lames et de leurs chevaux; la célérité dans les mouvements et la vigueur dans l'attaque, telle est la tâche qu'ils ont à remplir, tel est le but qu'ils doivent atteindre.

Mais, parce qu'une chose existe, il n'est pas dit, pour cela, qu'on ne doive pas chercher à y introduire tout ce qui peut contribuer à son amélioration. Une troupe de tireurs exercés qui, comme soutien, suivrait à cheval les mouvements de la cavalerie, et qui, sur un terrain où une poignée d'infanterie ennemie peut arrêter la meilleure cavalerie, se trouverait dans son véritable élément, en mettant pied à terre pour combattre, serait aujourd'hui, plus que jamais, non-seulement d'un grand poids, mais aussi d'une grande utilité.

Le but de cet ouvrage n'est pas de présenter un projet d'organisation pour atteindre ce résultat; mais nous pensons qu'une notice sur l'arme dont il traite ne sera pas ici dépourvue d'intérêt.

Rogniat fait observer dans ses *Considérations sur l'art de la guerre* (1), que l'éducation des dragons français n'a pour résultat que de leur inspirer tour à tour du mépris et de l'indifférence pour les deux armes. « Sont-ils à cheval, dit-
» il, on tâche de leur persuader que l'infanterie ne peut ja-
» mais résister à l'impétuosité de leurs charges; sont-ils à
» pied, on leur dit qu'ils sont invincibles contre la cava-
» lerie. » Le soldat parfait serait propre à toutes les armes et dans toutes les circonstances; il remplirait les deux con-

(1) Chap. II, p. 11.

ditions. Mais comme les hommes, et par conséquent les soldats, et surtout les soldats tels qu'ils sont presque partout aujourd'hui par suite de l'organisation existante, ne peuvent être regardés comme parfaits, les observations de Rogniat se renouvelleront constamment et en tous lieux. Lors de la formation, de l'organisation et de l'instruction d'une troupe, il faudra déterminer l'arme qui lui est propre. Quant au reproche d'uniformité dans ce genre d'organisation d'un corps, on pourra facilement s'en consoler en pensant qu'une organisation uniforme qui possède un côté fort, est préférable dans bien des circonstances, et surtout à la guerre, à une organisation compliquée qui se fait remarquer par sa faiblesse. L'ouvrage qui vient d'être cité donna occasion à Napoléon, dans le loisir de son exil à Sainte-Hélène, d'exprimer son opinion sur les dragons et sur la cavalerie en général.

Nous extrayons les passages suivants, qui sont les points principaux qui ont rapport à ce sujet (1).

1° La cavalerie légère ne doit pas être attachée aux divisions d'infanterie, car elle est destinée au service de l'avant-garde et des avant-postes; elle doit assurer la position et les mouvements de l'armée, et doit en conséquence se porter souvent au loin en avant.

Les divisions doivent avoir leurs propres éclaireurs.

2° La cavalerie légère de l'avant-garde doit autant que possible être disciplinée, exercée et organisée régulièrement.

3° Les dragons sont destinés principalement à soutenir

---

(1) *Mémoires de Napoléon*, Notes et Mélanges, t. I, p. 215 et suiv.

la cavalerie légère, et à combattre à pied en cas de besoin; c'est pourquoi ils doivent avoir un fusil d'infanterie avec sa baïonnette.

Du reste chaque cavalier doit avoir une arme à feu pour s'en servir au besoin.

4° Les cuirassiers, soutenus par l'artillerie à cheval, appartiennent à la réserve, et ne doivent être employés à l'avant-garde, au service de détachement, etc., qu'autant que cela devient nécessaire pour les tenir en haleine et les habituer à la guerre.

5° Le rapport des différentes armes dans un corps d'armée de 40,000 hommes doit être établi de la manière suivante :

27,000 hommes d'infanterie en 4 divisions.

5,000 hommes d'artillerie avec 120 bouches à feu en 15 batteries.

8 à 9,000 hommes de cavalerie, au moins le quart de l'infanterie, ou un cinquième de l'effectif du corps.

Cette cavalerie serait organisée comme il suit :

Une division de cavalerie légère, 2,500 chevaux, avec une batterie d'artillerie à cheval.

Une division de dragons, 2,000 chevaux, avec une batterie d'artillerie à cheval.

Une division de cuirassiers, 2000 chevaux, avec deux batteries d'artillerie à cheval.

Eclaireurs attachés aux divisions de grosse cavalerie et à l'infanterie, 2,000 chevaux.

6° Ces éclaireurs, composés de fantassins exercés, montés sur de petits chevaux (1^{m},00 mesure française) doivent être attachés par détachements de 3 à 400 hommes, soit aux divisions de cavalerie pour y faire le service d'ordonnance, de transport, de détachement, etc., et pour tenir les chevaux

des dragons lorsque ceux-ci sont obligés de combattre à pied. Ils seront mis sous les ordres du commandant de la division, et il est dit expressément qu'ils devront être montés sur des petits chevaux, afin d'utiliser ceux que la cavalerie refuse.

Il est évident que le sort de cette troupe ne serait nullement digne d'envie, et que le passage d'un bon fatassin dans les éclaireurs ne pourrait être considéré comme une amélioration de position. Ce serait d'ailleurs avec une grande répugnance, que les cavaliers échangeraient leurs chevaux contre un bidet (*klepper*) d'éclaireur. Il serait difficile de soutenir le moral de cette troupe, qui se croirait exclue de toutes les armes. Cette position, qui peut être honorable et même agréable pendant un certain temps et dans certaines circonstances, deviendrait insoutenable en ce que, une fois pour toutes, les éclaireurs ne se trouveraient qu'en sous-ordre, et joueraient le rôle de goujats. Autrefois, dans l'artillerie, les malheureux chartiers étaient dans une position analogue, tenant le milieu entre le soldat et le valet. Sans doute on doit considérer comme une grande amélioration, que les canonniers conducteurs soient mis aujourd'hui sur le même pied que leurs camarades ; qu'ils puissent échanger avec eux leurs fonctions, et comme eux partager la gloire et les faveurs de la guerre. Cette réciprocité, cet échange de travail leur donnent un tout autre caractère que lorsqu'ils étaient réduits à une destination fixe.

L'empereur Napoléon n'a jamais mis cette idée à exécution telle que l'auteur la présente ici ; il est même probable qu'il l'eût abandonnée en faisant l'essai ; peut-être ne lui serait-elle jamais venue s'il fût resté empereur ; elle semble lui avoir été suggérée par les louanges que Rogniat prodigue à la cavalerie légère irrégulière.

Dans les passages que nous venons de citer, il est dit aussi, en parlant des dragons, qu'une division de 3,000 hommes ne devait pas hésiter à attaquer 2,000 fantassins ennemis, même dans une position avantageuse ; cependant les faits qui y sont rapportés semblent prouver que les dragons français des temps modernes n'ont rendu de services importants que lorsqu'ils ont été employés comme cavalerie seulement ; ainsi, on cite : « que dans les campagnes de 1796 » et 1797 ils se sont couverts de gloire ; qu'en Egypte et » dans les campagnes de 1806 et 1807 des préjugés s'étaient » élevés contre eux, et que ce qui leur avait nui, c'est que » dans les guerres précédentes on les avait presque toujours » considérés comme infanterie ; qu'une partie était entrée » en campagne sans être montée ; qu'ensuite on leur avait » donné des chevaux hors d'état de servir ; enfin qu'en 1813 » et 1814 ils avaient rivalisé honorablement avec les cui» rassiers. » Il résulte de tout ceci, que toutes les fois qu'on a fait leur éloge, c'est lorsqu'ils ont été employés comme cavalerie ; du moins, il n'est pas à notre connaissance, qu'en 1796 et 1797, 1813 ou 1814, ils aient soutenu à pied un combat de quelque importance.

Il est dans la nature des choses, que l'instruction d'un dragon, tel qu'il devrait être, doit présenter de grandes difficultés. Il faudrait, parmi un grand nombre d'hommes, choisir ceux qui seraient le plus aptes à faire partie de cette troupe, ou employer beaucoup plus de temps et de soin à leur instruction qu'il n'est nécessaire pour toute autre cavalerie. Parvenu à instruire ces hommes, il ne serait pas convenable de les réunir en une division, mais mieux de les attacher par petits détachements aux régiments ; toutefois, il n'entre point dans le plan de cet ouvrage de s'occuper de cette matière.

Du soutien mutuel et de la réunion des différentes armes.

Depuis que les armées ont été organisées comme elles le sont aujourd'hui, à quelques exceptions près dans les détails, c'est-à-dire depuis qu'elles se composent d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, on a fait de nombreux efforts pour réunir les avantages de ces différentes armes : la puissance énergique des bouches à feu, le feu perfectionné du fusil d'infanterie et la rapidité des attaques de la cavalerie ; et pour établir entre elles un appui mutuel.

Cette idée d'un appui réciproque n'est rien moins qu'une invention nouvelle ; mais par suite de la divergence dans les opinions, et de l'expérience acquise, sa mise à exécution a été soumise à de nombreux changements ; de l'application du même principe est résulté une multitude de mesures différentes, et souvent, pour éviter un extrême, on est tombé dans l'extrême opposé.

Par exemple, lorsque dans le principe on eut complétement isolé l'artillerie en la considérant comme un corps spécial, la répartition de deux en deux, des bouches à feu dans les bataillons d'infanterie, fut regardée comme la manière la plus convenable de réunir les deux armes ; mais convaincu bientôt des inconvénients qui en résulteraient, cette disposition fut mise à l'écart, sans toutefois abandonner l'idée d'un soutien mutuel des deux armes.

C'est par suite de cette même idée, sur laquelle nous reviendrons plus tard, que Gustave-Adolphe fit placer des pelotons d'infanterie entre les escadrons de sa cavalerie, et le résultat parut justifier l'opportunité de cette disposition.

Frédéric II se servit de cette espèce de soutien près de Mollwitz, mais jamais depuis. Il abolit le feu de la cavalerie; exigea qu'elle n'attaquât plus l'ennemi qu'à l'arme blanche, et une série de brillants succès justifia la confiance avec laquelle il envoyait ses cavaliers au feu.

Modification dans la manière de combattre de l'infanterie.

A cette époque, pour utiliser le feu de mousqueterie, autant que possible, on se décida à former l'infanterie sur trois rangs. La vivacité du feu était considérée comme un point d'une haute importance, on introduisit les baguettes en fer; ce fut une grande amélioration dans l'armement.

Si l'on cherche toute l'importance de l'infanterie dans son feu, il est évident que cette formation est convenable; car de cette manière, toutes les forces sont utilisées, ce qui n'est pas possible dans l'ordre profond, puisque trois rangs tout au plus peuvent faire feu; mais, par suite des changements qui se sont opérés, on s'est bientôt convaincu que le feu seul ne garantissait pas le succès; que les mouvements de lignes étendues succombaient sous le poids de difficultés inouïes; que la résistance acquérait plus d'accroissement; que les mouvements étaient rendus plus faciles, lorsque les bataillons étaient formés en masses compactes. De cette conviction est résulté le principe de la nouvelle formation et de la nouvelle manière de combattre de l'infanterie, ce qui donne à cette arme plus de mobilité et par conséquent plus de force; car d'une part, avec la fusillade, de l'autre, avec la formation en masse, on est parvenu à obtenir la mobilité de l'infanterie légère et la consistance de

l'infanterie de ligne; ainsi à réunir et à accroître les avantages de l'une et de l'autre.

Cependant il ne faut pas induire de ce changement, qu'il en soit résulté une prépondérance absolue d'une arme sur l'autre; que cette prépondérance existait auparavant en sens inverse, ni qu'elle puisse s'opérer par aucune espèce de formation; car, dans un combat, il peut se présenter des circonstances dont les plus décisives ne s'offrent point à chances égales pour les deux parties, bien que, en théorie, on les considère comme devant être égales.

Plus d'un régiment a su résister sur trois rangs aux attaques de la cavalerie, et plus d'une fois on a vu celle-ci pénétrer dans les masses épaisses des colonnes. Il est impossible de calculer *à priori* si une attaque doit réussir, comme aussi de décider laquelle des deux armes doit résister à l'autre ou avoir l'avantage sur elle. Les pertes qu'éprouvait souvent la cavalerie en combattant contre l'infanterie, alors que celle-ci n'était encore formée que sur trois rangs, prouvent clairement que le rôle de la première n'était pas déjà si facile.

Application de la formation en masse par la cavalerie.

La formation en masse de l'infanterie et la modification apportée dans sa manière de combattre pourraient produire, sur l'opinion qu'on se forme de l'emploi de la cavalerie, le même résultat que l'invention des armes à feu; on pourrait de nouveau élever en doute la bravoure, ou bien, comme lorsqu'on donna des mousquets à la cavalerie, vouloir réta-

blir l'équilibre entre les armes, en formant la cavalerie en masses profondes et en colonnes. Il n'est pas besoin de démontrer que, pour l'exécution des mouvements, la formation en colonne réduit considérablement l'inconvénient des longues lignes; mais il n'est question ici que du combat proprement dit, et principalement de l'attaque, puisque, par la nature de son organisation, la cavalerie ne peut se servir de ses armes que pour attaquer. Il pourrait s'élever une incertitude sérieuse sur l'utilité qu'il y aurait, pour la cavalerie, à adopter dans cette circonstance le mode de formation de l'infanterie, comme autrefois elle adopta ses armes. Il est incontestable que l'ordre profond augmente la force de résistance d'une troupe; mais la puissance de la cavalerie repose dans la vigueur de l'attaque et non dans la résistance. Qu'on se figure l'attaque d'une colonne de cavalerie; il est évident qu'il n'y aurait que les premiers rangs qui pourraient combattre, tandis que les derniers ne seraient d'aucun secours, si ce n'est qu'ils serviraient à empêcher les premiers rangs de tourner bride. L'impulsion morale qu'on se promet de tout ceci repose sur une illusion, en ce que les hommes qui se trouvent en avant s'imaginent être plus forts lorsqu'ils se sentent suivis par une masse compacte; mais cette masse ne peut leur être d'une grande utilité, et la perte d'une telle colonne luttant contre un ennemi aguerri, surtout lorsque celui-ci est soutenu par une bonne artillerie, sera toujours telle, qu'après la première épreuve, l'impulsion morale se fera sentir en sens inverse. Personne ne voudra conduire à l'ennemi une troupe brave et éprouvée, si les trois quarts des glaives doivent rester dans le fourreau; personne de cette troupe ne se sentira disposé, dans un engagement, à aller se mettre au huitième rang derrière les combattants, et le signal du déploiement pour attaquer sera

pour les hommes une impulsion préférable à la formation en masse. Une formation de cette nature a ses grands avantages pour les mouvements; elle peut servir dans le combat lorsque le déploiement devient dangereux et même impossible, ainsi qu'il arrive souvent à la guerre, où il faut faire de nécessité vertu; mais elle ne doit jamais être adoptée comme règle générale. En établissant comme principe que dans une bataille les masses de cavalerie doivent se tenir réunies, qu'elles doivent éviter de s'éparpiller, il n'est pas dit pour cela qu'on doive attaquer avec des masses énormes, et encore moins qu'il faille placer de grandes masses sous le feu de l'ennemi et les y maintenir. L'esprit de ce principe est plutôt de maintenir les forces réunies au commencement d'un combat, parce qu'il est beaucoup plus facile de se développer lorsque les circonstances l'exigent, que de se concentrer pendant l'action lorsqu'on se trouve morcelé. Il est d'un grand intérêt, d'ailleurs, de faire sentir l'importance de l'unité de commandement, condition des plus nécessaires pour obtenir de grands résultats; d'éviter la multiplicité des ordres dans les dispositions qui précèdent une bataille; enfin, de conserver une réserve pour porter le dernier coup, lorsque l'ennemi est ébranlé. Il est bien entendu, et l'expérience de tous les temps l'a confirmé, que la quantité seule, c'est-à-dire la masse, ne sert qu'à augmenter les pertes et à ajouter à la honte d'une défaite. Plus une masse est considérable, plus il devient nécessaire d'y introduire l'ordre et une bonne instruction, sans lesquels cette masse est exposée à tomber au pouvoir de l'ennemi avec moins de résistance qu'un petit détachement habile et instruit. Une masse de cavalerie ne doit jamais se laisser attaquer; c'est pourquoi il est dangereux de la mettre en face d'un ennemi qu'on ne peut ni ne veut attaquer. On justifie,

il est vrai, la position qu'on fait prendre à sa cavalerie en pareil cas, par l'espoir d'intimider l'ennemi ; mais s'il ne se laisse pas intimider ?... Il ne faut jamais baser son espoir sur une menace que l'on ne peut exécuter, ni sur une démonstration stratégique dénuée de son supplément tactique. Plus d'un général d'armée est tombé dans son propre piége. La bonne contenance d'un adversaire impose à celui qui menace, et souvent celui-ci subit les sanglantes conséquences d'une imprudence sans recueillir les fruits d'une mâle témérité. De toutes les armes, la cavalerie est la plus faible là où elle ne peut attaquer, et dès lors elle a besoin du service des autres. L'infanterie peut se battre sur toutes sortes de terrains : il arrive souvent à la cavalerie ou qu'elle ne peut agir activement que lorsque le chemin lui a été frayé par les autres armes, ou qu'elle reste indépendante de ces mêmes armes, ou enfin qu'elle ne peut rester indépendante d'elles, si elle-même doit être utile. Une antique et incontestable vérité, c'est qu'il y a toujours un grand avantage à porter le premier coup dans le combat ; les héros de l'antiquité l'ont reconnu et en ont fait leur profit. Néanmoins, ce serait une règle de guerre absurde, si l'on voulait admettre, comme principe, qu'il ne faut se battre que lorsqu'on a pour soi l'avantage de l'initiative ; car le général d'armée le plus habile peut se trouver dans la nécessité de se défendre contre des forces supérieures. Poser pour principe, que l'on doit toujours prendre l'offensive autant que possible, ce n'est pas dire à la cavalerie qu'elle soit appelée à jouer partout le premier rôle ; qu'elle soit dispensée de travaux moins brillants, moins pénibles et moins ingrats. Il est du devoir d'un général d'armée d'éviter de placer ses troupes dans la triste position d'avoir plus à souffrir qu'à agir. Ménager une arme aux dépens de l'autre, ou en sacrifier une sans nécessité,

nécessaire pour se procurer le temps de s'assurer et de juger de la position des choses. Dans ce sens, une position normale est d'une grande utilité, puisque aucun mouvement régulier ne peut s'effectuer s'il ne tire sa source d'une position régulière. Une règle applicable à tous les cas eût été, même alors, un problème insoluble, quoique à cette époque il fût plus facile de soumettre les bataillons à une règle de cette nature qu'on ne pourrait le faire aujourd'hui, que l'on peut se battre indistinctement. Indépendamment de la position de la cavalerie sur les ailes, il était de règle de former deux lignes de bataille ; fréquemment même il y en avait une troisième derrière les flancs. Il était rare de voir des colonnes d'attaque de plus de dix, quinze à vingt escadrons, même dans les masses de cent escadrons qui toujours se partageaient en plusieurs subdivisions. La distribution usitée se faisait par brigades de dix à quinze escadrons. L'expression de division se présente souvent pour plusieurs brigades réunies ; mais la dénomination de corps n'était pas employée pour la cavalerie, quoique ces corps existassent en effet. Au commencement de la guerre de sept ans, les hussards étaient formés ordinairement sur deux rangs ; ce fut Seidlitz qui le premier introduisit cette formation. La bataille de Rossbach est la première où la cavalerie paraît dans cet ordre ; du moins rien n'indique que cela ait eu lieu plus tôt (peut-être à Kollin, où Seidlitz commandait, pour la première fois, un corps considérable de cavalerie). Le 19 septembre 1757, à l'affaire de Gotha, cette disposition est expressément mentionnée ; c'était, du reste, plutôt une démonstration qu'un combat.

Bientôt cette mesure devint générale, et, dans les dernières campagnes de la guerre de sept ans, toute la cavalerie prussienne était formée sur deux rangs. Celle de l'Autriche,

au contraire, conserva son troisième rang. Du reste, il n'est principalement question ici que de ce qui a rapport à l'armée prussienne.

Il résulte des relations de quelques batailles, que, dans les armées du duc Ferdinand, de l'Autriche et de la France, la dénomination de division fut changée en celle de corps, et que des modifications furent introduites dans la répartition, la position et l'emploi de la cavalerie.

On a donc essayé, dans cet ouvrage, d'indiquer l'emploi qui a été fait de la cavalerie dans les batailles de la guerre de Silésie, dans les guerres de sept ans et de la révolution, et dans les premières campagnes de Napoléon.

Artillerie à cheval.

La cavalerie de Frédéric pourrait encore aujourd'hui nous servir de modèle. L'examen attentif de tout ce que ce grand homme exécuta avec elle nous éclaire sur la tactique et l'organisation de cette arme, mieux que ne pourrait le faire une dissertation. Les principes fondamentaux sur lesquels reposaient ses succès sont encore les mêmes. Cependant, depuis lors, la manière de combattre des autres armes a subi de grands changements, et ces modifications n'ont pas été sans influence sur la cavalerie.

Il a été fait mention plus haut de la force progressive imprimée à la mobilité, à la résistance de l'infanterie. Quelque restreints que soient par là les succès de la cavalerie, elle y a d'autant plus gagné d'un autre côté, par l'adjonction de l'artillerie à cheval, que les effets des bouches à feu, soit contre la position défensive de l'infanterie, où se révèle la

plus grande force de celle-ci, soit contre les masses, sont tout ce qu'il y a de plus décisif. Cette artillerie suit avec la même rapidité les mouvements de la cavalerie ; elle soutient et prépare ses attaques. Dans les dernières campagnes de la guerre de sept ans, l'artillerie à cheval existait déjà; mais elle n'était encore que dans son enfance. Un examen des nouvelles campagnes nous fera connaître si la puissance des deux armes réunies s'y est manifestée. Où et comment ce résultat a été obtenu? C'est ce qui fera le sujet d'un nouveau travail que nous publierons, pour faire suite à celui que nous entreprenons.

Influence de la stratégie sur la cavalerie.

De même que le caractère de l'homme se révèle par ses actions, ses gestes, sa contenance, de même la stratégie porte son cachet dans les dispositions isolées. Lorsque la force viviliante s'éteint à l'intérieur, les membres s'engourdissent; si la pensée, qui avait pour but une guerre quelconque, est livrée à l'oubli ou à la confusion, il est impossible d'arriver à de grands résultats.

La cavalerie des généraux d'armée, dont le système stratégique repose sur une offensive vigoureuse, est la seule qui ait à se glorifier de grands exploits. Cette arme peut rendre d'éminents services dans une multitude de situations, et elle se trouve dans son véritable élément, toutes les fois qu'il s'agit de marcher en avant. Plus la stratégie est incertaine, plus le résultat est douteux. Si l'esprit qui dirige les opérations se révèle par de hauts faits, la description des événements devient simple et facile; mais, lorsque les évé-

nements se présentent comme incidents de peu d'importance, il est plus difficile de rapporter les faits et de développer les causes qui ont donné lieu à un résultat si minime, sans toucher à une multitude de circonstances étrangères au sujet que l'on traite. Que cette réflexion serve d'excuse au reproche qui pourrait nous être fait, de parler souvent de choses qui n'appartiennent pas directement aux combats de la cavalerie.

En rapportant les dates que nous transmet l'histoire, nous n'avons pas voulu chercher à les imprimer dans la mémoire et à répéter, par imitation, les faits qui ont eu lieu autrefois; mais, en nous efforçant de nous approprier les expériences recueillies des temps passés; en cherchant à comprendre la portée de vues étrangères, à les apprécier, à les adopter ou à les rejeter, à former ou à affermir nos propres idées, nous avons pris l'histoire pour guide; car l'histoire est et sera éternellement l'école de l'homme de guerre.

PREMIÈRE
GUERRE DE SILÉSIE.

BATAILLE DE MOLLWITZ.

L'occupation de la Silésie, pendant l'hiver de 1740 et 1741, et la retraite de Jaegersdorf jusqu'à Mollwitz, ne donnèrent lieu à aucun combat de cavalerie important. A la bataille de Mollwitz, où Frédéric II parut pour la première fois comme général d'armée, 27 bataillons d'infanterie, 29 escadrons de grosse cavalerie et 3 escadrons de hussards se trouvaient en ligne.

Le roi, sachant que l'ennemi lui était supérieur en cavalerie, crut pouvoir balancer cette supériorité en adjoignant à chacune des ailes de sa cavalerie deux bataillons de grenadiers. La plus grande partie de la cavalerie paraît avoir occupé l'aile gauche ; car 10 escadrons seulement se trouvaient à l'aile droite. Plus tard, le roi ne fit plus grand cas de cette disposition. Il dit, dans la relation de cette bataille

(*Histoire de mon temps*, t. I, p. 158), « qu'à l'avenir on ne se » servirait probablement plus de cette disposition employée par Gustave-Adolphe à Lutzen et à Breitenfeld ; » et, page 161, il exprime son étonnement de ce que, lorsque l'aile droite de sa cavalerie fut repoussée, les bataillons qui devaient la soutenir n'aient pas été exterminés, et aient pu se joindre à l'aile droite de l'infanterie.

Pendant la guerre de sept ans, on voit souvent la cavalerie appuyée par de petits détachements d'infanterie. Par exemple, dans la matinée de la bataille de Rossbach, un bataillon franc soutenait un gros corps de cavalerie chargé de reconnaître la position de l'ennemi près de Muecheln ; si cette cavalerie eût éprouvé un échec, la retraite de ce bataillon devenait périlleuse ; cependant il est incontestable qu'il fut d'un grand secours et qu'il protégea la marche de la cavalerie, en occupant un chemin creux qui se trouvait derrière celle-ci. Cette mesure était donc bonne, et l'avantage qu'on pouvait en retirer ne se trouvait nullement en rapport avec la perte qui pouvait en résulter. Cependant cet amalgame des deux armes, comme soutien mutuel, que Gustave-Adolphe aurait pu trouver convenable un siècle auparavant, était un essai que Frédéric ne jugea pas à propos de renouveler, et, dans les batailles qu'il livra par la suite, ce prince crut devoir prendre d'autres dispositions.

Le général autrichien Roemer attaqua, avec 30 escadrons, la cavalerie prussienne de l'aile droite, que le général Schulenbourg, pour atteindre le village de Hennersdorf, fit converser très-mal à propos à droite par escadrons, de sorte que, au moment où l'attaque allait s'effectuer, l'ennemi profita de cette faute avec impétuosité, sans songer à se former ; tous les escadrons présentant le flanc à l'ennemi furent culbutés et mis en fuite. Quelques escadrons, après

s'être ralliés, essayèrent une attaque ; mais elle ne réussit pas ; Schulenbourg trouva une mort glorieuse en voulant réparer sa faute, et ses troupes furent obligées de fléchir une seconde fois. A l'aile gauche, la cavalerie prussienne avait, il est vrai, repoussé celle des Autrichiens ; mais la gloire de cette journée appartient à la brave infanterie, qui, avec une fermeté inébranlable, résista à toutes les attaques, soutint pendant cinq heures un feu des plus vifs (dans lequel les baguettes en fer des Prussiens eurent une supériorité remarquable sur celles en bois des Autrichiens), jusqu'à ce que la victoire fût décidée par une attaque qu'ordonna le maréchal Schwerin sur l'aile droite de l'ennemi.

Ce premier début de la cavalerie prussienne ne fut nullement brillant, et il s'en faut de beaucoup que cette arme ait partagé également, avec l'infanterie, la gloire de cette première victoire ; sans contredit, les circonstances ne lui avaient pas été favorables ; l'ennemi était beaucoup plus fort, et rien ne contre-balançait cette supériorité. L'aile droite des Prussiens attendait l'attaque de l'ennemi, lorsque celui-ci, instruit très-tard de la marche de l'armée prussienne, aurait pu être surpris. Cette aile se laissa attaquer dans une position au-dessous de toute critique et qui fut, sans doute, le résultat d'une malheureuse erreur ; il faut que son chef n'ait pas cru, ou ne se soit pas aperçu que l'ennemi était déjà si près de lui. De son côté, l'aile gauche, quoique plus heureuse, n'entreprit cependant rien de décisif. Il n'était nullement question d'une réserve, et, comme il le dit lui-même, Frédéric, croyant pouvoir réunir sa cavalerie, fut entraîné lui-même dans la fuite. Heureusement que cette arme trouva bientôt l'occasion de réparer cette faute et de cueillir une plus grande part des lauriers qui, dans cette guerre, ornèrent les drapeaux de la Prusse.

BATAILLE DE CZASLAU.

60 escadrons se trouvèrent réunis à la bataille de Czaslau ou Chotusitz. L'armée du roi en Bohême se composait de 36 bataillons et 60 escadrons; 8 bataillons et 30 escadrons étaient encore en marche venant de la haute Silésie. Le roi était parvenu encore à temps à concentrer son armée, pour prévenir l'attaque que le comte Koenigsek se proposait de tenter sur le corps du prince Léopold. Il sera facile de reconnaître qu'il s'opéra un grand changement dans la position que prit la cavalerie près de Mollwitz et dans l'emploi qu'on fit de cette arme. La première ligne de l'aile droite, 15 escadrons, occupait une hauteur près de Heuhof devant l'aile droite de l'armée; 10 escadrons de dragons formaient la seconde ligne, et 10 escadrons de hussards avaient pris position derrière les flancs; « car, dit le roi (1), on eut l'occasion » de remarquer à Mollwitz, combien il est important d'as- » surer les flancs. » Le maréchal Buddenbrock commença la lutte avec sa première ligne par une attaque heureuse. Une erreur provenant de ce que, au milieu de la poussière

(1) *Histoire de mon temps*, t. I, p. 150.

qui couvrait le champ de bataille, les Prussiens prirent pour l'ennemi le régiment de hussards Bronikowski, nouvellement organisé, empêcha le succès de cette attaque. Pendant que ceci se passait, la seconde ligne culbutait l'aile gauche de l'ennemi et maltraitait l'infanterie autrichienne.

Prise en dos par une division de cavalerie ennemie, celle des Prussiens fut obligée de battre en retraite; mais, s'étant ralliée promptement et la poussière s'étant dissipée, on s'aperçut que le régiment de dragons autrichiens Wurtemberg occupait seul le champ de bataille. Tandis que ce combat se livrait à l'aile droite des Prussiens, Kœnigsek faisait attaquer la gauche qui occupait une position en l'air; car, nonobstant que le terrain était généralement peu favorable au déploiement des lignes, celui qui avait été assigné à la cavalerie se trouva tellement coupé par des fossés près du parc de Spitlau, qu'il lui fut impossible de s'y établir. Néanmoins, « la bonne volonté de la cavalerie lui fit tenter l'im» possible (1); » elle défila sur plusieurs ponts près du village de Chotusitz qu'elle traversa, et trouva devant elle la division de cavalerie du général Bathiani rangée en bataille; mais cette brave cavalerie prouva dans cette circonstance, que ce qui paraît impossible devient souvent praticable quand on se décide à le tenter. La première ligne composée des régiments de cuirassiers, Prince de Prusse, Waldow et Bredow (ensemble 15 escadrons), chargea immédiatement, rompit les deux lignes ennemies, anéantit les deux régiments hongrois Patfy et Betesch infanterie qui

(1) *Histoire de mon temps*, t. I, p. 245.

formait la réserve, et lorsqu'on s'aperçut que la seconde ligne, moins heureuse, avait été rejetée de l'autre côté du village avant d'avoir eu le temps de se former, les intrépides cuirassiers se firent jour à travers les deux lignes ennemies, et allèrent rejoindre l'armée après s'être couverts de gloire. L'attaque que quelques régiments d'infanterie ennemis tentèrent, le sabre en main, contre l'aile gauche des Prussiens, ne réussit pas ; le maréchal Buddenbrok avec 40 escadrons et 10 bataillons, poursuivit les Autrichiens jusqu'à un mille du champ de bataille. 18 canons, 2 drapeaux et 1,200 prisonniers tombèrent au pouvoir du vainqueur. La cavalerie prussienne eut 900 hommes tués, l'infanterie 700. Le nombre des blessés s'éleva à 2,000, ce qui prouve que la cavalerie joua le principal rôle; qu'elle eut le plus à faire, et, par conséquent, le plus à souffrir. La critique que le roi (*Histoire de mon temps*, t. I, p. 256) a laissée sur ses propres dispositions et celles de l'ennemi pendant cette bataille contient un passage très-remarquable sur l'emploi de la cavalerie et sur l'opinion qu'il avait du soutien mutuel des deux armes. Le prince Léopold, est-il dit, « aurait dû occuper le parc de Spitlau avec quelques » compagnies d'infanterie qui auraient contenu la cavalerie » ennemie ; sa cavalerie aurait dû ensuite s'appuyer au » parc ; elle eût alors laissé loin derrière elle les ruisseaux » qui la gênaient d'autant plus, qu'il lui fallait les passer » en présence de l'ennemi, et elle aurait eu devant elle un » terrain sur lequel il lui eût été facile de combattre. »

La faute principale du côté des Prussiens fut, que, en prenant leurs dispositions, on ne pensa à la possibilité d'une attaque de la part de l'ennemi, que lorsqu'il se trouva tout à coup en présence, et naturellement il était trop tard alors pour prendre une position convenable; « mais, ajoute le roi,

» la bravoure des troupes triompha de l'ennemi, des difficultés du terrain et des fautes des chefs; une telle armée » était capable de tirer d'embarras un général; et le roi » reconnaît qu'il lui eut plus d'une obligation de cette » nature. » Dans ce combat, la cavalerie autrichienne fit feu, tandis que l'infanterie hongroise attaqua avec le sabre. Ce singulier échange des armes ne profita guère ni à l'une ni à l'autre; les tireurs de la cavalerie furent mis en fuite, les sabreurs de l'infanterie tués en grande partie par le feu des Prussiens. En faisant cette observation, nous voulons non-seulement reprocher à l'infanterie autrichienne d'avoir attaqué, mais surtout à sa cavalerie d'avoir abandonné la brave infanterie hongroise.

DEUXIÈME

GUERRE DE SILÉSIE.

Dans sa relation de la campagne de 1745 (*Histoire de mon temps*, t. II, p. 197), Frédéric cite le combat de Neustadt (22 mai), où le margrave Charles, avec 12,000 hommes, battait 20,000 Autrichiens, où Schwerin, avec les régiments de cavalerie Prince Louis de Wurtemberg et Gesler, exterminait deux régiments d'infanterie autrichienne et le régiment de dragons de Gotha, comme une époque mémorable et glorieuse pour sa cavalerie. En faisant connaître, à cette occasion, l'état dans lequel il trouva la cavalerie en 1741, ce prince s'exprime avec sévérité sur son compte en disant : que c'était alors le corps le plus lourd et le moins intelligent des armées de l'Europe. Dans le chapitre 24 de l'instruction pour les généraux, il est dit : « Elle était tellement démoralisée, qu'elle s'imaginait que je l'envoyais à » la boucherie, lorsque, pour l'habituer à la guerre, j'en faisais partir le moindre détachement. » Dans un autre passage, il nomme les cuirassiers autrichiens « les piliers de » l'empire. » Il semblerait, d'après ceci, que la bataille de Mollwitz avait rendu aux yeux du roi la supériorité de la

différents points. « C'était ôter au hasard ce que la pru-» dence lui pouvait dérober (1). » Ces paroles remarquables caractérisent complétement les vues de ce grand roi sur les moyens qu'il voulait employer pour la défense de la Silésie. Il n'était nullement question d'une position dans laquelle on aurait attendu l'ennemi de pied ferme, encore moins de l'éparpillement des troupes sur toutes les routes où l'ennemi pouvait se présenter. Le roi, au contraire, qualifie « d'insensé » (p. 187) un projet qui aurait pour but de défendre la Silésie de cette manière. La stratégie moderne se servirait difficilement d'une disposition plus convenable, et, en y comparant les mesures adoptées quarante ans auparavant pour défendre les frontières de l'Allemagne et des Pays-Bas contre les Français, on acquiert la déplorable conviction que l'art de faire la guerre, égaré par une théorie fausse et pédantesque et par une politique timide, avait considérablement rétrogradé dans les premières années du XVIIIe siècle.

Le 3 juin, on vit l'armée ennemie descendre des montagnes sur huit colonnes, son aile droite s'appuyer aux eaux de Striegau, le centre prendre position près de Ronstok, et l'aile gauche (le corps saxon du duc de Weissenfels) près de Pilgramshayn. Le roi fit avancer aussitôt le corps de Dumoulin (son avant-garde composée de 6 bataillons et 28 escadrons) sur le Topasberg, en avant de Striegau. L'armée se mit en marche à huit heures du soir dans l'ordre de bataille sur la droite, pour se déployer en face de l'ennemi, l'aile droite près de Pilgramshayn, l'aile gauche au ruisseau de

(1) P. 204.

Striegau. Les têtes de colonnes arrivèrent à minuit dans les environs de Striegau. Le 4 juin, à deux heures du matin, le roi réunit les officiers supérieurs, et leur donna ses instructions pour la bataille. Suivant le mode adopté alors, la cavalerie fut répartie sur les ailes, à l'exception toutefois de 30 escadrons qui devaient prendre position comme réserve derrière le centre de la seconde ligne, pour être employée selon le besoin. La cavalerie de chaque aile fut formée sur deux lignes; derrière chaque aile était un régiment de hussards (10 escadrons) en troisième ligne, pour couvrir les derrières et les flancs là où le terrain s'étendait, et pour poursuivre l'ennemi. Il était ordonné à toute la cavalerie d'attaquer avec impétuosité; de ne point s'arrêter à faire de prisonniers; de porter ses coups au visage (comme l'ordonna César à ses légions à la bataille de Pharsale); et, après avoir culbuté les cavaliers ennemis, de se jeter sur les derrières et sur les flancs des Autrichiens, aussitôt qu'elle en trouverait l'occasion. L'infanterie eut ordre d'aborder l'ennemi au pas de course, de ne faire feu qu'à cent cinquante pas dans le cas où il faudrait tirer, de n'occuper dans les villages ni les jardins ni les maisons, afin de ne pas arrêter la poursuite.

Le corps saxon, qui croyait avoir bon marché de Striegau, entra le premier en lice; mais, après un combat très-vif, quoique de courte durée, il fut battu complétement par l'aile droite des Prussiens; la cavalerie de cette aile chassa celle des Saxons, et les gardes du corps et les gendarmes sabrèrent deux bataillons. Le prince de Lorraine, dont le quartier général était à Hansdorf, ne fut instruit de la marche du combat que lorsque la défaite des Saxons était consommée. Jusque-là il avait été facile de vaincre et de fixer la victoire.

La cavalerie de l'aile gauche fut arrêtée dans sa marche, les ponts sur lesquels elle devait franchir les eaux de Striegau s'étant rompus lorsque la première brigade (10 escadrons) fut passée.

Ces 10 escadrons, commandés par le général Kyau et soutenus par la réserve (30 escadrons) que conduisait le général Ziethen, attaquèrent et culbutèrent la cavalerie ennemie; le reste suivit en franchissant un gué. Pendant ce temps, l'infanterie ennemie avait été ébranlée; le maréchal Gesler, qui conduisait la seconde ligne de l'aile gauche (20 escadrons, les régiments de dragons Baireuth, Rottenbourg et Bonin), fondit sur elle et exécuta cette charge brillante dans laquelle le régiment de Baireuth culbuta 21 bataillons, s'empara de 66 drapeaux, de 5 canons, et fit 4,000 prisonniers. En rapportant ce beau fait d'armes, Frédéric dit qu'il méritait d'être inscrit en lettres d'or dans les annales de la Prusse. La cavalerie ennemie venait d'être battue, lorsque la division Gesler traversa la ligne d'infanterie prussienne sur trois colonnes, tourna l'infanterie autrichienne qui commençait à plier, et, profitant du moment où elle allait se mettre en marche, se précipita sur ses flancs et sur ses derrières; de là vient ce résultat qui tient presque du prodige. On raconte que, si un grand nombre de drapeaux tombèrent au pouvoir des Prussiens, c'est que, voulant les sauver, l'ennemi les avait envoyés sur les derrières. Le rapport autrichien ne fait point mention de ce fait; mais on y avoue avec franchise qu'une grande partie de la cavalerie et quelques régiments d'infanterie ne s'étaient pas comportés comme ils l'auraient dû (1). L'ennemi perdit en tout 7,000

(1) *Collection des papiers du duc Ferdinand*, t. I.

hommes, 83 drapeaux et étendards, 6 bouches à feu, et 8 paires de timbales : la perte des Prussiens fut de 1,800 hommes. Des 64 bataillons qui se trouvaient en ligne, 27 seulement furent engagés ; ce sont eux et la cavalerie qui décidèrent la victoire. A dix heures du matin, le combat était terminé. Quoique les forces ennemies soient portées à 90,000 hommes, il se pourrait que la cavalerie prussienne se soit trouvée plus nombreuse que celle des Autrichiens ; aussi sut-elle profiter de cette supériorité numérique pour exécuter sa brillante charge. D'après l'*ordre de bataille*, l'armée austro-saxonne était composée de 61 bataillons et 158 escadrons. Les corps des généraux Wallis et Nadasti ne prirent pas part au combat ; ils restèrent intacts et couvrirent la retraite.

BATAILLE DE SOOR.

30 septembre 1745.

Affaiblie par un grand nombre de détachements, l'armée du roi, réunie le 30 septembre dans le camp de Staudenz, était forte de 18 à 20,000 hommes, auxquels s'étaient joints 61 escadrons, lorsque le prince de Lorraine, venant de Koenigshof, s'avança contre le flanc droit du camp. Le roi, qui savait que l'ennemi lui était de beaucoup supérieur (ses forces s'élevaient à 40,000 hommes), craignait, en cas de retraite, d'être accablé par le nombre dans les défilés qui le séparaient de la Silésie. Décidé à chercher plutôt son salut dans une attaque audacieuse que dans une retraite pleine de périls, il fit converser l'armée à droite pour la former parallèlement à l'ennemi, et, tandis que ce mouvement s'exécutait, il ordonna à la cavalerie de l'aile droite d'attaquer celle qui était devant elle. Les dispositions de l'ennemi favorisaient cette courageuse résolution ; 50 escadrons autrichiens, sur trois lignes distantes entre elles de vingt pas, étaient entassés dans la plaine entre Burkersdorf et Georgengrund, ayant en dos un ravin escarpé. Ils furent attaqués par le maréchal Budenbrok avec ses cuirassiers, les gendarmes et deux escadrons de hussards. Cette charge

fut accueillie par une salve de carabines ; mais les armes étaient à peine redressées, que la première ligne était refoulée sur la seconde, et toute la masse jetée partie dans le ravin, partie sur l'infanterie. Pendant ce temps, le lieutenant général Bonin, qui commandait l'aile droite de l'infanterie prussienne, traversait le village de Burkersdorf avec 5 bataillons ; 5 autres bataillons suivaient comme soutien. Ces troupes s'emparèrent d'une batterie de 28 bouches à feu, et une tentative de l'ennemi pour les repousser resta sans succès. Après que l'aile droite eut remporté cet avantage, le roi, laissant seulement le régiment de cuirassiers Buddenbrok et quelques hussards près de cette aile, qui, protégée par le ravin si fatal à la cavalerie autrichienne, n'avait plus besoin du secours de la cavalerie, se hâta d'envoyer vingt escadrons à l'aile gauche. La cavalerie ennemie ne voulut pas attendre l'attaque, et se replia sur le bois de Soor. Le régiment de cuirassiers Bornstaedt fondit alors sur l'infanterie, lui prit 10 drapeaux, et fit 1,700 prisonniers; le reste de la cavalerie ne prit aucune part au combat. Le bois de Soor recueillit l'armée en fuite ; elle venait de perdre 22 bouches à feu, 12 drapeaux et étendards, et 2,000 prisonniers. La perte des Prussiens fut d'environ 3,000 hommes, tant morts que blessés. Le roi cite comme les principaux héros de cette journée les généraux Buddenbrok et Golz, qui avec 12 escadrons battirent une masse de 50 escadrons autrichiens. Parmi les fautes que commit l'ennemi, le roi signale en première ligne celle d'avoir formé de sa cavalerie une masse inerte, au lieu de la lancer contre le camp prussien, ce qui aurait mis l'armée dans l'impossibilité de se former. La confusion qui s'était introduite dans le corps du duc d'Ahremberg, qui, s'étant égaré, tournait le dos à l'ennemi, fut cause que le prince de Lorraine, occupé à redres-

ser cette maladresse, négligea de porter un grand coup. Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir les fautes que le roi s'attribue; cet examen appartient à la critique. Du reste, les dispositions de ce prince étaient dignes de ce brillant succès.

BATAILLE DE KESSELSDORF.

La cavalerie ne joua dans cette bataille qu'un rôle très-secondaire ; toutefois, un fait digne de remarque, c'est que le régiment de dragons Bonin, qui comme soutien suivait la division d'infanterie formée sur trois lignes et en marche sur Kesselsdorf, chargea en temps opportun et avec un grand succès l'infanterie saxonne (celle-ci était à la poursuite des Prussiens, après avoir repoussé leur attaque), et fit dans cette circonstance ce que fait aujourd'hui une brigade ou division de cavalerie. La belle cavalerie saxonne, qui pouvait rendre de grands services, ne bougea pas ; elle s'était formée en bataille derrière l'infanterie, et se retira lorsque celle-ci fut battue.

GUERRE DE SEPT ANS.

CAMPAGNE DE 1756.

BATAILLE DE LOWOSITZ.

1er octobre.

Tandis que l'armée principale des Prussiens bloquait les Saxons dans leur camp de Silienstein, un corps de 28 bataillons et 69 escadrons se portait sur la Bohême à la rencontre du maréchal Brawn, pour protéger l'investissement du camp et empêcher qu'il ne fût secouru. Le 30 septembre, ce corps, dont le roi avait pris le commandement en personne le 29, se trouvait en face de l'ennemi, qui avait pris position près de Lowositz, derrière le Morellbach (1).

(1) Voir le plan de Tempelhof.

Le 1er octobre, comme le roi se disposait à reconnaître la position, la cavalerie ennemie se forma dans la vallée ; les Croates occupaient la pente du Loboschberg. Un brouillard épais empêchait de voir l'ensemble des dispositions, et le roi, croyant n'avoir devant lui qu'une arrière-garde, voulut l'acculer contre l'Elbe en faisant avancer son aile droite. Dans ce but, l'infanterie fut formée sur une ligne, avec ordre de tenir l'aile gauche au Loboschberg, de ne pas pousser plus avant, et de gagner les hauteurs en avant de Kinitz.

La cavalerie, formée sur trois lignes, était en bataille derrière l'infanterie. Jusque vers midi, le tout ressemblait à un combat d'arrière-garde ; mais, le brouillard s'étant dissipé, il fut facile de reconnaître la supériorité de l'ennemi, dont les forces se montaient à 50,000 hommes.

La cavalerie attaqua aussitôt celle de l'ennemi, et la repoussa ; mais, ramenée à son tour, elle se retira derrière l'infanterie sans avoir rien fait d'important. Le champ de bataille ne lui était pas favorable ; le Morellbach, avec ses bords marécageux ; les montagnes, les villages de Lowositz et de Sulowitz, occupés par de l'infanterie et de l'artillerie, étaient autant d'obstacles qui lui rendaient difficile de vaincre un ennemi supérieur en nombre. Néanmoins elle exécuta une seconde charge, et la cavalerie ennemie fut complétement culbutée.

Dans la chaleur de l'action, quelques escadrons continuèrent la poursuite jusqu'à Prosmik ; mais, pris en flanc par un feu très-vif, tous furent obligés de rétrograder.

L'infanterie de l'aile gauche repoussa plusieurs attaques dirigées sur le Loboschberg, et une charge à la baïonnette, exécutée très à propos par les troupes du duc de Bevern, rejeta l'ennemi derrière Lowositz. Dès lors, le maréchal

Brown renonça à l'offensive et battit en retraite. Le but du roi était rempli : les Saxons ne purent être secourus.

Le perte des Prussiens s'éleva, dans la cavalerie, à 47 officiers et 943 hommes tués, blessés et égarés ; dans l'infanterie, à 63 officiers et 2,255 hommes.

La position de la cavalerie derrière l'infanterie fournit au général Tempelhof l'occasion de faire remarquer (1) que, quelle que soit la nature du terrain, il considère cette position comme plus convenable que la répartition sur les ailes. Les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion sont applicables à la défensive, c'est-à-dire à une position dans laquelle on attend l'attaque de l'ennemi ; mais les dispositions de Frédéric étaient rarement calculées sur une telle hypothèse. En plaçant la cavalerie sur les ailes, la pensée était d'avoir les troupes formées en lignes et prêtes à combattre, et la formation sur deux lignes était à cette époque ce qu'il y avait de plus régulier. Du reste, dans le cours de la guerre de sept ans, on rencontre plusieurs exceptions que nous ferons ressortir en examinant la part active que prit la cavalerie aux différentes batailles.

---

(1) *Histoire de la guerre de sept ans*, par Tempelhof, observation sur la bataille de Lowositz, t. I, p. 69.

CAMPAGNE DE 1757.

COMBAT DE REICHENBERG.

Le combat de Reichenberg, livré le 21 avril, n'eut rien de bien remarquable. Le duc de Bevern, avec 20 bataillons et 20 escadrons, chassa de sa position retranchée le corps de Kœnigsek, qui était à peu près aussi fort (1).

La cavalerie commença le combat en repoussant celle de l'ennemi ; 2 bataillons de grenadiers chassèrent les avant-postes des Autrichiens d'un bois près duquel était appuyée leur aile gauche ; les retranchements furent abandonnés avant que l'attaque ne commençât.

Ce combat est en cela remarquable, qu'il prouve qu'à cette époque on n'attachait pas une importance exclusive au train des équipages, comme on l'a prétendu plus tard. Pendant le combat, un détachement autrichien, sous les

(1) *Journal militaire autrichien*, 1822, t. I, p. 40. La force du corps autrichien y est portée à 14,000 hommes, y compris 2,700 hommes de cavalerie.

ordres du général Macquire (7 bataillons et 2 régiments de cavalerie), attaqua le train du duc de Bevern, qu'escortait le colonel Warnery avec six escadrons. Le duc envoya 3 bataillons pour s'opposer à cette diversion, sans se laisser induire en erreur sur l'objet principal. Quelques voitures furent perdues, mais elles furent remplacées par d'autres que prirent les hussards de Warnery, et au nombre desquelles se trouvaient les équipages du général Macquire. Cet événement fut considéré comme un incident sans importance. Si le duc, tremblant pour ses communications, pour sa base d'opération et ses équipages, eût suspendu sa marche ou fait un mouvement rétrograde, il aurait pu en résulter une confusion désagréable et nuisible à toute l'opération.

BATAILLE DE PRAGUE.

6 mai.

La jonction des deux armées prussiennes, l'une venant de Saxe, sous les ordres immédiats du roi, et l'autre arrivant de Silésie, sous le commandement du maréchal Schwerin, s'était opérée sans aucun obstacle. Le roi se trouva, le 6 mai au matin, près de Prosigk, à la tête de 63,000 hommes (68 bataillons et 125 escadrons), en présence de l'armée du prince de Lorraine, forte de 70,000 hommes. Les forces autrichiennes se composaient de 60 bataillons d'infanterie, 8 bataillons de Croates, 70 compagnies de grenadiers, 19 régiments de cavalerie, chacun de 6 à 7 escadrons (1). Le maréchal Keith était resté sur la rive gauche de la Moldaw, près de Weleslawie, avec 30 bataillons et 38 escadrons. Il y avait à Prague une garnison forte de 7 bataillons.

Les grandes dispositions que l'on fit pour la bataille de Prague avaient pour but, non-seulement de chasser l'ennemi de la position qu'il occupait, mais aussi de l'exterminer; ce

(1) D'après le *Journal autrichien*, 1822, 2e livraison, 117 escadrons et 15 compagnies de carabiniers, environ 12,600 chevaux.

qui devait décider du sort de la campagne, et peut-être mettre fin à la guerre, si ce projet eût été mis à exécution dans toute son étendue.

Le front de la position ennemie, qui était très-forte (1), avait son aile gauche appuyée au Cizkaberg près de la vallée de Moldau. L'intention du roi était de tourner l'aile droite de l'ennemi et de diriger sa principale attaque sur ce point; le prince Maurice, avec 3 bataillons et 30 escadrons, devait en même temps franchir la Moldau près de Branik ou de Klein-Kuchel. Le roi se promettait un grand succès du mouvement de ce corps de cavalerie (2), qui devait prendre l'ennemi à dos et le forcer à se jeter dans Prague. Mais l'équipage de pont n'ayant pu arriver à temps, le passage de la Moldau ne put s'effectuer, et l'attaque projetée n'eut pas lieu. En vain Seidlitz, qui n'était alors que colonel, essaya-t-il de franchir la rivière à la nage avec les 30 escadrons qu'il commandait. Pour donner plus de vigueur à l'attaque de l'aile gauche contre la droite de l'ennemi, une partie de la cavalerie de l'aile droite des Prussiens fut envoyée à la gauche, de sorte que 85 escadrons se trouvaient réunis sur ce point où tout devait se décider. L'armée, en ordre de bataille sur trois colonnes, se mit en marche sur la gauche, pour aller gagner le flanc gauche des Autrichiens.

L'ennemi suivit ce mouvement en se portant vers la droite. Comme il marchait sur les hauteurs, il lui était plus

---

(1) Voir le plan dans le *Journal militaire de l'Autriche*.

(2) Retzon, *Traits caractéristiques de la guerre de sept ans*, t. I, p. 97.

facile d'exécuter ce mouvement qu'aux Prussiens dont les colonnes étaient arrêtées par les marécages du vallon de Potschernitz au point que l'artillerie fut obligée de rester en arrière pour aller gagner le village, seul point où elle pouvait passer. On n'avait pu, dans l'éloignement, reconnaître cet accident du terrain ; ce qui fut cause qu'il fallut renoncer à l'avantage de gagner la nouvelle ligne de bataille en faisant exécuter une simple conversion aux colonnes comme on se l'était proposé. Les cartes dont on était muni ne donnaient à cet égard aucune indication précise. Il fallait donc, ou perdre du temps et par conséquent donner à l'ennemi le loisir d'assurer et de renforcer sa position, ou, sans attendre l'arrivée de toutes les troupes, et particulièrement de l'artillerie qui devait les soutenir, attaquer avec celles qui s'étaient formées près de Sterbeholy. On s'arrêta à ce dernier parti, et l'attaque commença lorsque 22 bataillons de l'aile gauche de la première ligne se furent formés pendant que la division de cavalerie du prince de Schœnaich (20 escadrons de cuirassiers) franchissait la ligne de Sterbeholy. Le reste de la cavalerie (20 escadrons de dragons et 45 de hussards) qui devait agir sur ce point arriva peu de temps après, et fut engagée successivement. D'après la relation insérée dans le *Journal militaire autrichien*, le moment favorable pour attaquer la cavalerie prussienne avant et pendant sa marche n'était point passé inaperçu par les Autrichiens; mais, aucun ordre n'ayant été donné, on le laissa échapper.

La précipitation que mirent les Prussiens dans leur attaque fut-elle le résultat des ordres du roi ou de la courageuse impatience du brave Schevenin? C'est un point sur lequel les historiens ne sont pas d'accord. Au surplus, ce

n'est pas ici le lieu d'éclaircir ce fait, encore moins d'examiner si l'on a bien fait de considérer la précipitation comme un moyen décisif; un fait certain, c'est qu'on agissait d'après ce principe.

L'attaque de l'infanterie commença à dix heures; mais elle fut repoussée avec perte malgré l'intrépidité avec laquelle les troupes affrontèrent un feu de mitraille des plus meurtriers. Le prince de Schœnaich, qui commandait la première division de cuirassiers (20 escadrons), attaqua la cavalerie ennemie (environ 90 escadrons) qui s'était formée sur trois lignes, et culbuta la première ligne après avoir essuyé son feu. Accablés par le nombre, les cuirassiers prussiens furent obligés de plier; mais le prince de Wurtemberg s'étant jeté dans la mêlée avec 20 escadrons de dragons; et les hussards qui arrivaient les derniers, ayant pris l'ennemi en flanc après avoir tourné l'étang de Miecholup, ce combat de cavalerie fut décidé en faveur des Prussiens. La cavalerie ennemie fut presque entièrement chassée au delà du ruisseau de Sabielitz, et il n'y eut que les 20 escadrons sous les ordres du général Odonel, qui n'avaient pas bougé et auxquels s'étaient ralliés environ 1,300 chevaux de la cavalerie battue, qui restèrent sur le champ de bataille. Ils couvrirent la retraite de l'armée qui alla se jeter dans Prague. Les détails de ce combat de cavalerie sont rapportés de différentes manières; mais tous les historiens s'accordent sur les faits principaux, tels que nous les rapportons succinctement. D'ailleurs, dans un tumulte de cette nature, la description des faits isolés contribue peu à jeter de la clarté sur l'ensemble. Comment la cavalerie prussienne se forma-t-elle? C'est une question dont la solution serait à désirer dans l'intérêt de la tâche que nous entre-

prenons; mais malheureusement rien n'est indiqué à cet égard. Mais comme cette cavalerie fut obligée de traverser des digues étroites pour arriver sur le champ de bataille, et qu'il est dit expressément par Gaudi, que les dragons du prince de Wurtemberg se ruèrent dans la mêlée des cuirassiers prussiens et autrichiens, tout fait présumer qu'en arrivant les régiments étaient formés par escadrons, et qu'ils se déployèrent pour attaquer. Il est difficile de croire que le principe de l'alignement ait été observé en se portant en avant au trot; du moins il eût été dangereux de prêter le flanc à l'ennemi; si cette manière de marcher est commode là où elle peut s'exécuter avec sécurité, elle devient dangereuse et impraticable si près de l'ennemi.

La circonstance qu'une partie de la cavalerie autrichienne était allée le matin en ville pour recevoir le fourrage peut avoir retardé les dispositions; mais elle n'est point décisive, puisqu'on avait eu assez de temps pour faire revenir les hommes. Un seul régiment se rendit sans armes ni équipement (1) à Beneschau; son camp avait été pris lorsqu'il quitta la ville pour y retourner; les autres revinrent encore assez à temps. Pendant ce temps, l'infanterie prussienne s'était ralliée, l'artillerie était entrée en ligne, et 13 bataillons de la deuxième ligne avaient renforcé l'aile gauche. Les Prussiens marchèrent de nouveau à l'ennemi, dont l'aile droite fut culbutée et se retira fuyant en désordre vers Prague. Quelques escadrons (environ 400 chevaux, suivant Gaudi) sabrèrent l'infanterie. Le gros de la cavalerie resta

---

(1) *Journal autrichien* : « En bottes et en bonnet de police. »

près de Bratsch et Sabielitz en face de la cavalerie ennemie battue, sans toutefois pouvoir l'attaquer ; car l'ennemi tenait occupé par de l'infanterie les deux villages et les passages sur le ruisseau, et une partie de son aile droite s'était ralliée derrière ce ruisseau. Sans aucun doute cette masse d'environ 8,000 chevaux aurait pu, et même, d'après les dispositions, aurait dû être employée avec succès contre la portion de l'armée autrichienne qui tenait encore, et celle qui fuyait vers Prague ; mais un incident rapporté par Gaudi (1) explique cette négligence. Il dit : que des convois chargés de vivres et d'eau-de-vie, appartenant à l'ennemi, avaient occupé et retenu les troupes plus longtemps qu'il ne le fallait. Le roi rapporte cette particularité (2), et la relation autrichienne insérée dans le *Journal militaire* est d'accord avec lui sur ce point (3).

Si le prince de Lorraine n'essuya point une défaite complète, il le dut en partie à la négligence que l'on mit à ramener la plus grande partie de la cavalerie de l'aile gauche sur le champ de bataille après avoir chassé l'ennemi derrière le ruisseau de Sabielitz et refoulé la cavalerie autrichienne vers Prague, et à l'incident qui empêcha la cavalerie de Seidlitz de prendre part à la bataille. De toute la cavalerie de l'aile droite, il n'y eut que le régiment de cuirassiers Schœnaich qui donna. On avait fait venir ce régiment pour soutenir l'infanterie lorsque le centre de l'ennemi

---

(1) *Journal de Gaudi*, t. II, p. 65.
(2) *Histoire de la guerre de sept ans*, p. 158.
(3) Année 1822, 9.

eut pris de nouveau position derrière le village de Malleschuetz ; il se porta en avant au galop par les intervalles de l'infanterie, et exécuta une charge brillante ; mais, par une erreur fatale, il essuya le feu de sa propre infanterie, qui lui fit perdre deux officiers et cinquante hommes ; ce qui empêcha que cette charge n'eût tout le succès qu'elle aurait eu sans ce malheureux accident.

BATAILLE DE COLLIN.

18 juin 1757 (1).

Quoique la bataille de Collin soit la première que perdit le roi contre les Autrichiens, les dispositions qu'il fit pour cette bataille n'en méritent pas moins une place parmi les savantes manœuvres de ce grand homme de guerre, et si le résultat ne répondit pas à l'attente, on n'en voit pas moins que le rôle de l'infanterie n'avait pas été négligé, et qu'il lui était réservé une part importante pour atteindre le but qu'on se proposait.

Par suite d'une habile prévoyance, le maréchal Daun s'était haté de quitter son camp de Krichenau dès que le roi eut tourné la position qu'il occupait auparavant. Il conduisit les 60,000 hommes qui composaient son armée, et au nombre desquels se trouvaient 168 escadrons, sur les hauteurs derrière Krezeker et Chotzemitz, où il leur fit prendre une forte position. S'écartant de la règle ordinaire, il ne mit pas sa cavalerie sur les ailes; une partie fut placée au centre, où le terrain lui était le plus favorable. Entre

(1) Voir le plan de Tempelhof ou celui de Retzow.

Chotzemitz et Bressan, où deux chemins conduisent sur les hauteurs, étaient 9 régiments de cavalerie sur trois lignes; le reste de la grosse cavalerie était en grande partie à l'aile droite. Le corps de Nadasti (48 escadrons de hussards) se trouvait en avant de cette aile, à cheval sur la route impériale de Planian à Collin.

Le 18 juin, à six heures du matin, l'avant-garde des Prussiens composée de 35 escadrons et 4 batteries, chassa le corps de Nadasti jusque derrière Kutlirtz, et continua à se porter sur lui tandis que l'armée suivait en ordre de bataille sur la route impériale et sur les côtés. A dix heures, on arriva à l'auberge du Soleil d'or (Zlatisluntz); on fit halte, et l'attaque fut ordonnée de la manière suivante : la division de Ziethen (4 bataillons et 35 escadrons) devait chasser Nadasti ; le général Hulsen avec 7 bataillons soutenus par 25 escadrons sous les ordres de Seidlitz devait suivre et s'emparer des hauteurs près de Krezekor et d'un petit bois de chênes situé derrière ce village. Outre cela, la plus grande partie de la cavalerie avait été envoyée à l'aile gauche; de manière que 100 escadrons environ se seraient trouvés réunis sur ce point pour exécuter l'attaque projetée sur l'aile droite de l'ennemi, si cette première disposition, assurément convenable, n'eût été changée, dénaturée et par suite abandonnée. Le premier projet était, après la défaite de Nadasti, d'exécuter par échelons l'attaque de l'aile droite ennemie; la brigade de Hulsen devait former le premier échelon ; l'aile gauche de l'armée devait le soutenir, et une cinquantaine d'escadrons avaient ordre de se tenir à portée pour fondre sur l'ennemi aussitôt que son flanc droit serait à découvert ; l'aile droite de l'armée devait expressément rester en arrière. Le régiment de dragons Normann, de la division de Seidlitz, conduit par le général en personne,

suivit immédiatement la brigade de Hulsen, et prit une part active au succès de ce combat en chargeant l'infanterie ennemie en retraite, à laquelle il enleva sept drapeaux, et en repoussant les carabiniers saxons qui arrivaient au secours de cette infanterie. Quelque glorieuse qu'ait été la conduite de ce régiment, dans cette circonstance, ce qu'il venait d'exécuter n'était que le prélude d'une plus grande entreprise qui ne fut point exécutée. Contrairement à la première disposition, l'armée conversa trop tôt et aborda l'ennemi sur son front, où toutes ses forces se trouvaient réunies, au lieu de n'attaquer que son aile droite. C'est ce qui fait que Hulsen ne put être secouru par de l'infanterie dont il avait tant besoin. Ces bataillons ayant beaucoup souffert, il fut obligé d'abandonner le petit bois. Le général Pennavaire, qui, avec 20 escadrons de cuirassiers devait soutenir la division Seidlitz, resta longtemps, sans nécessité, près du village de Bristi, et, lorsque enfin il arriva, son attaque échoua et ses régiments prirent la fuite, et se retirèrent en désordre au delà de la route impériale.

La cavalerie ennemie et principalement celle des Saxons, quoique repoussée en partie par celle des Prussiens, conserva la supériorité que lui donnait et le nombre et le soutien que lui prêtait l'infanterie dans le petit bois, et la marche que prenait le combat. Le corps de Nadasti rejeta celui de Ziethen ; Hulsen fut obligé de retirer sa brigade à moitié détruite, et ces troupes, ainsi que quelques régiments de l'aile gauche, en tout 14 bataillons, furent culbutés par la cavalerie ennemie. Le centre de l'armée, qui, en conversant trop tôt, ne formait plus qu'une seule ligne, à l'exception de quatre bataillons, se trouva engagé dans la lutte et perdit beaucoup de monde sans en tirer le moindre avantage. Telle était la position des choses, lorsqu'à quatre heures de l'a-

près-midi le roi abandonna tout espoir de vaincre. Après avoir fait de vains efforts pour rallier les troupes battues de l'aile gauche, il ordonna au duc de Beverne de conduire l'armée derrière le défilé de Planian; et, accompagné de ses gardes du corps, il se rendit de sa personne à Nimbourg. L'aile droite se trouva engagée à son tour, et résista à toutes les attaques. Le premier bataillon de la garde et le régiment de dragons Meineke se distinguèrent particulièrement; ce dernier exécuta huit charges, et chaque fois il repoussa l'ennemi.

La perte de l'armée prussienne, qui le matin comptait 32,000 hommes (33 bataillons et 116 escadrons), se monta à 326 officiers, 13,447 hommes, 22 drapeaux et 45 bouches à feu.

Ziethen et Seidlitz couvrirent la retraite avec 65 escadrons, et restèrent jusqu'au soir sur le champ de bataille(1). Si les Autrichiens eussent voulu profiter de leur victoire, l'attaque de la cavalerie qui couvrait la retraite était la première chose qu'ils devaient entreprendre; cette attaque réussissant, ils pouvaient obtenir de grands résultats, mais ils n'en firent rien; que ce soit ou la fermeté de l'arrière-garde prussienne, ou la stratégie qui ait décidé la lutte dans cette circonstance, tant est-il que ce grenadier avait raison, qui, pour consoler le roi à sa manière, lui dit : « Parbleu, » l'impératrice peut bien gagner une fois la partie, le dia- » ble ne nous emportera pas pour cela ! » Cette exclamation,

(1) D'après le récit de Warnery, ces troupes étaient dans le plus mauvais état; mais il parle trop de lui-même pour qu'on puisse le prendre pour guide pour tout le reste; il ne dit pas un seul mot de Ziethen.

quelle que soit sa rudesse, exprime une confiance qu'il est rare de rencontrer après une telle défaite.

Si les mesures du maréchal Daun avant et pendant la bataille paraissent pleines de sagesse, la circonspection avec laquelle il se retira dans son camp de Krichenow après une telle victoire doit être considérée par ses plus ardents panégyristes comme une copie ridicule de son modèle Fabius Cunctator.

Cette journée fut évidemment glorieuse pour l'armée impériale et particulièrement pour les cavaleries autrichienne et saxonne. 14 bataillons des meilleures troupes succombèrent sous leurs glaives, et c'est à elles que Daun dut sa victoire. Ceci peut être considéré comme un fait irrécusable, sans qu'il soit nécessaire de reproduire l'anecdote répétée par plusieurs écrivains, au sujet de l'ordre qui fut donné de battre en retraite sur Suchdol, et de la courageuse présence d'esprit du lieutenant-colonel saxon Benkendorf (1). Il est également inutile d'expliquer ici les différentes critiques de Loyd, Tempelhof, Retzow et Jomini, sur cette bataille. La meilleure critique ne doit pas perdre de vue que, malgré les meilleures dispositions, l'entreprise du roi était toujours difficile. *Mutatis, mutandis*, le jugement de Frédéric II sur la bataille de Pultava pourrait être convenablement appliqué à cette circonstance : « l'ennemi avait l'avantage » d'une grande supériorité, c'était beaucoup ; à cela venaient » se joindre les avantages du terrain qu'il occupait ; on lui » laissa ceux de l'art (attendu qu'on s'était écarté des pre- » mières dispositions qui toutes étaient convenables), c'était

(1) Tempelhof, t. I, p. 216 et 222.

» trop (1) ! » L'art ne donne point le moyen *infaillible* de vaincre, avec 32,000 hommes, 60,000 adversaires aguerris et occupant une position avantageuse ; il peut seulement diminuer les difficultés, rendre plus faciles et augmenter les chances de succès. Rien dans la guerre ne peut être admis irrévocablement, sinon une fin honorable, et l'armée prussienne conserva cette assurance même dans la défaite de Collin ; d'ailleurs les dispositions du roi étaient tout ce qu'elles pouvaient être en pareille circonstance. La cavalerie eût été convenablement employée, si ces dispositions eussent été exécutées ; la division de cuirassiers du général Pennevaire n'arriva pour l'attaque que lorsque le premier point était manqué.

L'opinion de Loyd, qu'il eût été plus convenable de conduire la force principale de la cavalerie prussienne contre le centre de l'ennemi, paraît avoir été aussi celle de Daun ; car les 9 régiments qu'il plaça au centre de sa position semblent prouver qu'il s'attendait à une attaque sur ce point. Ce que Loyd dit contre l'exécution des dispositions du roi est réfuté par le fait même, puisqu'elles étaient déjà à moitié exécutées avant que le résultat ne prît une autre tournure. Non-seulement la cavalerie pouvait combattre sur le terrain où le roi l'envoyait, mais elle y combattait réellement. Mais lorsque les cuirassiers furent envoyés de Bristi à l'aile gauche ; lorsque Hulsen eut perdu ses avantages et que le combat, étant engagé sur toute la ligne, il ne fut plus possible de continuer à exécuter les premières dispositions, il

---

(1) *Réflexions sur Charles XII*, pensées de Frédéric du vivant de l'auteur, t. III, p. 406.

est certain qu'une attaque de cette division de cuirassiers sur l'ennemi qui était le plus à sa portée aurait été plus à propos et plus utile, que de se porter sur le point où une heure plus tôt elle eùt trouvé les choses dans une situation toute différente. On ne peut contester la grande valeur de la disposition par suite de laquelle les forces combattantes furent dirigées sur l'aile droite; mais il n'en est pas moins vrai qu'à la guerre il se présente de nombreux incidents où il est bien plus important de faire quelque chose autre que ce qui est adopté par principe; que la cavalerie principalement, dont les succès dépendent souvent du moment, se trouve souvent dans ce cas, et que tel était celui où se trouvait la division de cuirassiers du général Pennevaire à Collin.

(*La suite au prochain numéro.*)

BIOGRAPHIE.

DES PREMIÈRES ANNÉES

DE NAPOLÉON BONAPARTE,

C'EST-A-DIRE DEPUIS SA NAISSANCE
JUSQU'A L'ÉPOQUE DE SON COMMANDEMENT EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE,

AVEC UN APPENDICE RENFERMANT DES DOCUMENTS OU INÉDITS OU PEU CONNUS,
POSTÉRIEURS A CETTE ÉPOQUE;

Par M. le baron DE COSTON,

LIEUTENANT-COLONEL D'ARTILLERIE EN RETRAITE, OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE S.-LOUIS ET DE L'EX-ORDRE ROYAL DES DEUX-SICILES.

2 volumes in-8°.

PARIS, LIBRAIRIE DE MARC AUREL FRÈRES;

VALENCE, MÊME MAISON, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 8.

1840.

Voici un livre aussi consciencieusement écrit qu'il est palpitant d'intérêt, de vérité et d'exactitude. Il y avait une lacune à combler dans l'histoire contemporaine : celle des premières années de Napoléon Bonaparte, dont la filiation inexacte ou tronquée, conséquemment peu sûre, exigeait les soins d'un esprit supérieur autant qu'intègre et persévé-

» 21 juillet 1771, acte de baptême de Napoléon Bonaparte.

» Napoléon a dit au docteur Antomarchi, que lui aussi était entêté dans son enfance; rien ne lui imposait, rien ne le déconcertait; il était querelleur, lutin; il ne craignait personne; il battait l'un, il égratignait l'autre, et déjà se rendait redoutable à tous.

» Son frère Joseph était celui avec qui Napoléon avait le plus souvent affaire. Le premier était battu, mordu, grondé, et n'était pas encore remis que le cadet avait déjà porté plainte; il était heureux d'être alerte, car madame Lætitia eût réprimé son humeur belliqueuse, et n'eût pas souffert ses algarades. La tendresse de cette mère était sévère; elle punissait, récompensait indistinctement; le bien, le mal, elle tenait compte de tout à ses enfants.

» Le père, Charles Bonaparte, homme éclairé, mais trop ami des plaisirs pour s'occuper à fond de ses enfants, cherchait quelquefois à excuser leurs fautes auprès de leur mère, qui lui répondait : « *Laissez, ce n'est pas votre affaire; c'est moi qui* » *dois veiller sur eux.* » Elle y veillait en effet avec une sollicitude qui n'a pas d'exemple. Les sentiments bas, les actions peu généreuses étaient écartés, flétris; elle ne laissait arriver à ses enfants que ce qui était grand et élevé; elle abhorrait le mensonge, sévissait contre la désobéissance; elle ne leur passait rien. En voici un exemple :

» La famille Bonaparte avait des figuiers dans une vigne. Napoléon et Joseph les escaladaient. Ils pouvaient faire une chute, éprouver des accidents. Madame Lætitia leur défendit d'en approcher à son insu. Cette injonction contraria surtout Napoléon; mais elle était faite, et il fallait s'y soumettre. Un jour, cependant, qu'il était désœuvré, ennuyé, il s'avisa de convoiter les figues; elles étaient mûres; personne ne l'observait, n'en devait rien savoir : il s'éclipsa, courut à l'arbre,

et récolta tout. Son appétit satisfait et ses poches garnies, il songeait à la retraite, quand un garde parut. Napoléon, stupéfait, resta collé sur la branche où il avait été surpris. Le garde voulait l'enchaîner, le conduire à madame Lætitia. La crainte inspira de l'éloquence au jeune prisonnier, qui dépeignit ses ennuis au garde, lui promit de respecter les figues à l'avenir, lui prodigua des promesses, et parvint à l'apaiser.

» Napoléon se félicitait d'avoir échappé au danger ; il se flattait que sa mésaventure ne transpirerait pas ; mais le traître avait tout conté. Le lendemain, Madame Lætitia feignit de vouloir cueillir des figues ; il n'y en avait plus. Le garde survint ; grands reproches, révélation, et le coupable expia sa faute.

» Napoléon était entier ; mais les emportements auxquels il s'abandonnait étaient souvent bien motivés.

» Vers l'année 1774, on l'avait mis dans une pension de petites demoiselles, dont la maîtresse était de la connaissance de la famille Bonaparte. Napoléon était d'une jolie figure, seul de son sexe dans cet établissement, dont toutes les élèves le caressaient. Mais il avait toujours ses bas sur ses souliers, et dans les promenades il ne lâchait pas la main d'une charmante enfant, qui fut l'occasion de bien des rixes. Les camarades de Napoléon, espiègles comme lui, jaloux de sa *Giaominetta*, réunirent les deux circonstances dont je parle, et les mirent en chanson. Il ne paraissait pas dans la rue qu'ils ne l'accostassent en fredonnant :

Napoleone, di mezza calzetta,
Fa l'amore à Giaominetta.

» Il ne pouvait supporter d'être le jouet de cette cohue ;

bâton, cailloux, il saisissait tout ce qui se présentait sous sa main, et s'élançait en aveugle au milieu de la mêlée. Heureusement il se trouvait toujours quelqu'un pour séparer les contendants; mais le nombre n'arrêtait pas Napoléon.

» En 1777, Charles Bonaparte se rendit à Paris, accompagnant la députation que l'assemblée générale des états de Corse avait envoyée à Versailles auprès de Louis XVI.

» A cette époque, deux lieutenants généraux français se trouvaient dans cette île, et s'en disputaient le commandement; leurs querelles y formaient deux partis : c'était M. le comte de Marbeuf, doux et populaire, et M. le vicomte de Narbonne, haut et violent; ce dernier, d'une naissance et d'un crédit supérieur, devait être naturellement dangereux pour son rival. Heureusement pour M. de Marbeuf, plus aimé en Corse, la députation de cette province arriva à Versailles; Charles Bonaparte fut consulté; et la chaleur de ses témoignages, ainsi que les démarches de M. de Marbeuf, évêque d'Autun, chargé de la feuille des bénéfices, et neveu du lieutenant général de ce nom, firent triompher ce dernier, qui appuyait ses démarches de sa présence à Versailles (1). Ce prélat vint faire ses remercîments à Charles Bonaparte; de là l'intérêt et les rapports de bienveillance des Marbeuf envers la famille Bonaparte. La malignité s'est égayée à créer une autre cause.

---

(1) Les premières années de Napoléon offrant un vif intérêt, j'ai dû, pour satisfaire le lecteur, copier presque tout le premier chapitre de l'ouvrage de M. de Coston. Je me contenterai désormais de citer les passages les plus saillants, en me rendant sobre toutefois de ces citations, que le lecteur appréciera lui-même à la lecture du livre.

» C'est pendant son séjour à Versailles que Charles Bonaparte fut nommé assesseur à la justice royale d'Ajaccio et directeur de l'une des trois pépinières que le roi avait ordonné d'établir en Corse.

» Il reçut aussi pour son fils Napoléon une bourse à l'école royale militaire de la Flèche, qui, par la protection de la famille de Marbeuf reconnaissante, fut échangée contre une bourse à l'école royale militaire de Brienne-le-Château, en Champagne.

» En d'autres termes, Napoléon fut nommé élève du roi à l'école de Brienne (chap. Ier). »

« Napoléon n'avait de dispositions ni pour les arts d'agrément, ni pour les langues étrangères, ni pour la littérature.

» Cependant, en 1782, il composa la fable suivante :

LE CHIEN, LE LAPIN ET LE CHASSEUR.

César, chien d'arrêt renommé,
Mais trop enflé de son mérite,
Tenait arrêté dans son gîte
Un malheureux lapin, de peur inanimé.
« Rends-toi! » lui cria-t-il d'une voix de tonnerre
Qui fit au loin trembler les peuplades des bois :
« Je suis César, connu par ses exploits,
Et dont le nom remplit toute la terre. »
A ce grand nom, Jeannot-lapin,
Recommandant à Dieu son âme pénitente,
Demande d'une voix tremblante :
« Très-sérénissime mâtin,
Si je me rends, quel sera mon destin?

— Tu mourras. — Je mourrai ! dit la bête innocente ;
Et si je fuis ? — Ton trépas est certain.
— Quoi ! reprit l'animal qui se nourrit de thym,
Des deux côtés je dois perdre la vie ?
Que votre auguste seigneurie
Veuille me pardonner, puisqu'il me faut mourir,
Si j'ose tenter de m'enfuir. »
Il dit, et fuit en héros de garenne.
Caton l'aurait blâmé ; je dis qu'il n'eut pas tort ;
Car le chasseur le voit à peine
Qu'il l'ajuste, le tire.... et le chien tombe mort.
Que dirait de ceci notre bon la Fontaine ?
« Aide-toi, le ciel t'aidera. »
J'approuve fort cette méthode-là.

Ch. III, p. 37 et suiv. »

« Le 8 mars 1793, Napoléon fut capitaine commandant au quatrième régiment d'artillerie (chap XIII, p. 234). »

« On a cité ce trait de Bonaparte à l'occasion du fort Faron, l'un de ceux qui défendaient Toulon.

» Un commissaire de la convention voulut blâmer la position d'une batterie que venait d'établir le jeune commandant d'artillerie :

» Citoyen, lui dit fièrement Bonaparte, faites votre métier » de député, et laissez-moi faire le mien d'artilleur ; la batte- » rie restera là, et je réponds du succès (chap. XV, p. 275). »

» Le 19 novembre 1793 ou 29 brumaire an II, Dugommier et le commandant Bonaparte étaient ensemble à cheval, parcourant déjà la campagne que le nouveau général en chef ne connaissait pas encore.

» Tout à coup ils voient déboucher des gorges d'Ollioules dans la plaine une vingtaine de voitures dorées, superbes, suivant à la file et présentant un luxe inconnu dans le camp républicain, et qui alors n'était pas sans danger dans l'intérieur de la république. Qu'est-ce? se demande-t-on; est-ce le comité de salut public en masse ou la convention nationale qui voudrait assister, par députation, aux travaux du siége? La curiosité pousse Dugommier et Bonaparte, qui se dirigent vers ce convoi d'un nouveau genre, lequel s'arrête à leur vue; les portières s'ouvrent, il en descend soixante ou quatre-vingts personnages en grande tenue militaire, la plupart avec des uniformes de fantaisie : ils s'informent aussitôt où est le général en chef : on le leur désigne; alors la troupe va gravement à lui, et pendant la marche lui apprend qu'elle a voyagé dans les équipages de l'ancienne cour, mis en réquisition à son profit.

» Dugommier et Napoléon sont impatients de savoir qui est ce monde, et ce qu'il veut dire au général en chef : un orateur se détache, se place en tête de ses camarades, et d'une voix de tonnerre s'écrie, avec un ton de déclamation :

« Citoyen général, nous arrivons de Paris; les patriotes
» sont indignés de ton inaction et de ta lenteur (1). Depuis
» longtemps le sol de la république est violé; elle frémit de
» n'être pas encore vengée; elle demande pourquoi Toulon
» n'est pas encore repris, pourquoi la flotte anglaise n'est pas
» encore incendiée; dans son indignation elle a fait un ap-
» pel aux braves; nous nous sommes présentés, et nous
» voilà brûlants d'impatience de remplir son attente : nous

(1) A peine Dugommier était arrivé.

» sommes canonniers volontaires de Paris; fais-nous don-
» ner des canons, demain nous marchons à l'ennemi. »

» Dugommier confondu de cette harangue, et admirant la suffisance parisienne, et néanmoins embarrassé... on était à une époque, où il ne fallait pas se moquer de l'extravagance, parce qu'elle pouvait prendre la chose au sérieux... il regarde Napoléon qui le devine, et en deux mots lui répond qu'il se charge de satisfaire les *avaleurs* de Toulon. Cependant le général en chef leur fait un bon accueil et leur décerne, par anticipation, les palmes qu'ils vont cueillir; on les échauffe; on les fait boire; ils seront les guides de l'armée, ses foudres vivantes; ce soir-là tout alla à ravir.

» Mais on décompta le lendemain. Au point du jour, Bonaparte les conduit sur la plage, on leur livre des canons, de la poudre, des projectiles; on leur montre la ville, les ports, les vaisseaux ennemis, et on les laisse libres de remplir, contre tout cela, le mandat parisien. Cependant ces héros s'étonnent qu'il n'y ait pas d'abri, et s'informent où ils en trouveront.

» Nulle part, leur répond-on; ces lâches précautions étaient bonnes du temps de la tyrannie; mais elles ont disparu depuis l'ère du patriotisme; c'est face à face, et sans épaulement surtout, qu'il faut attaquer l'ennemi.

» Ce propos les excite; mais arrive une voile anglaise qui, en passant, lâche sa bordée; c'est à qui de ces canonniers parisiens se sauvera le plus vite; ils ont oublié que la capitale s'indigne de l'inertie de l'armée assiégeante; le rire de tout le camp les accompagne; la plupart de ces hommes de vent et de jactance regagnent leurs voitures et abandonnent l'armée; quelques-uns, moins poltrons, deviennent plus modestes, et s'associent aux travaux du siége sans prétendre les diriger comme auparavant. »

« Le 5 octobre 1795 (13 vendémaire an IV), à quatre heures et demie du matin, sur la proposition de Merlin de Douai, la convention nationale, en permanence, déféra au général de brigade Barras, représentant du peuple, les fonctions de commandant de la force armée de Paris et de l'intérieur.

» Delmas, Laporte et Goupilleau de Fontenay lui sont adjoints.

» Barras, une fois nommé, comprend l'embarras immense de la responsabilité qui va peser sur lui; Carnot, qu'il interroge sur ce qu'il faut faire, lui dit :

« Je te conseille de t'adjoindre un bon général qui agira » pendant que tu donneras des ordres.—Lequel?— Il y en a » trente là.—Nommes-en un.—Bruno, Verdier, Bonaparte. » —Ah! celui-ci, je le connais, il a pris Toulon.— Qui sait, » réplique Carnot en riant, s'il n'est pas destiné à prendre » le couvent des Filles Saint-Thomas ? »

» La gaîté de Carnot devint communicative; Barras s'engoue tout à coup du général Bonaparte, et sur cette indication vague il l'envoie chercher.

» Celui-ci arrive au comité du gouvernement; Barras le prend par le bras, l'attire vers un coin de la salle, et lui demande s'il veut accepter le commandement sous lui ; Bonaparte, confondu de la proposition, demande à tenir conseil avec lui-même. Barras lui donna trois minutes, pendant lesquelles il se tint debout et immobile devant lui.

» Napoléon, pesant à la hâte les chances de succès et de malheur, croit la France sacrifiée si les sections l'emportent, tous les fruits de la révolution perdus, et de plus le triomphe des étrangers et l'abaissement humiliant de la patrie; revenant à Barras, il lui dit :

« Soit; j'accepte; mais je vous préviens que, si je tire l'é- » pée, elle ne rentrera dans le fourreau que quand l'ordre sera

» rétabli. — C'est ainsi que je l'entends moi-même, reprit
» Barras ; c'est donc chose décidée.

« — Oui, ne perdons pas de temps ; les minutes en ce mo-
» ment sont des heures ; l'activité seule peut nous rendre
» l'influence morale qu'un premier échec nous a fait per-
» dre. »

Barras, dès que Bonaparte lui eut parlé ainsi, poussa un long soupir d'allégement, et, sous prétexte de lui accorder une confiance illimitée, il se hâta de se mettre à l'écart en l'investissant des pouvoirs les plus illimités, et termina ainsi :

« Maintenant vous voilà au fait autant que moi, et la
» bride sur le cou ; chargez-vous de la partie purement mi-
» litaire ; je prends l'action civile sur mon compte ; mais par-
» bleu ! ne vous avisez pas de recourir à moi, j'ai assez d'af-
» faires de mon côté. »

» Le premier soin de Napoléon fut d'aller voir le général Menou qui n'avait pas encore été transféré à la prison militaire, et qui était retenu dans une des salles du comité ; en l'accostant Bonaparte lui dit : « C'est moi, général, c'est Bo-
» naparte qui vient causer avec vous ; nous nous connaissons
» peu, cependant assez pour savoir réciproquement qui nous
» sommes. » Le général Menou lui demanda s'il était aussi prisonnier, et s'il avait marché avec les sectionnaires. « Quant à moi, ajouta-t-il, je deviens un nouvel exemple de
» la justice des républiques ; je suis puni pour n'avoir pas
» voulu verser le sang de mes concitoyens. »

» Bonaparte lui répondit froidement, mais sans sécheresse : « Vous avez eu tort, général, et grand tort dans cette
» circonstance ; il y a des instants où il y a plus que de la
» faiblesse à ne pas frapper ; des ménagements ne valent
» plus rien là où la révolte est flagrante. »

» Le général Menou, piqué de cette admonition, et plus frappé de la différence de l'âge que de l'espèce d'identité qui existait entre Bonaparte et lui, lui répondit assez brusquement : « Je veux ne pas recommencer Santerre ou Henriot ; » au reste, général, que le tribunal qui doit me juger et me » condamner soit prêt, me voilà à vos ordres, vous pouvez » me conduire. »

» Le général Bonaparte, blessé d'avoir été pris pour un gendarme, désabusa bien vite le général Menou, lui expliqua l'objet de sa visite, et en obtint des renseignements plus favorables à la franchise qu'aux connaissances militaires de celui-ci.

» Le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV), à six heures du matin, le général Bonaparte fit des dispositions d'attaque contre les sectionnaires, en même temps qu'il expédia, en toute diligence, le chef d'escadron Murat (1), du vingt et unième régiment de chasseurs à cheval, avec 300 chevaux, pour ramener de la plaine des Sablons dans le jardin des Tuileries, un parc de quarante bouches à feu, confié à une garde de vingt-cinq hommes, que Murat sauva grâce à cette politesse de sabre qui, suivant Napoléon, manque rarement son effet sur des hommes civils.

» Après plusieurs décharges, Saint-Roch fut enlevé par les troupes conventionnelles. La colonne Lafond, prise en tête et en écharpe par l'artillerie placée sur le quai, à la hauteur du guichet du Louvre et à la tête du Pont-Royal, fut mise en déroute; les rues Saint-Honoré et Saint-Florentin, ainsi que les lieux adjacents, furent balayés. Une centaine d'hom-

(1) Depuis roi de Naples.

mes essayèrent de résister au théâtre de la République ; quelques obus les délogèrent ; à six heures du soir tout était fini (ch. XXIII). »

« On venait d'exécuter le désarmement général des sections ; les perquisitions avaient été faites avec tant de rigueur dans les maisons qu'aucune arme n'y était restée.

» Un matin on introduisit chez le général Bonaparte un enfant de quinze ans qui venait réclamer l'épée de son père, général de la république, mort sur l'échafaud. Cet enfant était Eugène de Beauharnais (1) ; sa naïveté pieuse, son enthousiasme, ses larmes touchèrent le cœur du général Bonaparte, qui lui fit rendre l'arme de son père ; à cette vue, l'enfant se mit à pleurer ; Napoléon en fut touché, et lui témoigna tant de bienveillance que madame de Beauharnais se crut obligée de venir le lendemain lui faire une visite de remercîment, qu'il s'empressa de lui rendre.

» Cette veuve était charmante, d'une figure angélique, attrayante, pleine de bonté ; elle était d'une taille moyenne, mais modelée avec une rare perfection ; il y avait une souplesse, une légèreté incroyables dans tous ses mouvements ; sa démarche aérienne respirait la majesté ; sa physionomie était expressive, sa douceur charmante. Belle dans la joie comme dans la douleur, elle offrait dans ses yeux son âme tout entière ; ils étaient bleu foncé, à demi fermés par de longues paupières légèrement arquées, entourés des plus

---

(1) Né en 1780 ; devenu vice-roi d'Italie.

beaux cils du monde, et doués d'un regard irrésistible. Quoique l'aspect de Joséphine fût imposant, il semblait que la sévérité lui fût impossible. Elle avait des cheveux longs, blonds, soyeux; le teint châtain clair, la peau éblouissante de finesse et de fraîcheur, un son de voix si ravissant qu'on éprouvait du plaisir à l'entendre.

» Napoléon, devenu aussitôt amoureux de Joséphine, passait chez elle presque toutes ses soirées. C'était, l'a-t-il dit lui-même, la réunion la plus agréable de Paris. On y rencontrait habituellement le vieux M. de Montesquiou, le duc de Nivernais et plusieurs autres débris de l'ancienne cour. Souvent le cercle entier, électrisé par ses souvenirs, s'écriait en se resserrant : allons faire un tour à Versailles.

» Dès cette époque le général Bonaparte fit des visites plus fréquentes à Chaillot, chez le général Barras, qui déjà faisait en grand seigneur les honneurs de la république, recevait souvent madame de Beauharnais.

» Joséphine ne sut jamais dissimuler ses impressions; celle qu'avait produite Napoléon sur son cœur la première fois qu'elle l'avait vu avait été trop vive pour qu'elle pût échapper aux yeux clairvoyants de madame Tallien qui l'en plaisantait gaiement, et de madame Récamier, qui déjà avait su démêler dans les traits du jeune général quelque chose qui décelait un homme extraordinaire.

» Barras, qui avait lu dans les yeux de son protégé le secret qu'il renfermait au fond du cœur, dit un soir à Joséphine :

« Madame, que pensez-vous du général Bonaparte? —
» Mais... citoyen, répondit-elle un peu embarrassée de cette
» brusque demande, j'en pense beaucoup de bien... je crois
» même qu'il ira loin un jour. »

« Ce propos rapporté à Napoléon le décida à offrir son

cœur, sa main et sa fortune à la veuve du vicomte de Beauharnais.

» Barras tenait alors à avoir en sa possession le plan de campagne que Napoléon avait fait précédemment pour opérer la conquête d'Italie. Carnot l'avait emprunté à ce dernier, et, lorsqu'il le lui rendit, le jeune général s'empressa de le remettre à Barras, en lui disant :

« Voilà le présage de nombreuses victoires et d'une belle » conquête ; quant à moi, il ne m'en faut qu'une : celle du » cœur de madame de Beauharnais. »

» — Vous l'avez faite, général, je le sais. »

» Dès ce moment le mariage de Napoléon avec Joséphine fut arrêté...

» Le 23 février 1796 (4 ventôse an IV), le général de division Bonaparte, commandant en chef l'armée de l'intérieur, est nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie, en remplacement du général Schérer.

» Quand Bonaparte apprit sa nomination de Joséphine, à qui Barras avait eu la galanterie de l'annoncer, il s'écria : « J'y perdrai la tête, ou l'on me reverra plus haut que l'on » ne s'y attend. »

« Avancez-le, disait un général au directoire, ou il s'avan» cera sans vous. »

» Très-peu de jours avant son mariage, le général Bonaparte adressa, à sept heures du matin, l'épître suivante à madame de Beauharnais :

« Je me réveille plein de toi. Ton portrait et l'enivrante » soirée d'hier n'ont point laissé de repos à mes sens. Douce » et incomparable Joséphine, quel effet bizarre faites-vous » sur mon cœur ! vous fâchez-vous ? vous vois-je triste ? êtes» vous inquiète ?... mon âme est brisée de douleur, et il » n'est point de repos pour votre ami... Mais en est-il donc

» davantage pour moi lorsque, vous livrant au sentiment
» profond qui me maîtrise, je puise sur vos lèvres, sur votre
» cœur, une flamme qui me brûle? Ah! c'est cette nuit que
» je me suis bien aperçu que votre portrait n'est pas vous.
» Tu pars à midi, je te reverrai dans trois heures. En atten-
» dant, *mio dolce amor*, reçois un millier de baisers; mais ne
» m'en donne pas, car ils brûlent mon sang.

B...... »

» Le 9 mars 1796 (ou 19 ventôse an IV), acte de mariage, à Paris, de Napoléon Bonaparte, qui se dit encore général en chef de l'armée de l'intérieur (1), et de Marie-Joséphine-Rose de Tascher...

» Napoléon ne goûta pas la douceur entière de la lune de miel, car la situation des affaires politiques commandaient impérieusement son départ; il employa le peu d'instants qu'il passa encore dans la capitale à régler ses affaires personnelles, à visiter les ministres, à prendre aux archives de la guerre tous les documents dont il avait besoin.

» Il ne rentrait chez lui que pour travailler sur la carte des Alpes, méditer sur les états de sa nouvelle armée et de celle des ennemis, et préparer son plan de campagne.

» Joséphine venait l'interrompre, il lui donnait un baiser et la renvoyait; revenait-elle encore? il redoublait la dose en murmurant un peu; enfin, se fâchant tout à fait, il prenait le parti de se barricader, et, quand elle se plaignait,

(1) Quoique depuis quinze jours il fût promu au commandement en chef de l'armée d'Italie, qu'on voulait peut-être cacher jusqu'à son départ de Paris.

« Patience, ma bonne amie, lui disait-il, nous aurons le » temps de faire l'amour après la victoire. » (Chap. XXIV.)

En glanant dans les divers chapitres de la biographie de Napoléon Bonaparte, on se trouve aussi embarrassé du choix que désappointé de ne pouvoir tout reproduire; je me suis donc contenté de prendre au hasard les divers passages que j'ai cru cependant devoir transcrire.

Bien que l'intérêt du lecteur s'attache généralement à toutes les parties de ce livre, il est néanmoins des morceaux qui se font particulièrement remarquer, et sur lesquels nous appelons plus instamment l'attention. La pièce désignée par la lettre Y, ayant pour titre : Considération sur l'état de l'Europe par Napoléon (1), est de ce nombre. Premier vol., pag. 515, ainsi que le testament et codicilles de Napoléon sous la lettre Z, pag. 525.

Le second volume où tout devient nécessaire, utile, et où les pièces justificatives jouent merveilleusement le rôle qui leur appartient, renferme aussi des documents de la plus haute importance, parmi lesquels je citerai l'article intitulé : Le P. Bonaventure et le chanoine de San-Miniato ; — la conversation qui a eu lieu à Saint-Hélène entre l'empereur Napoléon et le docteur Antomarchi, pag. 19 et suiv. ; — la lettre de M. Bonaparte à M. Mattéo Buttapioco, député de la Corse à l'assemblée nationale, pag. 101 et suiv. ; — le discours de Napoléon sur cette question : Déterminer les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes

(1) Papier oublié dans son secrétaire à l'île d'Elbe, trouvé après son départ (1815) par le capitaine Campbell, communiqué par la maîtresse de celui-ci, copié sur l'autographe de Napoléon.

pour leur bonheur, sujet du prix proposé par l'académie de Lyon pour le concours de 1791, pag. 154 et suiv. ; — le souper de Beaucaire, pag. 200 et suiv.

Enfin, la Biographie de Napoléon Bonaparte par M. le baron de Coston, doit être justement considérée comme l'un des ouvrages les plus remarquables qui aient paru depuis longtemps et le plus susceptible de remplir avec un immense avantage la lacune si longtemps négligée qui existait dans l'histoire des temps modernes.

Je suis loin d'avoir la prétention de croire avoir satisfait dans ces lignes aux conditions exigées dans un compte rendu. Mes impressions toutefois m'ont engagé à les produire, espérant du moins qu'elles serviront autant à exciter le désir de connaître l'ouvrage qu'à honorer le laurier qui, parmi la foule de tant d'autres, signale le nom de M. le baron de Coston, ce brave dont la modestie aurait cru n'avoir rien fait s'il n'avait mis le comble à ses travaux en fournissant à l'histoire contemporaine les précieuses pages qui concourent si essentiellement à faire de plus en plus apprécier l'un des plus grands capitaines qu'aient jamais produit les siècles.

CH. DE TOURREAU,
Capitaine de cavalerie en retraite,
Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,
et de celui de la Légion d'honneur.

Sarrians (Vaucluse), le 26 août 1842.

veloppement d'efficaces moyens de défense, par M. Camp, capitaine du génie au service de la même puissance, que nous avons également publié en 1840, on peut considérer ces ouvrages comme formant un traité complet sur l'art actuel de fortifier; ce qui ne peut manquer de donner une haute opinion de la science pratique du corps du génie hollandais.

Il est remarquable, qu'aujourd'hui, chez aucune des autres puissances, aucun ouvrage de cette importance n'a été récemment publié. Toutefois on ne peut pas conclure de là que chez ces puissances les officiers du génie restent stationnaires : il est à croire au contraire que, seulement, ils ne livrent pas leurs travaux à la publicité, ce qui est fort regrettable pour la science de l'ingénieur.

Il n'en est pas de même dans l'artillerie : les officiers de cette arme, particulièrement en France, ne travaillent pas seulement dans le silence du cabinet ; ils discutent devant le public militaire, les hautes questions de la science balistique tant sous le rapport des combinaisons relatives à la forme et au poids des bouches à feu que sous celui du meilleur emploi de ces armes dans les différents cas donnés. Tel est par exemple l'*Essai sur les obusiers* du capitaine en second, Dusaert. Le zèle de ces officiers les porte même jusque dans le domaine de l'ingénieur : on peut en donner pour preuve l'ouvrage très-remarquable que vient de publier M. le capitaine en second d'artillerie Favé, intitulé : *Nouveau système de défense des places fortes*, sans parler de l'*Essai sur les véritables principes de la défense des places*, par un ancien officier supérieur d'artillerie, publié en 1839 ; *Du projet de fortifier Paris ou Examen d'un système général de défense*, par le même auteur ; enfin de l'ouvrage *Sur les places de guerre*, qui a été la dernière œuvre militaire et patriotique

du brave et digne général d'artillerie vicomte Tirlet, pair de France.

Ces différents ouvrages, d'une haute portée, se recommandent particulièrement aux méditations de tous les hommes de Guerre. C. R.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE ONZIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE.

N° 31.

De l'agrandissement de l'enceinte et des fortifications de Paris du côté de l'Est, considéré dans ses rapports avec la défense de la ville et avec la défense générale du royaume, par M. A. Rabusson (suite).

Des bases qui ont été proposées pour la défense générale du royaume, considérées dans leurs rapports avec l'agrandissement de Paris dans l'Est, avec son installation sur le coteau de Brie à Villeneuve-Saint-Georges. 5

De la position qu'occupe la vallée de la Seine dans l'ensemble du royaume. 17

De quelques réflexions séparées. 20

Conclusion. 34

Traité d'artillerie à l'usage de toutes armes, par M. de Breithaupt, traduit de l'allemand par M. le général baron Ravichio de Peretsdorf.

Avis du traducteur. 35

I. Désignation de l'artillerie en général. 37

II. Propriétés particulières de la cavalerie. 39

III. Propriétés particulières de l'infanterie. 40

IV. Propriétés particulières de l'artillerie. 41

V. Voitures pour le transport des munitions de réserve de l'artillerie de campagne. 42

VI. Voitures pour les approvisionnements et rechanges. 45

VII. Voitures à munitions pour l'artillerie de campagne qui entrent dans la ligne de combat. 47

VIII. Forges de campagne. 51

IX. Rapport numérique de l'artillerie aux autres armes. 52
X. Rapport numérique des troupes d'artillerie aux troupes des autres armes, pour la défense des places, eu égard à leur système de fortification. 56
XI. Fusées incendiaires pour le service de campagne. 60
XII. Usage des fusées en campagne.
XIII. Fusées incendiaires dans la guerre de siége. 65
XIV. Tir des fusées sur le chevalet de siége. 66
XV. Fusées à balles à feu. 67
XVI. Exercices du tir à la cible avec les fusées incendiaires. 70

Aperçu général sur la cavalerie, par M. Ch. de Tourreau, capitaine de cavalerie. 72

Notice nécrologique sur le lieutenant général vicomte Tirlet. 117

N° 32.

De l'organisation des principales parties du service d'artillerie, par un officier... d'artillerie.

I. Régiments, Batteries. 125
Composition d'une batterie en officiers et sous-officiers. 127
Composition d'une batterie en hommes et en chevaux. 129
Spécialités dans le service des batteries. 130
Recrutement des batteries sur le pied de guerre. 139
Réforme et modifications que réclame le service. 140
Officiers du train des parcs, Destination. 143
Avancement dans les batteries. 147
Résultat des réformes et des modifications proposées. 148
Uniforme, Equipement. 150
Matériel de la batterie. 151
Service particulier des batteries à cheval, sur le champ de bataille. 155
Résumé succinct. 159
II. Principaux établissements, Emplacements.
Ecoles d'artillerie et arsenaux.
III. Directions, Fonderies, Manufactures d'armes, Service des forges.
Directions territoriales. 169
Résumé. 170
IV. Service des places maritimes et des côtes. 173
V. Des inspections générales. 183

Oisivetés du maréchal de Vauban.

Mémoire concernant la caprerie, la course et les priviléges dont elle a besoin, etc., etc. 189
Abrégé des défauts qui causent le relachement de la course et qui empêchent d'y mettre ceux qui sont en état de la faire. 191
Les galères. 218
Propriétés des escadres de vaisseaux disposées dans les rades de Dunkerque, Brest et Toulon, suivant les dispositions précédentes. 222
De la ville d'Alger. 230
Extrait de la coutume d'Angleterre. 231
Coutume de la mer observée par les armateurs de Dunkerque. 233

Un dernier mot sur la cavalerie irrégulière, applicable à l'Algérie, ou résumé de mes observations relatives à cette espèce de troupes à cheval, par M. Ch. de Tourreau, capitaine de cavalerie. 247

Annonces.

Aux pères de famille et aux chefs d'institution, questions importantes concernant les jeunes gens que l'on destine à l'Ecole Polytechnique. Brochure in-8°, par M. Robin, chargé de l'Ecole Polytechnique au bureau des Ecoles militaires au ministère de la guerre.

N° 33.

Essai sur les obusiers, par Edouard Dusaert, capitaine d'artillerie, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Comparaison des obusiers français avec les obusiers anglais, autrichiens, prussiens et russes. 269
Obusiers anglais. 276
Obusiers autrichiens. 285
Obusiers prussiens. 288
Obusiers russes. 291

Histoire des exploits et de vicissitudes de la cavalerie prussienne, par le baron de Canitz, traduite de l'allemand, par un officier général, revue et suivie d'observations par un officier de cavalerie.

Première partie, de 1740 à 1806.

Introduction. 304
Influence de l'arme à feu sur la cavalerie. 306
Idée de réunir en une seule troupe les avantages de toutes les armes. 308

Du soutien mutuel et de la réunion des différentes armes. 314
Modification dans la manière de combattre de l'infanterie. 315
Application de la formation en masse de la cavalerie. 316
Artillerie à cheval. 323
Influence de la stratégie sur la cavalerie. 325

Première guerre de Silésie.

Bataille de Mollwitz. 326
Bataille de Czaslau. 329
Deuxième guerre de Silésie. 333
Bataille de Hohenfriedberg. 336
Bataille de Soor. 342
Bataille de Kesseldorf. 345

Guerre de sept ans, campagne de 1756.

Bataille de Lowositz. 346

Campagne de 1757.

Combat de Reichenberg. 349
Bataille de Prague. 350
Bataille de Collin. 358
Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte, par M. le baron Coston. Compte rendu par M. Ch. de Tourreau, capitaine de cavalerie. 365
Annonces. 388

FIN DE LA TABLE DU TOME ONZIÈME.

